



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**BUREAU DE L'USAID POUR LES SECOURS
D'URGENCE EN CAS DE CATASTROPHE À
L'ÉTRANGER (USAID/OFDA)**

**LIGNES DIRECTRICES POUR LES
PROPOSITIONS**

OCTOBRE 2012

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES	5
INTRODUCTION	6
A. Rôle de l'USAID/OFDA dans l'assistance humanitaire.....	6
B. Organigramme de l'USAID/OFDA.....	7
III. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE SOUMISSION	8
A. Durée du programme.....	8
B. Notes conceptuelles.....	8
C. Processus d'examen des propositions et d'attribution des financements.....	8
D. Instructions pour les propositions contenant des volets « réduction des risques de catastrophes ».....	9
E. Modalités de soumission des demandes.....	12
IV. FORMATS RECOMMANDÉS DES PROPOSITIONS DE PROJET	14
A. Modèle de résumé de proposition.....	14
B. Lignes directrices relatives au programme, élaboration du budget et documents justificatifs.....	17
C. Tableau des secteurs, sous-secteurs, indicateurs & liste des mots clés approuvés.....	18
1. Tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs.....	18
2. Liste des mots clé.....	26
V. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES	27
A. Justification.....	27
1. Formulation du problème.....	27
2. Synthèse de l'évaluation des besoins et justification de l'intervention.....	27
B. Description du programme.....	29
1. Aperçu du programme.....	29
2. Secteurs.....	29
C. Stratégie de transition ou de sortie.....	33
D. Suivi et évaluation.....	33
1. Stratégies de suivi.....	33
2. Stratégie d'évaluation.....	34
VI. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FINANCEMENT	36
A. Budget détaillé/ventilé.....	36
B. Exposé budgétaire.....	38
C. SF-424.....	38
D. Conditions préalables pour les nouvelles demandes.....	38
1. L'organisation n'a jamais reçu de financement de la part du gouvernement des États.....	38
2. L'organisation a obtenu des financements de la part du gouvernement des États-Unis, mais jamais de l'USAID.....	39
E. Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restriction.....	40
1. Biens et services inéligibles.....	40
2. Fournisseurs inéligibles.....	40
3. Biens faisant l'objet de mesures de restriction.....	40
4. Pays fournisseurs inéligibles, sanctions économiques, restrictions américaines à l'exportation et autres mesures restrictives légales dans la politique étrangère américaine.....	46
F. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos.....	47
1. Stratégie de marque et d'utilisation des identités visuelles/logos.....	47
2. Exception par inférence.....	48
3. Exonérations.....	49
G. Attestations et déclarations.....	49
H. Documents financiers.....	49

1.	Partage des coûts et contributions en nature	49
2.	Dispositions relatives aux sous-contrats (<i>sub-award</i>) et contrats	50
3.	Accord de négociation du taux indirect avec le gouvernement des États-Unis (<i>USG Negotiated Indirect Cost Rate Agreement, NICRA</i>)	50
4.	Recettes de programme	50
5.	Analyse de la réserve financière (pour les avenants au financement uniquement)	50
6.	Déclaration de conformité des ONG des États-Unis aux règles et procédures de l'USAID	51
VII.	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	52
A.	Stratégie de sûreté et de sécurité	52
B.	Code de déontologie	53
1.	Code de déontologie	53
2.	Adaptation du paragraphe au niveau régional	53
C.	Normes d'accessibilité des personnes handicapées	54
1.	Règles de l'USAID relatives à l'accessibilité des personnes handicapées	54
2.	Normes d'accessibilité des personnes handicapées dans les programmes financés par l'USAID impliquant des activités de construction	54
D.	Assistance aux victimes de trafic de personnes	55
E.	Enquête volontaire sur les organisations religieuses et communautaires	56
F.	Justificatifs sur la structure et la performance	56
1.	Structure organisationnelle	56
2.	Références aux performances passées	56
G.	Modifications de budget et de programme nécessitant un accord préalable	56
H.	Avenants aux financements	57
I.	Certificat OFAC, présentation des rapports et archivage des dossiers	58
VIII.	LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES RELATIFS AUX RAPPORTS DE PROJET PENDANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE	59
IX.	CRITÈRES SECTORIELS	60
A.	Directives transversales obligatoires pour l'intégration des questions du genre et de la protection dans les stratégies ainsi que des personnes handicapées et âgées	60
1.	Analyse et intégration du genre dans l'humanitaire	60
2.	Intégration de la protection dans l'humanitaire	61
3.	Prise en compte des personnes handicapées et celles du troisième âge	61
B.	Secteurs	64
1.	Agriculture et sécurité alimentaire	64
2.	Redressement économique et systèmes commerciaux	82
3.	Santé	96
4.	Coordination humanitaire et gestion de l'information	110
5.	Études, analyses ou applications humanitaires	114
6.	Soutien logistique et produits de première nécessité	116
7.	Aléas naturels et technologiques	121
8.	Nutrition	127
9.	Protection	139
10.	Règles et pratiques de gestion des risques	151
11.	Abris et établissements urbains	160
12.	Eau, assainissement et hygiène	170
C.	Description des mots –clé et instructions	179
1.	Argent liquide et bons	179
2.	Travail contre rémunération	180
3.	Climat	181
4.	Système d'alerte rapide	181
5.	Éducation	182
6.	Programmes de sécurité et sûreté humanitaires	182
7.	Systèmes d'informations/systèmes d'information géographiques	183

8. Moyens de subsistance.....	183
9. Bétail.....	184
10. Nomades/Éleveurs de bétail	185
11. Fourneaux.....	185
X. Glossaire terminologique	186
Abréviations	190
XII. Références générales	194
Annexe I : Liste de vérification pour la préparation de la stratégie de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos	197
A. Stratégie de marque	197
B. Utilisation des identités visuelles et des logos.....	199
C. Exceptions par inférence	201
D. Exonérations.....	202

I. REMARQUES

- Sauf indication contraire, ces *Lignes directrices* ne s'appliquent pas aux organisations publiques internationales (OPI), y compris les agences de l'ONU,
- Si l'USAID/OFDA sollicite formellement des candidatures à travers une déclaration de programme annuel (APS) ou un appel à candidatures, les instructions relatives à ces deux procédés remplaceront les présentes *lignes directrices*.
- Préalablement à toute soumission de proposition, nous encourageons vivement les candidats à consulter le site de l'USAID/OFDA pour une mise à jour des présentes *Lignes directrices*: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
- L'USAID/OFDA a également apporté des changements à son site Internet réservé aux ressources mises à la disposition des partenaires et qui offre plus d'outils aux candidats, partenaires et organisations de mise en œuvre : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
- Vous pouvez transmettre vos propositions d'améliorations ou de corrections à ces *lignes directrices* à l'adresse suivante proposalguidelines@ofda.gov. Pour des questions relatives à votre proposition, contacter l'équipe de représentation régionale au site indiqué ci-dessous.
- Les dépôts électroniques de proposition sont conseillés et privilégiés ; l'envoi des versions papier par courrier postal n'est plus une condition. Les propositions doivent être adressées à l'attention du point de contact de l'OFDAW à Washington, DC. La liste actuelle des représentants des équipes régionales est disponible à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
- En cas de soumission de la version papier, l'USAID/OFDA ne demande, ni n'exige des couvertures travaillées ou reliures. Elle décourage vivement l'utilisation de services de courrier express car pouvant causer un retard de réception du dossier. Il doit être indiqué de manière évidente que l'ensemble des documents, versions électroniques et papiers, ont été expédiés à partir du siège de votre organisation sauf si vous utilisez une structure composée de plusieurs organismes soumis à une autorité de tutelle.

II. INTRODUCTION

Le bureau de l'USAID pour les secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger (OFDA) a révisé ses *Lignes directrices pour les propositions*, conformément aux nouvelles exigences de l'USAID et en tenant compte du contexte humanitaire mondial en pleine mutation en 2012. Ces *Lignes directrices* s'appliquent tant aux nouveaux contrats de financements qu'aux contrats en cours et faisant l'objet d'un avenant.

Ces lignes directrices ont été élaborées afin de :

- fournir des informations pertinentes pour le processus de soumission de propositions et d'attribution de marchés pour les accords de subvention et de coopération, désignés ci-après « contrats de financement ».
- définir les composantes essentielles d'une proposition de projet à soumettre à l'USAID/OFDA.
- décrire en détail les critères sectoriels (SR), préalablement libellés « exigences additionnelles de description de programme (*APDR, Additional Program Description Requirements*) » et les autres spécificités destinées à faciliter le processus de rédaction de la proposition.
- fournir des formulaires et justificatifs administratifs et financiers devant accompagner chaque soumission de proposition.

Les présentes *lignes directrices* ont pour objectif d'obtenir les informations requises par l'USAID/OFDA qui lui permettront de prendre des décisions de financement efficaces et efficaces. Afin d'accélérer le processus d'examen des offres et d'attribution du marché, utiliser les formats suggérés dans la présente. Cette pratique permettra de garantir l'indication des informations pertinentes obligatoires identifiées dans ces lignes directrices et leur prise en compte pour financement, par conséquence.

Les *lignes directrices* et la liste de contrôle des pièces requises, les modèles et autres documents de référence sont également disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

A. Rôle de l'USAID/OFDA dans l'assistance humanitaire

Domiciliée au bureau d'assistance en matière de démocratie, de conflits et de crise humanitaire de l'USAID (DCHA), l'USAID/OFDA est organisée en trois divisions gérées par le bureau du directeur de l'OFDA.

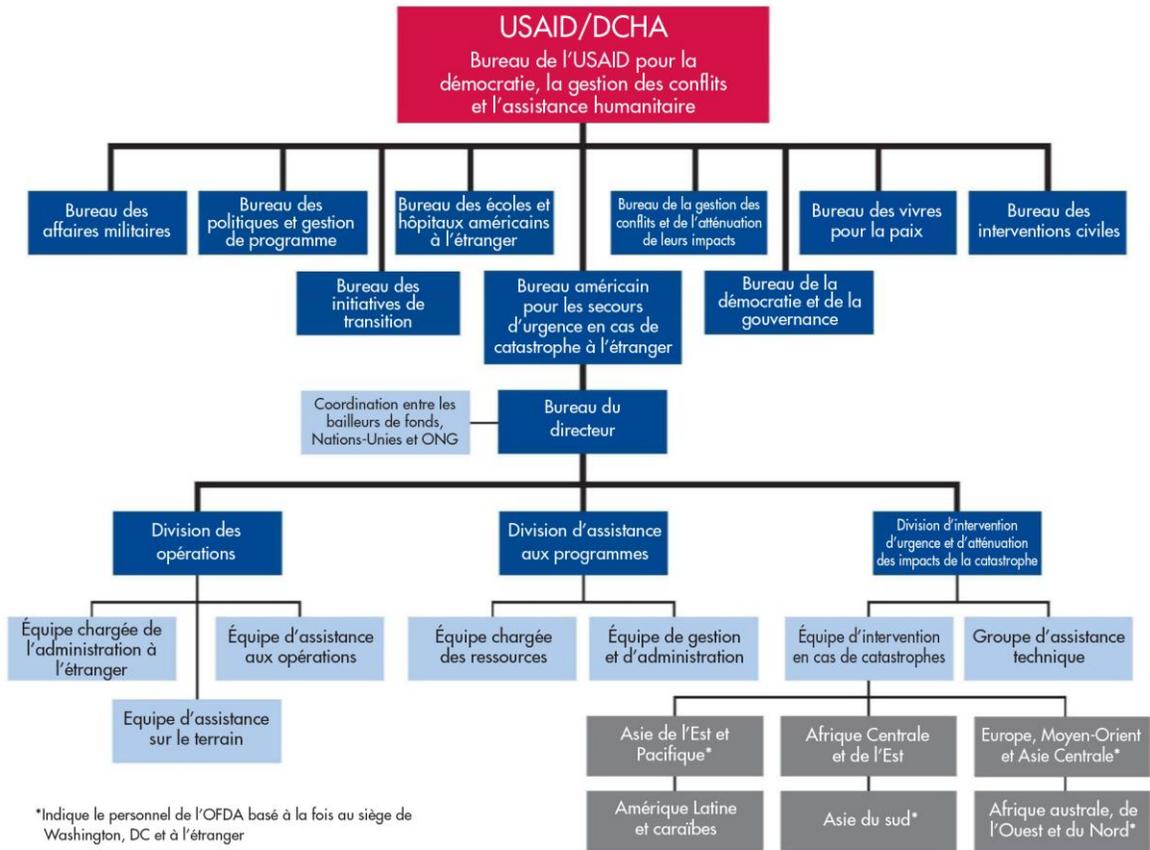
L'USAID/OFDA a pour mission de sauver des vies, d'alléger la souffrance humaine et d'atténuer l'impact économique et social des catastrophes. En tant que principal service du gouvernement des États-Unis en charge d'intervenir en cas de catastrophe naturelle et humaine à l'étranger, l'USAID/OFDA a également pour responsabilité essentielle de satisfaire les besoins des personnes déplacées à l'intérieur des territoires nationaux (PDI) dans de telles situations d'urgence.

Afin de remplir son mandat, l'USAID/OFDA :

- effectue des interventions d'urgence adéquates en réponse aux demandes d'assistance
- renforce les capacités d'alerte rapide aux dangers naturels des entités locales, nationales, régionales et internationales
- intègre l'état de préparation et l'atténuation des conséquences dans ces interventions d'urgence, dans le redressement accéléré et dans la transition afin de promouvoir la résistance
- appuie les stratégies solides de biens de subsistance

Elle remplit son mandat en coordination avec les pays affectés, les autres agences et services du gouvernement des États-Unis, les autres gouvernements donateurs, les organisations internationales, les agences de secours des Nations-Unies et les organisations non gouvernementales (ONG).

B. Organigramme de l'USAID/OFDA



III. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE SOUMISSION

Ces *Lignes directrices* s'appliquent aux nouveaux contrats de financement et aux avenants aux financements en cours. L'USAID/OFDA maintient sa flexibilité dans ses interventions d'urgence et pourrait modifier les modalités de soumission actuelles pour une catastrophe donnée. En cas de mesures exceptionnelles concernant les présentes *Lignes directrices*, l'USAID/OFDA en notifiera les candidats.

A. *Durée du programme*

Les programmes d'urgence sont généralement financés pour une durée maximale **d'un an** à la fois. Les propositions doivent comprendre des indications sur les besoins à long terme.

L'USAID/OFDA peut approuver des programmes pluriannuels de réduction des risques de catastrophes (RRC) et peut accorder des financements qui feront l'objet de plusieurs décaissements. Elle encourage les organisations souhaitant soumettre des programmes pluriannuels à contacter son équipe de programme très tôt pendant la phase d'élaboration de la proposition.

B. *Notes conceptuelles*

Vous pouvez préparer une note conceptuelle avant toute présentation de proposition complète. En proposant une note conceptuelle, les candidats peuvent obtenir une réponse rapide à la question suivante : « l'USAID/OFDA est-elle intéressée par ce programme ? » sans avoir à préparer une proposition complète.

Les notes conceptuelles ne doivent pas dépasser cinq pages ; doivent être organisées par secteur(s) d'activités de l'USAID/OFDA, chacun avec son sous-secteur approprié et doivent comprendre un budget préliminaire. L'acceptation de la note conceptuelle ne garantit pas le financement de la proposition par l'USAID/OFDA.

En règle générale, les notes conceptuelles doivent être adressées à l'attention de l'équipe de l'USAID/OFDA. Le temps d'examen des notes conceptuelles n'est pas compris dans le délai de 45 jours minimum requis par l'USAID/OFDA pour l'examen des propositions complètes.

C. *Processus d'examen des propositions et d'attribution des financements*

1. L'USAID/OFDA/W accusera réception de la proposition. **L'examen de la proposition et la procédure d'attribution du marché durent environ 45 jours. Arrêtez les dates de lancement de leurs projets en tenant compte de ce délai.**
2. Si la proposition est jugée acceptable, l'USAID/OFDA/W procédera à un examen formel afin de prendre en compte les questions programmatiques, techniques et financières conformément aux modalités indiquées dans les *Lignes directrices*.
3. L'USAID/OFDA/W vous communiquera, par écrit ou par courriel, toutes les questions soulevées au cours de la procédure d'examen de la proposition. Vous pouvez répondre à ces questions en fournissant des justifications supplémentaires, en clarifiant les détails techniques ou en fournissant d'autres informations sollicitées. L'USAID/OFDA/W n'est pas en mesure de faire des recommandations de financement d'une proposition donnée avant que toutes les questions soulevées n'aient été traitées.
4. S'il est convenu que toutes les questions ont été résolues, l'USAID/OFDA/W notifiera au candidat la recommandation de la proposition pour financement.
5. Si la proposition est rejetée, l'USAID/OFDA/W en avisera le candidat par lettre formelle ou par courriel.

6. Pour les propositions recommandées pour financement, l'USAID/OFDA/W préparera et traitera les documents nécessaires pour l'attribution du marché et les transmettra au bureau d'acquisition et d'assistance de l'USAID (USAID/OAA). L'USAID/OAA est dans l'obligation de donner son accord final pour l'ensemble des contrats. Aucune communication en provenance de l'USAID/OFDA/W, qu'elle soit écrite ou verbale, ne constitue un accord final. Une fois le financement accordé, l'USAID/OFDA enverra des copies de l'accord d'attribution à l'adresse du demandeur. Vous êtes tenu de garantir la distribution interne du document, y compris au personnel de terrain.
7. À la demande du candidat, l'USAID/OAA peut accepter de fournir une lettre préalable à la soumission (*pre-award letter, PAL*) qui fait état des attentes de cette dernière par rapport au financement. S'il elle le désire, la direction générale de votre organisation peut demander une PAL par courrier électronique en fournissant un justificatif sur son papier entête adressée à l'USAID/OFDA/W au moment du dépôt du dossier. Les PAL peuvent être utilisées dans les situations où le projet peut démarrer immédiatement et lorsque toutes les questions techniques et de mise en œuvre du programme ont été résolues. En principe, la PAL détermine la date de remboursement des coûts du programme au bénéficiaire, préalablement à la signature de l'attribution d'aide. La PAL constitue, généralement, 20% du budget total du programme. L'USAID n'est pas dans l'obligation de rembourser les coûts encourus, en cas de rejet de la demande de financement, pour une quelconque raison ou si le financement n'est plus prévu. Conformément à la disposition 22 CFR 226.25(e) alinéa (1), les PAL permettent aux bénéficiaires d'encourir des frais admissibles pour une période maximale de 90 jours avant l'attribution du financement. Si le marché n'est pas attribué dans le délai initial de 90 jours, le bénéficiaire peut demander au responsable du contrat de l'USAID une autorisation préalable pour continuer à supporter les coûts supplémentaires encourus avant l'attribution du financement.
8. Pour les avenants qui prolongent la durée du contrat ou augmentent son coût, l'USAID/OFDA/W peut émettre une lettre de modification préalable (*pre-modification letter, PML*), pour informer le candidat que sa demande a été recommandée pour financement et que les documents ont été envoyés à l'USAID/OAA pour action. Contrairement à la PAL qui fixe une date d'entrée en vigueur du contrat, la PML indique à peine que si l'avenant est exécuté, la date d'expiration en cours sera remplacée par une nouvelle date. Les avenants ne laissent pas de vide entre la date d'expiration du contrat initial et l'entrée en vigueur de l'avenant. Il est rappelé aux candidats aux demandes de prorogation ayant reçu une PML, qu'en cas de rejet de la demande de financement, les coûts encourus après l'expiration du contrat ne seront pas remboursés.

D. Instructions pour les propositions contenant des volets « réduction des risques de catastrophes »

En plus des propositions soumises en réponse à une catastrophe spécifique, l'USAID/OFDA encourage les propositions qui, en tant que programmes autonomes de réduction de catastrophes (RRC), sont soit spécifiquement élaborées afin de réduire le risque de dangers soit celles qui intègrent des volets RRC dans un programme d'intervention de secours sous forme de programme d'intervention/RRC intégrée. Pour les propositions contenant des volets RRC, les instructions suivantes s'appliquent, qu'il s'agisse de programmes mis en œuvre comme programmes individuels ou de programmes intégrés.

L'USAID/OFDA encourage les programmes RRC visant à sauver des vies, à protéger des biens de subsistance, des ressources et des infrastructures avant, pendant et après des catastrophes, et à renforcer la résistance des communautés aux dangers récurrents. L'USAID/OFDA aligne ses activités de réduction de risques sur les cinq priorités spécifiques d'action identifiées par le cadre d'action de Hyogo (HFA), disponible à l'adresse suivante: <http://www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-english.pdf>.

L'USAID/OFDA a élaboré un cadre conceptuel afin de guider les programmes RRC. Le contexte large d'un site confronté à un danger donné et les capacités qui y sont disponibles constituent les fondements de ce cadre et les éléments clé de l'orientation des meilleures interventions RRC. Le cadre reflète les principales forces de l'USAID/OFDA en se concentrant sur trois domaines spécifiques:

- Donner la priorité à l'alerte rapide, l'état de préparation, l'atténuation des impacts et la prévention tout en les renforçant.
- Intégrer la préparation et l'atténuation des impacts dans les interventions de secours, le redressement accéléré et la transition afin de renforcer la résistance.
- Appuyer des stratégies de survie solides et diversifiées.

Les secteurs essentiels dépendront des trois engagements transversaux suivants qui reflètent comment l'USAID/OFDA et ses partenaires approcheront ces secteurs en mettant l'accent sur plusieurs niveaux selon le contexte:

- Appui au renforcement des capacités et renforcement de l'appropriation au niveau local et à plusieurs échelles.
- Application des mesures adaptées à temps opportun, en renforçant ainsi les liens entre l'identification des risques, le suivi, l'alerte rapide, les interventions précoces.
- Renforcement des partenariats et de la planification collective.

L'USAID/OFDA, qui envisage de financer des programmes RRC novateurs, est disposée à tester de nouvelles méthodologies, outils et techniques. Dans les zones où des programmes RRC existent, les activités proposées doivent s'aligner sur le plan RRC régional. En outre, pour les propositions qui traitent de la réduction des risques liées aux dangers naturels, vous devez discuter des concepts avec un représentant de l'USAID/OFDA pour le pays ou la zone en question.

Il y a lieu de noter qu'en dépit d'un lien clair entre la pauvreté, la vulnérabilité et les catastrophes, l'appui de l'USAID/OFDA aux activités RRC doit être associée spécifiquement au risque de catastrophe et permettre de réduire les pertes et/ou d'accélérer le redressement après ces sinistres. La prise en compte des questions de pauvreté ou de croissance économique sous-jacentes nécessite des investissements à long terme dans le développement durable qui n'est pas dans les prérogatives de l'USAID/OFDA.

Initiatives RRC mis en œuvre comme programmes individuels

L'USAID/OFDA envisage de financer les programmes RRC qui engagent les communautés, les gouvernements nationaux et locaux, les organisations internationales et régionales et les ONG dans l'élaboration de mesures efficaces qui visent à réduire les catastrophes. Les activités RRC mis en œuvre comme projets individuels doivent identifier les lacunes et répondre aux besoins des populations à risques. Elles doivent évaluer les vulnérabilités et l'exposition aux risques, expliquer les causes, l'échelle et la fréquence des désastres et examiner séparément les systèmes sociaux et économiques de chaque communauté. Si possible, la conception du programme doit comprendre un examen des facteurs de risques tels que la dégradation de l'environnement, la croissance urbaine rapide et non planifiée et le changement climatique.

Pour tous les programmes RRC de cette catégorie, un ou plusieurs secteurs de l'USAID/OFDA doivent être sélectionnés selon les objectifs du programme ; et les instructions fournies pour ces secteurs doivent être respectées. Par exemple, une proposition qui renforce les capacités afin de réduire l'impact des maladies liées au manque d'assainissement doit suivre les instructions concernant le secteur considéré et appliquer les critères du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH). Par ailleurs, toutes les activités RRC dans le cadre de chaque secteur doivent être en corrélation avec un danger spécifique et à l'action HFA prioritaire à laquelle elle s'applique (voir ci-dessus).

En reconnaissant l'importance des activités y compris, entre autres, le renforcement des capacités, la mobilisation communautaire, l'amélioration des politiques RRC et

l'intégration du RRC dans les systèmes éducationnels, l'USAID/OFDA est en phase d'introduire le secteur des « règles et pratiques de gestion de risques » à la page **Error! Bookmark not defined.**¹⁵¹ Vous ne devez choisir ce secteur que si les activités proposées rentrent clairement dans l'un des sous-secteurs identifiés. (Si vous n'êtes pas sûrs de la partie où vous devez introduire le programme, contactez le responsable compétent de l'USAID/OFDA). Comme pour tous les autres secteurs, vous devez suivre les instructions fournies pour les programmes RRC qui rentrent dans le cadre des critères sectoriels de ce secteur, mettre en corrélation toutes les activités RRC avec un ou plusieurs aléas spécifiques et identifier l'action HFA à laquelle elle s'applique.

Intégrer la RRC dans les programmes d'intervention

L'USAID/OFDA finance les programmes d'intervention destinés à sauver des vies, réduire la souffrance humaine et atténuer l'impact économique et social des catastrophes. Ces programmes intègrent le volet RRC dans un large éventail d'interventions sectorielles non seulement pour répondre à des besoins immédiats mais également pour renforcer les capacités des personnes à s'adapter aux crises ultérieures. Pour toute proposition qui intègre un volet RRC dans un programme d'interventions plus large, vous devez sélectionner le ou les secteurs techniques qui sont les plus conformes aux activités du programme. Dans le secteur technique, vous devez identifier spécifiquement les activités RRC, les mettre en corrélation avec la priorité HFA (voir ci-dessus) et suivre les instructions concernant les programmes RRC pour chaque critère sectoriel applicable.

Les priorités du cadre d'action de Hyogo

Tous les programmes RRC de l'USAID/OFDA sont alignés sur au moins l'une des cinq priorités du cadre de Hyogo indiquées ci-dessus. Si les actions prioritaires changent considérablement dans le cadre d'action post-2015, l'USAID/OFDA fournira des instructions mises à jour au besoin. Plusieurs programmes RRC de l'USAID/OFDA traitent de plusieurs actions prioritaires HFA. De même, dans plusieurs cas, une approche, qui tient compte de plusieurs dangers, améliore l'efficacité et l'impact des programmes RRC. L'USAID/OFDA reconnaît également le caractère unique de chaque zone géographique et adapte donc son appui aux programmes RRC au contexte local.

1. **Faire de la réduction des risques une priorité:** L'USAID/OFDA appuie les programmes visant à renforcer l'engagement politique, la participation communautaire et les mécanismes institutionnels et opérationnels pour la RRC ainsi que ceux qui évaluent les besoins humains et financiers en rapport avec la RRC.
2. **Améliorer les informations sur les risques et l'alerte rapide:** L'USAID/OFDA finance les programmes qui améliorent la collecte et l'utilisation de données sur les risques de catastrophes y compris le renforcement des capacités et les infrastructures afin d'observer, d'analyser et de prévoir les aléas. Les activités peuvent comprendre la cartographie de ces aléas, le développement de systèmes d'alerte rapide axés sur les populations et la facilitation des échanges d'informations sur les risques.
3. **Fonder une culture de sécurité et de résistance:** L'USAID/OFDA finance la formation au RRC et les programmes d'apprentissage au niveau communautaire en faveur des autorités locales et pour les secteurs ciblés. Elle appuie également le développement de systèmes et services de partage d'informations qui peuvent impliquer le renforcement des réseaux et la promotion du dialogue auprès des communautés et experts scientifiques.
4. **Réduire les risques dans les secteurs clé:** la gestion durable des terres et des ressources naturelles renforce la résistance des populations vulnérables, notamment celles touchées par le changement et la variabilité climatique. Dans ce cadre, l'USAID/OFDA appuie les programmes qui renforcent la capacité des exploitants et exploitantes agricoles à produire de la nourriture pour leurs familles ainsi que la diversification des moyens de subsistance, la mise en place de partenariats publics-privés et l'intégration de la RRC dans la planification de l'utilisation des terres et les codes de construction.

5. **Renforcer l'état de préparation aux interventions:** la préparation aux interventions répond à la nécessité de planifier des événements pour lesquels la gestion des risques peut être hors de prix ou impossible. Ce domaine de planification relie directement la RRC à la gestion des catastrophes et le redressement. A cet égard, l'USAID/OFDA œuvre en vue de renforcer les politiques, les capacités techniques et institutionnelles, l'appui au dialogue, l'échange d'informations, la coordination et l'engagement des protagonistes ainsi que le contrôle et la mise à jour des régimes de préparation et des plans d'urgence.

La RRC et l'intégration du genre dans l'humanitaire

Les catastrophes affectent les femmes, les hommes, les enfants, les jeunes filles et les garçons et cela de façon variable. Les membres de ces couches sociales sont caractérisés par une vulnérabilité à plusieurs niveaux et disposent de différentes capacités à réagir aux impacts d'une catastrophe. Par conséquent, le risque posé par les aléas est également une fonction du genre. Pour ce qui est des autres secteurs, les programmes RRC doivent mettre l'accent sur la participation équitable des hommes comme des femmes (et des jeunes le cas échéant) et sur les opportunités de prise de décision en leur faveur.

S'agissant des programmes RRC, les réglementations en cours de l'USAID exigent des partenaires qu'ils examinent la question du genre compte tenu du fait qu'elle affecte chaque partie de l'équation et chaque activité de programme. L'analyse de la question du genre montre comment les différents rôles et statuts des femmes et des hommes au sein d'une communauté et d'une sphère politique, au lieu de travail et au sein des ménages (par ex les rôles de prise de décision et l'accès différent selon les ressources et services ainsi que dans leur contrôle même) affecteront aussi bien les travaux envisagés que les résultats attendus desdits travaux de manière différente en fonction des hommes et les femmes. Par exemple, les différences de genre peuvent affecter l'accès aux informations d'alerte rapide et la capacité à intervenir après cette alerte rapide, la formation aux soins médicaux d'urgence, l'accès aux ressources, la capacité à s'adapter aux changements économiques, l'accès aux ressources et à l'éducation ainsi que les écarts de salaires et la participation aux organes de prise de décision. Les évaluations et la cartographie des risques doivent comprendre l'analyse du genre et l'USAID/OFDA exige le développement d'indicateurs du genre dans plusieurs secteurs.

La RRC et la protection environnementale

L'USAID considère la protection environnementale comme revêtant une importance capitale. Par conséquent, toutes les propositions de l'USAID/OFDA doivent examiner avec prudence les impacts potentiels des activités du programme proposées. La vaste majorité des activités RRC rentrera clairement dans le cadre d'un sous-secteur défini par l'USAID/OFDA (par ex, les structures sanitaires et santé générale, les infrastructures d'approvisionnement en eau, etc.) et présenté dans ces lignes directrices et les instructions spécifiques concernant l'environnement seront fournies dans ce sous-secteur pertinent. Plusieurs ressources sont également mises à la disposition du public telles que les lignes directrices environnementales pour les petites activités entreprises en Afrique (*Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa*), disponible à l'adresse suivante: <http://quest.usaid.gov/node/1910>, qui décrit les impacts potentiels des programmes typiques de l'USAID ainsi que les stratégies d'atténuation. Les experts de l'humanitaire doivent consulter le ou les chapitres pertinents de ces ressources pendant la phase de conception de tous les projets et examiner avec prudence les techniques d'atténuation des impacts connexes.

E. Modalités de soumission des demandes

1. Ne pas dépasser la limite de 20 pages dont 2 par sous-secteur, à l'exception de la proposition de budget, du résumé du projet et des documents justificatifs. Par exemple, une proposition, composée de 3 sous-sections, pourrait contenir 26 pages.
2. Rédiger le document en anglais ou fournir la traduction anglaise (Automated Directives System (ADS)-303.3.19), enregistrée sous format Word 2000 et/ou Excel 2000 ou leurs versions ultérieures. L'USAID/OFDA n'accepte pas de fichiers compressés. Prière de fournir uniquement des fichiers PDF pour les documents signés.

3. Fournir un résumé de projet d'environ deux pages (voir : *Format recommandé de la proposition de projet*, à la page 14).
4. Insérer les numéros de pages et des en-têtes et bas de page qui identifient clairement la date de soumission ou de révision. Tous les documents doivent porter la mention *proposition originale* ou *révision n°*.
5. Transmettre la proposition à l'USAID/OFDA/W à partir du siège de votre organisation, à savoir l'endroit où est basé le personnel habilité à viser la proposition.
6. Utiliser les secteurs, sous-secteurs, mots clés et indicateurs identifiés dans les Lignes directrices. Tous les secteurs approuvés sont énumérés dans le chapitre intitulé « *Tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs & liste des mots clés approuvés* » à la page 18, et font l'objet d'une description détaillée dans le chapitre consacré aux secteurs qui commence à la page 60.
7. Présenter les critères sectoriels dans les chapitres appropriés en traitant chacune des questions techniques posées.
8. Identifier clairement les biens ou provisions faisant l'objet de mesure de restriction et fournir les documents justificatifs pertinents tels que décrits dans les critères sectoriels.
9. Présenter une stratégie de marque et un plan d'utilisation des identités visuelles/logos (SMIL) même en cas d'exonération spéciale (cf. *Marque et utilisation des identités visuelles/logos* à la page 47).
10. Proposer une stratégie de sûreté et sécurité spécifique au site géographique pour les l'emplacement des différents sites géographiques proposés pour l'exécution du programme (cf. justificatifs à la page 52).
11. Transmettre le code de déontologie de votre organisation qui est aligné sur les règles appliquées par l'*Inter-Agency Standing Committee* (Comité permanent inter organisation des Nations-Unies) sur l'exploitation sexuelle et la maltraitance lors des crises humanitaires plus un paragraphe qui décrit comment vous envisagez de mettre en œuvre le code de déontologie sur le site du programme.
12. Imputer les coûts sur des lignes budgétaires spécifiques plutôt que de les intégrer comme « coûts partagés » (cf. *Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement* à la page 36).
13. Fournir un budget détaillé, ventilé, exprimé en dollars américains (USD) et présenté en format Excel, un exposé budgétaire correspondant et un formulaire SF-424 dûment rempli et signé (cf. *Lignes directrices pour l'élaboration du budget de financement* à la page 36).
14. Joindre toutes les attestations et déclarations (cf. voir page 49).

IV. FORMATS RECOMMANDÉS DES PROPOSITIONS DE PROJET

A. *Modèle de résumé de proposition*

L'USAID/OFDA **exige** un modèle de résumé d'environ deux pages pour chaque demande. Ce résumé doit fournir un bref aperçu des données du programme et des informations financières. L'USAID/OFDA recommande vivement le respect du modèle de résumé qui est également disponible à l'adresse suivante:

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Demande adressée à l'USAID/OFDA pour un :

- Nouveau contrat de financement**
 Avenant à un financement en cours (#_____)

Nom de l'organisation candidate :	
Adresse du siège	Coordonnées régionales
Nom du contact :	Nom du contact :
Adresse postale :	Adresse postale :
Téléphone :	Téléphone :
Fax :	Fax :
E-mail :	E-mail :

Pays/Région du pays :

Date de soumission/révision :

Titre du programme :

Pour les nouveaux contrats de financements:

Date de démarrage proposée:

Durée du programme proposée:

Pour les avenants aux financements en cours:

Date de démarrage initiale:

Date d'expiration initiale:

Durée de la prorogation proposée:

La proposition de projet sollicite un financement de l'USAID/OFDA pour l'acquisition catégories de produits suivants faisant l'objet des mesures de restriction :

Produits faisant l'objet de restrictions	Applicable? Oui/Non
Produits agricoles*	
Engrais	
Pesticides matériaux contenant des pesticides tels que les MILD et ITPS **	
Produits pharmaceutiques, à usage humain et vétérinaire	
Achats de véhicules non fabriqués aux USA et contrats de location de plus de 180 jours	
Équipement usagé	
Véhicules non fabriqués aux États-Unis	

**Certains produits agricoles, telles que les semences, ne sont pas techniquement considérés comme des produits faisant l'objet de mesures de restriction mais nécessitent l'accord technique de l'USAID avant l'acquisition.*

***cochez « oui » si vous proposez le financement de l'USAID/OFDA pour l'acquisition, l'utilisation, la formation ou la distribution de produits dans cette catégorie.*

Montant en dollars du financement sollicité auprès de l'OFDA : _____ \$
 Montant en dollars sollicité auprès d'autres sources : _____ \$
 Montant en dollars des contributions en nature : _____ \$
 Coût total du programme : _____ \$

Objectif du programme :

Nombre total de personnes affectées dans la zone cible :

Nombre total de bénéficiaires ciblés (personnes) :

Nombre total de personnes déplacées à l'intérieur (DPI) des territoires, ciblées comme composantes du groupe précédent :

Résumé synthétique :

Fournir un résumé du programme en une moitié de page. Indiquer un aperçu des activités proposées, des questions que celles-ci doivent résoudre et pourquoi ces activités sont adéquates.

Tableau des secteurs :

Compléter un tableau de secteur séparé pour chaque secteur proposé dans la proposition de projet. Les tableaux de secteur résument quelques informations fournies dans les sections « Description du programme » et « Élaboration du budget de financement ». Les précisions sur la manière de remplir ce tableau sont fournies dans la section des secteurs et sous-secteurs approuvés, le tableau des indicateurs et la liste des mots clé à la page 18 et dans la section des critères sectoriels qui commence à la page 60. Sauf indication contraire, vous devez fournir l'ensemble des indicateurs pour chaque sous-secteur. Les demandeurs doivent justifier, avec pertinence, tout manque de communication d'informations sur un indicateur particulier (par exemple si l'activité proposée n'a pas de composante correspondant à cet indicateur). Les justifications feront l'objet d'une discussion au cours de la procédure d'examen de la demande.

Nom du secteur:	<i>Parmi les 12 secteurs possibles (cf. Tableau de synthèse ou critères sectoriels à la page 60), indiquer le premier secteur de l'intervention proposée. Remplir un tableau séparé pour chaque secteur indiqué dans la proposition</i>
Objectif	<i>Décrire l'objectif des activités proposées dans ce secteur. Ne pas inclure la performance. Ces informations seront indiquées dans le plan de suivi.</i>
Montant de la requête en dollars	<i>Indiquer le montant sollicité auprès de l'USAID/OFDA pour la couverture des activités prévues dans ce secteur.</i>
Nombre de bénéficiaires ciblés	<i>Indiquer le nombre total de bénéficiaires ciblés pour les activités prévues dans ce secteur, y compris les PDI.</i>

Nombre de PDI ciblés	<i>Indiquer le nombre total de personnes ciblées pour les activités prévues dans ce secteur, noter le nombre de PDI. Les catastrophes d'origine naturelle et humaine peuvent entraîner des PDI.</i>
Zone(s) géographique(s)	<i>Identifier la ou les zone(s) géographique(s) où se dérouleront les activités prévues dans ce secteur. L'identification par localité est recommandée.</i>
Mot(s)-clé(s)	<i>Indiquer l'ensemble des mots clés (cf. « liste des mots clé » à la page 26 ou section « mots clé » à page 179) qui s'appliquent aux activités proposées.</i>
Nom du sous-secteur	<i>Parmi les secteurs possibles dans ce secteur (cf. tableau de synthèse à la page 18 ou les critères sectoriels qui commencent à la page 60), indiquer le premier sous-secteur de l'intervention proposée.</i>
Indicateur 1	<i>Copier le premier indicateur de ce sous- secteur (cf. tableau de synthèse ou critères sectoriels) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 2	<i>Copier le deuxième indicateur de ce sous- secteur (cf. tableau de synthèse ou critères sectoriels) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 3	<i>Copier le troisième indicateur de ce sous- secteur (cf. tableau de synthèse ou critères sectoriels) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Nom du sous-secteur	<i>Les interventions proposées doivent pouvoir être mises en œuvre dans au moins un des sous-secteurs et peuvent convenir pour plusieurs. S'il existe un deuxième sous-secteur, veuillez l'indiquer ici. Rajouter les lignes nécessaires pour les sous-secteurs supplémentaires.</i>
Indicateur 1	<i>Copier le premier indicateur de ce sous- secteur (cf. tableau de synthèse ou critères sectoriels) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 2	<i>Copier le deuxième indicateur de ce sous- secteur (cf. tableau de synthèse ou critères sectoriels) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>
Indicateur 3	<i>Copier le troisième indicateur de ce sous- secteur (cf. tableau de synthèse ou critères sectoriels) pour mesurer le taux de réussite des activités prévues.</i>

B. Lignes directrices relatives au programme, élaboration du budget et documents justificatifs

De plus amples informations sur les lignes directrices pour l'élaboration des programmes (page 27), l'élaboration du budget (page 36) et documents justificatifs (page 52) sont disponibles dans le chapitre correspondant du document. Des informations détaillées sur chaque secteur, sous-secteur du programme et mots clés sont fournies dans la section des critères sectoriels qui commence à la page 60. Voir également les instructions sur la phase précédant la soumission de la demande à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>. Conformément au tableau des secteurs (ci-dessus), vous devez présenter chaque secteur *en indiquant parallèlement les informations relatives à ses sous-secteurs* avant de passer aux secteurs suivants.

PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU PROGRAMME

- A. Justification
 1. Formulation du problème
 2. Synthèse de l'évaluation des besoins
 3. Justification de l'intervention
- B. Description du programme
 1. Aperçu du programme
 - a) Objectif
 - b) Nombre de bénéficiaires
 - c) Hypothèses critiques
 - d) Stratégie de programme
 2. Secteurs
 - a) Nom du secteur et objectif
 - b) Montant en dollars
 - c) Nombre de bénéficiaires
 - d) Zone(s) géographique(s)
 - e) Coordination au niveau du secteur
 - f) Mot(s)-clé
 - (1) Intitulé du mot-clé
 - (2) Intégration du mot-clé
 - g) Elaboration technique
 - (1) Nom du sous-secteur
 - (2) Description technique
 - (3) Indicateurs
- (Répétez pour chaque secteur)
- C. Stratégie de transition ou sortie
- D. Suivi et évaluation
 1. Stratégies de suivi
 2. Stratégies d'évaluation

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES A L'ESTIMATION DES COÛTS/BUDGET DE FINANCEMENT

- A. Budget détaillé/ventilé
- B. Exposé budgétaire
- C. SF-424
- D. Conditions préalables pour les nouveaux demandeurs
 1. L'organisation n'a jamais reçu de financement de la part du gouvernement des Etats-Unis
 2. L'organisation a déjà obtenu un financement de la part du gouvernement des Etats-Unis, mais jamais de l'USAID
- E. Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restriction
 1. Biens et services inéligibles
 2. Fournisseurs inéligibles
 3. Produits faisant l'objet de mesures de restriction
 - a) Produits agricoles
 - b) Engrais
 - c) Pesticides et matériaux contenant des pesticides
 - (1) pesticides agricoles
 - (2) moustiquaires imprégnées d'insecticides longue durée
 - (3) bâches en plastique imprégnées d'insecticides longue durée
 - d) Produits pharmaceutiques et médicaux à usage humain et vétérinaire
 - (1) humain
 - (2) vétérinaire
 - e) Véhicules à moteur
 - f) Equipement usagé
 - g) Equipements de surplus appartenant au Gouvernement des USA
 4. Fournisseurs inéligibles, sanctions économiques américaines, restrictions américaines à l'exportation et autres mesures restrictives légales dans la politique étrangère américaine
- F. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos
 1. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos
 2. Exception par inférence
 3. Exonérations spéciales
- G. Attestations et déclarations
- H. Documents financiers
 1. Partage des coûts et contributions en nature
 2. Dispositions relatives aux sous-contrats
 3. Negotiated Indirect Cost Rate Agreement (accord de négociation du taux indirect) avec le gouvernement des États-Unis (NICRA)
 4. Recettes de programme
 5. Analyse de la réserve (pour les avenants aux financements uniquement)
 6. Déclaration de respect par les ONG américaines des règles et procédures de l'USAID

PRESENTATION DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

- A. Plans de sûreté et de sécurité
- B. Code de déontologie
 1. code de déontologie
 2. paragraphe d'adaptation au niveau régional
- C. Normes d'accessibilité des personnes handicapées
 1. Politique de l'USAID relative aux personnes handicapées
 2. Normes d'accessibilité des personnes handicapées dans les contrats de l'USAID impliquant des travaux de construction
- D. Assistance aux victimes de trafic
- E. Enquête volontaire sur les organisations religieuses et communautaires
- F. Structure et documents de performance
 1. Structure organisationnelle
 2. Responsabilité
 3. Références aux expériences passées
- G. Budget et modifications de programme nécessitant un accord préalable
- H. Avenant au financement
- I. Certification OFAC, compte-rendu et archivage

C. Tableau des secteurs, sous-secteurs, indicateurs & liste des mots clés approuvés

1. Tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs

Ce tableau énumère les secteurs, sous-secteurs, indicateurs et mots clés approuvés que vous devez sélectionner dans l'élaboration, des activités d'intervention proposées. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section des critères sectoriels de ces lignes directrices. Les normes Sphères doivent être appliquées sur l'ensemble des activités dans les cas applicables (www.sphereproject.org). Un accent particulier est mis sur les normes régissant certains indicateurs particuliers, ci-dessous mentionnés, pour lesquels l'USAID/OFDA a relevé des problèmes dans leur application. Le non-respect de ces normes doit faire l'objet d'une justification pertinente dans la proposition.

Veuillez noter que la révision de ces *lignes directrices* nécessite un suivi renforcé des informations ventilées par sexe et par âge, dans certains cas.

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Agriculture et sécurité alimentaire	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées dans le domaine de la pêche, par sexe - Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées à la pêche, par sexe - Kilogrammes moyens de poissons capturés/pêcheur/mois dans une période de six mois par sexe
	Élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animaux bénéficiant d'activités d'élevage ou affectés par celles-ci - Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées à l'élevage, par sexe - Nombre d'interventions de vétérinaires (par ex traitements, vaccinations, etc.) - nombre d'animaux traités
	Ravageurs et pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et % de personnes formées en gestion des ravageurs, par sexe - Nombre et % de personnes formées par les partenaires de l'USAID/OFDA aux procédés appropriés de protection des cultures, par sexe - Nombre estimatif d'hectares protégés contre les ravageurs/maladies (par ex les insectes, les rongeurs, les oiseaux, les herbes mauvaises) - Nombre et % estimatifs de la récolte protégée contre les maladies et les ravageurs (par ex les insectes, les rongeurs, les oiseaux, etc.)
	Médicaments et vaccins vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités d'interventions vétérinaires, (par ex traitements effectués et vaccins vétérinaires administrés) - Nombre d'animaux traités ou vaccinés
	Systèmes semenciers et ressources agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation prévue, en termes de nombre de mois, de l'autosuffisance alimentaire grâce à la distribution de semences et de ressources agricoles en faveur des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes bénéficiant d'activités touchant aux systèmes semenciers et ressources agricoles, par sexe

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Agriculture et sécurité alimentaire (suite)	Amélioration de la production agricole/sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation prévue en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce à la distribution de semences et de ressources agricoles en faveur des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes bénéficiant d'activités touchant aux systèmes semenciers et ressources agricoles, par sexe
	Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares irrigués - Nombre de personnes bénéficiant des activités d'irrigation, par sexe - Augmentation prévue en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce à la distribution de semences et de ressources agricoles en faveur des ménages bénéficiaires
Redressement économique et systèmes	Restauration des ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'un appui par le biais d'activités de restauration, par sexe - % de bénéficiaires ayant signalé une reprise de leurs biens de subsistance dans une période de trois à six mois après avoir bénéficié d'une assistance - Montant total en USD injecté dans l'économie locale à travers les activités du sous-secteur
	Développement de nouvelles ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance à travers les activités de développement de nouvelles ressources économiques, par sexe - Nombre de nouvelles PME créées - % de personnes, par sexe, ayant maintenu leurs nouveaux biens de subsistance d'ici la fin du programme - Montant total en dollars américains injectés dans le programme à travers des activités du sous-secteur
	Restauration des ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures commerciales réhabilitées (km de route, nombre de ponts, m² d'espace et autres etc.) - Nombre total des acteurs clé du marché (par ex producteurs, fournisseurs, négociants, fabricants) - Nombre estimatif de personnes vulnérables affectées par la catastrophe ayant bénéficié indirectement de la restauration du système commercial - Montant total en USD injecté dans la zone du programme à travers les activités du sous-secteur
	Microcrédit	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes, par sexe, ou de PME ayant récemment bénéficié de services financiers ou continuant d'en bénéficier grâce à l'appui de l'USAID/OFDA - % de comptes/groupes financiers appuyés par l'USAID/OFDA qui fonctionnent bien - Montant total en USD injecté dans le programme à travers les activités du sous-secteur
	Travail intérimaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes engagées dans des activités de travail contre rémunération (Cash for work - CFW), par sexe - Montant en USD du salaire par personne, obtenu dans des activités de travail contre rémunération (CFW) - Montant total en USD injecté dans la zone du programme à travers les activités du sous-secteur

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Santé	Structures sanitaires et santé générale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres de soins médicaux ayant bénéficié d'un appui ou ayant été réhabilités, par type (par ex primaire, secondaire, tertiaire) - Nombre de professionnels de la santé formés par type (par ex. docteurs, infirmières, travailleurs sociaux, sages-femmes, accoucheuses traditionnelles) par sexe - Nombre et pourcentage de structures sanitaires qui présentent des rapports de suivi hebdomadaires - Nombre de consultations par sexe et âge*, par trimestre
	Maladies transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence et prévalence de taux de mortalité élevés par type (par ex, diarrhée, infections respiratoires aiguës, rougeole, et autre) par sexe et âge* - Nombre et pourcentage de cas diagnostiqués et traités par les régimes de gestion standardisés des cas, par sexe et âge * - Taux de fatalité pour les cas de diarrhée, d'infections respiratoires aiguës, de rougeole et autre, par sexe et âge *
	Santé reproductive	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant été traitées dans au moins deux cliniques prénatales - Nombre et pourcentage de femmes et de nouveau-nés ayant bénéficié de soins post-natals dans un délai de trois jours après accouchement - Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant reçu un kit d'accouchement hygiénique - Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé compétent par type (sage-femme, docteur, infirmière) et lieu (par ex centre de santé ou maison) - Nombre de cas de violence sexuelle traités
	Maladies non transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence et prévalence de maladies chroniques et autres maladies (par ex. traumatisme), par sexe et âge* - Nombre et pourcentage de personnes ayant bénéficié d'un traitement contre les blessures de masse ou causées par des actes de violence, par sexe et âge*
	Éducation à la santé/changement de comportements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de la santé formés et ayant bénéficié d'appui (total et pour 10.000 habitants au sein de la zone du projet), par sexe - Nombre et pourcentage de CHW spécifiquement engagés dans la surveillance de la santé publique - Nombre et pourcentage de membres de la communauté ayant adopté des pratiques recommandées par les messages de sensibilisation sur la santé

* L'âge varie comme suit : 0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans, et plus de 60 ans

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Santé (suite)	Fournitures médicales et produits pharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kits, d'équipement et consommables médicaux distribués par type (par ex. kits médicaux, équipements, consommables) - Nombre de personnes formées à l'utilisation et à la destruction des équipements et consommables médicaux - Nombre et pourcentage de centres de soins appuyés par l'USAID/OFDA, de rupture de stocks de médicaments essentiels et de traceurs pour plus d'une semaine
Coordination humanitaire & gestion de l'information	Coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations humanitaires activement engagées dans des activités de coordination - Nombre d'organisations humanitaires participant activement à des mécanismes de coordination inter-agences (par ex. équipe humanitaire du pays, groupes, etc.) - Nombre et pourcentage d'agences humanitaires participant dans des évaluations collectives inter-agences - Nombre d'autres acteurs humanitaires clé (par ex le secteur privé, l'armée) qui participent activement aux mécanismes de coordination
	Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations ayant recours aux services de gestion de l'information - Nombre et pourcentage d'organisations humanitaires contribuant directement aux produits d'information (par ex. rapports de situation, 3W/4W, outils digitaux) - Nombre de produits mis à la disposition des clients par les services de gestion de l'information
Études, analyses ou applications humanitaires	Études appliquées, analyses ou applications	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition comprend des indicateurs de résultats et d'impacts spécifiques aux activités proposées (Oui/Non) - Nombre d'études spéciales, d'évaluations de programmes, d'activités de recherche appliquée (développement ou recherche de base), évaluations de secteur ou études de faisabilité réalisées et diffusées auprès des protagonistes pertinents - Nombre d'études, d'évaluations de programme, d'activités de recherche appliquée, d'évaluations de secteur ou d'études de faisabilité utilisées pour informer ou guider une meilleure programmation.
Soutien logistique, produits de première nécessité	Produits non alimentaires (PNA)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de produits non alimentaires (PNA) distribués, par type (par ex feuille de plastique, bâches, draps, kits hygiéniques, sets de cuisine, réservoirs d'eau, autres) - Coût total en USD et coût unitaire d'argent/bons distribués pour les PNA par type (par ex. feuilles de plastique, bâches, draps, kits hygiéniques, sets de cuisine, réservoirs d'eau, autres) - Nombre total de bénéficiaires de PNA, par sexe et type (par ex. feuilles de plastique, bâches, draps, kits hygiéniques, sets de cuisine, réservoirs d'eau, autres)

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Soutien logistique, produits de première nécessité (suite)	Transport (aérien/terrestre/maritime)	<ul style="list-style-type: none"> - Coût total (en dollars) du transport par type (provisions ou personnel) - Nombre total de vols/trajets fournis par type (par ex. provisions ou personnel) - Nombre de personnes transportées par type de transport (par ex. terrestre, maritime, aérien) - Nombre total de kg de provisions transportées par type de transport (par ex maritime, terrestre, aérien)
Aléas naturels et technologiques	Aléas géologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'activités relatives aux aléas géologiques par sexe - Nombre de règles ou procédures modifiées à la suite de ces activités afin d'améliorer l'état de préparation aux catastrophes géologiques - Nombre de personnes ayant été formées à la réduction de l'impact des catastrophes géologiques, par sexe
	Aléas hydrométéorologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui bénéficieront d'activités hydrométéorologiques proposées - Nombre de mesures/procédures modifiées à la suite des activités afin d'améliorer la préparation aux catastrophes hydrométéorologiques - Nombre et pourcentage de personnes formées en hydrométéorologie disposant de connaissances, deux mois après leur formation, par sexe
	Catastrophes technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes bénéficiant d'activités relatives aux catastrophes technologiques, par sexe - Nombre de mesures/procédures modifiées en vue de réduire les risques de catastrophes technologiques - Nombre de personnes formées à l'intervention et à la prévention des catastrophes technologiques, par sexe
Nutrition	Éducation nutritionnelle et changement de comportement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de nourrissons de 0-<6 mois qui sont exclusivement allaités - Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 6-<24 mois qui reçoivent des aliments tous les jours appartenant aux 4 groupes alimentaires - Nombre de personnes bénéficiant d'interventions de changement de comportement, par sexe et âge*
	Gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites de gestion de la malnutrition aiguë modérée - Nombre de bénéficiaires admis dans les services de traitement de la malnutrition aiguë modérée par sexe et âge* - Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés en prévention et en gestion de la MAM par sexe
	Gestion de la malnutrition aiguë et sévère (MAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés en prévention et en gestion de la MAS, par sexe et âge* - Nombre de sites aménagés/réhabilités pour la fourniture de soins hospitaliers et externes - Nombre de bénéficiaires ayant reçu un traitement contre la MAS, par sexe et âge* - Taux d'admission, de désistement, de mortalité, de guérison, de rechute, de transfert pour non-réponse au traitement et durée d'hospitalisation

* L'âge varie comme suit : 0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans, et plus de 60 ans

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Nutrition (suite)	Méthodes nutritionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de professionnels/agents de la santé ayant bénéficié d'une formation aux lignes directrices/mesures/méthodes nutritionnelles, mises en place/renforcées pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë par sexe - Nombre de systèmes d'information sur la nutrition mis en place et opérationnels (Oui/Non) et si oui, nombre de systèmes nutritionnels mis en place et fonctionnels - Un système d'approvisionnement nutritionnel est-il en place ? (Oui/Non) et si oui, le système d'approvisionnement fonctionne-t-il en permanence ? (Oui/Non)
Protection	Protection des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées en matière de protection des enfants, ventilées par sexe - Au moins un indicateur supplémentaire pour mesurer les résultats obtenus par les activités proposées qui montrent une baisse de la vulnérabilité des enfants, la réduction des menaces, une baisse des risques ou une amélioration du bien-être des enfants qui ont été blessés, exploités ou violentés.
	Prévention de la violence basée sur le genre (VGB) et intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant bénéficié de services VBG, par sexe; - Nombre de personnes formés à la prévention ou aux interventions en réponse à des VGB, par sexe
	Services psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et pourcentage de la population cible participant à des activités psychosociales, par sexe - Au moins un indicateur supplémentaire pour mesurer les résultats obtenus par les activités proposées qui montrent un changement du bien-être psychologique de la population ciblée
	Coordination et soutien en matière de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées en protection, par sexe - Au moins un indicateur supplémentaire pour mesurer les résultats obtenus par les activités proposées qui montre un changement dans l'environnement protectif pour la population touchée.
Politiques et pratiques de gestion des risques	Sensibilisation/mobilisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées, par sexe - Pourcentage des personnes formées qui acquièrent des compétences et des connaissances après deux mois - Pourcentage des participants à des réunions collectives qui sont membres de la communauté locale - Mise en place d'un système d'alerte rapide dans la communauté ciblée pour toutes les catastrophes majeures, en sensibilisant convenablement les communautés (Oui/Non) - Pourcentage des membres de la communauté qui ont reçu au moins un message d'alerte rapide communiquée par au moins une source avant que la catastrophe n'ait eu lieu

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Politiques et pratiques de gestion des risques (suite)	Renforcement des capacités et formation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées à la préparation aux catastrophes, à l'atténuation des impacts et à leur gestion, par sexe - Nombre de formations organisées - Nombre de personnes ayant réussi l'examen ou obtenu les certificats, par sexe - Pourcentage des personnes formées qui ont acquis des compétences et connaissances après deux mois
	Plaidoyer mondial et Engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés conjointement - Nombre de participants aux évènements organisés conjointement - Nombre de publications conjointes - Nombre de documents, plans ou accords modifiés pour inclure le langage du volet RRC
	Activités d'intégration/d'amélioration au niveau des systèmes éducatifs et dans la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes scolaires RRC élaborés par niveau d'éducation (par ex. primaire, secondaire, post-secondaire) - Nombre d'étudiants formés en RRC, par sexe - Nombre de programmes sur la RRC mis en place dans les institutions scolaires
	Politique et planification	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plans de réduction des risques de catastrophes, de stratégies, de politiques, de régimes de préparation aux catastrophes et de plans d'urgence élaborés et appliqués - Nombre de personnes ayant participé aux discussions portant sur les stratégies de réduction des risques comme résultat du programme, par sexe - Nombre des communautés et protagonistes impliqués dans l'élaboration de plans, de politiques et de stratégies - Evaluation des risques nationaux et locaux, des données sur les catastrophes et des informations sur la vulnérabilité disponibles dans les zones ciblées (oui/non)
	Partenariats public-privé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises du secteur privé engagées en réponse aux activités liées à la RRC comme résultat du programme - Nombre total ciblé de personnes bénéficiant directement d'activités liées à la RRC comme résultat du programme - Pourcentage des entreprises dans la catégorie des entreprises ciblées de la zone du programme impliquées dans des activités du projet - Pourcentage des plans d'urgence gouvernementaux qui tiennent compte des aspects du secteur privé

SECTEUR	SOUS-SECTEUR	INDICATEURS
Abris et établissements humains (AEH)	Plan et gestion des camps	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de ménages ayant trouvé refuge dans des camps – Nombre de ménages de la zone du programme ayant bénéficié d'abris dans des camps conformément aux normes Sphères et aux directives FOG. – Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'une assistance dans les camps de réfugiés, par sexe – Montant total en USD et pourcentage du budget consacré aux camps et dépensé pour l'achat de biens et services produits dans l'économie locale du pays-hôte affecté
	Abri d'urgence/temporaire	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de ménages bénéficiant d'un abri d'urgence/temporaire – Nombre de ménages bénéficiant d'un abri d'urgence/temporaire conformément aux normes Sphères et FOG – Pourcentage de la population totale du programme ayant bénéficié d'un abri d'urgence/temporaire, par sexe – Montant total en USD et pourcentage des budgets de financement de projets autorisés pour la gestion des camps, dépensés en biens et services produits dans l'économie du pays-hôte
	Atténuation des catastrophes dans les abris	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'abris intégrés dans les mesures RRC – Nombre de camps adoptant des mesures RRC – Nombre et pourcentage de personnes ayant acquis des connaissances RRC en matière d'abris et de camps après la formation et par sexe
Eau, assainissement et hygiène	Santé environnementale	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes bénéficiant d'activités de gestion des déchets solides, de drainage et/ou de contrôle des vecteurs de maladies (sans duplication)
	Promotion de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes bénéficiant directement des activités directes de promotion de l'hygiène (sans les campagnes de sensibilisation par les médias et sans duplication)
	Infrastructures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes bénéficiant directement du programme d'infrastructures d'assainissement
	Infrastructures d'approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes bénéficiant directement du programme d'infrastructures d'approvisionnement en eau

2. Liste des mots clé

Les demandes **doivent** indiquer chaque mot clé pour chaque secteur dans le résumé de la proposition. N'indiquer que les mots clé pertinents. Ils sont utilisés afin de signaler les questions non spécifiques au secteur aux fins uniques d'examen et de contrôle. Ils n'influencent pas la décision de l'USAID/OFDA concernant le mérite technique d'une proposition.

Les descriptions de chaque mot-clé ainsi que les instructions pertinentes sont disponibles dans ce document à la page 179. La demande doit comporter une description de la pertinence du mot clé sélectionné dans le chapitre afférent à la description technique de la proposition.

Argent et bons

Travail contre rémunération (CFW)

Climat

Système d'alerte rapide

Education

Programmation de la sécurité et sûreté humanitaire

Systèmes d'information/systèmes d'informations géographiques (GIS)

Moyens de subsistance

Bétail

Eleveur/Nomades

Fourneaux

V. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES

Vous devez étudier avec attention les modalités indiquées dans cette partie ainsi que dans les critères sectoriels pertinents décrits à partir de la page 60 en raison uniquement de leur longueur. Les critères sectoriels font partie de la conception du programme et représentent des instructions techniques sur les meilleures pratiques et questions qui intéressent l'USAID/OFDA. Ils contiennent des informations détaillées sur les secteurs, sous-secteurs et mots clé qui vous aideront à élaborer votre programme et dont certaines vous serviront à fournir les éléments décrits dans la présente.

L'USAID/OFDA est en cours de préparer des instructions supplémentaires axées sur le redressement accéléré, la phase de transition après l'intervention d'urgence et/ou le renforcement de la résistance des communautés qui font face à des risques chroniques. Elles seront disponibles à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources><http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

A. *Justification*

1. Formulation du problème

Décrire les éléments suivants:

- La catastrophe (non applicable s'il s'agit d'un programme RRC),
- Les causes principales du ou des problèmes à résoudre,
- Les populations touchées y compris la source et la date de ces informations et
- Les informations générales pertinentes.

Fournir une toile de fond du programme proposé et non l'historique du pays ni de la région ni un descriptif de problèmes qui ne sont pas en rapport avec le programme proposé.

2. Synthèse de l'évaluation des besoins et justification de l'intervention

Une justification pertinente répondra clairement aux questions suivantes:

- Pourquoi cet endroit?
- Pourquoi maintenant?
- Pourquoi cette intervention?
- Pourquoi votre organisation?
- Pourquoi l'USAID/OFDA?

Vous pouvez soumettre votre évaluation de besoins réalisée soit par votre propre organisation, en collaboration avec d'autres, soit par le bureau de gestion des catastrophes du gouvernement –hôte, soit par d'autres sources reconnues sur le plan international et qui sont familières avec le contexte comme par ex. l'ONU. Sauf dans des cas exceptionnels, l'USAID/OFDA attend de votre organisation qu'elle prenne en charge les coûts de cette évaluation au titre de sa contribution au programme proposé et comme moyen de justifier votre requête de financements auprès de cette dernière. Pour certaines catastrophes à déclenchement rapide, une évaluation complète des besoins est possible. Demandez l'aide du personnel de terrain de l'USAID/OFDA ou du personnel de la direction générale dans certains cas.

Si vous optez pour un rapport d'évaluation, un rapport complet doit être joint comme annexe et comprendre un résumé des informations qui décrivent le type d'évaluation, des indications sur la personne qui a réalisé l'évaluation de besoins, le lieu où elle a été réalisée et la date. Répartir ce résumé par secteurs spécifiques et sous-secteurs et décrire les principales conclusions:

- une brève synthèse des enquêtes, évaluations et autres travaux descriptifs et analytiques, réalisés ou examinés, en vue de déterminer la nature du problème et la nécessité de l'intervention proposée
- des informations sur le mode de fonctionnement de votre organisation pendant la coordination de cette analyse avec d'autres organisations et portant sur plusieurs secteurs. Les organisations doivent réaliser des évaluations de besoins coordonnées avec d'autres entités humanitaires afin d'éviter une duplication et de contribuer à des évaluations plus complètes et plus exhaustives;
- des données des tendances, des analyses, des sources de données et des méthodologies quantifiables sont utilisées pour collecter des données, dans la mesure du possible;
- des informations provenant d'enquêtes, d'analyses et d'autres documents afin de décrire la zone du service et les conditions des populations ciblées. Dans la mesure du possible, la description doit porter sur les diverses couches de la population cible, à savoir les femmes, les hommes, les enfants, les personnes du troisième âge, les personnes handicapées, les différents groupes ethniques et les diverses classes socio-économiques;
- des informations sur les rapports entre les bénéficiaires cibles directs et indirects doivent être fournies si possible;
- une comparaison des données disponibles avec les *normes minimales sphères* d'intervention en cas de catastrophe, si nécessaire. Vous pouvez remplir cette condition en ayant recours à des analyses existantes ou en cours qui portent sur la même zone ou la même période que le programme proposé (par ex enquêtes nutritionnelles récentes dans la zone réalisées par le fonds des Nations-Unies pour l'enfance, l'UNICEF, ou d'autres organisations), des études de base quantitatives récemment lancées sur un ensemble de secteurs ou une(des) évaluation(s) quantitative(s) et/ou qualitative(s) rapide(s).

Les évaluations peuvent servir d'informations quantitatives et qualitatives de référence pratiques. Si des données de référence ne peuvent pas être fournies dans la proposition, elles doivent être présentées dans un délai de 90 jours après la date de lancement convenue, si le marché est attribué pour une durée de plus de 6 mois. Si la contribution est accordée pour une durée inférieure à 6 mois, les données de référence doivent être présentées dans un délai de 30 jours après la date de lancement. Décrire clairement les plans de collecte des données de référence sur la performance exigées, dans le chapitre de la proposition portant sur le suivi et l'évaluation. Référez-vous aux sections de l'évaluation des besoins dans les critères sectoriels pertinents pour obtenir des instructions spécifiques sur les informations à fournir.

Les demandes d'avenant aux financements doivent inclure des analyses mises à jour et décrire les réalisations depuis le dernier financement conformément à la proposition précédente. Cette évaluation doit inclure les obstacles qui ont entravé la réalisation des objectifs initiaux et expliquer comment y pallier dans le programme en cours.

Le programme proposé doit clairement répondre à un ou plusieurs besoins évalués. Selon les conclusions de l'évaluation, la justification de l'intervention doit expliquer pourquoi:

- la situation actuelle nécessite une intervention humanitaire ou RRC?
- les interventions spécifiques proposées sont plus pertinentes pour répondre à ces besoins?
- les bénéficiaires, secteur(s) et sous-secteur(s) identifiés sont prioritaires à long terme?

Vous devez:

- consulter les sections afférentes aux justifications des critères sectoriels pertinents pour obtenir des informations détaillées sur les données à fournir;
- organiser la justification de l'intervention pour chaque secteur de l'USAID/OFDA proposé avec ses sous-secteurs applicables;

- définir des rapports clairs entre les besoins identifiés et les activités proposées;
- aligner les actions proposées sur la mission de l'USAID/OFDA.

Cette section doit également:

- introduire votre organisation;
- définir les capacités spécifiques et les expériences dans les secteurs et sous-secteurs proposés dans le pays touché, avec la population et zone d'intervention cibles proposées, le cas échéant.

Vous devez inclure les éléments suivants:

- des données de référence et cible qui prouvent des résultats pertinents des programmes de l'organisation qu'ils aient été financés par l'USAID/OFDA ou toute autre organisation;
- des indications sur le progrès ou les conditions qui ont entravé le progrès vers des résultats positifs;
- l'éventail de compétences, capacités et ressources locales qui peuvent être utilisées afin de répondre à une situation d'urgence;
- comment les enseignements des interventions ou programmes de transition ou de développement passés s'appliquent-elles aux activités proposées?

Les informations peuvent être résumées dans la justification de l'intervention en fournissant des détails dans une annexe.

B. Description du programme

1. Aperçu du programme

La section afférente à l'aperçu du programme décrit l'intervention proposée dans son ensemble. Elle consolide les composantes du programme. Expliquer clairement les points suivants:

- **Objectif:** Formuler l'objectif du programme qui représente l'impact humanitaire recherché par votre organisation. Il doit y avoir un seul objectif par programme.
- **Nombre de bénéficiaires:** Indiquer le nombre total d'individus que le programme ciblera pour assistance. Parmi ce total, indiquer combien de PDI bénéficieront du programme. Pour ces chiffres, compter chaque personne une fois même si elle reçoit de l'assistance dans plusieurs secteurs décrits en-dessous. Ne pas utiliser les ménages comme unité de mesure dans cette section.
- **Hypothèses-critiques:** Décrire les meilleures données estimatives des conditions qui prévaudront pendant la mise en œuvre du programme et affecteront celle-ci. Vos hypothèses doivent être basées sur le contexte local, la sécurité, l'accessibilité, le personnel, la disponibilité des ressources et autres facteurs.
- **Stratégie du programme:** Décrire l'approche générale du programme proposé y compris comment les activités proposées correspondent au propre programme de votre organisation et aux efforts de la communauté humanitaire dans ce cadre particulier. Les facteurs à prendre en compte sont les questions de savoir si ce programme sera mis en œuvre en tant que programme individuel ou dans le cadre d'une stratégie plus vaste, comment il contribuera à renforcer les capacités du gouvernement ou de la communauté locale et comment les résultats obtenus permettront d'étayer d'autres programmes à plus long terme ou des projets initiés par d'autres organisations ou entités.

2. Secteurs

Les activités du programme proposées doivent appartenir à l'un ou plusieurs des secteurs indiqués dans le tableau des secteurs, sous-secteurs et indicateurs de la page 18 et qui font l'objet d'une description détaillée dans la section afférente aux critères sectoriels qui

commence à la page 60. Vous devez contacter le conseiller régional de l'USAID/OFDA (personnel de terrain) ou l'expert chargé des opérations d'interventions aux catastrophes (Washington, DC) si les activités envisagées ne correspondent pas au secteur, sous-secteur, indicateur ou mot clé défini dans les *Lignes directrices* ou si vous avez des questions sur le secteur et sous-secteur le plus approprié.

Fournir toutes les informations requises pour chaque secteur proposé ; les critères techniques ainsi que les informations requises font l'objet d'une description dans les critères sectoriels. Présenter chaque secteur proposé accompagné d'informations sur le sous-secteur correspondant avant de passer à un autre secteur.

a) Nom et objectif du secteur

Parmi les 12 secteurs possibles (cf. *Tableau de synthèse ou critères sectoriels*), spécifier un secteur de l'intervention proposé. Indiquer le nom du secteur approuvé par l'USAID/OFDA et l'objectif principal du secteur ou le résultat prévu. Chaque secteur proposé ne doit fournir qu'un objectif.

Par exemple :

Nom du secteur : santé
Objectif : amélioration de la santé des PDI

L'USAID/OFDA déconseille toute description trop détaillée des objectifs tels que les endroits précis, les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires étant donné que ces informations seront fournies dans d'autres parties. Le fait de fournir de telles précisions dans l'objectif même pourrait entraver la flexibilité de l'organisation à réagir rapidement à tout changement de conditions ou de priorités car si un objectif change, le contrat doit être modifié.

b) Montant en dollars

Indiquer le montant en dollars requis pour les activités de ce secteur. Pour de plus amples informations, se référer aux *Lignes directrices relatives à l'élaboration du budget de financement* à la page 36.

Si l'intervention proposée ne comprend qu'un secteur, ces chiffres seront les mêmes que ceux indiqués dans la partie relative à l'ensemble du programme. Des informations détaillées sur les bénéficiaires, telles que leur identité et la méthode par laquelle ils ont été sélectionnés, doivent être indiquées au niveau du sous-secteur.

c) Chiffres concernant le nombre de bénéficiaires

Pour ce qui est des bénéficiaires du programme dans son ensemble, personne ne doit être compté deux fois, cependant un individu peut être compté dans plusieurs secteurs.

Indiquer le nombre de personnes ciblées qui bénéficieront d'une assistance dans ce secteur:

- nombre total de bénéficiaires ciblés (par ex 5000)
- nombre total de PDI bénéficiaires ciblés (par ex 250)

Le nombre de bénéficiaires directs est obligatoire. Les organisations qui indiquent également un chiffre sur les bénéficiaires indirects doivent définir comment ces individus bénéficient indirectement des activités.

d) Zones géographiques

Pour les programmes mondiaux, fournir les régions et pays où des activités sont prévues.

Mondial	Régions	Pays
Global	Afrique de l'ouest, Amérique latine	Niger, Guatemala

Pour les programmes régionaux, indiquer les pays où les activités sont prévues.

Région	Pays
Asie du sud	Bangladesh, Inde

Pour les programmes au niveau national, indiquer le deuxième niveau de zone(s) géographique(s) où les activités prévues pour ce secteur se dérouleront. Vous pouvez inclure des niveaux supplémentaires s'ils sont disponibles et applicables. Des exemples des niveaux administratifs sont indiqués ci-après:

Pays	1 ^{er} niveau d'organisation administratif	2 ^{ème} niveau d'organisation administratif	3 ^{ème} niveau d'organisation administratif
Haïti	Départements	Arrondissements	Communes
Ethiopie	Régions	Zones	Woredas
Pakistan	Provinces	Localité	Thesils
Indonésie	Provinces	Régences	Localité

Vous devez fournir des cartes et données géographiques telles que les coordonnées géographiques si possibles. Indiquer les coordonnées sous le format **degré décimal** (par ex., **Latitude: 38.889602, Longitude: -77.022986** pour Washington, D.C.).

L'USAID/OFDA ne perd pas de vue que la mise en œuvre du programme n'est pas liée à l'emplacement géographique défini dans cette partie mais plutôt aux objectifs du programme. Pour des instructions plus détaillées, veuillez contacter l'équipe de l'USAID/OFDA chargée de la coordination du programme.

e) Coordination au niveau des secteurs

Pour le secteur proposé, expliquer comment vous envisagez de coordonner, d'échanger des informations et de collaborer étroitement avec les agences de l'ONU, d'autres ONG et agences du gouvernement des États-Unis, autres bailleurs de fonds, groupes locaux et collectivités locales et agences gouvernementales nationales dans la conception du projet et la réalisation des activités en indiquant les informations suivantes :

- Les noms des autres organisations internationales et ONG qui travaillent dans le même secteur, notamment celles dont l'expertise se rapproche des activités proposées. Identifier les liens entre les différents programmes et expliquer comment le travail proposé permettra, le cas échéant, de compléter ces programmes au besoin.
- la méthode de coordination pour ce secteur, par exemple, la fréquence des réunions, la manière dont les problèmes sont identifiés et traités, comment les informations sont collectées et diffusées et comment les normes sont établies et leur application contrôlée.

f) Mots clés

(1) Désignation du mot clé

Parmi les mots clés disponibles (cf. liste des mots clé) pour le dernier secteur décrit, énumérer la liste de tous les mots clés pour l'intervention proposée.

(2) Intégration des mots clés

Un mot clé désigne une méthode, un centre d'intérêt ou une population donnée qui pourrait être concernée par les activités proposées pour chaque sous-secteur. Les mots clés correspondent à des thèmes qui font l'objet d'un contrôle/suivi systématique par l'USAID/OFDA, à travers tous les programmes, à des fins de rapport ou autre.

Les candidats doivent indiquer comment l'un ou l'ensemble de ces mots clés s'appliquent aux activités proposées pour chaque sous-secteur et comment les besoins évalués justifient ce projet. Tous les mots clé sont disponibles pour l'ensemble des sous-secteurs.

Plutôt que de répéter les informations lorsque ce lien est expliqué dans la conception technique, veuillez utiliser des références, c'est à dire cf. « conception technique » dans la zone d'insertion du mot clé. Au cas où un ou plusieurs mots clés et leur lien seraient identiques, d'un sous-secteur à l'autre, les candidats doivent fournir cette information dans le premier cas et utiliser des références, c'est à dire 'cf. sous-secteur précédent' dans la description des autres sous-secteurs.

g) Conception technique

La conception technique de la proposition doit être organisée en fonction des secteurs et sous-secteurs de l'USAID/OFDA. Pour le premier secteur indiqué ci-dessus, décrire la conception technique et énumérer les indicateurs pour chaque sous-secteur approprié. Décrire un sous-secteur intégralement (y compris les indicateurs) avant de passer au prochain sous-secteur.

(1) Nom du sous-secteur

Indiquer un sous-secteur de l'intervention proposée. Vous pouvez trouver les sous-secteurs dans le tableau de synthèse des secteurs et sous-secteurs de la page 18 ou dans chaque critère sectoriel.

(2) Description Technique

Les informations indiquées dans cette section doivent constituer le plus gros des informations fournies pour le sous-secteur. Vous pouvez trouver des instructions sur les informations à intégrer dans la description technique du sous-secteur approprié, indiquée dans les critères sectoriels. Vous devez examiner les instructions pertinentes du secteur dans son intégralité et répondre à toutes les questions et fournir toutes les informations requises dans les instructions concernant le secteur. Votre proposition peut être rejetée si vous ne respectez pas cette règle.

Vous devez expliquer clairement comment les activités proposées répondront aux besoins exprimés. En règle générale, les conceptions techniques doivent comprendre les méthodologies, les démarches envisagées par le candidat pour la réalisation de l'activité proposée dans le délai exigé. Vous devez également présenter les plans d'urgence qui permettraient de gérer les changements d'hypothèses essentielles. Vous êtes invités à fournir des chronogrammes, diagrammes ou tout autre graphique à titre illustratif mais ceci n'est pas une obligation.

Comme indiqué dans les instructions sur les secteurs, **les descriptions techniques doivent également couvrir l'égalité des genres, l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire et la prise en compte des personnes handicapées et âgées.** Des informations supplémentaires sur ces critères sont disponibles à la page 60.

(3) Indicateurs

Des indicateurs sont utilisés pour présenter les changements prévus, suivre les progrès réalisés et mesurer les résultats réels par rapport aux résultats attendus. **Les indicateurs d'extrait** mesurent les réalisations complètes du programme telles que les activités, les services, les actions, les produits ou la participation (par ex nombre de personnes bénéficiant de kits hygiéniques, etc.). **Les indicateurs de résultat** mesurent les changements, à moyen ou long terme, résultant des activités et des extraits du programme (par exemple, pourcentage d'enfants ciblés ayant signalé une amélioration de leur sentiment de sécurité et de bien-être). **Pour tous les pourcentages, indiquez le numérateur et dénominateur définis. Énumérez les indicateurs et indiquez une valeur cible mesurable pour chacun d'eux.**

Les indicateurs appliqués par l'USAID/OFDA

Chaque sous-secteur des critères sectoriels comprend une section afférente aux indicateurs. **Sauf indication contraire, les candidats doivent sélectionner tous les indicateurs à traiter pour chaque sous-secteur proposé.** Vous devez reproduire la formulation de l'indicateur utilisé dans chaque critère sectoriel. Les demandes d'avenant au financement et nouvelles demandes de suppléments de financement doivent appliquer les taux de réalisation mentionnés dans les rapports de compte-rendu des programmes antérieurs, comme point de référence cible pour la nouvelle proposition de projet. Ces demandes doivent également comprendre les indicateurs des sous-secteurs obligatoires ou justification sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été fournis. **Les demandeurs qui ne souhaitent pas fournir d'informations sur un indicateur spécifique doivent fournir une justification pertinente dans la proposition.** Ce critère s'applique même pour les indicateurs de sous-secteurs qui n'étaient pas fournis dans le dossier initial. Rajouter des indicateurs pertinents exigés par l'USAID/OFDA s'ils fournissent des preuves suffisantes de résultats ou d'impact de programme. Inclure les données de base pertinentes pour l'analyse de ces indicateurs et pour la justification de leur utilisation. Plusieurs indicateurs des critères sectoriels nécessitent maintenant une combinaison de données ventilées par sexe, âge et type de handicap.

Indicateurs personnalisés proposés

Vous pouvez développer, utiliser et rendre compte à propos d'indicateurs supplémentaires. Des indicateurs sont proposés à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>. Les indicateurs de résultats ou d'impact peuvent être utiles pour analyser les résultats du programme non perceptibles dans les indicateurs standards de l'USAID/OFDA.

C. Stratégie de transition ou de sortie

Vous devez proposer une stratégie de transition ou de sortie qui décrit le résultat final recherché par le projet ou du jalon qui permet une transition de sortie du programme d'assistance de l'USAID/OFDA. Décrire les conditions qui permettront de garantir la durabilité des résultats du programme ou les progrès mesurables vers une future durabilité. Si cela est plus opportun, il est recommandé de présenter une stratégie de sortie à appliquer à la fin d'activités financées par l'USAID/OFDA et qui marquera la fin du projet.

Les stratégies de transition doivent décrire :

- la transition prévue des activités
- l'implication des bénéficiaires, au besoin
- des actions supplémentaires requises pour garantir la durabilité des activités
 - Dans quelle période ?
 - Par qui ?
- les dispositions prévues pour communiquer la transition à l'ensemble des protagonistes
- les dispositions prévues, au besoin, pour la poursuite du programme lorsque le financement de l'USAID/OFDA arrivera à terme.

D. Suivi et évaluation

1. Stratégies de suivi

Vous devez fournir une stratégie de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme qui s'appuie directement sur les informations générales spécifiques au secteur, fournies dans la section *Description du programme*, ainsi que sur les objectifs, activités et indicateurs prévus. L'USAID/OFDA encourage vivement les stratégies de suivi solides qui permettent d'élaborer un rapport diligent et précis sur les données quantitatives et qualitatives susceptibles de faire comprendre et de rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme {ADS-201 to 203}. En outre, les plans de suivi et d'évaluation doivent inclure les méthodes spécifiques qui permettent d'obtenir des

données spécifique afférentes au genre ainsi que des informations sur le mode d'assistance aux personnes ayant des besoins particuliers (par ex, les personnes du troisième âge, les ménages gérés par des femmes ou des enfants et les personnes handicapées).

La stratégie de suivi doit préciser les informations suivantes:

- la source, la méthode et le délai de collecte des données
- le bureau, l'équipe ou la personne identifiée pour entreprendre les activités de suivi
- les procédures d'évaluation de la qualité qui seront utilisées pour vérifier et valider les performances réelles
- les limites connues de la procédure de suivi, l'impact que ces limites peuvent avoir sur l'exécution du programme et les stratégies mises en place pour pallier ces limites, si nécessaire
- les stratégies d'analyse, de présentation, d'examen et d'utilisation des données
- une liste de tous les indicateurs proposés, assortis chacun d'un objectif réaliste qui utilise des données de base comparatives.

Les données de base doivent être fournies dans un délai de 90 jours après la date de démarrage si la durée du contrat est prévue pour plus de 6 mois et dans un délai de 30 jours après la date de démarrage si cette durée est inférieure à 6 mois. Les plans de collecte des données de base requises doivent être clairement décrits dans la stratégie d'évaluation.

2. Stratégie d'évaluation

L'USAID/OFDA ne perd pas de vue l'importance des évaluations à la fois internes et indépendantes comme moyen:

- d'identifier les résultats du programme et d'évaluer la contribution de l'intervention dans la réalisation des résultats attendus.
- d'évaluer l'efficacité des activités et la réalisation des objectifs visés.
- de retenir les enseignements des interventions passées et de consigner les meilleures pratiques.

L'USAID/OFDA envisage de financer les évaluations indépendantes au cas par cas. Si un financement de l'USAID/OFDA est nécessaire pour la réalisation d'un projet d'évaluation, les frais y afférents doivent alors être inclus dans l'ensemble des frais du programme à financer. Les stratégies d'évaluation doivent identifier les objectifs, la finalité, la conception et les méthodes d'évaluation ainsi que le champ de l'évaluation prévue (par ex, l'accent mis sur un seul résultat sectoriel, la zone géographique spécifique individuelle ou la couche de la population, les questions clé, etc.).

Dans ses règles d'évaluation, l'USAID n'exige pas l'évaluation de chacun des projets qu'elle finance. Toute activité qui met en évidence de nouvelles approches, qui doivent être généralisées (par ex interventions humanitaires pilotes ou innovantes), nécessite une évaluation. Les programmes pilotes ou innovants doivent intégrer les conceptions d'évaluation rigoureuses dans le plan de mise en œuvre du programme.

Afin de remplir les critères d'évaluation telles que spécifiés dans la nouvelle *politique d'évaluation de l'USAID* disponible à l'adresse suivante:

<http://transition.usaid.gov/evaluation/USAIDEvaluationPolicy.pdf>, et afin de garantir des évaluations de <http://transition.usaid.gov/evaluation/USAIDEvaluationPolicy.pdf>, et d'en garantir la qualité, les demandeurs qui proposent des évaluations externes ou internes doivent fournir les informations suivantes:

1. Un énoncé détaillé des travaux pour le plan d'évaluation proposé, le processus de collecte de données et l'analyse y compris :
 - Une description de la catégorie d'évaluation à réaliser, à savoir les évaluations en temps réel, à mi-parcours, à la fin du projet et ex-post. Les partenaires doivent se référer aux règles de l'USAID relatives à l'évaluation afin de déterminer si celle-ci sera une évaluation de performance ou d'impact. Sachez qu'une évaluation

- d'impact doit comprendre une comparaison entre un groupe-traitement et un groupe-contrôle. Cette méthodologie fournit des preuves d'un rapport entre l'intervention et le résultat mesuré ;
- Les méthodes d'échantillonnage pour les enquêtes de base quantitatives et/ou post-intervention (par ex un échantillon aléatoire simple ou systématique, un échantillon stratifié, etc.) ;
 - Les critères de sélection pour les individus et/ou groupes interviewés pendant la collecte de données qualitatives, si nécessaire. Ceci comprend des informations détaillées sur la prise en compte équitable des genres et les réactions des personnes qui ont des besoins particuliers telles que les personnes handicapées et les personnes du troisième âge;
 - Les principales caractéristiques des instruments de collecte de données (par ex les questionnaires d'enquête et mesures quantitatives standards, les interviews qualitatives et/ou les guides d'observations et autres outils);
 - Une brève déclaration sur les méthodes de collecte de données sera conforme à la politique fédérale commune relative à la protection des personnes (*Common Federal Policy for Protection of Human Subjects*) dans les évaluations des projets de recherche (souvent appelé « Common Rule » (Règle commune); {cf. 22 CFR 225, Annexe B, 1^{ère} partie} et http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr225_06.html). De même, ces activités d'évaluation non axées sur la recherche doivent garantir une collecte des données impliquant des êtres humains, et cela dans le respect des règles d'éthique;
 - Les stratégies d'analyse des données. Indiquer non seulement quelles informations statistiques et analytiques seront utilisées mais également l'analyse spécifique, telles que l'analyse de base, la régression, etc. ;
 - Les mesures prises afin de réduire la nécessité d'un jugement typique d'un évaluateur ou l'utilisation de données biaisées.
2. Un calendrier d'évaluation;
 3. Des mesures et stratégies afférentes au respect de la vie privée propres à garantir la protection et la confidentialité pendant la collecte de données;
 4. Les stratégies qui encouragent la participation des partenaires et évaluateurs nationaux à la conception et à la réalisation de l'évaluation du programme;
 5. La prise en compte des variables liées au genre et à l'âge pour l'analyse;
 6. Les plans de diffusion du produit final ;
 7. La source actuelle et/ou prévue de financement de l'évaluation. Si votre organisation a besoin de financements de l'USAID/OFDA pour réaliser la ou les évaluations, soumettre un budget détaillé de l'évaluation, le cas échéant.

Si une stratégie d'évaluation est à élaborer en concertation avec un consultant externe et/ou pendant la phase de mise en œuvre du programme, vous devez décrire comment elle le sera. Son élaboration devra se faire suivant les critères cités plus haut.

VI. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FINANCEMENT

Vous devez présenter le budget proposé dans une section séparée qui n'est pas soumise à une limite du nombre de pages comme la proposition de programme. Un budget détaillé, un exposé budgétaire et le formulaire SF-424 (*demande d'assistance fédérale*) constitueront les éléments essentiels du budget. Une stratégie de marque et d'utilisation des logos/identités visuelles (SMIL) et d'autres documents administratifs seront requis. Cf. modalités de soumission des demandes à la page 12. Le budget proposé doit être exprimé en dollars américains uniquement {ADS-600}.

L'USAID/OFDA procédera à une comparaison du projet de budget avec le programme proposé afin de déterminer si les projections budgétaires sont réalistes. Le réalisme budgétaire est un processus d'examen et d'évaluation indépendant des éléments spécifiques des dépenses proposées afin de déterminer s'ils sont réalistes pour les travaux à réaliser (tels que décrits dans la proposition physique), reflètent une compréhension claire des besoins et sont conformes aux méthodes de performance et matériels décrits dans la proposition technique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Hormis le réalisme budgétaire, l'USAID/OFDA appliquera au budget proposé les critères d'évaluation suivants :

- Les coûts sont-ils admissibles?
- Les coûts sont-ils nécessaires?
- Les coûts sont-ils affectables?
- Les coûts sont-ils raisonnables et justifiés?
- Quels sont les niveaux de partage des coûts ou de contributions en nature?
- Y-a-t-il des contributions d'autres bailleurs de fonds?
- Le programme générera-t-il des recettes (s'il y en a)?
- Quelle est la pertinence des justifications pour toutes les dépenses du budget?
- Quelle est la nécessité d'acquérir des biens faisant l'objet de mesures de restriction?

Pour de plus amples informations sur les coûts considérés comme admissibles, affectables et raisonnables, veuillez consulter le document 22 CFR 230, intitulé « *Cost Principles for Non-Profit Organizations* » (principes de détermination des coûts pour les organisations à but non lucratif), préalablement libellé OMB Circular A-122 disponible à l'adresse suivante: <http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/index.html> et <http://www.gpo.gov/fdsys/browse/collectionCfr.action?collectionCode=CFR>.

Pour plus d'informations sur les recettes de programme, se référer au document 22 CFR 226.24 intitulé « *Administration of Assistance Awards to U.S. Organizations* » (gestion des contrats d'assistance aux organisations américaines) disponible à l'adresse suivante : http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html

A. Budget détaillé/ventilé

Un budget détaillé/ventilé doit énumérer et comptabiliser chaque dépense individuelle dans chaque poste budgétaire pour chaque objectif sectoriel {22 CFR 226.12, FAA §611(a), ADS-201, ADS-303.3.12}. Les postes budgétaires sont des regroupements logiques de coûts, tels que les salaires, les charges de personnel, les déplacements, l'équipement permanent, les fournitures et les coûts indirects. Des exemples de budgets détaillés/ventilés et répartis par objectif sectoriel sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources> dans la catégorie intitulée « *Sample Detailed/Itemized Budget for Primary Funding Recipient and Sample Detailed/Itemized Budget for Sub-Partner Funding Recipient* » (Modèle de budget détaillé/ventilé pour les bénéficiaires primaires de financement et modèle de budget détaillé/ventilé pour les sous-bénéficiaires des financements). **Ces exemples de budgets sont fournis strictement à titre illustratif ; vous devez énoncer**

leurs propres chiffres en dollar, et appliquer leurs propres taux et méthodes d'affectation de coûts. Vous devez prendre en charge les coûts indirects à travers un accord formel de négociation du taux indirect (NICRA) ou des états financiers audités et calculs des coûts indirects.

Les budgets doivent être présentés en format Excel. Les charges communes doivent être indiquées dans des colonnes séparées dans un budget détaillé et ne doivent pas être présentées comme une dépense effectuée en un seul décaissement.

Ces charges communes permettent la prise en compte des dépenses des bureaux régionaux qui ne peuvent pas être affectées directement à un seul projet géré par le bureau. Conformément au règlement 2 CFR 230, D-4, « cette méthode est acceptable, si chaque charge commune est calculée au prorata en utilisant une base qui mesure exactement les avantages accordés à chaque contrat de financement ou autre activité. Cette base doit être fixée selon des critères raisonnables et appuyée par des données actuelles ». Vous avez l'obligation de prouver, raisonnablement, que vous respectez le règlement 2 CFR 230, Chapitre D-4.

Vous devez imputer des charges communes à chaque objectif sur la base de l'utilisation estimative. Par exemple, plutôt que d'indiquer les frais de location de bureau comme un montant forfaitaire, vous devez estimer l'utilisation du bureau par rapport à la réalisation des activités de chaque secteur et, sur cette base, imputer les différents coûts à chaque objectif.

En décrivant les charges communes,

1. ventilez,
2. utilisez une méthode de recouvrement direct des coûts pour effectuer vos calculs,
3. utilisez les coûts d'exploitation de votre bureau du dernier exercice financier pour estimer les dépenses prévisibles de cette année sauf si vous ne disposez pas de bureau régional l'année dernière,
4. fournissez les preuves de votre méthodologie et de vos calculs par affectation,
5. utilisez une base qui a permis de calculer avec précision les avantages accordés à chaque contrat ou activité.
 - a. Cette ou ces bases auront été établies en fonction des données raisonnables et appuyées par des données actuelles.
 - b. Consolidez le budget estimatif en intégrant.
 - i. Un montant total estimatif de l'ensemble des charges
 - ii. Le nombre de donateurs qui financent l'ensemble de ces charges et
 - iii. Une explication de la méthode de rapprochement annuelle des dépenses
6. Ne pas inclure les salaires.

Vous trouverez, ci-dessous, une méthode simpliste qui permet d'illustrer comment une dépense budgétaire (par ex location de bureau) est prise en charge par plusieurs projets et comment le pourcentage est fractionné pour chaque projet.

Charges de location de bureau	12,000\$					
	Projet 1000	Projet 2000	Projet 3000	Projet 4000	Non restrictifs	Total
Dépenses directes total du projet	15 000\$	7000\$	48 000\$	112 000\$	\$ -	182 000\$
Pourcentage par projet	8.24%	3.85%	26.37%	61.54%	0.00%	100.00%
Location de bureau imputable?	Totale	X	Totale	Totale		
Part de la location de bureau	988,80\$		3164,40\$	7384,80\$	462\$	12 000\$

Pour les avenants aux financements:

Soumettre un nouveau budget qui ne reflète que les fonds sollicités à travers l'avenant. Les lignes directrices relatives au budget détaillé/ventilé indiquées plus haut s'appliquent aux budgets et avenants au financement. Ne pas envoyer le budget initial mis à jour. Une analyse de la réserve est également requise, voir Section H, documents financiers ci-dessous pour des informations détaillées.

B. Exposé budgétaire

L'exposé budgétaire justifie les dépenses proposées et explique la méthode de projection des coûts. Les candidats doivent justifier leur projection budgétaire en indiquant par exemple la méthodologie et les hypothèses utilisées pour déterminer les dépenses individuelles, à savoir les estimations de coûts techniques, les coûts réels actuels, les coûts afférents à des appels d'offres, les prix indiqués au catalogue ou les barèmes salariaux. Un exposé budgétaire minutieux permettra un examen diligent de la proposition de budget et évitera à l'équipe régionale de l'ONG d'avoir à réviser la proposition et à fournir des justifications après la soumission de la proposition. Pour faciliter l'examen du budget, vous devez suivre l'ordre de répartition des différents coûts du budget détaillé (de haut en bas), plutôt que de les énumérer par objectif (de gauche à droite). Un exemple d'exposé budgétaire, à l'attention des principaux bénéficiaires et sous bénéficiaires, est disponible à l'adresse suivante

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Ces exposés budgétaires sont strictement fournis à titre indicatif et sont basés sur des exemples de budget détaillés. Vous devez utiliser vos propres justificatifs en vous appuyant sur la conception du programme, les intrants associés au programme et le budget détaillé.

C. SF-424

Le Bureau américain de gestion du budget (OMB) exige le formulaire SF-424, de *demande d'assistance auprès du gouvernement fédéral (Application for federal assistance)*, dûment rempli et signé, pour toutes les propositions {22 CFR 226.12, ADS-303.3.5.2, ADS-303.3.8}. Ce document est constitué du:

- SF-424, demande d'assistance auprès du gouvernement fédéral,
- SF-424a, informations sur le budget – programmes portant sur d'autres secteurs que le bâtiment,
- SF-424b, Assurances — programmes portant sur d'autres secteurs que le bâtiment.

Ces documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

D. Conditions préalables pour les nouvelles demandes

Cette section décrit les conditions préalables à remplir pour les nouvelles demandes avant la soumission de la proposition. Les organisations n'ayant jamais bénéficié de financement de la part du gouvernement des États-Unis doivent remplir les sections *un* et *deux*. Si votre organisation a déjà obtenu un financement de la part de l'USAID/OFDA, indiquer la mention « néant » dans cette section.

1. L'organisation n'a jamais reçu de financement de la part du gouvernement des États

- L'USAID/OFDA doit procéder à une évaluation préalable de l'éligibilité au financement. La programmation de cette évaluation peut durer 60 jours au maximum. Vous devez donc planifier le dépôt de vos dossiers et les périodes d'exécution en fonction de ce paramètre. Veuillez contacter le représentant de l'USAID/OFDA pour des instructions supplémentaires. Une liste des représentants régionaux de l'USAID/OFDA est disponible à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
- Vous devez fournir les états financiers audités des trois derniers exercices financiers préparés par un expert-comptable ou un autre auditeur avalisé par l'USAID, un organigramme de l'organisation, les copies des règles et procédures applicables, par exemple, la comptabilité et gestion financières, les opérations d'achat, la gestion du matériel, les missions et la gestion du personnel {ADS-303.3.9}.
- Vous devez disposer d'un seul numéro DUNS (système de numérotation universelle unique) à neuf chiffres 68 FR 38403-5 (OMB), ADS-303.3.8b}. Les procédures d'obtention du numéro DUNS sont présentées dans le dossier intitulé « *Certifications*

and representations », (Attestations et déclarations) qui peut être consulté à l'adresse suivante <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

- Vous devez être actuellement inscrit dans la base de données centrale des fournisseurs (CCR). Les procédures d'inscription sont indiquées à l'adresse suivante: <https://www.SAM.gov/portal/public/SAM>. (Activer la fonction TLS 1.0 des options sécurité de votre navigateur pour y accéder). Pour être payées par l'USAID/W, les organisations non américaines inscrites doivent indiquer ou mettre à jour leurs informations bancaires (code bancaire, numéro de compte, etc.) en cliquant sur l'onglet intitulé « **Remittance** » (Paiement) dans la base de données CCR. Les informations financières qui figurent dans cette base de données sont transmises au directeur financier de l'USAID qui les utilise pour effectuer des paiements aux bénéficiaires des contrats de l'USAID (bénéficiaires).
- Les organisations non américaines doivent également obtenir un numéro de nomenclature OTAN (*NATO Commercial and Governmental Entity, NCAGE*) avant d'être enregistrées dans la base de données CCR. Cf. http://www.dlis.dla.mil/Forms/Form_AC135.asp. L'unité des subventions de l'USAID/OFDA travaillera avec les bénéficiaires non américains afin de mettre en place des systèmes de transferts électroniques vers leur compte bancaire local.

2. L'organisation a obtenu des financements de la part du gouvernement des États-Unis, mais jamais de l'USAID

- Vous devez fournir les informations attestant que l'organisation remplit les conditions d'éligibilité au financement {ADS-303.3.9}:
 - des systèmes de gestion financière et de gestion de programme conformes au règlement 22 CFR 226.20-28 ;
 - le système de contrôles internes est raisonnable conformément aux principes de détermination des coûts applicables {2 CFR 230, autrefois libellé circulaire OMB A-122, pour les organisations à but non lucratif.} Ceci comprend la séparation des responsabilités, la gestion de la petite caisse, les procédures d'établissement de contrats et les règles régissant le personnel et les missions;
 - un système d'acquisition et des procédures d'établissement des contrats conformes au règlement 22 CFR 226.40-49;
 - un système de gestion des propriétés de l'USAID qui respecte le règlement 22 CFR 226.30-37;
 - un système de gestion du personnel qui respecte les principes budgétaires du gouvernement américain applicables et génère des charges de salaires raisonnables et imputables;
 - des règles régissant les missions, conformément à la clause intitulée « *International Air Travel and Transportation* » (vols aériens internationaux et transport) et applicables aux principes de détermination de coûts du gouvernement des États-Unis ;
 - un système de gestion et de suivi des financements accordés aux sous-bénéficiaires comme l'exige la Circulaire A-133 de l'OMB destinée aux organisations internationales ou les lignes directrices relatives aux audits financiers commissionnés par les bénéficiaires étrangers, « *Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients* », du Bureau de l'inspecteur général de l'USAID, destinées aux organisations non américaines ;
 - des rapports et documents conformes au règlement 22 CFR 226.50-53
 - une capacité d'absorption suffisante.
- Vous devez également fournir les éléments suivants:
 - des documents attestant que votre organisation dispose des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du programme ou peut les obtenir ;
 - des documents attestant que votre organisation dispose d'une expérience satisfaisante, y compris de références sur les performances passées ;
 - des informations attestant que votre organisation fait preuve d'une intégrité satisfaisante et de respect des règles d'éthique professionnelle ;

- des documents attestant que votre organisation est éligible au financement, selon les textes législatifs et réglementaires applicables ;
 - les coordonnées du représentant, chargé de la passation des marchés, de chaque agence du gouvernement des États-Unis auprès de laquelle le candidat a obtenu un financement ;
- Vous devez disposer d'un compte bancaire en dollars américains pour le versement des paiements par l'USAID. Si votre organisation n'est pas américaine, vous devez fournir le nom et le numéro de compte de la banque représentante aux USA qui recevra les fonds à votre compte.

E. Biens, services et pays inéligibles ou faisant l'objet de mesures de restriction

Pour de plus amples informations sur le sujet, autres que les résumés fournis ci-dessous, prière de se référer à l'ouvrage intitulé « USAID Automated Directives System (ADS) Major Functional Series 300: Acquisition and Assistance, Chapitre 312 - Eligibility of Commodities » disponible à l'adresse suivante : <http://usaid.gov/policy/ads/300/312.pdf>

1. Biens et services inéligibles

L'USAID/OFDA n'est pas en mesure de financer les produits suivants :

- L'équipement militaire
- L'équipement de surveillance
- L'équipement et services d'avortement
- Les produits de luxe et équipements de jeux de hasard
- L'équipement de modification des conditions climatiques
- Les produits et services destinés à soutenir des activités policières et autres activités de prévention et de répression

2. Fournisseurs inéligibles

Le bénéficiaire n'est pas autorisé à acquérir des biens et services auprès de compagnies ou de personnes dont les noms apparaissent sur la liste intitulée « *List of Parties Excluded from Federal Procurement and Nonprocurement Programs* » (liste des parties exclues des programmes fédéraux de passation de marché et de contrats), règlement 22 CFR 226.44} (cf. <http://www.SAM.gov/portal/public/SAM>).

3. Biens faisant l'objet de mesures de restriction

L'acquisition des articles suivants doit faire l'objet d'une autorisation lors de l'attribution du marché ou avant tout achat {ADS-201, ADS-303, ADS-312}:

- Certains produits agricoles
- Les engrais non biologiques acquis en dehors du pays où le programme sera mis en œuvre
- Les pesticides et matériaux contenant des pesticides y compris les moustiquaires et bâches imprégnées d'insecticides longue durée
- Les produits pharmaceutiques, vétérinaires et humains, y compris les sels de réhydratation orale et les contraceptifs
- Les véhicules à moteur non fabriqués aux USA, y compris les crédits-bails automobiles de plus de 180 jours par an
- Les équipements usagés
- Le surplus de matériel appartenant au gouvernement des États-Unis

Afin de faciliter l'exécution du contrat et du programme et réduire les charges administratives, les informations supplémentaires suivantes sont requises au moment du dépôt de la demande. Vous devez également fournir les postes budgétaires et justificatifs.

a) Produits agricoles

Tous les produits agricoles ne font pas l'objet de mesures de restriction. La liste suivante fournit les produits agricoles faisant l'objet de mesures de restriction :

**Liste alphabétique des produits agricoles faisant l'objet de mesures de restriction
Obtenue à partir de la liste d'éligibilité de l'USAID**

Orge
Haricots et autres légumineuses
Fèves autres que des légumineuses
Canne à sucre ou betterave et saccharose pure chimique
Manioc, patate douce et autres tubercules
Castor, piment, sésame, huile de jojoba et autres oléagineuses végétales
Farine de céréale autre que le blé ou le méteil
Graines de céréales décortiquées, écorcées, roulées ou polies
Gruaux de céréales, céréales tendres et pellets de céréales
Pois chiches et autres légumineuses
Huile de coco
Copra
Huile de maïs
Maïs et autres
Mixtures laitiers à base de maïs et de soja
Huile de graine de coton
Semoule de blé
Huiles de foie de poisson
Graine de lin et de colza
Farines et semoules de grains d'oléagineux ou de fruits oléagineux autres que la moutarde
Grain de sorgho (No. 2 américain ou qualité supérieure)
Riz décortiqué (brun) (No. 5 américain ou qualité supérieur)
Haricots rouges et autres haricots
Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-margarine
Lard; autres graisses de cochon ou de volaille fabriquées
Lentilles autres que des légumineuses
Huile de lin
Alose tyran
Mélasses
Avoine
Tourtereaux et autres résidus solides provenant de l'extraction de l'huile
Huile d'olive
Autres graisses animales et huiles ainsi que leurs dérivés qu'ils soient raffinés ou non mais modifiés chimiquement
Autres haricots
Autres huiles consommables
Autres graisses et huiles de poisson
Autres graisses de bovins, moutons, chèvres, brutes ou transformées
Autres légumes
Autres graines oléagineuses et fruits oléagineux
Huile pour salade partiellement hydrogéné et huile de cuisson
Huile d'arachide
Cacahuètes
Pois
Huile de colza ou de moutarde
Riz non décortiqué

Seigle
Huiles pour salade et huiles de cuisson
Riz semi-blanchi ou blanchi (américain No. 5 ou qualité supérieure)
Petits haricots rouges, autres que les légumineuses
Huile de soja brute
Huile de soja une fois raffinée une fois et complètement
Soja
Graines de tournesol
Graines de tournesol pour l'extraction d'huile
Graines de tournesol pour semences
Huile de tournesol et de carthame
Suifs consommables
Suifs non consommables
Blé et méteil
Farine de blé ou de méteil
Mixtures farine de blé soja
lactosérum, liquide et sec
Graisse de suint et substances grasses dérivées
Mais jaune

L'USAID/OFDA ne finance généralement pas les produits agricoles faisant l'objet de mesures de restriction ci-dessus cités. Ses financements pour l'acquisition de produits agricoles sont généralement destinés à l'achat d'intrants agricoles.

Les produits agricoles non indiqués ci-dessus sont des produits ne « faisant l'objet d'aucune mesure de restriction ». Un exemple courant est le « dérivé » d'un produit agricole faisant l'objet de mesures de restriction. Si le dérivé a été transformé de sorte qu'il ne peut plus être décrit comme un dérivé d'un produit agricole qui à l'origine faisait l'objet de mesures de restriction [par ex, les produits alimentaires préparés avec un mélange d'ingrédients et transformés (moulus, cuits, fortifiés, etc.)], il est considéré comme un produit agricole ne faisant pas l'objet de mesures de restrictions. L'USAID/OFDA peut financer « les dérivés » de tels produits agricoles comme les biscuits servant de compléments alimentaires et les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (APTE), utilisés pour la réadaptation nutritionnelle. Par contre, les dérivés d'un seul produit agricole, faisant l'objet de mesures de restriction (par exemple l'orge roulée et la semoule de soja), peuvent toujours être considérés comme tels et le resteraient.

Bien que les semences pour la production agricole ne fassent pas l'objet de mesures de restriction selon la liste indiquée plus haut, elles nécessitent l'accord technique de l'USAID/OFDA. Ces semences doivent satisfaire au critère du *certificat de producteur de semence* (*Seed Grower's Certification Information Sheet*) (voir <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>). Dans certains cas où ce certificat n'est pas disponible, par exemple dans les foires de semences, le bénéficiaire assume la responsabilité de garantir la qualité des semences et doit apporter des justificatifs de l'application de pratiques de garantie en lieu et place de la certification. Cf. page d'informations sur le *certificat de producteur de semences* (*Seed Grower's Certification Information Sheet*) disponible à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>, pour une liste des pratiques potentielles de garantie de la qualité qui pourraient être appliquées. Notez qu'il n'y a pas d'exonération à la qualité du service. Soit un certificat de semences doit être fourni soit l'application de pratiques de garantie de la qualité doit être prouvée. Pour la distribution directe de semences, toutes les dispositions doivent être prises pour fournir des semences certifiées. Si tel n'est pas le cas, une justification pertinente doit être fournie pour l'exécution du programme. Pour les passations de

marché de semences exécutées directement ou par l'utilisation d'un bon, le bénéficiaire doit indiquer l'utilisation de produits agricoles dans la proposition.

b) Engrais

Les engrais sont considérés comme des produits faisant l'objet de mesures de restriction selon les règles de l'USAID. L'USAID/OFDA accorde des financements pour l'achat d'engrais dans les circonstances suivantes:

1. Les restrictions sont fixées dans le cadre de la politique américaine qui consiste à consommer américain (« Buy America »), en tenant compte du prix de parité et de l'impact potentiel d'importants volumes d'achat sur la disponibilité. Cependant, la quantité d'engrais qui peut être achetée, au niveau local, ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction. Les procédures de l'USAID concernant les engrais et les modalités d'autorisation spéciale ne s'appliquent pas aux engrais achetés au niveau local, mais uniquement aux engrais achetés ailleurs. En outre, elles s'appliquent au lieu de l'achat et non de production.
2. Quel que soit le lieu d'origine, les critères doivent être respectés comme indiqués dans la *liste des provisions éligibles (Commodity Eligibility Listing)* disponible à l'adresse suivante : (cf. <http://www.usaid.gov/policy/ads/300/31251m.pdf>). Cependant, ces critères n'ont pour objet que de confirmer la qualité des engrais non biologiques. Aucun critère n'a été établi pour les engrais biologiques.
3. Tout achat non local d'engrais nécessite une autorisation spéciale qui pourrait s'avérer difficile à obtenir en raison du temps que cela demande. L'achat d'engrais non local est déconseillé.
4. La production locale de composte et de fumier ne fait pas l'objet de mesure de restriction.

Lorsque l'USAID/OFDA finance une proposition de projet qui comprend des engrais, une clause spéciale est ajoutée afin d'autoriser les achats locaux et oblige le bénéficiaire à respecter les critères de la liste des provisions éligibles de l'USAID (*Commodity Eligibility Listing*) tant que des modalités ont été définies pour le type d'engrais recherché.

c) Pesticides et matériaux contenant des pesticides

Les pesticides ou matériaux contenant des pesticides y compris les moustiquaires (MILD) et bâches en plastique imprégnées d'insecticides longue durée (ITPS) sont catégorisés par l'USAID comme produits faisant l'objet de mesures de restriction. L'USAID/OFDA ne finance généralement ni l'achat ni l'utilisation ni la distribution de pesticides et ne l'envisagera qu'en réponse aux invasions de ravageurs agricoles ou en cas de danger à la santé publique où ces produits sont jugés absolument nécessaires et vitaux pour la réussite des projets.

Toute proposition qui requiert l'autorisation d'achat, d'utilisation, de distribution ou d'élimination de pesticides ou de matériaux contenant de pesticides devra respecter les lignes directrices et procédures stipulées dans les réglementations environnementales de l'USAID, 22 CFR 216.3(b), Procédures relatives à l'utilisation de pesticides (http://transition.usaid.gov/our_work/environment/compliance/22cfr216.htm#216.3). De même, l'utilisation des fonds de l'USAID/OFDA pour la fourniture d'équipements pour l'application de pesticides (par ex. pulvérisateur à dos) est soumise aux critères fixés par le règlement 22 CFR 216. Les partenaires qui souhaitent obtenir cette autorisation doivent préparer les documents nécessaires tels que stipulés dans le règlement 22 CFR 216.3. Ces documents doivent être décrits convenablement à savoir :

- Une situation actuelle qui exige l'utilisation de pesticides;
- Les impacts positifs et négatifs de l'action proposée sur la santé et le bien-être des populations ou bénéficiaires cibles;

- Les impacts positifs et négatifs de l'action proposée sur les ressources agricoles, y compris le bétail, les cultures et autres organismes bénéfiques ;
- L'impact positif et négatif de l'action proposée sur l'environnement, y compris l'habitat aquatique et les aires de pâturage.

Le document doit également comprendre les mesures d'atténuation que le partenaire mettra en place afin d'éviter ou de minimiser les impacts négatifs potentiels des activités proposées sur les bénéficiaires, leurs ressources et l'environnement. Vous devez également accorder une attention au chapitre sur les procédures d'utilisation des pesticides, 22 CFR 216.3(b) et respecter tous les 12 points énumérés dans le règlement 22 CFR 216.3(b) a-l.

- Un examen environnemental initial
- Un rapport d'évaluation des pesticides
- Un plan d'action pour une utilisation sans risque

En concertation avec les conseillers techniques de l'USAID/OFDA, référez-vous aux documents sur l'environnement indiqués plus haut pour plus d'instructions spécifiques. Notez que le processus impliqué dans la préparation et l'autorisation de ces documents peuvent considérablement ralentir la mise en œuvre des activités proposées. Dans la mesure du possible, l'USAID/OFDA vous encourage à ne proposer des pesticides que si les invasions de ravageurs agricoles menacent la sécurité alimentaire et mettent en danger l'économie du pays-hôte ou en cas de danger pour la santé publique ou d'activités RRC.

(1) Pesticides agricoles

L'USAID/OFDA décourage toujours l'implication directe des producteurs, éleveurs ou personnes non qualifiés dans le traitement, l'application, la distribution, le stockage et l'élimination de pesticides chimiques synthétiques et interdit l'utilisation inappropriée de containers de pesticides. Elle n'exige le traitement et/ou l'application de pesticides que par des personnes qualifiées et expérimentées et avec l'utilisation d'équipements et d'outils de protection personnelle appropriés pendant cette période.

(2) Moustiquaires imprégnées d'insecticides longue durée

Les moustiquaires imprégnées d'insecticides longue durée (MILD) sont des produits faisant l'objet de restrictions par l'USAID/OFDA. Elles peuvent être achetées avec des fonds de l'USAID/OFDA mais des autorisations préalables doivent être obtenues pendant le processus de soumission de proposition et cela depuis le départ. Cf. *Demande d'autorisation, d'utilisation et/ou de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides longue durée, Annexe A Santé*, pour obtenir ces informations.

Les achats de MILD doivent respecter tous les critères pertinents de l'évaluation environnementale programmatique pour les matériaux imprégnés d'insecticides dans les activités de l'USAID en Afrique subsaharienne, élaborée par le bureau Afrique de l'USAID. Cf.

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Des informations supplémentaires sur l'achat, l'utilisation, la distribution et l'élimination appropriée de matériaux contenant des pesticides sont fournis dans la *demande d'autorisation d'achat, d'utilisation et/ou de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides, Annexe A: Santé et l'examen environnemental programmatique initial* global disponible à l'adresse suivante t

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

(3) Bâches en plastique imprégnées d'insecticides

Les bâches en plastique imprégnées d'insecticides (ITPS) sont relativement de nouveaux produits et font l'objet de recherche et d'applications limitées. L'USAID/OFDA doit envisager des demandes d'utilisation potentielle dans des conditions très particulières et contrôlées. Pour les restrictions liées aux ITPS, contactez les conseillers en abris et camps et atténuation des impacts des catastrophes pour des informations actualisées et le conseiller technique principal en charge des pesticides et ravageurs.

d) Produits pharmaceutiques et médicaux — Humains et vétérinaires

(1) Humains

Les produits pharmaceutiques comprennent de médicaments, vaccins (biologiques) essentiels, les kits de diagnostic médicaux et les sels de réhydratation orale. Les produits pharmaceutiques sont des produits de l'USAID/OFDA faisant l'objet de mesures de restriction et doivent remplir certaines conditions avant d'être approuvés pour achat par ses fonds.

L'USAID/OFDA doit recevoir l'assurance que les produits pharmaceutiques achetés avec ses fonds ne posent pas de risques, sont efficaces et fournis par des distributeurs certifiés qui respectent les normes internationalement reconnues: bonnes pratiques de distribution, de fabrication et de stockage. Se référer au sous-secteur afférent aux fournitures médicales y compris les produits pharmaceutiques du secteur de la « santé » à la page 107 pour des informations et instructions complètes. L'USAID/OFDA a mis à votre disposition des modèles pour vous aider à respecter toutes les conditions à remplir (disponible à l'adresse suivante <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>).

(2) Vétérinaires

Les produits pharmaceutiques vétérinaires comprennent les médicaments et vaccins (biologiques). Ces produits sont soumis à des mesures de restriction et doivent remplir certaines conditions avant d'être approuvés pour achat avec des fonds de l'USAID/OFDA.

L'USAID/OFDA doit s'assurer que les produits pharmaceutiques achetés avec des fonds de l'USAID/OFDA ne posent pas de risques, sont efficaces et fournis par des distributeurs certifiés qui respectent les normes internationalement reconnues: bonnes pratiques de distribution, de fabrication et de stockage. Se référer au chapitre afférent au sous-secteur des fournitures médicales y compris le sous-secteur des « produits pharmaceutiques » du secteur de la « Santé » à la page 107 pour des informations et instructions complètes.

e) Véhicules à moteur

Les propositions qui envisagent l'achat de véhicules non américains doivent fournir une justification de cet achat ou du crédit-bail automobile. Si des véhicules non américains sont autorisés, l'ensemble de ces véhicules doivent respecter les modalités d'ordre de préférence et de justification de documents à verser au dossier, du paragraphe (b) de la clause intitulée « *USAID Eligibility Rules for Goods and Services* » (règles d'éligibilité de biens et services) dans un ordre descendant décrit comme suit :

1. les véhicules fabriqués aux USA
2. les véhicules montés dans un pays partenaire ou un pays classé code 931 qui utilise un nombre substantiel de pièces et de sous-ensembles fabriqués aux USA
3. les véhicules fabriqués dans un pays, classé code 935, par une filiale d'une usine américaine
4. les véhicules fabriqués dans un pays classé, code 935, par d'autres fabricants que des filiales d'usines américaines (cf. les codes géographiques 310.3.1.1

<http://transition.usaid.gov/policy/ads/300/310.pdf> et <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources> pour plus d'informations).

f) L'équipement usagé

L'USAID/OFDA ne finance généralement pas l'achat d'équipement usagé et toute autorisation d'achat d'équipement usagé nécessitera, selon les normes, des garanties selon lesquelles les besoins du programme seront satisfaits si le matériel acquis est usagé, rénové ou reconditionné, si les considérations économiques justifient l'achat d'équipement usagé, retapé ou réparé et si le prix est raisonnable. Si l'équipement est usagé, la justification doit expliquer pourquoi il n'est pas rénové ou reconditionné. Par ailleurs, vous devez prendre des dispositions pour l'inspection et l'estimation de l'équipement par un inspecteur autorisé par l'USAID, étant entendu que ce coût ne sera éligible pour remboursement que lorsque le financement de l'équipement usagé, par l'USAID/OFDA, sera ultérieurement approuvé. Cette procédure est longue et risquée, par conséquent, le financement d'équipement usagé, par l'USAID, est déconseillé.

g) L'équipement de surplus appartenant au gouvernement des USA

L'USAID/OFDA ne financera pas l'achat d'équipement de surplus appartenant au gouvernement des États-Unis.

4. Pays fournisseurs inéligibles, sanctions économiques, restrictions américaines à l'exportation et autres mesures restrictives légales dans la politique étrangère américaine

Les pays désignés comme pays fournisseurs « inéligibles » sont les pays ne relevant pas du code géographique 935. Les codes géographiques concernent les approvisionnements de biens et services et sont décrits dans la clause générale intitulée « USAID Eligibility Rules for Goods and Services » (Règles d'éligibilité de l'USAID pour les biens et services) {Règlement 22 CFR 228 disponible à l'adresse suivante <http://www.gpo.gov/fdsys/browse/collectionCfr.action?collectionCode=CFR> et ADS-310 <http://transition.usaid.gov/policy/ads/300/310.pdf>.} Une liste des pays inéligibles est disponible à l'adresse suivante: <http://transition.usaid.gov/policy/ads/300/310mac.pdf>. Les codes géographiques peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://transition.usaid.gov/policy/ads/200/260.pdf>.

Les fournisseurs inéligibles font référence aux pays non autorisés à bénéficier d'une assistance par les lois annuelles d'appropriation du Congrès ou d'autres réglementations ou ceux faisant l'objet de restrictions par les organes exécutifs telles que les sanctions applicables par le Bureau américain de contrôle des biens étrangers (OFAC) du Département du Trésor. L'USAID maintient une liste des fournisseurs inéligibles dans son document ADS-310.

L'OFAC applique des sanctions économiques contre certains pays, entités et individus qui figurent sur la liste suivante : <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac>. Dans certains cas, l'obtention d'une licence OFAC pourrait être nécessaire pour l'USAID et/ou le candidat. Il vous est rappelé que les décrets présidentiels et législations américains interdisent formellement les transactions avec les personnes et organisations terroristes et toute fourniture de ressources et tout type d'appui à ces derniers. La responsabilité incombe au candidat de garantir le respect de ces décrets présidentiels et législations.

En outre, le Département du Commerce américain a en charge la gestion des réglementations en matière d'exportation indiquées dans le règlement 15 CFR 730, et seq. Pour de plus amples informations sur les restrictions d'exportation, prière de consulter le site suivant : <http://www.gpo.gov/bis/index.html> et http://www.gpo.gov/bis/ear/ear_data.html. Consultez le site suivant :

<http://www.gpo.gov/bis/index.html> et http://www.gpo.gov/bis/ear/ear_data.html. La responsabilité vous incombe de veiller au respect de ces réglementations.

Enfin, certains pays pourraient être inéligibles à l'assistance, conformément à la Loi de 1961 relative à l'assistance à l'étranger (FAA), dans sa version amendée, ou aux lois affectant les financements destinés à l'assistance à l'étranger. Il s'agit par exemple, des pays défaillants dans le remboursement de prêts (section 620[q] de la FAA et l'amendement Brooke), sujets à des coups d'état militaires (section 508 de la FAA), coupables d'assistance aux militaires, à la police ou aux forces de sécurité carcérales (section 660 de la FAA), des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec les USA et dont le gouvernement hôte fait l'objet de mesures de sanctions (section 620[t] de la FAA, des gouvernements hôtes qui ont, à maintes reprises, soutenu des actes de terrorisme international (section 620[a] de la FAA), ou la prolifération nucléaire (loi sur le contrôle de l'exportation des armes, sections 101 et 102). Cette liste n'est pas exhaustive. Cependant, l'USAID/OFDA dispose d'un « pouvoir de dérogation » qui lui permet de lever ces restrictions. Vous devez confirmer l'éligibilité de votre pays avant la soumission de la proposition intégrale.

F. Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles/logos

Vous devez appliquer la dernière norme d'identité graphique de l'USAID. Cf. 22 CFR 226.91, AAPD 05-11, et ADS-320. Consultez également l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/branding>. Vous devez utiliser l'identité de l'USAID dont la taille et la présentation sera identique ou supérieure à toute autre identité ou logo utilisé et devant indiquer les éléments suivants:

1. Programmes, projets, activités, communications publiques et biens partiellement et totalement financés par l'USAID;
2. Les sites de programmes, de projets ou d'activités financés par l'USAID y compris les projets d'infrastructures visibles et autres emplacements physiques ;
3. L'assistance technique, les études, les rapports, papiers, les publications, les productions audio-visuelles, les annonces de service public, les activités Internet/Web, les produits promotionnels, les brochures d'information, documents médiatiques ou de communication financés par l'USAID;
4. Les biens, équipements, fournitures et autres matériels financés par l'USAID y compris les produits et équipements fournis dans le cadre de l'assistance humanitaire ou des programmes d'intervention suite à des catastrophes et
5. Les événements financés par l'USAID tels que les cours de formation, les conférences, les séminaires, les expositions, les foires, les ateliers, les conférences de presse et autres activités publiques. Si l'identité de l'USAID n'est pas visible, le bénéficiaire est encouragé à reconnaître l'USAID et l'appui du peuple américain.

1. Stratégie de marque et d'utilisation des identités visuelles/logos

L'USAID exige également que les candidats aux subventions ou accords de partenariat présentent une stratégie de marque et d'utilisation des identités visuelles/logos (SMIL). La stratégie de marque explique l'appellation et le positionnement du programme, projet ou activité proposé ainsi que le mode de promotion et de communication du projet aux bénéficiaires et citoyens du pays hôte. La stratégie d'utilisation des identités visuelles/logos explique en détail les communications publiques, les produits, les activités, les brochures relatives au programme et autres éléments qui porteront visiblement le logo de l'USAID. L'identité visuelle de l'USAID représente la marque officielle de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), qui comprend le logo ou le sceau de l'USAID et le nouvel emblème portant un slogan qui indique clairement que l'assistance de l'USAID provient « du peuple américain ». Des versions traduites et téléchargeables du slogan sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Nouveaux contrats de financement

Tous les candidats qui soumettent une nouvelle proposition de financement doivent fournir une SMIL avec la proposition initiale. Les candidats doivent également inclure, dans le budget total de la subvention ou de l'accord de coopération, tous les coûts liés à la stratégie de marque tels que les conférences de presse, les brochures promotionnelles et brochures pour les médias, les photos, les visites de terrain, les exemples de réussite ; et tous les coûts de marquage tels que les plaques, les bannières, les panneaux et autocollants.

L'USAID/OFDA n'évaluera pas les SMIL de manière compétitive. Elles seront plutôt négociées avant la procédure de préparation de la demande de financement et seront intégrées dans le contrat. Il est recommandé de ne pas quantifier les articles qui ne porteront pas d'identités visuelles ou logos.

Avenant aux financements en cours

Une SMIL n'est pas requise pour les demandes d'avenants aux financements en cours, à moins que des changements de stratégie soient envisagés.

2. Exception par inférence

Vous pouvez demander une *exception par inférence*, pouvant être autorisée par le responsable de la passation de marché de l'USAID. Elle dispense votre organisation des modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos établis pour les communications publiques, les provisions, les matériels du programme ou tout autre livrable *particulier* financé par l'USAID ou pour une catégorie donnée de communication publique, de provisions, de matériels du programme ou autres livrables qui nécessiteraient normalement l'apposition du logo de l'USAID {22 CFR 226.91, AAPD 05-11, ADS-320}.

Vous pouvez être dispensés des modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID au cas où elles pourraient avoir les conséquences non souhaitables suivantes :

1. compromettre l'indépendance intrinsèque ou la neutralité d'un programme ou des matériels utilisés lorsque l'indépendance ou la neutralité est essentielle au programme et aux matériels, tels que l'observation électorale ou la supervision d'urnes et les brochures d'information destinées aux électeurs ; le soutien à un parti politique ou la défense ou réforme de la politique publique ; les médias indépendants tels que les stations de radiotélévision, les articles et les éditoriaux de journaux et les annonces de service public ou sondages et enquêtes d'opinion (Exception par inférence [i]).
2. affecter la crédibilité des audits, rapports, analyses, études ou recommandations politiques dont les données ou les résultats sont censés être neutres (Exception par inférence [ii]).
3. contrarier « la propriété », par le gouvernements des pays hôtes, des constitutions, textes législatifs, réglementations, politiques, études, évaluations, rapports, publications, enquêtes ou audits, annonces de service public ou toute autre communication perçus comme étant « initiés par » ou « élaborés par » un département ministériel ou représentant du gouvernement du pays partenaire (Exception à l'inférence [iii]).
4. affecter le bon fonctionnement d'un article tel que l'équipement stérilisé ou les pièces de rechange (Exception par inférence [iv]).
5. entraîner des coûts élevés ou faire preuve d'inefficacité, comme par exemple, les articles dont la taille est trop petite ou alors ne pouvant être marqués, y compris les produits alimentaires en vrac (Exception par inférence [v]).
6. heurter les pratiques culturelles ou normes sociales locales ou être considérés comme inappropriés pour des produits tels que les préservatifs, les toilettes, les bassins de lit ou tout autre article similaire (Exception par inférence [vi]) ou
7. violer le droit international (Exception par inférence [vii]).

Vous devez fournir une justification détaillée ainsi que les informations requises pour toute requête d'exception par inférence. La proposition de projet doit également indiquer si vous accepterez l'accord de financement dans l'éventualité où le représentant de l'USAID chargé de la passation du marché, n'autoriserait pas les exceptions par inférence demandées {22 CFR 226.91, AAPD 05-11, ADS-320}.

3. Exonérations

Vous pouvez solliciter, à tout moment, avant et après l'attribution du marché, une exonération partielle ou totale, qui sera approuvée par le directeur de l'USAID/OFDA, des modalités d'utilisation des identités visuelles et logos sur les produits pour des raisons politiques, de sûreté ou de sécurité pertinentes ou si l'apposition des identités et logos pourrait avoir des conséquences négatives dans le pays hôte {22 CFR 226.91, AAPD 05-11, ADS 320}. Les partenaires à la mise en œuvre du programme du bénéficiaire, peuvent déposer des demandes d'exonération auprès du représentant de l'USAID/OFDA/W chargé de la coordination du programme dans leur zone. La demande doit faire état des préoccupations politiques et de sûreté ou de sécurité pertinentes ou des conséquences néfastes qui justifient la nécessité d'une exonération spéciale, expliquer les circonstances et fournir une justification de la demande d'exonération, indiquer les modalités particulières, le volet spécifique de la stratégie d'utilisation des identités visuelles et logos pour lequel une exonération est requise et indiquer comment et si le matériel du programme portera un autre logo que celui de l'USAID.

La demande doit également fournir une justification pour toute utilisation de l'identité visuelle ou du logo du bénéficiaire, ou d'un tiers, sur le matériel faisant l'objet d'une demande d'exonération {22 CFR 226.91, AAPD 05-11, ADS-320}. Les exonérations approuvées ne sont pas limitées dans le temps mais peuvent être revues à tout moment par le Directeur de l'USAID/OFDA, en cas de changement de circonstances. **Les SMIL doivent être préparées même si une exonération existe ou a fait l'objet d'une requête {22 CFR 226.91, AAPD 05-11, ADS-320}**. Les exonérations approuvées s'appliquent aux bénéficiaires principaux tout comme aux sous-bénéficiaires. L'exonération peut également porter sur le retrait des logos de l'USAID déjà apposés, si les circonstances le justifient. Les décisions concernant les demandes d'exonération peuvent faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de l'administrateur assistant de l'USAID/DCHA. Le bénéficiaire peut déposer un recours écrit auprès de l'administrateur assistant pour un nouvel examen de la décision du directeur de l'USAID/OFDA concernant l'exonération. La proposition de projet doit également indiquer si le candidat acceptera le contrat de financement dans le cas où la demande d'exonération serait rejetée.

Des listes de vérification des stratégies de marque, stratégies d'utilisation des identités visuelles et logos, exceptions par inférence et exonérations sont fournies à l'annexe I. Ces listes de vérification sont des outils destinés à assister les ONG dans la préparation de leurs stratégies de marque et d'utilisation des identités visuelles et logos ainsi que leurs demandes d'exception par inférence et d'exonération mais ne doivent, en aucun cas, être considérées comme votre SMIL véritable ou demande d'exception par inférence ou d'exonération; elles ne sauraient non plus se substituer aux procédures et règles de l'USAID concernant la stratégie de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos.

Chaque proposition doit comprendre une SMIL qu'une exonération ait été accordée ou non. Une SMIL révisée peut être soumise avec les demandes de modifications si les changements proposés comportent de nouvelles activités non prévues dans la SMIL initiale.

G. Attestations et déclarations

Toutes les propositions de projet doivent fournir l'ensemble des attestations et déclarations actualisées, dûment remplies et signées {ADS-303.3.8}, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

H. Documents financiers

1. Partage des coûts et contributions en nature

Fournir si nécessaire, les informations détaillées sur le partage des coûts (par ex les fonds de contrepartie et les contributions en nature). {22 CFR 226.23, ADS-303.3.10, ADS-303.3.12}. Les contributions en nature constituent un point positif pour l'USAID/OFDA pendant l'examen de la proposition de budget.

2. Dispositions relatives aux sous-contrats (*sub-award*) et contrats

Fournir des précisions sur les sous-contrats et contrats prévus {22 CFR 226.25(c)(8), ADS-303.3.12} si ces informations sont disponibles pendant la phase de préparation de la proposition du projet. Fournir les éléments suivants :

- Nom du sous-bénéficiaire
- Budget
- Énoncé des travaux du sous-bénéficiaire

Le bénéficiaire principal doit :

- s'assurer que le sous-bénéficiaire dispose d'un numéro DUNS et
- s'assurer que le sous bénéficiaire ne figure pas sur la liste des parties exclues disponible à l'adresse suivante: <https://www.sam.gov/portal/public/SAM/>.

Pour les financements en faveur de sous-bénéficiaires, non prévus dans la proposition de projet initiale, il conviendra, avant la soumission des propositions, d'obtenir l'accord du responsable des contrats avant que les sous-contrats et contrats ne puissent être exécutés.

3. Accord de négociation du taux indirect avec le gouvernement des États-Unis (*USG Negotiated Indirect Cost Rate Agreement, NICRA*)

Fournir, le cas échéant, une copie de l'*Accord de négociation du taux indirect avec le gouvernement des États-Unis (NICRA)* {ADS-303.3.21 (Sub-awards)}. Cf. <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources> pour plus d'informations.

4. Recettes de programme

Les recettes de programme font référence aux coûts recouverts ou autres recettes générées par le projet à l'exception des intérêts accumulés sur les avances effectuées par l'USAID. Si une recette de programme est prévue, le montant estimatif doit être indiqué dans le budget. L'exposé budgétaire doit décrire comment cette recette sera traitée, par exemple, comme un avenant au financement du programme, un partage des coûts ou un montant à déduire ou la combinaison de tous ces éléments (voir le règlement 22 CFR 226.24, intitulé « *Administration of Assistance Awards to U.S. Non-governmental Organizations* », gestion des contrats d'assistance aux organisations non gouvernementales) disponible à l'adresse suivante :

http://ecfr.gpoaccess.gov/cqi/t/text/text-idx?c=ecfr&tpl=/ecfrbrowse/Title22/22cfr226_main_02.tpl).

5. Analyse de la réserve financière (pour les avenants au financement uniquement)

Les propositions de rallonge financière doivent fournir une analyse de la réserve financière qui montre par objectif :

- les coûts réels encourus jusqu'à la fin de la période la plus récente de présentation d'un rapport financier
- les estimations de dépenses prévues d'ici la fin du présent accord de financement
- le reliquat de fonds non dépensés lorsque l'accord arrivera à terme {ADS-201, ADS-202, ADS-602, ADS-621, ADS-631}.

Vu que les fonds non dépensés seront reportés à la période de prorogation, ils devront être déduits du budget de ladite période. Les modifications de coûts doivent comprendre un exposé budgétaire amendé et un SF-424 dûment rempli et signé. Le budget corrigé et l'exposé budgétaire amendé doivent, au besoin, compléter la description de programme modifié.

6. Déclaration de conformité des ONG des États-Unis aux règles et procédures de l'USAID

Pour les organisations américaines uniquement, fournir une copie dûment remplie de la déclaration de conformité avec les règles et procédures concernant le personnel, les achats, la gestion de l'équipement et les missions de l'USAID, disponible à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>. Pour obtenir de plus amples informations, consultez le document ADS 303.5.j. intitulé « *Additional help Procurement Reform Documentation Requirement for Non-Profit Recipients {self-certification}* », assistance supplémentaire (critère relatifs aux documents de réforme de passation de marché pour les organisations bénéficiaires à but non lucratif (déclaration)).

VII. DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

A. *Stratégie de sûreté et de sécurité*

L'adoption de dispositions nécessaires par ses partenaires exécutants pour minimiser l'exposition de l'ensemble de son personnel et de ses opérations à des risques constitue l'une des plus grandes préoccupations de l'USAID/OFDA dans la mise en œuvre de ses programmes. Bien qu'il soit impossible d'éliminer totalement les risques, l'USAID/OFDA attend de ses partenaires qu'ils soient convenablement préparés à travailler dans l'environnement pour lequel ils soumettent une proposition. Dans toutes vos propositions, vous devez intégrer des mesures de sûreté et de sécurité adaptées à votre organisation et zone(s) de déploiement.

Pour les zones d'opération proposées, l'USAID/OFDA exige que vous élaboriez une stratégie de sécurité et de sûreté adaptée à la zone de déploiement. Les unités géographiques adaptées pour l'analyse du contexte, des menaces et de la vulnérabilité peuvent être aussi spécifiques qu'un village, une ville, une métropole, ou un quartier où les activités se dérouleront. La présentation de manuels et/ou de politiques de sécurité et de sûreté globale ne satisfait pas aux critères de l'USAID/OFDA relatifs aux stratégies de sécurité et de sûreté. Ces stratégies doivent être rédigées pour les zones où les programmes sont proposés et s'appliquer directement à ces dernières. L'ensemble du personnel et des opérations financées dans le cadre de votre projet de l'USAID/OFDA, y compris les sous-bénéficiaires et autres partenaires dont la contribution au programme est substantielle, doivent être pris en compte dans votre stratégie de sécurité et de sûreté qu'il s'agisse de la vôtre ou de celle de vos partenaires.

Toutes les stratégies de sûreté et de sécurité des candidats doivent comprendre et clairement aborder les points suivants dans chaque zone où le programme est proposé:

- Analyse contextuelle
- Analyse des menaces
- Analyse de la vulnérabilité
- Plan d'urgence pour les cas d'urgence pertinents
- Mesures d'atténuation des risques qui doivent répondre aux besoins spécifiques selon l'analyse des zones de programme proposés.

Des définitions de ces termes techniques sont disponibles dans le document intitulé Humanitarian Practice Network's Good Practice Review 8, *Operational Security Management in Violent Environments* de la, Overseas Development Institute, Décembre 2010, disponible à l'adresse suivante:

http://www.odihpn.org/documents%2FGPR_8_revised2.pdf.

Les partenaires de l'USAID/OFDA doivent accorder une attention particulière aux menaces spécifiques et conditions de vulnérabilité auxquelles le personnel national pourrait être confronté et les intégrer directement dans leurs stratégies de sécurité et de sûreté.

Si votre stratégie de sûreté et de sécurité est rédigée dans une langue autre que l'anglais, vous devez fournir un résumé en anglais qui montre qu'elle remplit les critères ci-dessus indiqués.

L'USAID/OFDA ne procédera pas à l'évaluation explicite ou implicite des mérites du contenu de la ou des stratégies de sûreté et de sécurité présentées.

Ressources supplémentaires sur la sécurité à consulter :

- Humanitarian Practice Network. [Operational Security Management in Violent Environments](http://www.odihpn.org/documents%2FGPR_8_revised2.pdf). Londres: Overseas Development Institute, 2010. Disponible à l'adresse suivante http://www.odihpn.org/documents%2FGPR_8_revised2.pdf. Security Advisory Group;

- InterAction Minimum Operating Security Standards and Suggested Guidance for Implementation. Washington: InterAction, 2006. (traduire) Disponible à l'adresse suivante : http://www.interaction.org/sites/default/files/MOSS_Implementation_May_2006.pdf; et
- Le forum européen inter-agence sur la sécurité: <http://www.eisf.eu/resources/?f=1>.

B. Code de déontologie

La réglementation américaine stipule que toute organisation bénéficiant de financements de l'USAID/OFDA adopte un code de déontologie qui régit la protection contre toute exploitation et violence sexuelle dans les opérations d'intervention humanitaire {H.R. 1268 (109th) §2110}. La protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les violences sexuelles dans ces opérations figure parmi les préoccupations majeures de l'USAID/OFDA. Pour cette raison, elle est en cours d'introduire trois nouveaux critères liés à l'exploitation et aux violences sexuelles :

1. Vous devez soumettre une copie du code de déontologie et du paragraphe relatif à sa mise en œuvre comme annexe de votre proposition.
2. Un paragraphe décrivant la mise en œuvre du code de déontologie dans la zone de déploiement est également obligatoire.
3. Les sous-bénéficiaires des financements de l'USAID/OFDA doivent également adopter un code de déontologie. Les bénéficiaires auront la responsabilité de garantir la mise en place, par les sous-bénéficiaires, d'un code de déontologie.

1. Code de déontologie

Le code de déontologie de votre organisation doit se conformer aux règles, observées par *l'Équipe spéciale sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelle* pendant les crises humanitaires du *Comité permanent inter organisations des Nations Unies (IASC)* qui soutient les principes fondamentaux suivants:

1. Tout acte d'exploitation et de violence sexuelle, perpétré par le personnel humanitaire, constitue une faute grave et peut, donc, faire l'objet de licenciement.
2. Tout acte sexuel avec des enfants (âgés de moins de 18 ans) est formellement interdit quel que soit l'âge de majorité ou de consentement autorisé au niveau local. L'erreur de jugement concernant l'âge de l'enfant ne peut constituer une base de défense.
3. L'échange d'argent, de travail, de biens ou de services en contrepartie de relations ou faveurs sexuelles ou toute autre forme de comportement humiliant, dégradant, ou exploitant est formellement interdit. Ceci comprend l'échange d'aide à laquelle les bénéficiaires ont droit.
4. Les relations sexuelles entre le personnel humanitaire et les bénéficiaires sont fortement découragées, étant donné qu'elles sont fondées sur des rapports de force par nature inégaux. De telles relations portent atteinte à la crédibilité et à l'intégrité du travail d'aide humanitaire;
5. En cas d'inquiétude ou de soupçon de violence sexuelle par un agent humanitaire à l'égard d'un de ses collègues, au sein de la même agence d'aide humanitaire ou non, cet agent est tenu d'en aviser les responsables par le biais de mécanismes de signalement mis en place au niveau de l'agence.
6. Les agents humanitaires sont tenus de créer et de maintenir un environnement qui décourage l'exploitation et la violence sexuelle et favorise l'application de leur code de déontologie. La responsabilité particulière d'encourager et de développer des systèmes qui maintiennent cet environnement incombe au personnel de direction, à tous les niveaux.

2. Adaptation du paragraphe au niveau régional

La description du code de déontologie doit être spécifique au pays ou à la zone de la proposition. Cette description doit être constituée d'un ou de plusieurs paragraphes qui décrivent les éléments suivants:

- Comment les employés sont formés ou conscientisés sur le code de déontologie
- Comment les violations du code de déontologie sont signalées et contrôlées
- Indiquer si les bénéficiaires ont pris ou non connaissance du code de déontologie
- Indiquer s'il existe un point focal dans un pays ou bureau régional en charge du code de déontologie

Si le code de déontologie est rédigé dans une langue autre que l'anglais, vous devez soumettre un résumé en anglais. **Vous n'êtes pas obligé de soumettre des copies du code de déontologie prévus de vos sous-bénéficiaires, cependant vous devez savoir que les accords de financements vous exigeront de garantir que vos sous-bénéficiaires adoptent un code de déontologie conforme aux règles observées par l'Équipe spéciale sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelle pendant les crises humanitaires du Comité permanent inter organisations des Nations Unies (IASC).** L'USAID/OFDA n'évaluera ni n'approuvera explicitement ou implicitement le contenu du code de déontologie soumis.

Pour plus d'information sur la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, consultez les ressources suivantes:

- l'Équipe spéciale sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelle pendant les crises humanitaires du Comité permanent inter organisations des Nations-Unies (IASC). <http://www.un.org/en/pseataskforce/>,
- InterAction : <http://www.interaction.org/sea>, et
- The Humanitarian Accountability Partnership: <http://www.hapinternational.org/projects/complaints-handling/building-safer-organizations.aspx>.

C. Normes d'accessibilité des personnes handicapées

1. Règles de l'USAID relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Le texte intégral du document sur les règles de l'USAID concernant l'accessibilité des personnes handicapées, intitulé « *USAID Disability Policy Paper* », est disponible à l'adresse suivante : http://www.usaid.gov/about_usaid/disability. Ces règles ont quatre principaux objectifs :

1. améliorer la réalisation des objectifs du programme d'assistance américaine à l'étranger en encourageant la participation et l'égalité des chances en faveur des personnes invalides, dans les politiques de l'USAID, les stratégies nationales et sectorielles, l'élaboration des activités et la mise en œuvre du programme.
2. sensibiliser les acteurs sur les questions concernant les handicapés aussi bien au niveau de l'USAID que dans les pays hôtes.
3. encourager les autres agences du gouvernement des États-Unis, leurs homologues du pays hôte, les organisations chargées de la mise en œuvre et les autres donateurs, à favoriser un climat de non-discrimination contre les personnes handicapées.
4. défendre, au plan international, les intérêts des personnes handicapées.

L'USAID/OFDA exige donc de ses partenaires que les personnes handicapées ne soient victimes d'aucune discrimination dans la mise en œuvre des programmes financés par l'USAID et qu'ils s'efforcent de respecter les objectifs de ces règles. À cet égard, et dans la mesure du possible, les partenaires doivent, dans le cadre des objectifs du programme, présenter une approche complète et cohérente qui permettra d'impliquer les femmes, les hommes et les enfants handicapés

2. Normes d'accessibilité des personnes handicapées dans les programmes financés par l'USAID impliquant des activités de construction

L'USAID a élaboré des normes pour les projets de nouvelle construction ou de rénovation qu'elle finance afin de faciliter l'accès des personnes handicapées. Une personne handicapée est une personne qui a des difficultés à :

- voir même avec des lunettes
- entendre même avec un ou des prothèses auditives
- marcher ou monter les escaliers
- se rappeler ou se concentrer
- s'occuper de soi-même ou
- communiquer dans sa langue

L'USAID exige de ses partenaires à la mise en œuvre le respect des normes d'accessibilité des personnes handicapés dans toutes les structures, bâtiments et/ou infrastructures réalisés dans le cadre de projets de rénovation, construction ou réhabilitation de structure existante.

Ces partenaires doivent respecter les normes nationales ou régionales d'accessibilité relatives à la construction lorsque ces dernières prévoient une accessibilité et fonctionnalité assez comparables aux normes de la loi sur les personnes handicapées aux États-Unis « *Americans with Disabilities Act (ADA)* » de l'année 1990 et les lignes directrices relatives à l'accessibilité aux bâtiments et infrastructures, « *Architectural Barriers Act (ABA) Accessibility Guidelines for Buildings and Facilities* », élaborées en juillet 2004. En l'absence de normes nationales ou régionales d'accès universel, ou lorsque les normes nationales ou régionales ne respectent pas les conditions minimales ADA/ABA, la norme prescrite dans l'ADA et l'ABA sera appliquée.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces normes d'accessibilité. Les modifications apportées aux structures existantes, qui affectent ou pourraient affecter l'utilisation facile de la structure, doivent respecter ces normes à moins que le partenaire n'obtienne un accord préalable du responsable du contrat lorsque le respect desdites normes est, soit techniquement impossible, soit représente un obstacle inutile, ou les deux à la fois. Le respect des normes est techniquement impossible lorsque les conditions structurelles nécessitent le retrait ou la modification d'une ossature qui constitue un élément essentiel de la charpente ou lorsque des contraintes, physiques ou liées au site, empêchent la modification ou l'intégration d'éléments, d'espaces ou de paramètres dans le respect total et strict des exigences minimales. Le respect des normes constitue un obstacle inutile lorsqu'il entraîne soit une difficulté énorme soit une dépense substantielle ou les deux à la fois.

Les activités de construction suivantes sont exemptes de ces modalités :

- Les travaux de maintenance régulière, de réparation des toits, de peinture, de pose de papier peint ou de remplacement de systèmes mécaniques ou électriques, à moins qu'ils n'affectent l'accessibilité du bâtiment ou des installations.
- Les constructions d'urgence à vocation temporaire par nature (par exemple la fourniture de tentes en toiles ou en plastique, les réparations et revalorisations mineures de structures existantes, la reconstruction partielle de structures existantes ou l'aménagement de structures temporaires).

D. Assistance aux victimes de trafic de personnes

Organisations éligibles pour l'assistance (mai 2007) aux victimes de trafic de personnes (TIP)

L'USAID/OFDA ne financera aucun projet ayant pour objectif de promouvoir, soutenir ou défendre la légalisation ou la pratique de la prostitution.

Autant que le permet la loi, l'USAID communiquera les informations sur ses financements et actions de lutte contre le trafic de personnes aux principales agences bailleurs de fonds membres du *Senior Policy Operating Group (SPOG)*, conformément à la section 105(f)(4) de la loi sur la protection des victimes de trafic de personnes de 2003, « *Trafficking Victims Protection Reauthorization Act* ». Le SPOG comprend :

- le Département d'État
- le Département de la justice
- le Département du travail

- le Département de la santé et des services sociaux
- le Département de la sécurité interne

Ces informations, communiquées par l'agence membre du SPOG qui accorde le financement, doivent comprendre le nom du bénéficiaire du financement, y compris les sous bénéficiaires, la zone d'intervention du programme, le montant du financement proposé et une ou deux phrases décrivant le projet.

Les agences membres du SPOG ont la possibilité de faire des observations sur les propositions de financement de projet de lutte contre le trafic de personnes, mais n'ont pas pour mandat de les approuver. Celles-ci auront comme caractéristiques de :

- reproduire les activités de lutte contre le trafic de personnes réalisées par d'autres agences membres.
- proposer des opportunités de collaboration sur des activités de lutte contre les trafics de personnes initiées par d'autres agences membres.
- se conformer aux politiques du gouvernement des États-Unis en matière de lutte contre le trafic de personnes. Cette procédure d'examen et de commentaire peut durer 27 jours ouvrables ou plus.

E. Enquête volontaire sur les organisations religieuses et communautaires

Le décret présidentiel 13279 du 12 décembre 2002 intitulé, « *Equal Protection of the Laws for Faith-Based and Community Organizations* » (*Protection égale des lois pour les organisations religieuses et communautaires*), requiert de certaines hautes agences fédérales, dont l'USAID, la collecte de données concernant la participation d'organisations religieuses et communautaires aux programmes de services sociaux qui reçoivent une assistance financière fédérale {AAPD 04-08}. La réalisation de votre enquête pour l'obtention d'un financement de l'USAID/OFDA est **volontaire** et n'affecte pas la procédure de demande.

Un exemple d'enquête intitulée « *Ensuring Equal Opportunity for Faith-Based and Community Organizations* » (garantir des opportunités égales aux organisations religieuses et communautaires) qui a été approuvée par l'OMB dans cet objectif, est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

F. Justificatifs sur la structure et la performance

1. Structure organisationnelle

Présenter la structure organisationnelle de votre siège et bureau(x) régional(aux) et expliquer comment leur coordination est assurée pour atteindre les objectifs de performance.

2. Références aux performances passées

Fournir des exemples de performances passées et d'expertise dans le domaine concerné qui témoignent de la réussite de l'organisation dans la mise en œuvre de programmes similaires. Fournir des noms, numéros de téléphone et adresses électronique des références fournies {ADS-303}.

G. Modifications de budget et de programme nécessitant un accord préalable

Certaines activités exigent l'accord du responsable du contrat. Vous pouvez demander l'autorisation de ces activités dans le cadre du processus de soumission de votre proposition, en réduisant ainsi la nécessité de suivi administratif pendant la phase de mise en œuvre après attribution du marché. Se référer au règlement 22 CFR 226.25(c) pour les exemples nécessitant l'implication du responsable du contrat. Les dépenses requérant une autorisation préalable sont expliquées dans le règlement 2 CFR 230 intitulé : « *Cost Principles for Non-Profit Organizations* » (principes de détermination de coûts pour les organisations non caritatives), autrefois libellé circulaire OMB A-122

<http://www.gpo.gov/fdsys/browse/collectionCfr.action?collectionCode=CFR>.

Les dépenses nécessitant un accord préalable et pouvant être incluses dans une proposition comprennent :

- Les missions internationales officielles (définies comme telles entre deux pays dans le cadre d'un contrat). L'USAID/OFDA n'est pas tenue d'autoriser des voyages auxquels les employés ont droit tels que les voyages de détente et les vacances annuelles dans le pays d'origine même si ces voyages sont conformes au manuel du personnel de votre organisation. Les déplacements aller-retour depuis le pays d'origine officiel vers le site du projet sont considérés comme des missions officielles et doivent faire l'objet d'une autorisation;
- Le choix de sous-bénéficiaires, le transfert ou la sous-traitance de travaux dans le cadre d'un contrat sauf si l'activité est décrite dans le dossier de demande et financée avec un budget du contrat qui a été approuvé. Cette disposition ne s'applique pas à l'achat d'équipements, de matériel, de fournitures ou de services d'appui général ;
- Les capitaux constitués d'équipements définis comme un article tangible, de propriété personnelle qui ne peut être dépensé, qui a une durée de vie de plus d'un an et dont le coût d'acquisition par unité est égal ou supérieur à 5.000 dollars américains.

La liste complète est détaillée dans le règlement 2 CFR 230. Le responsable du contrat peut donner son accord préalable pour ces dépenses dans le contrat signé. Vous devez identifier les articles dans la proposition et le budget au moment de la soumission afin que le responsable du contrat puisse les approuver au moment de la signature du contrat.

Une fois la proposition examinée et approuvée, le financement est accordé à travers un accord de financement ou un avenant à ce dernier. **Il est très important que le bénéficiaire fasse lecture de l'accord et se familiarise avec les conditions générales d'utilisation des financements de l'USAID.**

Bien que ces révisions de budget et de programme doivent faire l'objet d'un accord préalable, par écrit, du responsable du contrat, sauf pour les contrats de financement indiquant de manière explicite que le CTO est habilité à donner son autorisation, les demandes doivent être adressées à l'attention du CTO nommément indiqué dans l'accord. Les requêtes doivent être transmises séparément des correspondances régulières telles que les compte rendus ou rapports de programme.

Les requêtes d'avenant, après émission du contrat de financement, doivent décrire l'objectif de la modification et expliquer en détail l'impact qu'elle aura sur le programme, tel que proposé au départ. Elles devront être transmises sur papier entête à l'USAID/OFDA/W par courrier électronique et cela dès que les modifications sont nécessaires, étant donné que l'USAID/OFDA aura besoin de temps pour fournir son accord par écrit. L'USAID/OFDA encourage les organisations à accorder un délai minimum de 10 jours pour les modifications ne faisant l'objet d'aucun financement et un minimum de 45 jours pour les modifications nécessitant un supplément de financement. Les modifications approuvées peuvent être notifiées par lettre ou par avenant formel au contrat de financement. Les avenants au financement seront toujours confirmés par un contrat formel.

H. Avenants aux financements

Les demandes d'avenant visant à proroger la période d'un contrat et/ou à augmenter le montant total du budget doivent être transmises au moins 45 jours avant l'expiration du contrat.

Un supplément est l'augmentation du montant total et l'attribution d'un financement supplémentaire dans le cadre d'un contrat en cours. Afin de solliciter un avenant, soumettre une proposition faisant état des nouvelles activités. La justification doit expliquer comment ces nouvelles activités cadreront avec le contexte général du contrat. Les éléments de la proposition qui suivent doivent être pris en compte:

- Analyse de la réserve (voir les lignes directrices relatives au budget pour plus d'informations),

- Description de programme révisé {FAA §611(a), ADS-201, ADS-303},
- Budget révisé n'indiquant que les données budgétaires concernant la modification {FAA §611(a), ADS-201, ADS-303},
- Exposé budgétaire révisé {FAA §611(a), ADS-201, ADS-303},
- Dossier SF424 dûment rempli et signé {22 CFR 226.12, ADS-303},
- Attestations et déclarations signées s'il s'agit d'une demande de supplément au montant total,
- Une SMIL révisée si la modification comprend de nouvelles activités non incluses dans la stratégie initiale,
- Une stratégie de sécurité et de sûreté qui reflète les changements pertinents dans l'environnement où le programme sera déployé.

Les partenaires peuvent proroger la date d'expiration du contrat dans un avenant au financement. Une lettre préalable à la modification (PML) peut être utilisée pour les modifications étant donné qu'une lettre préalable à la soumission (PAL) est utilisée lorsque de nouveaux contrats sont initiés.

I. Certificat OFAC, présentation des rapports et archivage des dossiers

Au cas où une licence OFAC serait requise et délivrée pour un contrat de financement particulier, le bénéficiaire peut être tenu de respecter une certification, un processus de présentation des rapports et des critères d'archivage tous spécifiques (cf. les parties afférentes aux Pays fournisseurs inéligibles, sanctions économiques, restrictions américaines à l'exportation et autres mesures restrictives légales dans la politique étrangère américaine à la page 46).

VIII. LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES RELATIFS AUX RAPPORTS DE PROJET PENDANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Se référer à votre contrat pour les directives et critères détaillés y compris les types de rapports, la fréquence et les instructions de soumission.

IX. CRITÈRES SECTORIELS

Cette section fournit des informations sur tous les secteurs, sous-secteurs, indicateur et mots-clés de l'USAID/OFDA. Les critères sectoriels étaient autrefois libellés comme exigences additionnelles de description de programmes (APDR).

Les critères sectoriels fournissent des instructions sur l'ensemble des secteurs et sous-secteurs de l'USAID/OFDA. Chaque critère sectoriel doit fournir une description de la proposition technique pour ce secteur. Tous les sous-secteurs nécessitent des indicateurs indiqués dans les critères sectoriels. Si les domaines d'intervention du programme proposés ne correspondent pas à un secteur, sous-secteur ou mot clé approuvé par l'USAID/OFDA, contactez le conseiller régional de l'USAID/OFDA ou le spécialiste des opérations de gestion des catastrophes à Washington, D.C.

La description des mots-clés constitue la dernière partie de cette section. Les propositions doivent énumérer chaque mot-clé applicable pour chaque secteur dans la synthèse de la proposition. N'indiquez que les mots-clés pertinents. Ils sont utilisés afin de signaler les questions non liées au secteur et à des fins de contrôle uniquement ; ils n'influencent pas l'USAID/OFDA dans sa décision concernant le mérite technique de la proposition.

A. *Directives transversales obligatoires pour l'intégration des questions du genre et de la protection dans les stratégies ainsi que des personnes handicapées et âgées*

1. Analyse et intégration du genre dans l'humanitaire

En début 2010, l'USAID a adopté des directives renforcées sur la question du genre. Toutes les entités qui bénéficient d'un financement de l'USAID doivent fournir et appliquer une analyse du genre dans toutes leurs propositions et demandes de financement. Cette analyse doit contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet et doit aborder les questions suivantes :

1. Les caractéristiques générales des rapports entre les hommes, les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons en indiquant les rôles et responsabilités de chacune de ces couches sociales dans la zone ciblée. Par exemple, décrire le niveau de déséquilibre des ressources affectées ainsi que le contrôle, la présence ou l'absence de discrimination basée sur le genre.
2. Comment les activités de secours ou RRC proposées peuvent affecter ou être affectées par les différents rôles et statuts des femmes, hommes, jeunes garçons et jeunes filles dans la communauté, la sphère politique et le ménage ?
3. Comment les résultats anticipés des activités peuvent affecter différemment, les hommes, les jeunes filles et jeunes garçons, contribuer à réduire les inégalités existantes et éviter d'en créer de nouvelles ?
4. Comment des activités peuvent être entreprises afin de créer un environnement favorable à l'amélioration de l'égalité des sexes et à l'accès aux droits, services et ressources essentiels ?

Donnez plus de précisions sur l'intégration du genre au niveau du sous-secteur dans votre description technique. L'USAID/OFDA a fourni des instructions spécifiques pour l'intégration du genre dans chaque sous-secteur, disponibles en ligne à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

2. Intégration de la protection dans l'humanitaire

Les propositions doivent démontrer une intégration de la protection dans tous les programmes du secteur. Cette intégration de la protection garantit que les principes de protection orientent l'action humanitaire et s'appliquent pendant toute la durée de l'intervention humanitaire. Les principes de protection comprennent:

- La minimisation des effets négatifs non prévus de l'intervention qui peuvent renforcer la vulnérabilité des populations aux risques à la fois physiques et psychosociaux et entraîner des blessures, l'exploitation ou la maltraitance.
- Les dispositions prises afin de garantir un accès significatif des populations à l'assistance objective et aux services en fonction des besoins et sans aucune barrière.
- La mise en place de mécanismes par le biais desquels les populations affectées peuvent mesurer si les interventions sont adaptées ou résorber leurs inquiétudes ou plaintes.
- L'appui au développement de capacités d'autoprotection des individus et communautés.

Les activités d'assistance doivent intégrer la protection dans les stratégies en analysant les risques de protection auxquels une population sinistrée est confrontée pour chaque section spécifique de la mise en œuvre du programme. Les risques sont causés par une combinaison de menaces et de vulnérabilité amplifiées (risque = menace x vulnérabilités). Une analyse des risques doit informer sur la méthode d'élaboration de l'assistance destinée à les minimiser.

Les risques de protection commune pour les populations touchées par des catastrophes comprennent :

- L'exploitation et la maltraitance
- Les sollicitations de faveurs sexuelles en échange de biens et services
- Les attaques contre les civils par des groupes armés et criminels
- La destruction ou le vol de propriétés et d'avoirs
- Les actes de viol et autres formes de violence sexuelle
- L'exclusion ou le refus d'assistance ou de services

Dans cette édition de ses *lignes directrices*, l'USAID/OFDA a inclus des instructions sur l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire au niveau de tous les secteurs et exige que toutes les propositions abordent les problèmes et inquiétudes liés à la protection dans chaque secteur. Le critère sectoriel de chaque secteur indique les questions spécifiques à résoudre en ce qui concerne l'intégration de la protection dans l'intervention humanitaire.

3. Prise en compte des personnes handicapées et celles du troisième âge

L'USAID/OFDA reconnaît que les personnes handicapées et celles du troisième âge font souvent face à des contraintes dans l'accès à l'aide humanitaire. Par conséquent, **elle exige de ses partenaires à l'exécution des programmes de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir que les programmes touchent cette couche de la population ciblée.**

L'USAID/OFDA appuie une approche à deux étapes pour la protection et l'assistance aux personnes âgées ou handicapées :

1. Prendre des dispositions afin d'inclure les personnes âgées et handicapées au besoin dans tous les programmes en faisant de ces derniers des programmes accessibles et inclusifs.
2. Fournir une assistance ciblée afin de répondre aux besoins particuliers des personnes âgées ou handicapées au besoin.

Définitions

Une personne handicapée est une personne qui a des difficultés à :

- voir même avec des lunettes
- entendre même avec une prothèse auditive
- marcher ou monter des escaliers
- se rappeler ou se concentrer
- s'occuper de soi-même
- communiquer dans sa langue

La définition du terme « personne âgée » varie beaucoup mais l'USAID/OFDA recommande que les personnes âgées de 60 ans et plus soient considérées comme des « personnes âgées » dans des contextes humanitaires.

Instructions sur la mise en œuvre

Les propositions doivent comprendre les descriptions sur l'intervention de secours et les programmes RRC qui garantissent la prise en compte des personnes âgées et handicapées dans les évaluations de besoins, la sélection des bénéficiaires, les activités de protection et d'assistance et les efforts de suivi et d'évaluation. Les instructions suivantes décrivent les principes et pratiques clé que vous devez appliquer afin de garantir que les programmes soient inclusifs. Des ressources supplémentaires sont citées à la fin du chapitre.

Identification des personnes âgées et handicapées : les personnes âgées et handicapées peuvent être « invisibles » au sein des populations sinistrées et les acteurs humanitaires doivent prendre des dispositions afin de les identifier et garantir que leurs voix soient entendues, leurs besoins pris en compte et qu'ils bénéficient d'assistance. Les expériences passées ont montré que, dans des situations de déplacement de populations, les personnes âgées sont souvent les dernières à arriver dans les sites de refuge contrairement aux autres PDI, et peuvent ne pas être comptabilisées lors des premiers décomptes. Il se pourrait que ces décomptes soient répétés afin de s'assurer que les personnes âgées soient prises en compte dans les groupes de réfugiés.

Afin d'identifier les personnes handicapées, les agences humanitaires peuvent utiliser les questions suivantes selon leurs capacités fonctionnelles:¹

1. Avez-vous des difficultés à voir même avec des lunettes?
2. Avez-vous des difficultés à entendre même avec une prothèse auditive?
3. Avez-vous des difficultés à marcher ou monter des escaliers?
4. Avez-vous des difficultés à vous rappeler ou vous concentrer?
5. Avez-vous des difficultés à prendre soin de vous-même telles que vous laver ou vous habiller?
6. En utilisant votre langue habituelle (courante), avez-vous des difficultés à communiquer (par ex comprendre ou être compris par d'autres)?

Implication des personnes âgées ou handicapées : Les personnes handicapées et âgées ne doivent pas qu'être prises en compte comme des individus ayant des besoins particuliers, elles sont également des membres essentiels des communautés et sont une ressource d'assistance et de protection dans des contextes de catastrophes. Elles connaissent mieux leurs propres besoins et sont généralement la meilleure source d'expertise sur ce qui leur convient. Les organisations de handicapés et de personnes du troisième âge sont des ressources exceptionnelles aussi bien à des fins de planification qu'en cas de situation d'urgence réelle. Les projets inclusifs sont élaborés en tenant compte des personnes handicapées comme protagonistes, décideurs et bénéficiaires à toutes les étapes et tous les niveaux.

¹ The Washington Group on Disability Statistics: http://www.cdc.gov/nchs/washington_group.htm

Suivi et inclusion: Afin de garantir l'accessibilité des programmes aux personnes âgées et handicapées, l'USAID/OFDA recommande que vous collectiez des données ventilées dans le cadre de vos activités de suivi du programme. La ventilation des nombres de bénéficiaires par âge et niveau de handicap facilite une comparaison des nombres de bénéficiaires et des estimations démographiques qui permet d'examiner si le pourcentage prévu de personnes âgées et handicapées est inclus dans les nombres de bénéficiaires. Par exemple, des données ventilées de suivi de programme peuvent révéler que 10% des populations qui bénéficient d'un programme sont âgées de plus de 60 ans alors que des données de recensement peuvent montrer que 20% de la population de la zone ciblée est âgée de plus de 60 ans. Ceci pourrait signaler la présence d'obstacles à l'accès à un programme donné pour les personnes du troisième âge et la nécessité de prendre des mesures correctives. De même, les programmes peuvent obtenir avec certitude le nombre de bénéficiaires handicapés en utilisant les six questions fonctionnelles indiquées plus haut. Les données de comparaison pour la ventilation par âge peuvent être obtenues au niveau des chiffres de recensement. Les données sur le pourcentage de personnes handicapées dans une population peuvent être déterminées à partir des sources suivantes :

1. Les organisations locales qui portent assistance aux personnes handicapées ou associations de personnes handicapées.
2. Les données de prévalence de handicaps spécifiques au pays, fournies par l'enquête sur la santé mondiale (<http://www.who.int/healthinfo/survey/en/>) ou la *Global Burden of Disease*.
http://www.who.int/topics/global_burden_of_disease/en/); http://www.who.int/topics/global_burden_of_disease/en/.
3. Le taux de prévalence mondiale de 15%.

Ressources d'informations

1. Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés (2008). *Disabilities among Refugees and Conflict-Affected Populations: Resource Kit for Field Workers* http://www.womensrefugeecommission.org/docs/disab_res_kit.pdf
2. Handicap International. *Disability Checklist for Emergency Response*.
http://www.handicap-international.de/fileadmin/redaktion/pdf/disability_checklist_booklet_01.pdf
3. Help Age International (2012). *Older People in Emergencies: Identifying and Reducing Risks*
<http://www.helpage.org/silo/files/older-people-in-emergencies--identifying-and-reducing-risks.pdf>
4. UNHCR, HelpAge International (2012). *Good Practice Guide: Protecting Older People in Emergencies*
<http://www.helpage.org/download/4f2bcb851f1b4>
5. Overseas Development Institute (2005). *Protecting and Assisting Older People in Emergencies* www.odihpn.org/documents/networkpaper053.pdf
6. Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale. *Rapport mondial sur le handicap (2011)*. http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789240685215_eng.pdf

B. Secteurs

1. Agriculture et sécurité alimentaire

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Il convient de les appliquer à toutes les activités proposées et indicateurs connexes. Dans les contextes où il est impossible de les appliquer, s'efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

Les initiatives portant sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, financées par l'USAID/OFDA, sont élaborées de manière à s'avérer opportunes et profitables immédiatement aux populations vulnérables en réponse à des situations de crise ou de catastrophe. Ces initiatives sont conçues pour faire face à des besoins immédiats, favoriser la reprise générale et éviter une crise alimentaire généralisée consécutive à certaines crises. Si l'intervention répond aux besoins d'une population vivant dans une pauvreté chronique, identifier l'impact spécifique visé par l'intervention. Identifier pourquoi, contrairement à l'activité de développement, la réponse humanitaire est présentement une priorité pour ce secteur.

L'USAID/OFDA appuie les interventions et programmes innovants de réduction des risques dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et encourage le pilotage de nouvelles méthodes et techniques ainsi que de nouveaux outils. Les interventions doivent s'appuyer sur une évaluation minutieuse des besoins et sans compromettre un futur développement.

Réduction des risques de catastrophe

Les activités proposées doivent, soit réduire le risque, la fréquence ou la sévérité d'une ou des crises spécifiques récurrentes, soit renforcer l'aptitude des hommes, des femmes et des enfants à résister à l'impact de cette crise au fil du temps et d'en sortir le plus rapidement possible. Il y a lieu d'expliquer pourquoi l'activité proposée constitue une RRC en indiquant quel type de risque ou crise spécifique sera atténué ou comment la résilience de la population face à celle-ci sera renforcée et mesurée. Les activités doivent s'attaquer aux causes profondes des crises agricoles et/ou renforcer la résilience de la population face à celles-ci. Les activités RRC doivent être conçues pour s'intégrer, plus tard, dans des programmes à long terme et les faciliter.

La justification doit indiquer précisément pourquoi les activités proposées sont adéquates pour les besoins évalués et pourquoi il est impossible de venir à bout de la situation sans aide extérieure. Ceci se vérifie surtout si l'aide est sollicitée pour les mêmes activités dans une même zone et sur plusieurs années.

Si ce secteur comprend un volet RRC :

1. Indiquer les activités du secteur liées à la RRC. Expliquer comment les actions réduisent les risques et atténuent l'impact d'un aléa ou d'une crise.
2. Expliquer la nature des actions prioritaires HFA sur lesquelles les activités sont alignées et en donner les raisons.
3. Choisir les indicateurs pour les activités liées à la RRC dans la liste fournie à la fin de cette partie.

Pour ce secteur, les activités liées à la RRC seront prises en compte uniquement pour les sous-secteurs suivants.

- Pêche
- Elevage
- Ravageurs et pesticides

- Sécurité des systèmes semenciers
- Amélioration de la production agricole /sécurité alimentaire
- Irrigation

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent démontrer l'intégration de la protection dans l'intervention au niveau de la description technique. Répondre aux questions suivantes:

1. Comment cibler les personnes ayant des besoins spéciaux dans le programme d'aide? Décrire les mesures visant à prendre en compte les ménages pauvres gérés par des femmes, personnes handicapées et personnes âgées.
2. La charge de travail des personnes ayant des besoins propres a-t-elle été prise en compte pendant l'élaboration des initiatives agricoles? Si les femmes sont censées participer à des activités en dehors de la maison, le problème de la garde des enfants a-t-il été résolu?
3. Comment les questions liées à la sécurité des participants aux activités proposées seront-elles prises en compte? Décrire comment les activités seront planifiées et où elles seront menées pour minimiser les préoccupations en matière de sécurité. Par exemple, les distributions ou les foires seront-elles programmées pour permettre aux gens de rentrer chez eux avant la nuit?
4. La fourniture d'intrants (par exemple, semences et outils), comparée à d'autres types d'assistance, inciterait-elle à produire dans un environnement non sécurisé? Comment éviter une telle situation ?
5. Quelles mesures seront appliquées pour prévenir l'exploitation et les violences sexuelles sur les personnes lors des distributions, foires, ou autres activités liées à la sécurité agricole et alimentaire (par exemple, les formations)?

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Pêche (capture ou aquaculture)

- Fourniture de bateaux ou de matériel de pêche, ou d'équipement pour la pisciculture
- Formation et sensibilisation aux technologies de pêche de capture, à l'écosystème et à la gestion de la pêche
- Équipement et formation en traitement et commercialisation du poisson

Élevage

- Formation/équipement des agents communautaires de santé animale
- Réduction de cheptel
- Reconstitution de cheptel
- Fourniture d'aliments pour animaux
- Amélioration des terres de pâturages

Médicaments vétérinaires et vaccins

- Campagnes de vaccination vétérinaire
- Surveillance, prise en charge et contrôle des maladies

Ravageurs et pesticides

- Réduction, prévention, gestion et contrôle des ravageurs et maladies
- Mise en place de systèmes de suivi/surveillance/contrôle des interventions de lutte contre les attaques transfrontalières de ravageurs
- Activités communautaires de surveillance, suivi, compte-rendu, prévention et contrôle des ravageurs et maladies
- Élaboration de normes de sécurité pour les interventions de lutte contre les ravageurs, y compris l'utilisation de pesticides biologiques et naturels et de produits synthétiques.

- Formation à la manipulation, au transport, à la distribution, au stockage et au retrait sans risques de pesticides plus sûrs et plus efficaces.
- Test et amélioration de l'efficacité et de la sécurité
 - Les pesticides naturels y compris les pesticides biologiques
 - Les outils locaux de contrôle des ravageurs et des maladies
 - Méthodes, compétences, et outils
- Suivi et évaluation des bénéfices et coûts des actions d'intervention

Sécurité des systèmes semenciers

- Evaluations exhaustives des systèmes semenciers par plusieurs agences
- Programmes de multiplication de semences
- Meilleur stockage des semences

Amélioration de la production agricole/sécurité alimentaire

- Fourniture de semences/semis/outils
- Jardins potagers / jardins familiaux / agriculture urbaine
- Production d'engrais biologiques
- Formation en techniques de production agricole

Irrigation

- Fourniture de matériels d'irrigation
- Remise en état des infrastructures d'irrigation existantes.
- Formation en technique d'irrigation

Sous-secteur: Pêche

Aperçu

L'implication d'un personnel bien formé dans le secteur de gestion de la pêche est essentielle pour la réussite des programmes dans ce domaine. Toutes les initiatives de ce secteur doivent cibler les populations locales. Dans les zones où les ressources sont rares (par exemple, la terre, l'accès à l'eau, la réserve de poissons), les activités ne doivent pas favoriser une expansion du secteur de la pêche. Prendre en compte cette donnée en élaborant la proposition à soumettre. L'idéal serait que les personnes n'ayant pas été impliquées dans des activités de pêche ne soient pas associées à ces programmes. Si tel n'est pas le cas, fournir une justification pertinente. En outre, noter que les programmes de pêche feront l'objet d'un contrôle environnemental rigoureux.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Fournir des informations sur les raisons pour lesquelles un financement est sollicité pour les activités de pêche. Indiquer une méthode d'évaluation des besoins de la population et des conclusions. Si possible, fournir des informations de base qui permettent à l'USAID/OFDA de comprendre comment la population a été impliquée dans les activités de pêche avant la catastrophe qui a déclenché cette intervention. Si cette activité fait partie d'une intervention RRC, indiquer comment il a été déterminé que les activités proposées sont un aspect important de la réduction des risques de catastrophes ou du renforcement de la résilience des populations face à la catastrophe.

Si possible décrire ce qui suit :

1. L'implication ou la participation de la population ciblée dans des activités de pêche comme moyens de subsistances et les activités menées jusqu'à présent.

2. La meilleure estimation du volume actuel de poissons capturés et produits dans la zone ciblée.
3. Les capacités techniques actuelles de populations ciblées et pourquoi elles doivent être renforcées.
4. Les bénéfices de l'activité proposée. Quels sont les seuils d'augmentation ou d'amélioration du volume de production/capture de poisson à l'issue de ce programme?
5. En cas de proposition de fourniture de matériel de pêche,
 - a. Où les populations achètent-elles normalement leurs équipements?
 - b. Quel type d'équipement est traditionnel dans cette région ?
 - c. Pourquoi les populations ont-elles besoin davantage de pièces de rechange ?
6. Le niveau actuel de détérioration ou de perte de poissons en période post-récolte ou postproduction.
7. Comment les améliorations proposées dans le domaine du transport, la commercialisation et/ou la transformation du poisson (par exemple, séchage, fumage, salage, fermentation) permettront-elles de réduire les pertes/dégâts ?

Conception Technique

Fournir assez d'informations pour permettre aux agents qui examineront le dossier de comprendre les activités proposées, comment les mener et comment en atténuer les éventuels impacts négatifs. Le cas échéant,

1. Expliquer l'accès à la terre, à l'eau et à la propriété où les activités seront menées. Si ces domaines n'appartiennent pas aux bénéficiaires, comment les droits d'accès et d'utilisation seront-ils négociés ?
2. Décrire précisément comment les techniques de pêche améliorées proposées seront conçues pour être rentables et durables. Comment les activités de commercialisation et de transformation réduiront les pertes post-récolte?
3. Si le programme proposé fournit de l'équipement de pêche (par exemple, filets, bateaux, crochets, lignes, poteaux), ce matériel doit être acheté localement en espèces ou sous forme de bons dans la mesure du possible. Si tel n'est pas le cas, expliquer le pourquoi.
4. Examiner si la population ciblée s'est déjà familiarisée avec les activités, les technologies et les techniques proposées. Dans le cas échéant, quels changements faudrait-il pour que les populations puissent s'adapter? Comment seront communiquées les nouvelles approches (par exemple, la formation, des démonstrations, etc.)?
5. Examiner comment les tensions sociales et économiques liées à la distribution d'articles chers, tels que les moteurs, les bateaux, et les grands filets, seront atténuées.
6. Indiquer la qualification des spécialistes de la pêche qui seront embauchés pour gérer le programme proposé. Le cas échéant, comment vont-ils collaborer avec les agents et experts locaux, régionaux, et nationaux?
7. Examiner comment le programme assurera une participation équitable des hommes et des femmes dans la mesure du possible, pour atténuer toute réduction dans les rôles existants ou le statut des femmes spécialistes dans la pêche, la transformation ou le commerce de poissons. Comment les femmes parviendront-elles à intégrer les tâches ou corvées de pêche dans leurs emplois du temps et dans quelle mesure leur participation leur sera-t-elle profitable? Décrire les mesures qui seront appliquées pour s'assurer que les femmes comprennent les implications, en termes de charge de travail supplémentaire, de leur participation dans les activités proposées et qu'elles ne sont pas obligées de participer.
8. Examiner comment les activités prévues prendront en compte les besoins particuliers d'un ménage comptant parmi ses membres des handicapés. S'assurer que les technologies peuvent être adaptées aux besoins et capacités des personnes handicapées, au besoin.
9. Examiner tous les éventuels impacts négatifs sur les réserves locales de poissons et écosystèmes aquatiques et terrestres associés, y compris entre autres ce qui suit:
 - a. Examiner si l'intervention augmentera le nombre de pêcheurs dans une zone. Si oui, expliquer si l'écosystème et le marché peuvent supporter une augmentation de la production. Expliquer comment atténuer les problèmes éventuels dont la surexploitation ou les changements d'écosystèmes résultant de ces activités.

- b. Si l'équipement fourni (par exemple, des bateaux plus gros, des moteurs plus puissants) permettra d'étendre la zone de pêche et de renforcer les capacités locales de pêche dans une région disposant d'une réserve de poissons limitée ou inconnue, expliquer comment atténuer les impacts sur cette réserve.
- c. Dans les systèmes aquacoles, expliquer les méthodes de contrôle et de surveillance de l'apparition éventuelle ou la propagation des maladies des poissons.
- d. Indiquer si le matériel distribué est destiné à cibler une espèce spécifique de poissons /crustacés. Expliquer comment réduire la capture accidentelle d'autres espèces.
- e. Dans les zones où les populations utilisent massivement des moustiquaires imprégnées d'insecticide, décrire comment décourager l'utilisation de ces filets pour la pêche.
- f. Dans les zones de forte utilisation de pesticides agricoles, ou dans lesquelles des substances toxiques sont présentes dans le sol, expliquer comment les activités proposées minimisent les apports et l'exposition et assurent ainsi la sécurité du produit.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes formées à la pêche
2. Nombre, ventilé par sexe de personnes bénéficiant des activités de pêche
3. Quantité moyenne de kilogrammes de poissons produits par pêcheur pour une période de six mois, ventilé par sexe.

Sous-secteur: Elevage

Aperçu

Les demandes en rapport avec la reconstitution de cheptels doivent être appuyées par une analyse détaillée de l'impact de la catastrophe sur les troupeaux locaux et par des projections sur la production animale. La proposition de programmes de santé et de vaccination animale d'urgence en réponse à la catastrophe doit cibler les traitements ou les vaccins préventifs du bétail reproducteur et substitut. La fourniture de médicaments vétérinaires doit tenter d'inclure des mesures de recouvrement des coûts. La mise à disposition gratuite de vaccins et de médicaments vétérinaires doit être accompagnée d'une justification pertinente et d'une stratégie de sortie détaillée. Les approches de sensibilisation telles que l'utilisation des agents vulgarisateurs, des experts en santé animale communautaire ou du secteur privé sont souvent un volet important du programme de reconstitution de cheptels après une catastrophe.

Noter que les médicaments et vaccins vétérinaires sont des biens faisant l'objet de restrictions (voir sous-secteur des médicaments vétérinaires et des vaccins). Ce sous-secteur doit être utilisé chaque fois que vous proposez l'achat des vaccins ou médicaments vétérinaires. Toutes les autres interventions liées à la santé animale doivent relever du sous-secteur de l'élevage.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Dans cette section, expliquer le motif de la demande de financement pour les activités d'élevage. Indiquer comment les besoins de la population ont été évalués et indiquer les résultats. Fournir si possible, des informations de base qui permettent à l'USAID/OFDA de comprendre comment la population a été impliquée dans les activités d'élevage avant la catastrophe. Si cela fait partie d'une activité RRC, indiquer comment les activités proposées sont un élément important de la réduction des risques ou le renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes. Indiquer ou aborder les questions suivantes:

1. Inventaire du cheptel avec le nombre et les types d'animaux (par exemple, races, mâles/femelles).

2. Types d'éleveurs de bétail (par exemple, nomades/éleveurs, agro-pasteurs, agriculteurs sédentaires, principalement agriculteurs propriétaires de bétail et surtout principalement propriétaires de bétail ne pratiquant pas l'agriculture, avec une brève analyse des rôles des sexes dans le secteur;
3. Les avantages de l'élevage (par exemple, lait, viande, laine/fibres, traction, autres) avec une brève analyse des membres du ménage qui contrôlent/tirent profit de ces ressources.
4. Les conséquences de la catastrophe sur les ressources en eau, les cultures, l'élevage du bétail, la migration et le déplacement des familles.
5. Dans les zones où les femmes sont impliquées dans les activités d'élevage, indiquer si elles participent activement à l'évaluation et la planification des programmes d'élevage.
6. Les aliments pour le bétail et les besoins nutritionnels disponibles, comme le fourrage pour le bétail et le fourrage récolté.
7. Les principales maladies animales causées par la catastrophe par rapport aux maladies sévissant habituellement dans la région. La présence accrue de maladies zoonotiques est-elle prévue?
8. La disponibilité et l'accessibilité des ressources vétérinaires, y compris les services vétérinaires gouvernementaux, privés et les agents de santé communautaires. L'analyse de l'accessibilité de ces ressources à la fois pour les hommes et pour les femmes;
9. Les sources d'eau potable et hygiénique disponibles pour le bétail, loin des points d'eau de consommation humaine.
10. Indiquer si une réduction/reconstitution de cheptels est envisagée en raison de la catastrophe.
11. Le statut des commerçants, les termes de l'échange, les marchés du bétail après la catastrophe les marchés par rapport à la situation qui prévalait avant la catastrophe
12. Les mécanismes d'adaptation utilisés par les propriétaires de bétail et comment ils diffèrent de ceux qui sont utilisés pendant une année «normale».

Conception Technique

1. Pour toutes les interventions liées au bétail, apporter une corrélation entre les activités proposées et les capacités de charge et niveaux de cheptel de la région. Comment les estimations de capacités de charge seront-elles mesurées et quantifiées?
2. Indiquer comment les activités proposées pourraient promouvoir des opportunités de prise de décision et de contrôle équitable des biens pour les hommes comme pour les femmes.
3. Pour les demandes relatives à la reconstitution des cheptels, indiquer les données sur les mécanismes traditionnels de reconstitution, s'ils fonctionnent toujours, et pourquoi ils doivent être arrêtés ou appuyés. Pourquoi des espèces animales et races particulières ont-elles été choisies? Quelle est la population animale qui peut raisonnablement être nourrie avec la production actuelle et abreuvée avec les sources d'eau disponibles? Le marché post-catastrophe permet-il ce type de sélection animale ou peut-il être développé? La formation en élevage et production animale existe-elle? Les services de santé animale sont-ils disponibles? L'accès des bénéficiaires potentiels aux aliments, à l'eau et aux soins vétérinaires peut-il s'interrompre lorsque le programme arrivera à terme.
4. Fournir une description des pâturages proposés disponibles pour le bétail local. Expliquer, le cas échéant, comment le bétail peut rivaliser avec la faune locale pour les ressources en eau et la nourriture. L'introduction de nouvelles espèces/races de bétail entraînera-t-elle des risques de transmission de maladies entre les animaux sauvages et les animaux domestiques?
5. Indiquer comment l'intervention proposée aidera à mettre en place un système d'élevage plus durable et comment le programme s'intégrera dans les stratégies de reprise générale et de stabilité.
6. Examiner le niveau de sévérité de la pénurie d'aliments pour animaux et des réserves. Quels sont les plans de reconstitution ou de production de réserves d'aliments pour animaux? Il s'agira souvent, d'un plan de développement des cultures fourragères.
7. Examiner l'accès à l'eau et sa disponibilité pour le bétail. Fournir des détails sur la méthode qui permettra de pallier à la contamination croisée dans les zones où les hommes et le bétail partagent les ressources en eau.

8. Des plans de prévention de maladies peuvent impliquer la mise en quarantaine, la vaccination, l'éducation et la formation. Décrire chaque composante avec une justification et le lien avec l'ensemble du programme proposé.
9. Pour les interventions axées sur les maladies très contagieuses, les maladies zoonotiques et certaines maladies qui limitent les mouvements transfrontaliers et la commercialisation des produits, des plans d'urgence sont nécessaires pour les cas d'urgence. (Pour un pays une assistance spécifique au pays, <http://oie.int/animal-health-in-the-world/>, consulter le site suivant pour obtenir une liste des maladies et des descriptions techniques. Pour des informations sur les maladies spécifiques aux pays, visitez le site suivant http://web.oie.int/wahis/public.php?page=country_status.) Quels sont les plans d'urgence pour ces maladies pendant la durée de la catastrophe et de futures catastrophes?
10. Expliquer comment la formation sera intégrée dans toutes les activités prévues.
11. Décrire la capacité de l'organisme chargé de la mise en œuvre du programme proposé. Inclure des relations et des partenariats (par exemple, les services d'élevage gouvernementaux) qui permettront une interaction directe avec les bénéficiaires.
12. Identifier les communautés et les individus. Citer les critères de sélection.
13. Identifier comment la conception technique sera bénéfique pour les populations les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes. Indiquer les directives qui permettent de pallier aux obstacles majeurs et les approches alternatives possibles.

Indicateurs

1. Nombre d'animaux bénéficiant des activités relatives à l'élevage
2. Nombre de personnes bénéficiant des activités relatives à l'élevage, ventilé par sexe
3. Nombre d'interventions vétérinaires (par exemple, les traitements, vaccinations, etc.)
4. Nombre d'animaux traités.

Sous-secteur: Ravageurs et Pesticides

Biens faisant l'objet de restrictions

Les pesticides et les matières contenant des pesticides sont considérés comme des biens faisant l'objet de restrictions par l'USAID. L'USAID/OFDA ne finance habituellement ni l'achat, ni l'utilisation ni la distribution des pesticides. Il ne l'envisagera qu'en réponse à des attaques de ravageurs agricoles et en cas d'urgences de santé publique lorsque ces produits sont jugés absolument nécessaires et indispensables pour la réussite des projets et lorsque leur négligence pourrait avoir des impacts néfastes sur la santé, l'économie et les moyens de subsistance des populations cibles et l'environnement. Toute proposition sollicitant une autorisation d'achat, d'utilisation, de distribution ou d'élimination de pesticides ou des matières contenant des pesticides devra respecter les « USAID Environmental Regulations {22 CFR 216.3} » (lignes directrices de l'USAID relatives à l'environnement) disponibles à l'adresse suivante :

http://transition.usaid.gov/our_work/environment/compliance/22cfr216.htm#216

(Voir également les biens faisant l'objet de restrictions à la page 40).

L'USAID/OFDA décourage toujours l'implication directe des agriculteurs, éleveurs ou personnes non qualifiées dans la manipulation, l'application, la distribution, le stockage et l'élimination des pesticides chimiques synthétiques et interdit l'utilisation inappropriée d'emballages de pesticides vides. L'USAID/OFDA exige que seules les personnes qualifiées et expérimentées soient habilitées à manipuler et/ou appliquer des pesticides et que des équipements et outils de protection soient utilisés.

Noter qu'en cas de proposition d'activités MILD dans ce sous-secteur, l'USAID/OFDA s'attend exactement à la même chose dans le secteur de la santé.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Les activités ou programmes impliquant la production agricole (par exemple les cultures telles que les céréales, les légumes, les fruits, etc.), les fourrages et les pâturages, doivent évaluer convenablement dans quelle mesure les ravageurs, les maladies ou les mauvaises herbes, peuvent handicaper la production. Pour les interventions proposant des solutions contre les ravageurs, les maladies, les mauvaises herbes ou les pesticides, expliquer l'impact potentiel de ces éléments sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations vulnérables, leurs ressources et l'environnement.

1. Identifier les types de ravageurs de plantes et leurs stades de vie (par exemple, les adultes, les larves d'insectes/trémies), les oiseaux granivores, les rongeurs et les maladies végétales (par exemple, la rouille brune du blé, etc.) qui endommagent ou détruisent des variétés de cultures/récolte. Identifier les stades de croissance des plantes les plus vulnérables aux attaques de ravageurs et de maladies, à la pourriture ou aux dégâts.
2. Décrire l'étendue des aires infestées/infections dans un site donné et à un moment spécifique où la production et les cultures sont menacées (par exemple, estimation du nombre de plantes/ zones infestées/infectées dans le champ). Fournir le pourcentage d'hectares ou de superficie infestée/contaminée. S'il s'agit d'installations de stockage post-récolte, estimer le pourcentage ou le nombre d'unités de mesure de plantes/produits infestés/infectés/ pourris ou endommagés.
3. Expliquer comment les ravageurs /infections de maladies agissent sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations et communautés vulnérables. Décrire le degré des impacts ou dégâts causés (par exemple, le nombre de kilogrammes de cultures perdues/endommagées). Estimer le nombre et le pourcentage de personnes touchées à la suite d'envahissements de ravageurs et/ou d'infections de maladies/détérioration.
4. Décrire les circonstances obligeant l'achat, la distribution, la manipulation ou l'utilisation des pesticides.
5. Lorsque les pesticides naturels sont proposés, indiquer leur type et les effets nocifs potentiels de leur utilisation. Indiquer les mesures que vous appliquerez pour atténuer ces effets et garantir la sécurité.
6. Le cas échéant, décrire le type, la quantité, l'emplacement, et la source de pesticides périmés et inutilisables. Indiquer la période pendant laquelle ils ont été périmés et les menaces que ces matériaux posent pour les communautés et l'environnement. Expliquer les avantages et coûts de l'application de mesures par rapport à l'absence de mesures sur la santé humaine, l'économie et l'environnement.

La conception technique

1. Si des outils non chimiques de lutte antiparasitaire sont proposés, fournir leur description et indiquer comment la sécurité des êtres humains, des organismes bénéfiques et de l'environnement sera garantie.
2. Si les outils et les méthodes traditionnelles sont proposés pour le contrôle et la prévention des ravageurs et maladies, décrire leur sécurité, efficacité et acceptabilité par la population cible. Expliquer comment de telles méthodes et outils seront promus pour une plus large acceptation et/ou améliorés le cas échéant.
3. Si l'approvisionnement, l'utilisation, la distribution et le transport des pesticides est vitale pour la réussite du projet/programme proposé, décrire le ou les types de pesticides qui seront utilisés et pourquoi. Ceux-ci peuvent comprendre, entre autres :
 - a. les produits inoffensifs tels que l'ail
 - b. Le poivre généralement désigné par l'Agence américaine de protection de l'environnement comme inoffensif
 - c. les pesticides biologiques
 - d. les produits chimiques synthétiques moins dangereux, tels que des régulateurs de croissance des insectes.
4. Si la destruction de pesticides périmés ou d'emballages vides est proposée, décrire les mesures de sécurité qui seront appliquées. Ces emballages ne doivent, en aucun cas, être utilisés pour entreposer des aliments, de l'eau ou des aliments pour animaux, ou des matériaux de construction comme la toiture. Ils doivent plutôt être collectés, rincés trois fois, ponctionnés ou broyés et stockés dans un endroit sécurisé jusqu'à ce qu'ils soient enlevés par un personnel qualifié et autorisés pour destruction totale et sans risque. Si le

- stockage temporaire ou le retrait/l'élimination de pesticides périmés, inutilisables et dangereux et de vieux emballages de pesticides vides est nécessaire, seules des personnes compétentes, qualifiées et expérimentées doivent être autorisées à le faire.
5. Décrire les voies et moyens de créer des opportunités d'échanges d'informations relatives aux ravageurs, aux maladies et aux pesticides avec :
 - a. Les agriculteurs locaux
 - b. Les éleveurs/nomades
 - c. Les agents vulgarisateurs
 - d. Les agents chargés de la protection des cultures;
 - e. Les opérateurs du pays/la région
 - f. Les agences onusiennes telles que l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations-Unies pour l'enfance, l'UNICEF, le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation Internationale du Travail
 - g. D'autres organisations internationales publiques et ONG.
 6. Démontrer la coordination avec d'autres entités engagées dans des activités similaires.
 7. Décrire les critères de sélection des bénéficiaires et comment garantir l'égalité des sexes et l'équité au cours de ce processus.
 8. Indiquer le nombre ou le pourcentage de personnes ou de ménages qui bénéficieront d'une assistance technique et/ou du matériel pour le traitement des ravageurs/maladies et de mesures de prévention à travers les activités proposées.
 9. Décrire comment améliorer la capacité des populations à comprendre l'importance des composantes suivantes :
 - a. La surveillance, le traitement et la prévention des parasites et maladies
 - b. Les recommandations pour la manipulation et l'utilisation des outils de lutte contre les ravageurs/maladie
 - c. L'utilisation de pesticides biologiques et bio-rationnelles.
 10. Décrire comment, pendant le traitement des parasites/maladies, la sécurité sera garantie pour :
 - a. Les personnes et leurs biens
 - b. Les communautés vulnérables, y compris les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, et les personnes handicapées
 - c. Les ressources naturelles
 - d. L'environnement local
 11. Décrire comment le programme permettra d'assurer la gestion et l'élimination, en toute sécurité, des pesticides périmés, des emballages de pesticides vides/les matériaux d'emballage.

Indicateurs

1. Nombre et pourcentage, ventilés par sexe, de personnes formées aux pratiques de lutte antiparasitaire
2. Nombre et pourcentage, ventilés par sexe, de personnes formées par les partenaires de l'USAID/OFDA à l'application des procédures de protection de cultures appropriées
3. Nombre et pourcentage estimatif d'hectares protégés contre les maladies et les ravageurs (par exemple, les insectes, les rongeurs, les oiseaux, les mauvaises herbes)
4. Quantité et pourcentage estimés de la récolte protégée contre les maladies et les ravageurs (par exemple, les insectes, les rongeurs, les oiseaux, etc.). Indiquer l'unité de mesure utilisée pour la quantité estimée.

Sous-secteur: Médicaments vétérinaires ou vaccins

Produits faisant l'objet de mesures de restriction

Les médicaments et vaccins vétérinaires sont des produits faisant l'objet de restrictions et dont l'achat avec les fonds de l'USAID/OFDA est soumis à une autorisation spéciale. Ce sous-secteur doit être utilisé chaque fois que l'achat de médicaments ou vaccins vétérinaires est proposé. Toutes les autres interventions relatives à la santé animale doivent figurer dans le sous sous-secteur de l'élevage.

Aperçu

Les produits médicaux vétérinaires, y compris les produits pharmaceutiques et biologiques (vaccins) sont des composantes essentielles d'un programme de santé animale équilibré. Il est crucial que tous les produits pharmaceutiques et médicaux vétérinaires soient des produits sûrs, efficaces, de qualité et abordables.

Les partenaires sont invités à communiquer avec le pharmacien et le conseiller en santé animale de l'USAID/OFDA dès le début du processus de préparation d'une proposition relative à l'achat de produits pharmaceutiques et de vaccins vétérinaires.

Les ressources suivantes ont été fournies afin d'accélérer la préparation de votre proposition, ainsi qu'un examen de l'USAID/OFDA (voir <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>).

- *Définitions— Annexe A : Produits Pharmaceutiques*
- *Procédures d'achat de produits pharmaceutiques et médicaux - Annexe B : Produits pharmaceutiques*
- *Feuilles à remplir pour la liste des produits pharmaceutiques - Annexe D : Produits Pharmaceutiques*
- *Demande d'approbation d'achat de médicaments vétérinaires - Annexe F : produits pharmaceutiques*

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Expliquer les principales maladies qui s'attaquent au bétail et qui nécessitent un traitement et une prévention vétérinaire.
2. Expliquer les types de produits pharmaceutiques et biologiques nécessaires pour traiter les maladies de bétail les plus répandues.
3. Décrire la situation actuelle qui affecte la disponibilité des produits vétérinaires.
4. Décrire la capacité locale de fabrication de produits pharmaceutiques et leur enregistrement au niveau national.
5. Discuter du rôle du ministère ou des ministères compétents en matière de santé animale et de produits vétérinaires.
6. Discuter des dérogations spéciales à l'importation de produits pharmaceutiques, telles que :
 - a. Les exonérations accordées par le gouvernement autorisant l'importation de produits pharmaceutiques
 - b. Un document officiel attestant que les produits pharmaceutiques ne seront pas mis en quarantaine, taxés, frappés d'embargo, ou que leur livraison à la population cible ne sera pas retardée.

La conception technique

1. Indiquer le nom et les qualifications du personnel basé à la direction générale et sur le terrain pour les programmes de santé animale et l'achat de produits pharmaceutiques et biologiques.

2. Décrire les conditions médicales vétérinaires prédominantes à traiter ou prévenir et les médicaments essentiels sélectionnés. Quels sont les profils de résistance aux médicaments dans la région?
3. Assurer la formation des agents de santé animale en gestion des produits vétérinaires.
4. Décrire comment les médicaments et les fournitures médicales essentiels seront distribués aux agents de santé animale.
5. Fournir une formation en organisation, expédition, réception, stockage et distribution de produits pharmaceutiques et fournitures médicales pour prévenir la perte, la contamination, le vol ou leur utilisation inappropriée.
6. Décrire les procédures de gestion des documents relatifs à la commande, à la réception, au stockage et à la distribution de médicaments essentiels.
7. Seuls les médicaments de qualité, ne posant aucun risque et efficaces, les consommables et les équipements seront achetés et les dossiers doivent pouvoir le justifier. Des copies lisibles des factures, listes de colisage, et avis de livraison doivent être immédiatement fournis. En outre, les certificats d'analyse doivent être disponibles pour chaque lot de chaque médicament acheté par l'intermédiaire d'un grossiste en produits pharmaceutiques non pré-qualifié.

Indicateurs

1. Nombre d'interventions vétérinaires (par exemple, traitements, vaccinations, etc.), et
2. Nombre d'animaux traités ou vaccinés.

Sous-secteur: Sécurité des systèmes semenciers

Biens faisant l'objet de mesures de restrictions

Les partenaires, chargés de la mise en œuvre du programme, ont la responsabilité d'utiliser des intrants agricoles de qualité. Les semences, plants et autres produits agricoles sont des produits faisant l'objet de mesures de restriction et nécessitent une autorisation préalable. Cette autorisation est également requise pour l'achat de produits agricoles rentrant dans cette catégorie. Selon les règles de l'USAID, les engrais en font partie. L'USAID/OFDA accorde des financements pour l'achat d'engrais dans des circonstances particulières. Pour de plus amples informations sur les semences, les produits agricoles et les modalités concernant l'utilisation d'engrais, cf. *Documents sur les biens, services et pays inéligibles et faisant l'objet de mesures de restrictions* dans les *Lignes directrices pour l'élaboration de budget de financement* à la page 36.

Aperçu

Les activités de ce sous-secteur peuvent comprendre, entre autres, des évaluations de systèmes semenciers réalisées par plusieurs agences, les programmes de multiplication des semences et le stockage des semences améliorées.

Evaluation des systèmes semenciers

Pour que l'USAID/OFDA envisage de financer une évaluation à grande échelle de la sécurité des systèmes semenciers, le processus, la transparence et l'ensemble des avantages que peuvent en tirer tous les protagonistes doivent être clairs. Des évaluations ne doivent pas être principalement proposées pour fournir les précisions requises dans le chapitre de « l'évaluation des besoins » d'une proposition ultérieure d'un de vos partenaires visant à solliciter une assistance dans le secteur agricole. L'information doit être utile à la communauté humanitaire en général.

Multiplication des semences

1. La production de semences par d'autres programmes humanitaires pour satisfaire la demande n'est pas durable et ne sera envisagée pour financement que si la demande est accompagnée d'une analyse de marché et de stratégie de sortie pertinentes.

2. La distribution gratuite de tous les produits agricoles, y compris les unités de stockage, doivent faire l'objet d'une justification pertinente. Chaque fois que cela est possible, le partage des coûts pour la réception des équipements/produits est préférable.

Entreposage des semences

1. L'USAID/OFDA décourage la construction de banques de semences, de fourrage, ou de céréales en raison du manque de durabilité qui leur est propre une fois que l'organisation en charge de la mise en œuvre du programme quitte la zone.
2. Tous les matériaux utilisés pour le stockage après récolte doivent être de source locale et à des prix abordables. Si des unités de stockage externes doivent être achetées, s'assurer de leur disponibilité sur le marché.
3. Ne pas proposer, pour financement par l'USAID/OFDA, des méthodes d'entreposage qui impliquent l'application de produits chimiques commerciaux tels que les herbicides/fongicides/pesticides pour le traitement des semences/céréales.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Dans cette section, justifier la demande de financements pour des activités liées à la sécurité des systèmes semenciers. Si ces activités sont proposées comme volet RRC, indiquer les résultats à cibler en termes de renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes à travers un appui des systèmes semenciers et comment les mesurer.

Évaluation des systèmes semenciers

1. Expliquer clairement les systèmes semenciers locaux, y compris :
 - a. le rôle des hommes et des femmes dans le système,
 - b. les lacunes constatées dans les connaissances essentielles
 - c. comment les conditions ont changé au point de modifier les systèmes semenciers locaux.
2. Fournir des précisions sur les questions auxquelles il convient de répondre par une évaluation du système et indiquer la contribution que les informations apporteront à la réponse humanitaire ou au programme RRC.
3. Indiquer comment le site cible a été sélectionné et fournir des justificatifs sur l'intérêt important que suscite les résultats de cette évaluation au sein de la communauté humanitaire. Donner des précisions sur la méthode d'échange d'informations sur les résultats avec tous les acteurs humanitaires et noter comment la participation de plusieurs organisations sera assurée. Dans la mesure du possible, l'exécution de l'évaluation de la sécurité des systèmes semenciers elle-même doit être aussi participative que possible.
4. Fournir des détails sur la méthodologie d'évaluation et d'analyse des données qui sera utilisée. Pour référence, consulter le site suivant :

http://www.ciat.cgiar.org/work/Africa/Documents/sssa_manual_ciat.pdf.

Multiplication des semences

1. Donner des indications sur les questions liées à l'accès et à la disponibilité du type de semence proposé. Vérifier également la demande du marché pour la semence produite.
2. Fournir des détails sur le marché proposé pour la semence. Est-elle destinée à la consommation domestique ou à la vente? Si elle sera commercialisée, quelles sont les techniques de garantie de la qualité qui seront encouragées?

Entreposage des semences

1. Pour les activités de stockage améliorées, justifier les niveaux actuels de pertes des récoltes et les principaux problèmes de conservation des semences/graines.
2. Fournir des informations indiquant comment les méthodes locales actuelles permettent de satisfaire la demande en matière de stockage des semences/graines.

Conception technique

Pour toutes les interventions proposées dans le cadre de ce sous-secteur, mettre en évidence une bonne compréhension des moyens traditionnels d'approvisionnement en semences et une analyse de leur accès et disponibilité. Toutes les activités doivent indiquer la population ciblée par les activités proposées, stratifiée par sexe. Décrire clairement les rôles de genre au sein du système agricole.

Évaluation des systèmes semenciers

1. Une description détaillée doit comprendre la méthode d'évaluation et les plans d'analyse et de partage des données.

Multiplication des semences

1. Pour les activités de multiplication des semences, indiquer les conditions de croissance et comment mettre les agriculteurs en rapport avec les fournisseurs de semences pour la multiplication pendant les saisons à venir.
2. Indiquer les conséquences potentielles du programme sur le marché et comment les hommes et femmes agriculteurs vulnérables seront touchés.
3. Expliquer qui sera impliqué dans les activités et qui en bénéficiera, (donnée ventilée par sexe).
4. Expliquer comment garantir la qualité des semences et leur viabilité.
5. Si des parcelles de multiplication doivent être irriguées, discuter de la disponibilité de l'eau et comment toutes les potentielles conséquences environnementales négatives de l'utilisation de l'eau supplémentaire sera atténuée.

Entreposage des semences

1. Des unités publiques de stockage de semences et de céréales ne seront pas financées sans la justification pertinente qu'il s'agit de la préférence des hommes et femmes et qu'un plan de développement durable a été mis en place.
2. Pour le stockage amélioré, fournir des projections de baisse du pourcentage des pertes après récolte.
3. Pour chaque méthode de stockage promue, indiquer le coût pour chaque bénéficiaire. L'USAID/OFDA encourage fortement des solutions moins chères et capables d'être reproduites.

Indicateurs

1. Augmentation (prévue) en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce aux systèmes de distribution de semences et intrants agricoles en faveur des familles bénéficiaires.
2. Nombre de personnes bénéficiant de systèmes semenciers/activités d'intrants agricoles, ventilé par sexe.

Sous-secteur: Amélioration de la production agricole/sécurité alimentaire

Biens faisant l'objet de restrictions

Vous avez l'obligation d'utiliser des intrants agricoles de qualité. Les semences, plants et autres produits agricoles peuvent faire l'objet de mesures de restrictions et nécessiter l'autorisation technique préalable de l'USAID/OFDA. Les engrais font également partie de cette catégorie selon les règles de l'USAID, mais cette dernière accorde des financements pour leur achat dans certaines circonstances. Pour plus d'informations, se référer à la partie afférente aux « biens, services et pays non éligibles et faisant l'objet de restrictions » du chapitre relatif à la préparation du budget de financement à la page 36.

Aperçu

Les interventions agricoles proposées doivent refléter la préférence des agriculteurs et maximiser les opportunités pour ces derniers de donner leur avis sur leurs cultures et variétés préférées. Chaque fois que cela est possible, utiliser des méthodes de plantation qui maximisent la durabilité telles qu'une meilleure pénétration de l'eau et une réduction de l'érosion.

L'USAID/OFDA n'accorde pas aux agriculteurs des financements pour l'introduction de nouvelles cultures ou de variétés inconnues en cas de catastrophe. Néanmoins, elle encourage l'introduction de variétés améliorées à petite échelle en vue de permettre aux agriculteurs de tester de nouvelles variétés et de réduire ainsi les risques. La fourniture d'intrants doit couvrir moins de 100% des besoins estimés des agriculteurs sauf si les évaluations montrent que les agriculteurs ne disposent d'aucune capacité à produire.

Dans la mesure du possible, privilégier les rapports commerciaux ou de partage des coûts (par exemple, espèces ou bons) par rapport à la distribution directe d'intrants totalement subventionnés. Envisager prudemment les distributions d'outils et les justifier dans les contextes de conflits. Les jardins familiaux sont régulièrement proposés dans l'objectif à la fois d'augmenter la production des ménages tout en assurant un équilibre diététique et de diversifier les régimes alimentaires. Se référer au secteur de la nutrition à la page 127 pour les précisions techniques

L'USAID/OFDA encourage la production par les agriculteurs d'engrais biologiques, tels que le compostage et le fumier animal. Les engrais minéraux doivent se conformer aux critères de l'USAID (cf. sections « Biens faisant l'objet de mesures de restriction », « Engrais » à la page 43).

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Les propositions visant à fournir des semences doivent comprendre une évaluation des besoins en semences séparément des besoins immédiats d'aliments. L'insécurité alimentaire n'est pas une justification pertinente pour la fourniture d'intrants.
2. L'évaluation doit indiquer comment les agriculteurs et les agricultrices s'approvisionnent normalement en semences, comment cela a été perturbé et fournir les raisons justifiant avec pertinence que le mode d'approvisionnement en intrants agricoles proposé est adapté.
3. Les propositions visant à fournir des outils ou d'autres intrants doivent comprendre une évaluation des outils et la disponibilité des intrants agricoles/outils et des précisions sur les précédentes distributions d'intrants.
4. Inclure des facteurs limitant de la productivité agricole ou de stockage dans la région dans son ensemble et pour la population cible.
5. Identifier la pression actuelle que subit le système agricole par rapport à une situation normale.
6. Indiquer les éléments suivants:
 - a. La superficie de terres disponibles pour chaque agriculteur,
 - b. Les informations sur les différences de taille des parcelles entre les hommes et les femmes,
 - c. La distance à parcourir entre la parcelle et leurs foyers
 - d. Tout risque de conflit.
7. Pour les programmes d'irrigation, les conséquences des interventions proposées sur les nappes phréatiques et les rivalités potentielles avec d'autres populations pour l'accès aux ressources en eau qui se raréfient.
8. Pour les programmes RRC proposant de nouvelles méthodes ou plantes, inclure une analyse des pratiques actuelles et une estimation du changement potentiel y résultant.

Conception technique

Les propositions doivent inclure des informations générales sur les questions humaines et environnementales.

1. Si les foyers dont le chef de ménage une femme sont ciblés, indiquer comment la disponibilité de main-d'œuvre sera assurée. Comment des considérations de rôles et responsabilités des genres sont-elles intégrées dans la conception du programme?
2. Une analyse démontrant la nécessité de la disponibilité suffisante de terres et de main-d'œuvre pour la population cible avant la distribution des semences.
3. Indiquer les sources potentielles de conflit et les préoccupations des hommes, femmes et jeunes concernant la sécurité d'accès agricole.
4. Expliquer comment les activités proposées pourraient affecter la capacité des bénéficiaires et non-bénéficiaires à obtenir des intrants agricoles.
5. S'assurer que les intrants agricoles (y compris les herbes de pâturage/plants d'arbres) ne sont pas des variétés envahissantes dans le site proposé.

Semences et fourniture d'intrants

Fournir les éléments suivants :

1. La justification, la durabilité et l'impact du programme à long terme.
2. La justification du choix des cultures, des données sur l'accès au marché, la disponibilité de semences adaptées, et les sources d'approvisionnement des graines à fournir.
3. Comment la sélection, par les hommes et les femmes, de la variété de culture jouera-t-elle un rôle dans la conception des programmes et des interventions ?
4. Les conséquences de la distribution de semences sur les marchés locaux et sur la provision des semences pour les non-bénéficiaires.
5. Les critères de sélection des bénéficiaires pour les semences, y compris les besoins en semences/intrants.
6. Comment les méthodes de distribution sont-elles directement reliées aux systèmes de semences ou à l'évaluation des besoins ?
7. Une justification pertinente pour tout achat de semences non locales ou hybrides; Toutes les propositions impliquant la distribution de semences hybrides nécessitent l'accord préalable de l'USAID/OFDA.
8. Comment la qualité et la bonne condition des intrants fournis seront-elles testées et garanties, et cela pour les activités d'approvisionnement en intrants sujets à des maladies dans les zones où la fréquence de ces dernières est élevée (par exemple, des boutures de manioc dans les zones infectées par la maladie de la mosaïque du manioc) ?
9. La vérification du mode de contrôle de la qualité des semences, pour laquelle aucune dérogation ne sera accordée. Vous devez acquérir des semences certifiées ou vous assumer la responsabilité d'appliquer plusieurs pratiques de contrôle de leur qualité. Pour plus d'informations, consulter *l'Annexe sur l'agriculture et la sécurité semencière, Fiche de renseignements sur la certification du producteur de semences*, disponible à l'adresse <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Jardins familiaux/jardins potagers/agriculture urbaine

1. Indiquer si la production a pour objectif d'augmenter les revenus, d'améliorer l'équilibre diététique, ou les deux à la fois. Dérouler un plan qui garantit la réalisation de ces objectifs. Pour les activités de génération de revenus, fournir notamment une analyse de marché. Pour les objectifs de santé, fournir un plan détaillé qui garantit l'acceptation et la consommation des aliments.

Engrais

1. Pour la fourniture de tout engrais, décrire la durabilité et l'impact environnemental.
2. L'USAID/OFDA encourage la production d'engrais biologiques (par ex, le composte) par les agriculteurs. Les engrais non biologiques doivent se conformer aux critères de l'USAID (Voir les biens faisant l'objet de restriction à la page 40).
3. Si les agriculteurs n'achètent pas habituellement des engrais, indiquer comment leur acquisition, pour les saisons suivantes, sera possible aussi bien pour les hommes que pour les femmes une fois que le programme sera arrivé à terme.
4. L'USAID/OFDA ne finance pas l'utilisation d'engrais humain pour les interventions agricoles.

Formation en techniques de production agricole ou amélioration de la diversité agricole

1. Indiquer les programmes de formation qui seront intégrés, les personnes qui seront impliquées et pourquoi la formation est nécessaire, notamment si les techniques agricoles de base seront couvertes ?
2. Discuter de la probabilité de l'adoption spontanée par les agriculteurs voisins.
3. Expliquer la durabilité des méthodes/variétés proposées une fois que le programme sera arrivé à terme.
4. Expliquer comment vous envisagez de garantir une participation équilibrée des hommes et des femmes.

Indicateurs

1. Augmentation (prévue) en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce aux systèmes de distribution de semences et intrants agricoles en faveur des familles bénéficiaires
2. Le nombre de personnes bénéficiant de systèmes semenciers/d'activités d'intrants agricoles, ventilé par sexe.

Sous-secteur: Irrigation

Aperçu

S'assurer que l'intervention proposée correspond aux besoins identifiés et objectifs de l'activité et indiquer comment pallier convenablement au facteur de stress spécifique grâce aux technologies ou méthodologies proposées. Les programmes d'irrigation feront l'objet d'une évaluation environnementale rigoureuse. Toutes les interventions dans le domaine de l'irrigation doivent suivre le principe «Ne pas causer de préjudice», en tenant compte des impacts négatifs potentiels sur l'environnement social et physique.

À quelques exceptions près, l'USAID/OFDA ne finance pas l'irrigation par récupération d'eaux usées. S'ils sont accompagnés d'une justification pertinente, elle peut financer de très petits programmes de jardins familiaux dans les contextes où l'eau est rare et où les eaux issues des cuisines sont utilisées à condition qu'elles ne soient pas appliquées directement sur la partie comestible de la plante. L'USAID/OFDA exige un plan, une explication sur le mode de réduction des risques pour la santé publique et un plan de surveillance.

L'USAID/OFDA ne finance pas les propositions qui envisagent d'exploiter les nappes phréatiques pour des activités d'irrigation car elles peuvent avoir des impacts négatifs majeurs sur l'approvisionnement en eau de la région. En général, l'USAID/OFDA ne finance pas les systèmes d'irrigation mécanisée. Une justification claire de ces systèmes sera nécessaire avant tout examen de l'USAID/OFDA.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Fournir des indications sur les raisons qui justifient la demande de financement pour des activités d'irrigation. Expliquer comment évaluer les besoins de la population. Fournir les résultats de l'évaluation. Dans la mesure du possible, inclure des informations de référence qui démontrent comment la population utilisait des systèmes d'irrigation avant la catastrophe qui a suscité cette intervention. Si l'activité fait partie d'une intervention RRC, indiquer comment déterminer que les activités d'irrigation proposées sont un élément important de la réduction des risques ou de renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes.

1. Les évaluations doivent comprendre une analyse des méthodes actuelles d'irrigation des cultures et expliquer pourquoi les nouvelles technologies proposées auront plus de succès.
2. Fournir l'historique de la gestion des ressources en eau dans la région, y compris les succès et les échecs. Le cas échéant, expliquer pourquoi il est impossible de fournir ces informations.
3. Pour toutes les activités visant à accroître la production agricole pour la génération de revenus, fournir une étude de marché et commerciale pour appuyer cette intervention, en

examinant la demande de production accrue et les coûts-avantages du système d'irrigation.

4. Pour toutes les activités visant à accroître l'équilibre diététique, donner des précisions sur la façon dont la production et la nutrition seront reliées.

Conception technique

Fournir suffisamment d'informations pour permettre aux examinateurs de comprendre la proposition faite, comment la mettre en œuvre et comment en atténuer les impacts négatifs.

1. Le cas échéant, inclure une description complète de chaque phase du système d'irrigation pour laquelle une solution est retenue. Selon les activités proposées, il peut s'agir des composantes suivantes :
 - a. la source d'eau
 - b. le stockage de l'eau pendant la saison sèche
 - c. le transport de l'eau depuis la source/lieu de stockage aux champs
 - d. l'irrigation
2. Décrire le marché local de pièces de rechange et les capacités techniques de réparation des systèmes. En outre, estimer la durée de vie du matériel distribué.
3. Si l'introduction de nouvelles technologies est proposée, décrire comment intégrer le renforcement des capacités et les programmes de formation dans le programme. Cela peut comprendre des parcelles de démonstration avant le déploiement de la technologie proposée, des journées champêtres ou visites de terrain et une description détaillée des coûts et des avantages pour les agriculteurs, hommes et femmes.
4. Discuter de la transition de l'activité de sa phase d'appui par les ONG vers sa mise en œuvre par les communautés, ministère de l'agriculture, etc., afin de garantir la viabilité du programme à long terme. Le contexte (la sécurité, la gouvernance, etc.) est-il favorable au maintien des systèmes à long terme?
5. Compte tenu des nombreux critères techniques des systèmes d'irrigation, décrire l'expertise en ingénierie de votre organisation ou du sous-bénéficiaire.
6. Expliquer comment les populations seront sélectionnées et comment la technologie sera partagée avec d'autres agriculteurs non-bénéficiaires. Comment l'équilibre des sexes (adapté au contexte) sera-t-elle garanti ?
7. Décrire comment prévenir le vol d'intrants.
8. Fournir une analyse de la disponibilité de la main-d'œuvre au niveau des ménages et veiller à ce que l'intervention proposée soit adaptée à celle-ci.
9. Pour la question du genre, s'assurer que la technologie et la formation sont appropriées pour les utilisateurs ciblés. La formation doit cibler les utilisateurs de la technologie. Il est important que les femmes soient à l'aise avec les activités qu'elles seraient appelées à mener pour une utilisation ou mise en œuvre réussie.
10. En ce qui concerne le handicap, s'assurer que l'analyse de la main d'œuvre tienne compte des besoins particuliers des ménages gérés par des personnes handicapées. S'assurer que la technologie est adaptée aux personnes handicapées.
11. Aborder tous les impacts négatifs potentiels des programmes proposés, y compris entre autres :
 - a. L'estimation de la quantité d'eau à fournir par le biais de cette technologie. Quelle superficie de terre sera irriguée par agriculteur? Y-a-t-il des impacts négatifs potentiels sur d'autres usagers non bénéficiaires de cette technologie?
 - b. L'examen des voies et moyens par lesquels le programme permettra d'atténuer les impacts négatifs potentiels sur la structure/qualité du sol et le potentiel d'irrigation pour augmenter l'érosion, notamment pour les champs irrigués, situés à proximité des fleuves.

Indicateurs

1. Nombre d'hectares irrigués
2. Nombre de personnes bénéficiant d'activités d'irrigation, ventilé par sexe
3. Augmentation (prévue) en nombre de mois de l'autosuffisance alimentaire grâce aux activités relatives aux systèmes de distribution de semences/équipements d'irrigation agricole.

Ressources d'information

1. 1. *Livestock Interventions: Important Principles for USAID/OFDA*. Fournit des informations détaillées sur les activités financées par l'USAID/OFDA et les circonstances admissibles. <http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/general/OFDA-2003.pdf>
2. World Fish Center est une organisation internationale de recherche spécialisée dans l'amélioration de la productivité et de la gestion des ressources aquatiques au profit des utilisateurs et consommateurs des pays en voie de développement. <http://www.worldfishcenter.org/>
3. *The Livestock Emergency Guidelines and Standards*: <http://www.livestock-emergency.net>
4. USAID Assistance for Emergency Locust/Grasshopper Abatement: http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/locust
5. USAID Environmental Regulations (22 CFR 216) (Règlements de l'USAID relatifs à l'environnement). http://transition.usaid.gov/our_work/environment/compliance/22cfr216.htm
6. Sections des règlements 216 applicables aux épidémies transfrontalières de ravageurs tels que décrit dans le document de l'USAID intitulé « *Emergency Transboundary Outbreak Pest Management in Africa and Asia: Revised Programmatic Environmental Assessment*. » le Service de l'Inspection pour la santé des animaux et des plantes du Département américain de l'agriculture, 2001. http://www.encapafira.org/sea_&_pea.htm
7. L'agence américaine pour la protection de l'environnement : <http://www.epa.gov/>
8. *The International Code of Conduct on the Distribution and Use of Pesticides*. Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO): <http://www.fao.org/docrep/005/Y4544E/Y4544E00.HTM>
9. *Pesticide User's Guide: A Handbook for African Extension Workers*. USAID Assistance for Emergency Locust/Grasshopper Abatement. Reliures disponibles en arabes, français, anglais et portugais.
10. *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* by Charles Kelly. Benfield Hazard Research Center and CARE International, 2005. http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/ffp/rea_guidelines.pdf
11. *Agriculture System Interventions: Important Principles for USAID/OFDA*. http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/sectors/mods/docs/seed_guidance.pdf
12. *Seed Aid for Seed Security: Advice for Practitioners, Practice Briefs 1–10*. International Center for Tropical Agriculture and Catholic Relief Services, Rome, 2001. Disponible en anglais, français et portugaise. http://webapp.ciat.cgiar.org/africa/practice_briefs.htm
13. *When Disaster Strikes: A Guide to Assessing Seed System Security*. International Center for Tropical Agriculture and Catholic Relief Services, Rome, 2008. http://www.ciat.cgiar.org/work/Africa/Documents/sssa_manual_ciat.pdf
14. FAO AGPP: <http://www.fao.org/agriculture/crops/en/>
15. FAO Pesticide Disposal: <http://www.fao.org/agriculture/crops/obsolete-pesticides/fao-program/en/>
16. L'OCDE: http://www.oecd.org/department/0,3355,en_2649_34383_1_1_1_1_1,00.html

2. Redressement économique et systèmes commerciaux

Aperçu

Le troisième volet du mandat de l'USAID/OFDA est la réduction de l'impact économique et social des catastrophes. Les catastrophes peuvent perturber sérieusement les économies locales et les systèmes de subsistance des populations en détruisant leurs ressources productives, leurs maisons, boutiques et marchés, en bloquant les réseaux de transport, interrompant brusquement les chaînes d'approvisionnement et perturbant les flux d'informations. Les populations peuvent avoir besoin d'assistance pour à la fois répondre à leurs besoins fondamentaux, tout juste après la catastrophe, et restaurer leurs moyens de subsistance ou en créer de nouveaux.

Le redressement économique et les interventions des systèmes commerciaux (RESC) aux niveaux des ménages, communautaire ou régional doivent aider les populations à augmenter leur pouvoir d'achat et restaurer leurs moyens de subsistance, tout en soutenant la touche systèmes commerciaux clés pour retrouver leur pleine fonctionnalité.

Il n'est pas toujours possible ou souhaitable de revenir à la situation économique antérieure à la catastrophe. Dans certains cas,

- Les moyens de subsistance n'étaient pas viables dès le départ,
- Les industries prédominantes sont en train d'épuiser les ressources naturelles non renouvelables, ou
- Les conditions nationales ou mondiales font que les modèles économiques précédents ne sont plus viables.

Les modèles de moyens de subsistance avant la catastrophe peuvent avoir accentué la vulnérabilité de la population sinistrée et aggravé les conséquences de la crise.

L'USAID/OFDA insiste sur l'importance de travailler selon les préférences des populations, pays, communautés et entreprises touchés tout en évitant de supposer que toutes les activités économiques antérieures étaient durables.

Tous les programmes du secteur de la RESC doivent s'appuyer sur une compréhension complète de la dynamique du marché et des facteurs économiques pertinents et éviter les distorsions de marché. Il faut concevoir des interventions proposées en coordination avec les autorités compétentes, d'autres organismes et le secteur privé. Les activités doivent s'appuyer sur les compétences et capacités locales et réduire les dégâts causés à l'environnement et aux personnes en tenant compte de la dynamique des conflits et en effectuant une analyse suffisante de systèmes commerciaux pertinents.

Tous les programmes RESC doivent intégrer les questions liées au genre au niveau des sous-secteurs. Des exemples de ces questions sont fournis dans les descriptions des sous-secteurs ci-dessous. Il est important de (1) déterminer comment des rôles des hommes et des femmes diffèrent dans le processus de prise de décision et l'accès aux ressources, peuvent affecter le programme, et (2) décrire comment le programme garantira l'accès équitable et l'utilité des biens et services pour les femmes comme pour les hommes dans la mesure du possible.

Les programmes RESC doivent comprendre un solide volet concertation communautaire avant de déterminer l'intervention. Accorder une attention particulière à la nécessité de garantir une représentation significative des femmes, des personnes ayant des besoins spécifiques et les personnes marginalisées au sein de la communauté. En cas de proposition de programmes auxquels les femmes peuvent avoir des difficultés à participer, tenter de solliciter leurs opinions et maximiser leur potentiel de participation. Les programmes doivent inclure un système grâce auquel les populations peuvent émettre leurs avis ou déposer leurs plaintes par le biais d'un mécanisme sûr et efficace.

Votre proposition doit démontrer que les normes et indicateurs pertinents tirés du guide *Normes minimales de redressement économique*, qui accompagne les normes Sphères, ont été minutieusement pris en compte.

Ciblage et interventions indirects

L'USAID/OFDA cible, dans ses programmes, les populations sinistrées les plus vulnérables. Cependant, pour restaurer les moyens de subsistance de façon durable et promouvoir l'augmentation des revenus, la collaboration avec d'autres acteurs de l'économie est souvent la meilleure façon d'atteindre et d'aider ces personnes. Il pourrait s'agir, par exemple, de travailler en collaboration avec des petites et moyennes entreprises pour promouvoir l'emploi (en créant ainsi des emplois pour les personnes sinistrées) ou de garantir l'accès au crédit pour les acheteurs et les grossistes afin de leur permettre de continuer à acheter des produits auprès des petits producteurs. L'USAID/OFDA encourage ces types d'interventions, tant que les populations sinistrées, les plus pauvres et/ou les plus vulnérables, sont les bénéficiaires finaux et que les partenaires déterminent clairement les avantages pour cette population cible et assurent leur suivi. Une analyse minutieuse du marché et des bénéficiaires indiquera si une intervention directe plus traditionnelle ou une intervention indirecte aura un impact plus profond et plus durable pour la population cible. L'USAID/OFDA prévient également que certaines personnes extrêmement vulnérables qui ne peuvent pas gagner leur vie ne sont pas des bénéficiaires directs appropriés des interventions RESC. Des filets de protection sociale ou d'autres systèmes, qui sortent du cadre des activités financées par l'USAID/OFDA, seraient plus adaptés.

Les interventions de subventions en argent liquide ou bons d'achat

L'USAID/OFDA appuie les interventions de subventions en argent liquide lorsque cela est possible, dans les zones où ces activités sont réalisables et les populations le souhaitent, comme alternative à la distribution directe des produits. Voir la description du mot-clé « subventions en argent liquide et bons d'achat » à la page 179 pour plus d'informations. S'agissant en particulier des activités de « Travail contre rémunération », se référer à la description de ce mot-clé à la page 180 et le sous-secteur du « travail intérimaire » dans cette section à la page 92.

Réduction des risques de catastrophes

L'approche de réduction des risques de catastrophes de l'USAID/OFDA s'appuie sur les actions HFA. Les interventions RESC des programmes RRC doivent appliquer toutes les instructions existantes pour ce secteur et les sous-secteurs appropriés. Pour les interventions de ce genre mises en œuvre comme projet individuel, noter ce qui suit:

1. L'intervention proposée doit cibler les populations dont les stratégies de survie sont particulièrement vulnérables à une ou plusieurs crises spécifiques potentielles (qu'elles soient de nature sévère ou à déclenchement lent) et dont les stratégies d'adaptation actuelles ne sont pas suffisantes pour permettre une reprise générale.
2. Les activités proposées doivent clairement aider les populations à réduire, atténuer ou transférer le risque qu'une ou plusieurs crises spécifiques potentielles poseraient à leurs stratégies de survie.
3. Il convient de décrire le ou les systèmes commerciaux clés pertinents, de fournir une analyse des risques de catastrophe les plus importants associés à ces systèmes et d'expliquer comment ces systèmes commerciaux et moyens de subsistance seraient susceptibles de changer ou de s'adapter en cas de catastrophes. Un système commercial clé est celui qui a joué, joue ou pourrait jouer un rôle majeur dans la survie des populations sinistrées ou leurs moyens de subsistance, selon le *kit de cartographie et d'analyse des marchés en cas d'urgence*.
4. Les activités proposées doivent s'appuyer sur les propres perspectives des hommes et des femmes concernant les menaces les plus sérieuses pour leurs moyens de subsistance, leur seuil de tolérance au risque et les stratégies existantes pour la gestion ou la réduction des risques.
5. Il est important de présenter les enseignements tirés de tous les efforts déployés en matière de gestion des risques dans la zone du programme ainsi que les possibilités de partenariat ou de coordination avec les efforts déployés actuellement au niveau des programmes RRC.

Pour les interventions RESC des programmes RRC, l'USAID/OFDA encourage fortement les contributions des bénéficiaires/de la communauté plutôt que des subventions totales et des partenariats d'investissements avec les gouvernements locaux et le secteur privé pour le financement d'activités d'intérêt commun.

Si un volet RRC est proposé dans ce secteur,

1. Indiquer les activités du secteur qui sont liées à ce volet et pourquoi elles contribuent à la réduction des risques ou l'atténuation de l'impact d'un risque potentiel ou d'un événement.
2. Expliquer sur quelle(s) action(s) HFA prioritaire(s) les activités sont alignées et pourquoi. L'USAID/OFDA prévoit que la plupart des activités RESC des programmes RRC porte sur l'Action prioritaire N°2, *l'amélioration des informations sur les risques et l'alerte rapide* ou l'Action Prioritaire N°4, *la réduction des risques dans les secteurs clés*, bien que d'autres actions prioritaires puissent être prises en compte;
3. Utiliser les indicateurs requis dans le ou les sous-secteurs pertinents. S'ils ne sont pas appropriés pour les interventions retenues, en proposer un ou plusieurs autres .
4. Les activités RESC des programmes RRC peuvent être classées dans l'un des sous-secteurs RESC. L'USAID/OFDA envisagera également des évaluations de base des systèmes commerciaux clé comme outil de préparation à une catastrophe ou pour informer sur les efforts RRC ciblés tant que l'évaluation est conçue et menée collectivement et que les résultats sont diffusés gratuitement.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent démontrer l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire au niveau de la description technique. Répondre aux questions posées suivantes :

1. Comment cibler les personnes ayant des besoins spéciaux d'assistance? Décrire les mesures visant à intégrer l'assistance aux femmes chefs de ménages, personnes handicapées et personnes âgées. Si le programme choisit de nouvelles activités spécifiques pour la promotion de moyens de subsistance, ces derniers sont-ils accessibles aux personnes ayant des besoins spécifiques?
2. La charge de travail des personnes ayant des besoins spécifiques a-t-elle été prise en compte lors de la planification des activités? Si les femmes doivent participer à des activités en dehors de la maison, le problème de la garde des enfants a-t-il été abordé d'une manière ou d'une autre?
3. Y-a-t-il des considérations de sécurité pour les personnes qui participent aux activités proposées? Décrire comment ces activités seront programmées et où elles se tiendront afin de minimiser les problèmes de sécurité. Par exemple, les distributions ou les activités de travail contre rémunération seront-elles programmées de façon à permettre aux populations de se rendre sur les sites et de rentrer chez eux avant la fin de la journée? Est-ce que les distributions d'argent utilisent des mécanismes qui sont aussi sûrs et sécurisés que possible pour les bénéficiaires (par exemple, en utilisant des banques ou téléphones mobiles au lieu de distribuer de l'argent liquide, lorsque cela est possible)?
4. Quelles dispositions préventives seront prises pour empêcher des actes d'exploitation sexuelle et de maltraitance sur les personnes pendant la sélection des bénéficiaires, les foires ou les distributions?

Sous-secteurs et exemples d'activités disponibles

Les informations suivantes sont une liste non exhaustive d'activités possibles, fournies à titre illustratif. L'USAID/OFDA accueille favorablement les interventions RESC créatives et innovantes au-delà de celles qui sont énumérées ci-dessous dans la mesure où elles sont dans ses prérogatives et respectent les critères du secteur RESC.

Restauration des moyens de subsistance

Ce sous-secteur comprend les interventions qui aident les populations et entreprises à relancer leur productivité dans les activités économiques qu'elles pratiquaient avant la catastrophe, à savoir :

- Le remplacement ou la réhabilitation des ressources économiques, intrants et fonds de roulement préexistants grâce aux subventions en espèces, bons, foires, et/ou distribution directe;
- La facilitation du marché (par exemple, liens avec les nouveaux acheteurs, amélioration des flux d'information) dans les ressources économiques existantes; et
- Le renforcement des capacités pour améliorer les compétences ou la production à partir des ressources économiques existantes.

Développement de nouveaux moyens de subsistance

Ce sous-secteur comprend des interventions qui aident les populations sinistrées à développer de nouveaux moyens de subsistance, lorsque cela est nécessaire en raison des circonstances de la catastrophe et de la conjoncture économique, à savoir :

- Mettre les nouveaux acteurs du marché en rapport avec les acteurs existants (par exemple, les producteurs et les acheteurs, etc.)
- Organiser une formation aux techniques et renforcer les capacités
- Faciliter le flux d'informations sur le marché
- Appuyer la prestation de services commerciaux
- Promouvoir la demande
- Accorder des subventions en argent liquide et bons d'achat et organiser des foires et/ou une distribution directe pour la création d'entreprises et de nouveaux facteurs de production.

Réhabilitation des marchés

Ce sous-secteur comprend les interventions qui rétablissent ou soutiennent les acteurs clés, les relations, les services et les infrastructures qui permettent aux marchés de fonctionner, à savoir :

- La restauration des transports, du stockage, de la chaîne du froid, des boutiques ou des infrastructures commerciales ou d'autres services et infrastructures essentiels. (Il y a lieu de classer les activités liées aux services financiers sous le Sous-secteur de la Micro-finance).
- Un appui axé sur les acteurs du marché dans les principaux « goulots d'étranglement » ou les points d'obstacles du système commercial. Ceci doit se traduire par des avantages évidents pour la population cible.

Microfinance

Ce sous-secteur comprend les interventions qui appuient le bon fonctionnement des services financiers ou qui en offrent des nouveaux ne nécessitant pas de capitalisation de la part de l'USAID/OFDA, à savoir :

- Les subventions ou les fonds de garantie pour soutenir les institutions de micro-finance (IMF)
- L'assistance technique en faveur des IMF
- Les épargnes communautaires et les groupes de crédit (par exemple, les caisses d'épargne et de crédits villageois (VSL) ou l'association rotative d'épargne et de crédit (AREC))
- Les comptes d'épargne pour les particuliers et/ou les petites et très petites entreprises (PE et TPE)
- Les envois de fonds et les transferts d'argent
- L'éducation financière
- Les autres services financiers, si possible.

Travail intérimaire

Ce sous-secteur comprend les interventions qui fournissent un emploi temporaire et donc une source de revenus aux sinistrés, y compris les activités CFW.

Sous-secteur: Restauration des ressources économiques

Aperçu

Lorsque des catastrophes perturbent les moyens de subsistance exploités, les populations sinistrées ne disposent souvent pas de ressources suffisantes pour rétablir leurs principaux facteurs de production. Le terme *facteurs de production* fait référence aux ressources qui contribuent directement aux activités de subsistance, tels que les outils, les fournitures ou le stockage et non les denrées de première nécessité. L'accès des femmes et des groupes vulnérables à ces ressources ou leur restauration peut être particulièrement limité.

Les activités de restauration des ressources économiques permettent aux populations ciblées de rétablir leurs facteurs de production et ainsi reprendre leurs activités économiques. Elle vise à aider les populations sinistrées à rétablir les ressources qui ont permis de soutenir leurs moyens de subsistance avant la catastrophe. Le nouveau sous-

secteur afférent au développement de nouveaux moyens de subsistance vise à aider les populations à s'engager dans des activités économiques nouvelles ou alternatives.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire :

1. Comment la catastrophe a affecté négativement les marchés, les moyens de subsistance et l'environnement économique au niveau des ménages/entreprises ainsi qu'au niveau local, régional et/ou national.
2. Les schémas de moyens de subsistance prédominants de la population-cible avant la catastrophe, ventilés par sexe, et comment la catastrophe les a perturbés.
3. L'état des infrastructures commerciales pertinentes et les propres perceptions des hommes et des femmes indiquant que les moyens de subsistance existants avant la catastrophe sont encore (ou peuvent rapidement redevenir) viables et que les intrants nécessaires et services de soutien pour ces moyens de subsistance sont disponibles.
4. Les efforts fournis par les hommes et les femmes pour restaurer leurs moyens de subsistance et la façon dont les activités du programme proposées appuieront ces efforts.
5. Pourquoi l'aide au redressement économique est-elle nécessaire ? Si les populations affectées peuvent elles-mêmes restaurer leurs moyens de subsistance dans un délai raisonnable, l'assistance n'est probablement pas nécessaire.

Conception Technique

Décrire:

1. Comment les activités proposées appuieront directement la restauration des moyens de subsistance des hommes et des femmes en remédiant aux perturbations majeures identifiées dans l'évaluation des besoins.
2. Si des ressources sont proposées, comment celles qui sont essentielles ont-elles été identifiées pour le développement de nouveaux moyens d'existence et comment seront-elles mises à la disposition des populations (par exemple, espèces, bons ou distribution directe) ?
 - a. Pour la distribution directe, expliquer pourquoi une intervention axée sur le marché n'est pas viable, indiquer s'il y a la possibilité de se procurer les produits nécessaires au niveau local dans les quantités requises et comment les plus vulnérables y accéderont. Si les articles sont disponibles en quantité suffisante à proximité et que les bénéficiaires préfèrent l'argent liquide ou les bons, ceci suggère fortement que des activités de distribution directe ne devraient pas être envisagées et qu'il y a lieu d'opter pour les subventions en argent liquide ou bons d'achat accompagnés sans doute d'incitatifs aux fournisseurs pour les pousser à venir dans la zone de déploiement du programme. Une justification solide serait nécessaire pour une distribution directe dans ce cas.
 - b. Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de réduire la probabilité d'impacts économiques négatifs de futures catastrophes et de renforcer la résilience des populations face aux crises à venir ?
3. Les bénéficiaires, ventilés par sexe, et les procédures de sélection.
4. Les préférences des hommes et des femmes pour le type d'assistance à la restauration des moyens de subsistance (par exemple, les rapports commerciaux, l'assistance technique, le remplacement des ressources, en nature plutôt qu'en argent liquide ou bons d'achat, etc.)

Indicateurs

1. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance par le biais des activités de restauration des moyens de subsistance, ventilé par sexe.
2. Pourcentage des bénéficiaires confirmant que leurs moyens de subsistance ont été restaurés dans les trois à six mois après réception de cette aide.
3. Montant total en USD injecté dans la zone du programme par le biais des activités des sous-secteurs.

Sous-secteur: Développement de nouvelles ressources économiques

Aperçu

Dans certaines circonstances, les populations sinistrées ne peuvent pas reprendre les moyens de subsistance habituels dont ils disposaient avant la catastrophe. Cela pourrait s'expliquer par l'insécurité, la dégradation de l'environnement ou l'exode forcée. Il arrive que les populations touchées parviennent à restaurer leurs moyens de subsistance mais n'aient pas la possibilité de gagner un revenu suffisant pour répondre aux besoins de leurs ménages.

Les activités relevant de ce sous-secteur aident les populations à développer de nouvelles ressources économiques et/ou à initier de nouvelles stratégies de moyens de subsistance. Bien que le développement de nouveaux moyens de subsistance soit nécessaire dans certains contextes, il s'agit généralement d'une initiative à long terme qui n'est pas très adaptée aux programmes annuels d'intervention de l'USAID/OFDA. Par conséquent, les propositions doivent avoir une justification solide sur les modes d'adaptation des gens à ces nouvelles stratégies des moyens d'existence dans la période de mise en œuvre du programme et comment ils seront durables une fois que l'aide prendra fin.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Indiquer comment la catastrophe a eu un impact négatif sur les marchés, les moyens de subsistance et l'environnement économique au niveau des ménages/entreprises, locales et régionales/nationales.
2. Identifier les moyens de subsistance qui existaient avant la catastrophe et comment ils ont été perturbés par la catastrophe. Pourquoi ces ressources, utilisées par les hommes et les femmes ne sont plus viables, ne peuvent pas être restaurées ou ne répondent plus aux besoins des populations?

Conception technique

La conception technique doit inclure les points suivants :

1. Une évaluation de l'infrastructure commerciale pertinente pour le(s) moyen(s) de subsistance proposé(s). Montrer comment l'infrastructure commerciale est favorable à l'arrivée de bénéficiaires en accordant une attention particulière aux éléments suivants :
 - a. Les fournisseurs d'intrants
 - b. L'accès inéquitable des hommes et des femmes aux opportunités commerciales
 - c. Les acheteurs des articles ou services qui seront produits par les bénéficiaires
 - d. Les services et infrastructures d'assistance
 - e. La gestion de l'infrastructure commerciale
 - f. Les considérations relatives à l'environnement des affaires.
2. La justification de la proposition du ou des nouveaux moyens de subsistance, y compris leur méthode de sélection et pourquoi ils constituent les meilleures options dans le contexte actuel. Ceci doit impliquer une concertation directe avec les bénéficiaires ou leur participation à la sélection des moyens de subsistance et toucher les personnes ayant des besoins spéciaux.
3. Les attentes en termes de dépenses, recettes et bénéfices (recettes moins dépenses) pendant la phase de démarrage et d'exploitation pour les nouveaux moyens de subsistance proposés.
4. Si des groupements d'entreprises sont proposés, comment répondront-ils à la fois aux préférences exprimées par les populations et seront adaptées à leurs habitudes tout en étant pertinents d'un point de vue commercial (en indiquant la génération suffisante de bénéfices par personne).
5. Comment le développement de nouveaux moyens de subsistance est-il possible pendant la durée du projet et comment il sera pérenne une fois le projet terminé ?
6. Expliquer en détail les activités de formation et de renforcement des capacités, en indiquant comment elles prépareront avec succès les populations aux nouveaux moyens de subsistance et comment elles seront conçues pour maximiser un accès équitable.

7. Discuter des risques inhérents aux nouveaux moyens de subsistance et indiquer comment les populations seront informées.
8. Discuter des probables impacts environnementaux des nouveaux moyens de subsistance et comment les éviter ou les atténuer. L'USAID/OFDA appuie des moyens de subsistance qui permettent l'utilisation durable des ressources naturelles tant qu'elles sont également jugées viables grâce à une analyse du marché et des moyens de subsistance.
9. Comment l'intervention proposée permettra-t-elle de réduire, autant que possible, la probabilité d'impacts économiques négatifs de futures catastrophes et de renforcer la résilience des populations face aux crises à venir. Cela comprend les risques de catastrophes des nouveaux moyens de subsistance proposés comparables à ceux des activités précédentes;
10. Si des ressources sont proposées, comment celles qui sont essentielles pour le développement de nouveaux moyens d'existence ont-elles été identifiées et comment seront-elles mises à la disposition des populations (par exemple, argent liquide, bons d'achat ou distribution directe) ?
11. Les bénéficiaires, ventilés par sexe et le processus de sélection. Ceci doit comprendre un élément sur l'intérêt du bénéficiaire pour les moyens de subsistance sélectionnés et sa capacité à les exploiter.
5. Les préférences des hommes et des femmes pour le type d'assistance à la restauration des moyens de subsistance (par exemple, les rapports commerciaux, l'assistance technique, le remplacement des ressources, en nature plutôt qu'en espèces ou bons, etc.)

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes ayant bénéficié d'une assistance grâce à des activités de développement de nouveaux moyens de subsistance,
2. Nombre de nouvelles PME créées
3. Pourcentage de personnes, ventilé par sexe, qui continuent d'utiliser leurs nouveaux moyens de subsistance après la fin du programme
4. Montant total en USD injecté dans la zone de déploiement du programme par le biais du sous-secteur des activités.

Sous-secteur : Réhabilitation des infrastructures commerciales

Aperçu

Les catastrophes peuvent détruire les infrastructures commerciales d'une zone, paralysant ainsi l'activité économique. Des marchés peuvent être détruits, des routes principales impraticables et des zones d'entrepôt détruites. Les principaux acteurs du marché (par exemple les grossistes, les transporteurs ou d'autres prestataires de services) peuvent également être isolés ou empêchés d'exercer des fonctions vitales au système commercial. L'USAID/OFDA fournit un appui aux activités économiques locales et régionales à travers une réhabilitation de ces infrastructures commerciales.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire :

1. Les infrastructures commerciales essentielles à la population-cible qui ont été endommagées.
2. Les dégâts subis par le système et les services résultant de la catastrophe et dans quelle mesure la catastrophe a interrompu l'activité économique. Expliquer pourquoi la réhabilitation est nécessaire afin de restaurer l'activité économique et pourquoi les populations touchées ne peuvent pas elles-mêmes réparer les dégâts ou s'y adapter.
3. Les acteurs clés du marché qui sont non opérationnels ou incapables d'exécuter les fonctions essentielles :
4. Comment les populations locales font-elles face aux dégâts, quelles solutions sont appliquées par les hommes et les femmes ?

Conception technique

Expliquer :

1. Comment les activités de réhabilitation seront menées (par exemple, par des entrepreneurs locaux, avec le travail communautaire bénévole, le CFW) et la justification de cette approche ? Les possibilités d'emploi rémunéré doivent comprendre un volet sur la participation équitable des femmes et des populations vulnérables.
2. Si la réhabilitation des infrastructures commerciales permettra un retour à la situation avant la catastrophe ou son amélioration.
3. Qui (par ex, le gouvernement local, les groupes communautaires) se chargera des travaux actuels de réparation/d'entretien des infrastructures à réhabiliter ? Ceci doit être assuré par une organisation qui en a la volonté, les capacités et les ressources. Les actions doivent comprendre la participation des femmes et / ou des groupements de femmes au besoin.
4. Si une assistance est proposée aux acteurs clés du marché qui ne font typiquement pas partie des bénéficiaires directs de l'USAID/OFDA, comment les populations sinistrées les plus pauvres et plus vulnérables bénéficieront-elles de l'intervention ? Il est important de concevoir et justifier clairement cette activité et de la contrôler avec prudence.
5. Comment les activités de réhabilitation ne causeront pas de dégâts à l'environnement naturel par la réalisation des travaux même, l'approvisionnement en matériaux et/ou l'aggravation des problèmes environnementaux connus tels que le braconnage ou l'exploitation illégale et, intégrant, le cas échéant, des techniques ou volets respectueux de l'environnement.
6. Comment les activités de réhabilitation réduiront, autant que possible, la probabilité d'impacts économiques négatifs des catastrophes futures et/ou renforceront la résilience des populations face aux crises à venir.
7. Présenter les infrastructures à restaurer et indiquer comment elles ont été sélectionnées. Ceci doit se faire en concertation avec la communauté et les principaux acteurs du marché. Ils doivent donner la priorité à la réparation des infrastructures comme un volet essentiel de leur redressement.
8. Si des activités CFW sont prévues, les détails des bénéficiaires sont indiqués dans le sous-secteur afférant au travail intérimaire avec des informations sur la participation des femmes, des personnes âgées et handicapées.

Indicateurs

1. Nombre d'infrastructures commerciales réhabilitées par type (km de route, nombre de ponts, superficie en kilomètre carré, et autres)
2. Nombre total d'acteurs essentiels du marché (par exemple, les producteurs, les fournisseurs, les commerçants, les transformateurs) ayant directement bénéficié d'une assistance grâce aux activités de restauration des systèmes commerciaux;
3. Montant total en USD injecté dans la zone du programme grâce aux activités du sous-secteur.

Sous-secteur: Microfinance

Aperçu

Les services financiers tels que l'épargne, les transferts d'argent, les virements bancaires, les prêts, les assurances, l'éducation financière et d'autres services peuvent principalement aider les familles, les entreprises et les économies à se remettre d'une catastrophe. Toutefois, la création de nouvelles institutions financières viables demande toujours plus de temps que le délai d'un an des programmes de l'USAID/OFDA. Pour cette raison, **le lancement de nouvelles opérations financières n'est pas approprié pour le financement de l'USAID/OFDA**. Les principales exceptions à cette règle sont la mise en

place de caisses communautaires d'épargne informelles (comme le modèle VSL) et l'éducation financière, qui sont réalisables dans les délais de l'USAID/OFDA.

L'USAID/OFDA collaborera avec les organisations et institutions de micro-finance (IMF) partenaires afin d'appuyer l'expansion des services financiers. Les IMF sont souvent durement touchées par les catastrophes car ayant subi une perte des données de la clientèle ou des systèmes d'information, étant confrontées à des problèmes de liquidités ou tentant de satisfaire la demande accrue de services financiers ou de nouveaux services par des clients touchés par la catastrophe. L'USAID/OFDA peut financer la mise à disposition d'un appui financier ou technique à d'autres institutions de micro-finance bien établies dans les régions touchées par la catastrophe qui :

- souhaitent une meilleure préparation aux catastrophes
- font face à des problèmes de liquidité légitimes causés par la catastrophe, ou
- désirent développer leurs activités afin de répondre aux nouveaux besoins créés par la catastrophe.

Bien que l'USAID/OFDA reconnaisse la nécessité pour certaines IMF de recapitaliser leurs fonds de prêts après une catastrophe, elle n'est généralement pas le bailleur de fonds adéquat pour ce type d'activités. L'appui financier de l'USAID/OFDA aux IMF est une démarche complexe et rarement prise en compte. Par conséquent, elle encourage fortement à discuter de cette possibilité avec son personnel régional avant de soumettre une proposition.

Les activités mises en œuvre dans ce sous-secteur peuvent varier largement et peuvent comprendre :

- L'épargne communautaire et les caisses de crédit
- Les comptes d'épargne pour les particuliers et/ou les PME
- Les prêts/crédits aux particuliers et/ou aux PME
- Les envois de fonds et les transferts d'argent,
- L'éducation financière, ou
- La micro-assurance.

Veiller particulièrement à ce que les hommes, les femmes et les groupes vulnérables aient un accès équitable aux services financiers.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire :

1. Comment la catastrophe a interrompu l'accès au financement et comment cela affecte les moyens de subsistance des hommes et des femmes ainsi que les principaux marchés.
2. L'impact prévu du soutien aux services financiers sur les moyens de subsistance des hommes et des femmes et sur l'économie locale durant la période d'exécution du programme.
3. Les activités des autres donateurs ou investisseurs commerciaux pour appuyer l'accès au financement et pourquoi l'USAID/OFDA est le donateur approprié pour répondre aux besoins identifiés.
4. La sécurité et le climat économique qui règnent et s'ils sont propices à des activités de promotion des services financiers. Mettre l'accent sur les opportunités équitables pour les hommes, les femmes et les personnes défavorisées.
5. D'une manière générale, la couverture des services financiers et la performance dans le domaine.
6. Pour le lancement de nouveaux services ou le développement de ceux qui existent, les preuves d'une demande non satisfaite dans la communauté.

Pour un soutien aux institutions de services financiers existants, indiquer également :

1. L'impact des services IMF sur l'économie locale.
2. Comment la catastrophe a touché l'IMF et sa capacité à fournir des services financiers au point que l'aide extérieure est nécessaire.
3. Des informations sur les opérations passées de l'IMF dont :
 - a. Les chiffres sur le portefeuille de clientèle et la performance financière des dernières années

- b. L'adhésion à la performance sociale et aux directives relatives à la transparence
- c. La capacité à développer les services.

Conception technique

Fournir les éléments suivants:

1. Une description détaillée des activités proposées et pourquoi elles sont les mécanismes appropriés pour répondre aux besoins définis.
2. Comment l'intervention proposée renforcera-t-elle, autant que possible, la résilience des populations et/ou institutions financières face aux futures catastrophes ?

Pour la mise en place de caisses d'épargne et de groupes de crédit communautaires, décrire :

1. L'intérêt du bénéficiaire pour le démarrage de caisses d'épargne.
2. Les questions de gouvernance de groupements économiques, y compris le libre choix des hommes et des femmes et l'auto-sélection pour la constitution des groupements et leur capacité à élire leurs propres dirigeants et instituer leurs propres règles.
3. Quelles approches similaires (par exemple, les tontines) existent déjà ou ont été expérimentées dans cette zone géographique et leur historique ?
4. Pourquoi cette approche est préférable au développement de services financiers à but commercial ?
5. Combien de fois les dépôts, les collectes, partages ou rotations auront lieu ?
6. Toutes les questions culturelles, celles liées au genre ou à la sécurité, pouvant entraver la réussite du groupe et la façon dont vous les aborderez.
7. Comment envisagez-vous l'expansion continue / la réplication des groupes au-delà de la durée du programme (le cas échéant) ?

Pour le soutien aux institutions de micro-finance établies, décrire les éléments suivants :

1. Les mécanismes de sélection et d'évaluation de la clientèle, en mettant l'accent sur l'équité entre les sexes. L'USAID/OFDA soutient les bonnes pratiques mises en place pour l'évaluation et la protection de la clientèle des services financiers, et décourage l'offre de services (tel que le crédit) à des clients incapables de gérer le service de façon productive, même s'ils sont pauvres et vulnérables.
2. Les services financiers qui seront offerts ou appuyés par le financement de l'USAID/OFDA (par exemple, le crédit, l'épargne, les transferts d'argent, etc.) et de brèves informations sur chacun d'eux (c'est-à-dire les frais, les modalités de prêt, le taux d'intérêt, le respect du remboursement, les règles de dépôt).
3. Les informations sur le partenaire de l'IMF
 - a. Comment et pourquoi ce choix ?
 - b. L'historique des pratiques institutionnelles et financières généralement efficaces
 - c. L'histoire de l'adhésion aux bonnes performances sociales et des pratiques de protection des clients.
 - d. La concurrence et les autres IMF présentes dans la région.
 - e. Toute relation actuelle ou passée entre votre organisation et l'IMF.

Indicateurs

1. Le nombre de personnes, ventilé par sexe, ou nouvelles PME bénéficiaires de services financiers ou qui continuent de recevoir les services financiers grâce à l'appui de l'USAID/OFDA.
2. Pourcentage des comptes financiers/groupes appuyés par l'USAID/OFDA qui fonctionnent correctement *
3. Le montant total USD injecté dans la zone du programme par le biais des activités du sous-secteur.

*En raison du large portefeuille de services financiers que les candidats peuvent proposer au niveau de ce sous-secteur, l'indicateur est large et les candidats doivent le définir dans chaque proposition. Par exemple, pour les prêts individuels ou les prêts de groupe il s'agirait

du pourcentage de prêts remboursés sans faute (ou 100 moins le portefeuille à risque de plus de 30 jours ou PAR > 30). Pour les groupes d'épargne, ce serait le pourcentage de groupes titulaires qui tiennent régulièrement des réunions, qui récupèrent les cotisations des membres versées en une seule fois, et qui exigent le remboursement des prêts internes en un seul versement. Pour les polices d'assurance, ce serait le pourcentage des polices dont les primes intégrales sont versées en une seule fois et qui respectent les termes. Pour les transferts d'argent, ce serait le pourcentage des transactions effectuées sans erreur.

Sous-secteur: Travail intérimaire

Aperçu

Le travail intérimaire, qui signifie *travail contre rémunération (CFW)*, est une aide à court terme en faveur des populations sinistrées qui leur permet de générer des revenus. Le CFW vise à construire ou réhabiliter des infrastructures publiques qui peuvent être durablement maintenues après la fin du programme. Il peut présenter des avantages pour trois groupes distincts:

- Les employés et leurs familles, car ils ont accès à une source de revenus à court terme, ce qui augmente temporairement ou rétablit leur pouvoir d'achat.
- Les personnes résidant dans les communautés où des activités CFW existent et ayant à nouveau accès aux biens et services nécessaires et/ou à une clientèle capable d'acheter leurs produits.
- Les grossistes, transporteurs, prestataires de services, détaillants et autres personnes impliquées dans la fourniture de biens et services à ces communautés, qui peuvent à nouveau toucher leurs clients et faire des affaires avec eux.

Ainsi, l'idéal est que ces avantages contribuent à stimuler l'activité économique dans la région.

Les activités CFW doivent donc mettre l'accent sur les infrastructures communautaires ou commerciales telles que les routes, les ponts, les canalisations, les centres communautaires, etc., qui sont essentiels à la vie communautaire et économique. **L'USAID/OFDA ne finance pas les activités CFW qui rémunèrent des personnes effectuant des travaux que leurs commanditaires auraient eux-mêmes effectués, en temps normal, telles que la plantation de leurs cultures et la réparation de leurs maisons.** L'USAID/OFDA envisagera rarement de financer des activités CFW communautaires effectuées sur une propriété privée, dans certaines circonstances, mais il s'agit plus d'une exception que d'une règle.

Le travail intérimaire, par définition, n'est pas durable. Il n'est pas approprié pour chaque situation et, s'il est mal conçu, il peut entraver plutôt que faciliter le retour à la normale des activités économiques. Cependant, l'USAID/OFDA encourage les partenaires, si possible, à intégrer des éléments de durabilité dans les interventions de travail intérimaire, telle que l'éducation financière aux participants CFW ou mettre l'épargne ou autres services financiers à la disposition des populations.

Alors que certains contextes ne sont pas propices à la participation des femmes, notamment aux activités de travail intérimaire, il est important de tenter d'obtenir leurs avis sur leur participation et maximiser ainsi leur capacité d'engagement si elles ont exprimé une volonté/un désir d'y participer.

Indiquer les activités CFW dans le secteur et sous-secteur approprié

Le CFW est une méthodologie qui peut atteindre divers objectifs de programme. Lorsqu'il est proposé, utiliser le mot-clé « Travail contre rémunération ». Le fait de savoir si le sous-secteur approprié est celui du travail intérimaire ou un autre sous-secteur (soit au niveau des

activités RESC ou autres secteurs) dépend de l'objectif principal de l'ensemble du projet. Voici quelques exemples pour illustrer ce point:

- L'objectif principal est d'améliorer l'irrigation pour l'agriculture, l'activité proposée est un CFW pour réparer les canaux d'irrigation publics. Dans cet exemple, le CFW serait un mot-clé dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire et le sous-secteur de l'irrigation;
- L'objectif principal est de restaurer l'activité commerciale entre les villages; l'activité proposée est le CFW pour la réhabilitation d'un pont endommagé sur une voie commerciale principale. Dans cet exemple, le CFW serait un mot-clé dans le secteur RESC, le sous-secteur de la réhabilitation des infrastructures commerciales.
- L'objectif principal est d'augmenter le pouvoir d'achat des populations sinistrées afin qu'elles puissent subvenir à leurs besoins quotidiens; l'activité proposée est le CFW pour débayer les débris de la catastrophe. Dans cet exemple, le CFW serait un mot-clé dans le secteur RESC, le sous-secteur du travail intérimaire.

Ces instructions peuvent être utiles lors de la planification de tout type d'intervention CFW, quel que soit l'objectif.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire les éléments suivants :

1. Pourquoi les populations ont-elles besoin de fonds et comment le travail intérimaire peut-il accélérer le processus de redressement ?
2. Si la distribution d'argent est une intervention appropriée et si les marchés fonctionnent généralement, les populations touchées seront-elles en mesure d'acheter les produits dont elles ont besoin ?
3. Les possibilités d'interventions CFW pour les femmes et autres personnes défavorisées.
4. D'autres besoins de main-d'œuvre dans les communautés pendant la durée du programme (par exemple, la saison des semailles, des réparations d'abris). Si les populations sont, par ailleurs, engagées dans des tâches plus urgentes, l'intervention CFW doit être soigneusement conçue pour garantir qu'elle appuie, au lieu de supplanter, les propres efforts des populations dans leur volonté de reconstruction et de restauration de leurs moyens de subsistance.
5. Les salaires actuels pour un travail comparable pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés dans la région (les taux de rémunération du travail journalier sont généralement plus pertinents que ceux du taux du secteur formel).
6. Les mécanismes de bénévolat appliqués dans la communauté. Les interventions CFW doivent être conçues avec soin afin de ne pas décourager ou perturber ces pratiques et dans certains cas elles peuvent ne pas être appropriées.
7. Les perspectives des hommes et des femmes membres de la communauté pour des projets d'activités nécessaires qui seraient très bien adaptés pour les activités CFW.

Conception Technique

Expliquer les éléments suivants:

1. Quels travaux les populations accompliront-elles à travers les interventions CFW, et comment répondent-elles à des besoins et des priorités exprimés par les hommes, les femmes, et la communauté ?
2. Comment le travail à effectuer ne cause pas de dommages à l'environnement naturel, et le cas échéant, intègre les aspects écologiques et/ou ceux qui permettent de réduire le risque de dommages causés par les futures catastrophes ?
3. Pourquoi l'emploi proposé est de nature temporaire et quels résultats seront obtenus par les bénéficiaires du CFW ? Noter qu'en raison de son caractère temporaire, ***l'intervention CFW n'est pas bien adaptée pour les travaux d'entretien régulier ou les besoins de main-d'œuvre continus*** (sauf dans certaines situations au niveau des camps). Les travaux de nature exceptionnelle, notamment les travaux nécessaires à la réparation des dégâts importants causés par la catastrophe, sont adaptés aux activités CFW.
4. Le(s) barème(s) de rémunération proposé(s) pour les interventions CFW. Pour éviter la distorsion des marchés du travail locaux et encourager l'auto-ciblage, ces barèmes CFW doivent être calculés légèrement en deçà du taux de rémunération en vigueur dans la région pour un travail similaire et doivent être fixés en concertation avec les autres

- acteurs humanitaires de la région. Noter que L'USAID/OFDA n'appuie pas en général les systèmes bons-contre-travail et ne financera pas les systèmes nourriture-contre-travail.
5. Indiquer si l'intervention comprend des liens vers des résultats plus durables, telles que l'éducation financière ou la promotion de l'épargne.
 6. Comment garantir la sécurité au travail et atténuer les risques de sécurité ? Par exemple, discuter de tout conflit dans la région, de la protection de l'argent reçu, de la distance entre les lieux de travail et les maisons, des tensions entre les sexes ou tensions ethniques que peut engendrer la collaboration.
 7. Qui sera responsable de la réparation et de la maintenance de l'infrastructure construite ou réhabilitée par les activités CFW, et comment cette transition sera réussie, y compris la gestion des femmes lorsque cela est possible et approprié;
 8. Le nombre de jours /semaines de travail effectué par l'employé moyen CFW ;
 9. La période d'exécution des activités CFW et comment elles ne détourneront pas la main d'œuvre demandée dans d'autres secteurs de la communauté ni ne constitueront une charge supplémentaire pour les femmes ou les hommes.
 10. Les mécanismes de paiement (par exemple, le versement d'argent liquide, le paiement par le biais des banques, les transferts d'argent) et leur fréquence (par exemple, toutes les semaines, toutes les deux semaines) et comment cela répond aux préférences des populations en matière de sécurité et de convenance tout en respectant les préoccupations relatives aux coûts.
 11. La population bénéficiaire, accompagnée d'une justification et des critères de sélection, ventilée par sexe. Noter que l'USAID/OFDA permettra à un petit pourcentage des ménages vulnérables ne disposant pas de membres capables physiquement d'obtenir de l'argent liquide dans le cadre d'un vaste projet CFW. L'USAID/OFDA encourage également l'identification des tâches CFW appropriées pour les personnes handicapées.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes employées dans le cadre des activités CFW
2. Montant total en USD de revenu moyen généré par personne grâce à des activités CFW
3. Montant total en USD injecté dans la zone du programme par le biais du sous-secteur

Ressources d'information

1. Site Internet du programme "Cash Learning Program (CaLP):
<http://www.cashlearning.org>
2. *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* par Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006.
<http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>
3. *Cash Transfer Programming in Emergencies: Good Practice Review 11* par Paul Harvey et Sarah Bailey. Humanitarian Practice Network/ Overseas Development Institute, 2011.
<http://www.odihpn.org/>
4. *Emergency Market Mapping and Analysis* par Mike Albu et al. Practical Action Publishing et Oxfam GB, 2010. <http://www.emma-toolkit.org>
5. *The Household Economy Approach: A Resource Manual for Practitioners* by J. Seaman, et al. Save the Children Fund, Londres, 2000.
6. *Local Economic Recovery in Post-Conflict: Guidelines*. Genève : Organisation internationale du travail. 2010. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_141270.pdf
7. "Market development in crisis-affected environments: Emerging lessons for achieving pro-poor economic reconstruction." Market Development Working Group Papier par Nourse, T., T. Gerstle, A. Snelgrove, D. Rinck, et M. McVay (2007). Washington, DC: The SEEP Network,
<http://www.bdsknowledge.org/dyn/bds/docs/591/SEEP,%20Mkt%20Devt%20In%20Crisis-Affected%20Environ,%202007.pdf>
8. Site Internet de *Microfinance Gateway*. CGAP: <http://www.microfinancegateway.org>

9. *Minimum Economic Recovery Standards*. The SEEP (Small Enterprise Education and Promotion) Network. 2^{ème} édition, 2010.
http://www.seepnetwork.org/filebin/Minimum_Econ_Recovery_Standards2_web.pdf Companion to the *Sphere Handbook*.
10. Sustainable Livelihoods *Guidance* Sheets, U.K. Department for International Development (DFID). http://www.livelihoods.org/info/info_guidancesheets.html
11. Le site web Microlinks de l'USAID : <http://microlinks.kdid.org>

3. Santé

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Il est convenu d'appliquer ces normes à toutes les activités proposées et indicateurs connexes. Dans les contextes où il est impossible de les appliquer, s'efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

Les interventions dans le domaine de la santé, financées par l'USAID/OFDA, doivent être fondées sur des stratégies internationalement reconnues et ayant fait leurs preuves pour obtenir le plus d'impact en termes de santé publique (voir Ressources d'information ci-dessous). Les programmes doivent s'attaquer aux causes majeures de morbidité et de mortalité selon le contexte épidémiologique local. Parmi les activités du programme à prendre en compte, on peut citer :

- La prise en charge des soins de santé primaires et les structures de santé mobiles, le cas échéant.
- La prévention et le traitement des maladies transmissibles qui sont les principales causes de morbidité et de mortalité.
- La santé reproductive/maternelle, infantile et néonatale.
- Les soins pour les traumatismes liés à des blessures, à des maladies chroniques et à la santé mentale, le cas échéant.
- L'éducation à la santé communautaire et les interventions.
- L'éducation et les interventions sanitaires d'urgence au niveau des collectivités.
- Le soutien matériel pour les interventions cliniques, tels que les produits pharmaceutiques, les fournitures médicales et chaînes d'approvisionnement médical/soutien logistique.
- L'appui à la remise en état des cliniques et hôpitaux endommagés ou pillés après une catastrophe en vue de garantir leur fonctionnement et leur propreté.

Tous les programmes de santé doivent intégrer les questions liées au genre, religieuses, politiques et culturelles au niveau du sous-secteur. Il est important de déterminer comment adapter les programmes aux rôles des hommes et des femmes dans le processus décisionnel et à l'accès aux ressources. Décrire comment le programme rendra les services de santé équitablement accessibles et utiles aux hommes et aux femmes, si possible. Décrire comment les responsables communautaires, politiques et d'autres responsables clés seront sensibilisés aux avantages des programmes de santé. Une attention particulière doit également être accordée aux possibles impacts environnementaux négatifs résultant des interventions de santé de l'USAID/OFDA. Ceci comprend des considérations spécifiques relatives à la gestion des déchets dangereux et au développement des infrastructures (voir les sous-secteurs appropriés ci-dessous).

L'USAID/OFDA encourage également les organisations dotées de capacités appropriées et pertinentes à proposer sur le terrain, des projets de recherche opérationnelle visant à répondre à des questions essentielles pour améliorer les interventions humanitaires du secteur de la santé basées sur des données. Les études proposées peuvent être ou non intégrées dans des activités supplémentaires.

Réduction des risques de catastrophes

Les programmes de santé sont souvent axés sur les questions essentielles à l'amélioration de la résilience progressive des populations face aux catastrophes. Les programmes financés par l'USAID/OFDA doivent fonctionner de manière à améliorer les conditions sanitaires globales de la communauté et renforcer les systèmes de santé. Si un volet RRC est proposé dans ce secteur, fournir les informations suivantes:

1. Indiquer les activités du secteur qui sont en rapport avec la RRC et pourquoi elles réduisent des risques ou atténuent l'impact d'un danger ou d'un événement.

2. Expliquer les actions prioritaires HFA sur lesquelles les activités sont alignées et pourquoi.
3. Choisir les bons indicateurs pour les activités en rapport avec la RRC parmi ceux fournis à la fin des instructions de ce secteur.
4. Dans ce secteur, les activités liées à la RRC ne seront prises en compte que pour le sous-secteur des systèmes de santé et de soutien clinique.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent démontrer l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire au niveau de la description technique.

1. Décrire les mesures qui seront appliquées pour garantir que les structures de soins de santé et le personnel soient accessibles en toute sécurité à toutes les populations sinistrées. Par exemple, les installations sont-elles situées dans des zones sécurisées? Y-a-t-il un équilibre des sexes et la représentation ethnique équitable dans le recrutement des professionnels de la santé pour faciliter l'accès à une population diversifiée?
2. Décrire comment les professionnels de la santé sont ou seront formés pour aider les patients qui ont subi des violences physiques ou sexuelles ou la maltraitance. Les structures de santé sont-elles équipées pour fournir un traitement médical approprié pour les cas de viol? Décrire les services d'orientation disponibles, tels que l'aide juridique ou le soutien psychosocial, ainsi que les protocoles de confidentialité.
3. Décrire comment les professionnels de la santé sont ou seront formés aux connaissances et compétences nécessaires pour travailler avec les enfants au poste de santé (PS). Par exemple, comment les professionnels de la santé traiteront les enfants qui peuvent être séparés de leurs parents ou ayant subi l'exploitation ou la maltraitance?
4. Décrire comment rendre les soins de santé accessibles aux personnes handicapées, y compris les activités de sensibilisation qui peuvent cibler ce groupe.
5. Décrire comment les professionnels de la santé sont ou seront formés en connaissances et compétences relatives à la gestion des personnes âgées.
6. Décrire comment le programme va coordonner et utiliser les capacités des autres organisations dans les activités de protection de l'enfance et de réunification des familles telles que la Croix-Rouge et les agents du Bureau du Haut-commissariat des Nations-Unies pour la protection des Réfugiés.

S'il est impossible de fournir des services de santé complets dans tous les six sous-secteurs, il convient de fournir une justification importante et/ou des précisions sur la manière de répondre à ces besoins et sur les autres organisations qui fourniront ces services qui font défaut.

Si les indicateurs d'un sous-secteur donné ne sont pas appropriés ou manque de pertinence pour un programme particulier, il convient de fournir une justification pour l'exclusion ou la modification.

Sous-secteur: Les systèmes de santé et d'assistance médicale

Aperçu

L'USAID/OFDA soutient principalement les interventions qui appuient les efforts visant à fournir des soins de santé primaires complets du système de santé national (SSP). Dans des circonstances exceptionnelles telles que les phases de conflit intensifiée ou juste après un tremblement de terre de grande ampleur, l'USAID/OFDA envisagera de financer les interventions chirurgicale/de traumatisme de niveau secondaire et tertiaire.

En vertu du mandat de l'USAID/OFDA qui est de donner la priorité aux interventions d'urgence spécifiques et selon les critères, meilleures pratiques et données factuelles relevées au niveau mondial, les considérations spéciales pour ces interventions doivent tenir compte des éléments suivants:

1. L'USAID/OFDA préfère appuyer l'accès *gratuit* aux soins de santé primaires au moins pour tous les patients, y compris les médicaments et les tests de laboratoire de base.
2. Les propositions ne doivent pas solliciter de l'aide pour la construction de nouvelles structures de santé. L'USAID/OFDA soutient la *réhabilitation* de structures dans les sites où des services médicaux sont actuellement fournis.
3. Les descriptions des programmes et des rapports de programmes ultérieurs doivent inclure la cartographie GPS de tous les sites HF proposées et actuellement financées (voir zones géographiques à la page 30 **Error! Bookmark not defined.**).
4. Les propositions doivent inclure des descriptions des systèmes d'orientation vers des spécialistes proposés ou existants pour les cas urgents tels que ceux liés aux maladies infectieuses et soins obstétricaux d'urgence.
5. Les descriptions de programme doivent fournir des stratégies de traitement de l'eau, des déchets, et de gestion du matériel biologique/dangereux dans toutes les structures prises en charge (voir Ressources d'information ci-dessous).
6. Les descriptions doivent inclure des dispositions de sécurité des travailleurs et l'examen des autres risques environnementaux, notamment ceux liés à l'utilisation et à l'élimination d'objets tranchants/d'aiguilles.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Les évaluations doivent examiner comment la crise actuelle a touché chacune des principales composantes concernées des systèmes de santé respectifs tels que :

1. L'accès aux traitements pour les maladies graves
2. Les capacités à répondre aux besoins de santé reproductive
3. Les systèmes d'orientation vers des spécialistes pour les patients gravement malades
4. Les chaînes d'approvisionnement médical et la logistique
5. L'état du centre concerné et du personnel médical communautaire
6. Les capacités du personnel à la fois avant et après l'intervention d'urgence.

Dans le cadre de l'évaluation des besoins, les points de repère pour les services médicaux doivent être inclus:

1. La population moyenne par PS opérationnel, selon le type de PS et par unité administrative
2. Le nombre de lits d'hôpitaux pour 10.000 habitants (patients admis à l'hôpital et à la maternité), par unité administrative
3. Le nombre de professionnels de la santé (médecin, infirmière et sage-femme) pour 10.000 habitants, par unité administrative (également en pourcentage homme et femme).

Les exposés doivent également comprendre les ressources humaines, financières et les denrées nécessaires pour combler les lacunes identifiées et expliquer comment garantir le ravitaillement continu en produits et ressources médicaux. Les exposés doivent également décrire les éléments tels que les taux de vaccination pour les maladies concernées, les causes majeures de morbidité et la mortalité, la description des activités menées et prévues par d'autres agences de santé en faveur des populations et le rôle des guérisseurs traditionnels et comment ils sont intégrés dans le système de santé.

Les exposés doivent inclure des informations (primaire ou secondaire) sur les services de santé de base et des informations pertinentes sur la santé des populations sinistrées avant la crise et l'intervention d'urgence tels que :

1. Le système de financement du secteur de la santé, y compris les salaires du personnel
2. Les informations sur le système de collecte de données, d'analyse et de diffusion d'informations sur la santé.
3. Les éléments clés des politiques, stratégies, protocoles et directives nationales ou locales de santé.
4. Le système de coordination pour le secteur/pôle de la santé et l'évaluation de son efficacité.
5. Le résumé des données secondaires notamment lorsque les évaluations ont été effectuées, où et par qui (y compris les méthodes).

6. Les futures évaluations ou enquêtes prévues (y compris les méthodologies) et comment elles permettront de compléter les informations manquantes.
7. Les initiatives de transition pour le secteur de la santé, y compris le renforcement des systèmes de santé.
8. Le récapitulatif des principaux indicateurs de santé, y compris le taux brut de mortalité et celui des enfants âgés de moins de 5 ans ainsi que la morbidité proportionnelle des populations cibles, ventilé par sexe et par âge, si possible.

Conception technique

Aborder les éléments suivants dans l'exposé:

1. Comment le programme propose de combler les lacunes des services en s'appuyant sur les évaluations tirées de l'analyse de l'évolution de l'accès aux soins de santé en raison de la catastrophe ?
2. Comment les postes de santé seront mis en place, renforcés et/ou réhabilités? Fournir des détails précis sur les travaux de restauration spécifiques dont chaque structure aura besoin pour être fonctionnelle.
3. Comment la prestation des services dans chaque structure sera-t-elle améliorée et comment la dotation en personnel et fournitures sera-t-elle assurée?
4. Quels sont les projets de cliniques mobiles (le cas échéant), y compris comment offriront-elles des prestations de soins sans pour autant remplacer les services existants et comment finiront-elles par être intégrées et maintenues dans le système de soins de santé primaires.
5. Quelles ressources humaines (hommes et femmes) seront disponibles pour offrir des soins de santé pour le programme ?
6. Quelle formation supplémentaire est nécessaire et comment sera-t-elle organisée ?
7. Comment le personnel sera-t-il rémunéré ?
8. Comment les informations sur la santé /les systèmes de surveillances et d'alerte rapide du programme proposé s'intégreront-elles dans celles qui sont coordonnées par le Ministère de la Santé (MDS) ou d'autres pôles de santé compétents et les informations de santé seront-elles gérées par les systèmes existants ou améliorés ?
9. Comment impliquer le ministère de la Santé et comment l'intervention fonctionnera-t-elle dans le système de coordination du secteur santé, ou pôle de santé, le cas échéant, afin d'éviter la duplication ou des lacunes dans la prestation de services ?
10. Comment le programme tentera-t-il de surmonter les obstacles tels que le coût, l'inégalité des sexes, l'âge, l'origine ethnique, la religion et le statut des réfugiés/rapatriés/PDI ?
11. Comment ces interventions humanitaires d'urgence s'intégreront-elles dans les services existants déjà et comment évolueront-elles vers ceux-ci une fois que la crise commencera à s'estomper.

Indicateurs

1. Nombre de structures sanitaires financées et/ou réhabilitées par type (par exemple, primaire, secondaire, tertiaire)
2. Nombre, ventilé par sexe, de prestataires de soins de santé formés par type (par exemple, médecin infirmière, agent de santé communautaire, sage-femme, et accoucheuse traditionnelle)
3. Nombre et pourcentage des postes de santé qui soumettent des rapports de surveillance hebdomadaires
4. Nombre de consultations, ventilées par sexe et par âge (0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans et plus de 60 ans), par trimestre.

Sous-secteur: Les maladies transmissibles

Aperçu

L'USAID/OFDA finance les interventions qui ont un impact significatif et qui sont destinées à réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies transmissibles courantes, notamment celles qui sont les plus susceptibles d'affecter, disproportionnellement, des populations touchées par une crise ou une catastrophe donnée.

Les activités de ce sous-secteur doivent intégrer une approche globale et être coordonnées avec les activités du sous-secteur de « l'éducation à la santé et changement de comportement », des secteurs de la « nutrition » et de « l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) ». Les analyses, justifications et descriptions de programme doivent indiquer comment tenir compte des différences d'âge et de genres.

En vertu du mandat de l'USAID/OFDA qui est de donner la priorité aux interventions d'urgence spécifiques et selon les critères, les meilleures pratiques et données factuelles relevés au niveau mondial, les considérations spéciales pour ces interventions doivent tenir compte du fait que le financement doit être accessible par le biais des stratégies régionales ou nationales appuyées par d'autres entités:

- Prise en charge régulière de la tuberculose (TB)
- Tests VIH/SIDA
- Centres de dépistage volontaires et d'encadrement
- Les programmes de traitement par les antirétroviraux

Il est possible de rechercher un financement à travers le « Plan d'urgence du président pour la lutte contre le sida (PEPFAR) » et le « Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ». Les programmes qui intègrent la sensibilisation, la prévention, le dépistage et l'orientation vers des spécialistes sont appropriés. La réintégration dans les programmes de traitement à long terme des malades du SIDA et de la tuberculose victimes d'une catastrophe peut être appropriée.

En ce qui concerne les programmes de vaccination, l'USAID/OFDA donne la priorité aux activités de vaccination supplémentaires (AVS) et les vaccinations de riposte aux épidémies (ORI). Les activités périodiques telles que le *Programme élargi de vaccination (PEV)* sont inscrites dans des programmes à plus long terme et notifiés à des bailleurs de fonds. Dans des circonstances exceptionnelles, les activités PEV peuvent être incluses, mais elles l'ont été jusqu'à présent pour soutenir uniquement le personnel du PEV et la sensibilisation communautaire. Les fournitures, le matériel de chaîne de froid, le transport et les vaccins sont plus faciles à obtenir auprès des organismes de santé locaux, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et/ou de l'UNICEF.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Les informations relatives à ce sous-secteur doivent inclure :

1. Le taux brut de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans pour les maladies concernées.
2. La fréquence et/ou la prévalence des causes les plus fréquentes de morbidité et de mortalité.
3. Les carences et les lacunes des stratégies actuelles et les services de détection et de contrôle des maladies transmissibles.
4. L'existence de systèmes fonctionnels de détection précoce et de surveillance des maladies transmissibles.
5. La description du niveau de prévalence des maladies endémiques et épidémiques locales.
6. Le contexte et les résultats des récentes épidémies pertinentes, y compris les taux de mortalité;
7. Les maladies que les CHW sont autorisés et/ou capables de traiter au niveau communautaire/des ménages selon les choix, les politiques et instructions du MDS.
8. Les protocoles et directives nationales appliquées, telles que la prise en charge intégrée des maladies infantiles et néonatales (PCIME) et les brochures d'information, d'éducation et de communication (IEC) ou communications sur le changement de comportement (CCC) précédemment disponibles.
9. Les taux de base de vaccination contre les maladies pertinentes et d'autres initiatives de prévention tels que la vitamine A et le déparasitage.

Conception technique

Décrire comment le programme proposé assurera la prise en charge efficace des maladies transmissibles épidémiques. Indiquer comment le programme fournira, mettra en œuvre et/ou renforcera :

1. La prévention et le traitement des causes les plus fréquentes de morbidité et de mortalité (par exemple, le paludisme, la diarrhée et la pneumonie), aussi bien au niveau structures de santé qu'au niveau communautaire en indiquant :
 - a. Les références aux protocoles nationaux et internationaux de traitement approprié avec confirmation des cas de paludisme accompagnés au moins de tests de diagnostic rapide et de fourniture de zinc en cas de diarrhée aiguë.
 - b. Comment le programme s'intègre avec les programmes communautaires de sensibilisation et de contrôle environnemental/des vecteurs de maladies, mis en œuvre par le MDS.
 - c. Les activités de vaccinations, le cas échéant, comme les AVS et les vaccinations de riposte contre la rougeole ou d'autres maladies récurrentes.
2. Utiliser des interventions communautaires comme traitements médicaux de base pour les maladies transmissibles administrés par les CHW le cas échéant (voir le sous-secteur de l'Education à la santé communautaire/Changement de comportement).
3. Les systèmes de surveillance des maladies et d'alerte rapide
 - a. Y compris une description du système et comment le programme proposé contribue à son fonctionnement.
 - b. Une description des méthodes de compte-rendu sur les alertes d'épidémie aux autorités sanitaires locales et nationales.
4. La sensibilisation à la prévention contre le VIH/SIDA et la tuberculose et l'orientation vers des spécialistes.

Indicateurs

1. Fréquence et prévalence de taux de morbidité élevés par type, ventilées par sexe et âge* (par exemple, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës (IRA), la rougeole et autres maladies)
2. Nombre et pourcentage, ventilés par sexe et âge*, de cas diagnostiqués et traités par des protocoles normalisés de gestion des cas tels que la PCIME
3. Taux, ventilés par sexe et par âge*, de mortalité causée par la diarrhée, les IRA, la rougeole et d'autres maladies,
* 0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans et plus de 60 ans.

Sous-secteur: Santé reproductive

Aperçu

L'USAID/OFDA finance les interventions visant à réduire la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale dans le cadre des interventions humanitaires. Les activités de santé reproductive (SR) ne doivent pas être isolées, mises en œuvre comme activités individuelles mais plutôt intégrées comme composantes d'un dispositif SSP. L'élaboration complète des programmes SR répond autant aux besoins des hommes et des jeunes garçons qu'à ceux des femmes et des jeunes filles. Par conséquent, fournir une description des éléments du programme ciblant les hommes et les femmes.

En vertu du mandat de l'USAID/OFDA qui est de donner la priorité aux interventions d'urgence spécifiques selon les orientations, les meilleures pratiques et les données factuelles relevées au niveau mondial, les considérations spéciales pour ces interventions doivent tenir compte de ce qui suit:

1. L'USAID/OFDA soutient le service minimum initial (MISP) en tant que modèle principal pour les activités SR dans les situations d'urgence (voir Ressources d'informations ci-dessous). Tous les programmes SR doivent respecter tous les objectifs essentiels du MISP. Pour les activités MISP qui ne sont pas incluses dans la conception technique, Il convient de justifier et expliquer comment les besoins non satisfaits seront comblés. Il est

nécessaire de fournir une description sur l'origine des produits utilisés dans la mise en œuvre du MISP (cf. sous-secteur des médicaments y compris celui des produits pharmaceutiques).

2. L'USAID/OFDA appuie l'intégration des services de planification familiale dans les programmes SR et aidera à fournir une éducation et des matières premières nécessaires. Bien que la distribution de préservatifs soit une composante importante des stratégies de planification familiale, ils doivent eux-mêmes être obtenus auprès du Bureau de la population et de la santé reproductive de l'USAID (voir fournitures médicales, y compris le sous-secteur des produits pharmaceutiques).
3. Les services en faveur des victimes de violence sexuelle et basés sur le genre (SGBV) doivent inclure des services de santé reproductive essentiels et de soutien psychologique. L'USAID/OFDA soutient des soins MISP de base pour les victimes de ces violences et encourage la coordination des programmes entre le secteur de la santé et celui de la protection.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Inclure les données suivantes :

1. Précisément les éléments suivants dans le cadre de la synthèse de l'évaluation des besoins:
 - a. Nombre de centres de santé de base disposant de soins obstétriques d'urgence pour 500 000 habitants, par unité administrative
 - b. Nombre d'établissements sanitaires offrant des soins obstétriques complets d'urgence pour 500 000 habitants, par unité administrative
 - c. Pourcentage de PS offrant une prise en charge médicale des victimes de viol, la contraception d'urgence et la prophylaxie post-exposition.
2. Le taux de mortalité maternelle et néonatale.
3. Le statut de la mise en œuvre du MISP et l'existence de la politique nationale en matière de SR.
4. Les taux de couverture et la qualité des soins prénataux et postnataux, y compris les vaccins adéquats, le traitement de certaines maladies et la sensibilisation.
5. La description des préférences de lieu d'accouchement (maison par rapport au poste de santé).
6. Les obstacles qui empêchent les femmes de bénéficier de services obstétriques essentiels.
7. La prestation de services pour un accouchement sans risques et hygiénique à tous les niveaux de PS à savoir l'accès à des accoucheuses qualifiées, aux services d'orientation vers des spécialistes pour les accouchements compliqués.
8. Les soins obstétriques essentiels d'urgences au niveau des PS et les soins obstétriques essentiels d'urgence et complets au niveau de l'hôpital.
9. La couverture des naissances assistées par un agent qualifié, à savoir la sage-femme, l'infirmière, le docteur ou un agent qualifié tel qu'une TBA. Besoins en formation ou appui supplémentaire.
10. Les programmes de prévention, au niveau communautaire, pour la gestion active de la troisième étape de l'accouchement ainsi que des complications avant l'orientation vers des spécialistes.
11. La fourniture de soins essentiels et de qualité pour les nourrissons, y compris les soins de traitement du cordon ombilical et de réanimation.
12. Le réchauffement néonatal/la cure thermique et l'allaitement maternel précoce et exclusif (0-6 mois).
13. La qualité des soins postnataux et taux de couverture.
14. La disponibilité de la planification familiale et des taux de couverture, à savoir les informations suivantes:
 - a. indiquer si les services actuels ont été mis en place avec la participation des réfugiés ou des PDI, l'implication des hommes et une évaluation des comportements.
 - b. les programmes mis en place pour la prise en charge de la santé médicale et mentale, sensible au genre, des personnes victimes de VBG.

Conception technique

Inclure dans la conception technique les éléments suivants :

1. Un exposé présenté d'une manière à refléter chacune des composantes du MISP dont :
 - a. La coordination et la mise en œuvre du MISP
 - b. La prévention et gestion des violences sexuelles
 - c. La réduction de la transmission du VIH
 - d. La prévention des taux excessifs de morbidité et de mortalité maternelle et néonatale, afin d'inclure la fourniture de trousse d'accouchement hygiénique, de kits de sages-femmes et la mise en place d'un système d'orientation vers des spécialistes gynécologues.
 - e. La planification de l'intégration globale de la SR dans les activités de soins de santé primaires.
2. La description des programmes de formation et d'aide prévus pour les accoucheuses qualifiées (non traditionnelles) et les efforts visant à garantir la présence de femmes prestataires de soins formées et disponibles.
3. Les interventions au niveau communautaire pour la gestion active de la troisième étape de l'accouchement ou système d'orientation vers des spécialistes pour les complications telles que l'hémorragie du post-partum.
4. Soins néonataux et postnataux essentiels.
5. La disponibilité ou l'accès à la planification familiale.
6. La gestion égalitaire des SGBV, la prévention du VIH et la prévention et le traitement des IST, y compris :
 - a. La contraception d'urgence
 - b. La prévention et le traitement des IST
 - c. La prophylaxie post-exposition au VIH
 - d. L'examen physique complet, y compris le traitement des blessures, et les vaccinations contre l'hépatite B et le tétanos.
7. La description des liens reliant ces programmes à d'autres services en faveur des rescapés tels que les services sociaux et juridiques. (Voir également secteur de la protection).

Indicateurs

1. Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant été admises dans au moins deux cliniques de soins prénataux complets (CPN)
2. Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant reçu une trousse d'accouchement hygiénique au troisième trimestre
3. Nombre et pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié de l'assistance d'un agent de santé compétent par type (sage-femme, docteur, infirmière [non accoucheuse traditionnelle]) et le lieu (par exemple, un établissement de santé ou à la maison)
4. Nombre de cas de violence sexuelle traités.

Sous-secteur: Maladies non transmissibles

Aperçu

L'USAID/OFDA finance les interventions relatives aux maladies non transmissibles (MNT) qui se produisent dans les situations de catastrophe humanitaire, notamment dans les pays qui enregistrent une forte prévalence de MNT avant les catastrophes. Ces interventions peuvent inclure des services en faveur des victimes de traumatismes (causés par des catastrophes naturelles ou des conflits), les maladies chroniques et les besoins de santé mentale (dans certains contextes).

En vertu du mandat de l'USAID/OFDA qui est de donner la priorité aux interventions spécifiques selon les critères, les meilleures pratiques et les données factuelles relevés au niveau mondial, les considérations spéciales pour ces interventions doivent tenir compte de ce qui suit:

1. En ce qui concerne la gestion des maladies chroniques, dans les situations d'urgence sérieuses la priorité est l'accès continu aux médicaments nécessaires ou, de préférence, la réintégration des patients atteints de maladies chroniques dans les programmes de traitement.
2. L'USAID/OFDA peut appuyer ces programmes si la morbidité/mortalité proportionnelle causée par ces maladies est relativement plus élevée que celle des autres maladies (par exemple, les maladies infectieuses). Les initiatives visant à fournir des soins aux malades chroniques doivent prendre en compte le mandat de l'USAID/OFDA qui est relativement à court terme et les délais d'interventions. Sous l'angle du principe « d'abord, ne pas porter préjudice », le début du traitement pour certaines maladies peut ne pas convenir (et peut même être nocif) pour les interventions de courte durée lorsqu'un suivi intensif et à long terme ne peut pas être garanti.
3. L'USAID/OFDA plaide pour une prise en charge psychosociale totale des victimes de catastrophes naturelles ou de conflits. Coordonner ces services avec les services du secteur de la protection, y compris les besoins spécifiques selon le sexe (voir aussi le secteur de la protection, le sous-secteur des services de soutien psychosocial);
4. Dans les situations humanitaires, l'USAID/OFDA soutient les programmes de santé mentale qui sont en accord avec les lignes directrices de l'IASC sur la fourniture de soins de santé mentale (voir Ressources d'information ci-dessous), et
5. Le cas échéant, l'USAID/OFDA soutient les soins intensifs et de réadaptation de courte durée pour les traumatismes causés par des blessures dans le cadre de catastrophes naturelles ou en cas de conflit. Toutefois, les organisations dont les mandats et les financements sont à plus long terme devront soutenir la réhabilitation et les soins à plus long terme (y compris les prothèses et orthèses).

Synthèse de l'évaluation des besoins

Fournir les informations suivantes :

1. Dans le cas des blessures de masse et des blessures causées par des situations de conflit violent ou de catastrophe naturelle :
 - a. Décrire le nombre (réel ou estimatif) de morts et de blessés. Fournir des données ventilées par sexe lorsque cela est possible
 - b. Décrire les capacités de base d'intervention d'urgence en place pour la prise en charge des traumatismes, y compris les fonctionnalités de traumatisme spécifiques qui sont opérationnelles (par exemple, le personnel, les fournitures, les structures de santé, etc.)
2. Signaler la prévalence de base de maladies chroniques concernées telles que le diabète, l'hypertension, les maladies coronariennes, les maladies rénales chroniques et les problèmes de santé mentale et la façon dont l'urgence actuelle a affecté les soins pour les personnes atteintes de ces troubles chroniques.
3. Préciser les programmes existants et nécessaires pour la prise en charge du bien-être psychologique et mental (cf. également secteur de la « Protection », sous-secteur des « Services psychologiques ») y compris les besoins spécifiques par sexe.

Conception technique

Décrire comment le programme proposé permettra d'assurer la prise en charge efficace des maladies épidémiques non transmissibles. Indiquer comment le programme fournira, mettra en œuvre et/ou renforcera :

1. les besoins non satisfaits en traumatologie d'urgence et soutien médical
2. les programmes de lutte contre les maladies mentales chroniques et aigus et d'atténuation du stress psychologique, conformes aux lignes directrices l'IASC et adaptés aux interventions à court terme
3. les soins médicaux et de référence pour les maladies chroniques au niveau des SSP d'une manière appropriée pour des programmes à court terme

4. l'accès continu aux médicaments nécessaires pour les patients précédemment sous traitement à long terme pour des MNT.

Indicateurs

1. Incidence et prévalence des maladies chroniques et d'autres maladies (par exemple, un traumatisme), ventilées par sexe et âge*
2. Nombre et pourcentage de personnes traitées (pour des blessures de masse ou causées par la violence), ventilés par sexe et âge*.

* 0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans et plus de 60 ans.

Sous-secteur: Éducation à la santé communautaire /changement de comportements

Aperçu

L'USAID/OFDA soutient les activités d'éducation à la santé et d'incitation au changement de comportements, mises en œuvre par les agents de santé communautaires (CHW), étant donné qu'elles font partie des programmes de santé. Ces interventions visent à inspirer les CHW à s'engager pleinement dans leurs fonctions, effectuer des changements de comportements sains parmi les populations cibles, et en fin de compte, à améliorer les indicateurs de santé de base axés sur la population. Les CHW ne pourront bénéficier d'appui pour la fourniture de services médicaux de base que s'il est fourni une justification solide d'un tel besoin et de la capacité des agents de santé communautaires à mener à bien cette mission. Les exposés des analyses, justifications et descriptions de programme doivent également décrire comment les différences d'âge et de sexe seront prises en compte.

En vertu du mandat de l'USAID/OFDA qui est de donner la priorité aux interventions spécifiques et selon les critères, les meilleures pratiques et les données factuelles relevés au plan mondial, les considérations spéciales pour ces interventions doivent tenir compte de ce qui suit:

1. Les CHW doivent être sélectionnés au sein de la communauté et parmi ses membres, sans aucune considération pour leur affiliation politique ou leurs relations.
 - a. Il faut s'assurer d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans le recrutement des CHW et la dotation en personnel
 - b. Il convient de maintenir un engagement et une concertation continue et intensive avec la communauté.
2. Il est nécessaire de limiter et définir explicitement les rôles et responsabilités des agents de santé communautaires. Viser plusieurs d'objectifs à la fois peut atténuer l'efficacité.
3. Les CHW doivent être en mesure d'effectuer des visites régulières à domicile, notamment pour les patients à risque ou ceux issus des groupes démographiques les plus vulnérables (Par exemple, les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.).
4. Les programmes communautaires d'éducation à la santé mis en œuvre de manière individuelle ne sont pas encouragés:
 - a. Les efforts sont plus efficaces lorsqu'ils sont intégrés étroitement dans les services de santé existants.
 - b. Les CHW ne doivent pas être considérés comme des substituts au personnel médical de base des structures de santé mais simplement leur prolongement.
5. Les messages des CHW doivent tenir compte des taux d'alphabétisation et être renforcés par des supports médiatiques supplémentaires (par exemple, la radio, un message texte, etc.).
6. La formation des agents de santé doit se faire par des méthodes à la fois didactiques et pratiques en mettant l'accent sur les connaissances et compétences spécifiques. Fournir des détails sur les efforts en cours pour des séances de recyclage destinés aux agents de santé communautaires.
7. Les incitatifs (monétaires ou autres) doivent être proposés à l'ensemble des CHW si cela n'a pas été fait avant la mise en œuvre du programme.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Indiquer les éléments suivants dans la synthèse des besoins :

1. Nombre d'agents de santé pour 10.000 habitants, par unité administrative.
2. Les programmes d'éducation sanitaire déjà existants.
3. Les besoins prioritaires et les lacunes actuelles que les programmes de sensibilisation des CHW n'ont pas comblés.
4. Les ressources humaines actuellement ou potentiellement disponibles pour assurer au niveau communautaire les messages d'éducation sanitaire, y compris :
 - a. Le nombre et les types de CHW
 - b. Des indications sur les programmes récents de formation en faveur des CHW
 - c. Des précisions sur les récentes campagnes d'éducation sanitaire, les messages qui ont été délivrés et comment leur efficacité a été déterminée, etc.
 - d. Le cas échéant, les précisions sur les capacités actuelles des CHW à fournir des soins médicaux.
5. Les brochures et activités IEC et CCC déjà disponibles et nécessaires.
6. Les principaux obstacles à l'adaptation des populations aux comportements recommandés et comment ils ont été identifiés.
7. L'analyse des travaux de recherche existants sur les efforts de changement de comportements pour les interventions proposées avec l'indication des méthodes et des résultats.

Conception technique

Les éléments suivants doivent être abordés dans l'exposé:

1. Comment répondre maintenant à des besoins prioritaires et des lacunes non comblées par les CHW actuels ?
2. Quelles ressources humaines sont disponibles et seront nécessaires pour la fourniture au niveau communautaire de messages d'éducation à la santé ?
 - a. Une description complète de toutes les activités des CHW au sein de la population cible.
3. Les brochures et activités IEC et CCC.
4. Les systèmes de surveillance, y compris un rapport clair avec le PS pour les activités de compte rendu, supervision et les programmes de formation et d'encadrement en cours.
5. Comment l'efficacité sera mesurée à différents niveaux tels que :
 - a. L'amélioration des connaissances et des compétences des agents de santé communautaires
 - b. Le changement de comportements chez les populations sensibilisées
 - c. L'amélioration des indicateurs relatifs à la population et pertinents pour le programme d'éducation à la santé communautaire proposé.
6. Si les CHW devront fournir des services médicaux de base, identifier le type de formation (pour les maladies concernées) et les mesures de contrôle de la qualité qui seront appliquées pour garantir l'efficacité des interventions.

Indicateurs

1. Nombre d'agents de santé formés et bénéficiant d'assistance (total et par 10.000 habitants dans la zone du projet), ventilés par sexe;
2. Nombre et pourcentage de CHW spécifiquement engagés dans la surveillance de la santé publique
3. Nombre et pourcentage de membres de la communauté appliquant des pratiques de diffusion de messages d'éducation à la santé.

Sous-secteur : Fournitures médicales et pharmaceutiques

Aperçu

Les fournitures médicales, y compris les produits pharmaceutiques, les vaccins, les SRO et les tests de diagnostic rapide sur le terrain sont des composantes essentielles d'un programme de santé équilibré. Il est absolument nécessaire que tous les produits pharmaceutiques et autres produits médicaux, humains et vétérinaires, soient des produits sûrs, efficaces, de qualité, bon marché et conformes aux normes juridiques du pays-hôte.

En raison des défis particuliers et complexités liés à la gestion de la chaîne logistique médicale, l'USAID/OFDA recommande d'identifier un personnel au niveau du siège et sur le terrain qui sera responsable de tous les aspects de la commande, de l'expédition, de la réception, du stockage et de la distribution appropriés de produits pharmaceutiques aux dispensaires. Des informations complémentaires et une assistance technique peuvent également être fournies par le pharmacien de l'USAID/OFDA. Les partenaires sont priés de le contacter à cet effet au début de la phase de préparation de la proposition. Noter qu'en dépit de la similarité des normes qui s'appliquent à eux, les MILD sont couvertes par le secteur de « l'agriculture et de la sécurité alimentaire » et le sous-secteur des « ravageurs et pesticides ».

L'USAID/OFDA considère les produits pharmaceutiques (y compris les vaccins et les SRO) comme des articles faisant l'objet de mesures de restriction et applique des normes spéciales pour les phases de demande de financements et de préparation de compte-rendu et de rapports. Les ressources suivantes ont été fournies afin d'accélérer la préparation de la proposition et l'examen du dossier par l'USAID/OFDA (cf. <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>).

- *Définitions— Annexe A Produits Pharmaceutiques*
- *Les Procédures d'achat de produits pharmaceutiques et médicaux - Annexe B Produits Pharmaceutiques*
- *Demande d'approbation pour l'achat de produits pharmaceutiques – Annexe C Produits pharmaceutiques*
- *Fiches à remplir pour la liste des produits pharmaceutiques - Annexe D Produits pharmaceutiques*
- *Demande de prestation d'un grossiste pharmaceutique non pré-qualifié - Annexe E Produits pharmaceutiques*

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire la situation actuelle qui affecte la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique. Conformément aux indicateurs généraux du pôle de santé de l'IASC (Global Health Cluster) fournies à l'adresse suivante :

http://www.who.int/hac/network/global_health_cluster/iasc_global_health_cluster_core_indicators_9apr10.pdf), tenir compte des éléments suivants comme faisant partie de la synthèse de l'évaluation des besoins:

1. Le pourcentage de PS n'ayant pas enregistré de rupture de stocks de médicaments essentiels parmi quatre groupes de médicaments, par unité administrative.
2. La description du processus d'approvisionnement des médicaments essentiels.
3. Le rôle du MDS dans les activités d'approvisionnement pharmaceutiques.
4. Les restrictions à l'importation de produits pharmaceutiques.
5. Les capacités de production pharmaceutique locale.
6. La disponibilité des médicaments demandés sur le marché local.
7. l'enregistrement des produits pharmaceutiques dans le pays.
8. Indiquer si une dérogation du gouvernement, autorisant l'importation de produits pharmaceutiques, a été délivrée.
9. Indiquer si un document officiel, attestant que les produits pharmaceutiques ne seront pas mis en quarantaine, taxés, frappés d'embargo, ou que leur livraison à la population cible ne sera pas retardée, a été délivré.

10. Les informations sur les médicaments et fournitures médicales essentiels et les quantités qui peuvent être nécessaires pour répondre aux besoins en soins de santé identifiés.
11. Le formulaire de médicaments essentiels du MDS ou, à défaut, la liste clairement définie des médicaments essentiels de l'OMS, dont l'achat est prévu.

Conception technique

1. Indiquer le nom et les qualifications de la personne basée à la direction générale en charge de l'approvisionnement des produits pharmaceutiques et de la gestion des documents liés à la commande, à la réception, au stockage et à la distribution des médicaments essentiels.
2. Indiquer le nom et les qualifications de la personne basée sur le terrain en charge de l'approvisionnement des produits pharmaceutiques et de la gestion des documents liés à la commande, à la réception, au stockage et à la distribution des médicaments essentiels.
3. Fournir une carte du pays et indiquer les emplacements des structures de santé, des pharmacies et des voies d'approvisionnement.
4. Fournir une formation en gestion des fournitures médicales aux membres du personnel tels que les pharmaciens.
5. Fournir une formation en commande, expédition, réception, stockage et distribution appropriés de produits pharmaceutiques et médicaux pour prévenir la perte, la contamination, le vol ou l'utilisation inappropriée.
6. Décrire les conditions médicales prédominantes à satisfaire et les médicaments essentiels sélectionnés. Quels sont les profils de résistance aux médicaments dans la région?
7. Indiquer les kits sanitaires d'urgence à utiliser tels que le kit sanitaire d'urgence inter-agence, les trousseaux de premier secours italiens, les kits inter-agence contre les maladies diarrhéiques, ou les kits de santé reproductive du FNUAP (et le type). Quels seront leurs coûts ?
8. Décrire comment les médicaments essentiels et les fournitures médicales seront distribués aux cliniques/centres de santé.
9. Décrire comment mettre en place et maintenir des sources fiables et abordables de médicaments essentiels pendant toute la durée du projet.
10. Décrire comment les médicaments essentiels, les consommables et les équipements seront stockés dans des endroits sécurisés afin de les protéger contre les vols, les dommages environnementaux et les contaminations des ravageurs.
11. Décrire comment le maintien des fiches de prescription de médicaments sera assuré pour chaque patient.
12. Décrire comment tous les bénéficiaires auront accès aux médicaments essentiels et au traitement, sans distinction de sexe, d'âge, d'appartenance politique, d'état de santé, d'appartenance ethnique, etc.
13. Décrire comment la confidentialité des informations médicales sera garantie.
14. Décrire comment se fera l'entretien correct de l'équipement médical, le remplacement des pièces, la mise en place de contrats de service et la formation des techniciens.
15. Expliquer comment l'offre et la demande seront gérées pour éviter la rupture de stocks, le stockage prolongé et la péremption des médicaments.
16. N'acheter que des médicaments, consommables et équipements de qualité, sûrs et efficaces. Des pièces justificatives doivent pouvoir confirmer cela. Des copies lisibles des factures, listes de colisage et bons de livraison doivent être immédiatement disponibles. En outre, les certificats d'analyse doivent être disponibles pour chaque lot de chaque médicament acheté par l'intermédiaire d'un grossiste pharmaceutique non pré-qualifié.

Indicateurs

1. Nombre de fournitures distribuées par type (par exemple, des kits médicaux, équipements et consommables);
2. Nombre de personnes formées, ventilé par sexe, dans l'utilisation et l'élimination des équipements et consommables médicaux et
3. Nombre et pourcentage de structures de santé, financées par l'USAID/OFDA, en rupture de stock de certains médicaments essentiels et traceurs pour plus d'une semaine.

Ressources d'Information

1. *The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response*. The Sphere Project. Genève, 2011. <http://www.sphereproject.org>
2. *Communicable disease control in emergencies: A field manual*. OMS, Genève 2005. http://whqlibdoc.who.int/publications/2005/9241546166_eng.pdf
3. *Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME)*. OMS, Genève 2005. http://www.who.int/child_adolescent_health/topics/prevention_care/child/imci/en/
4. *Malaria control in complex emergencies: an inter-agency field handbook*. OMS, Genève 2005 (révision en cours). http://whqlibdoc.who.int/publications/2005/924159389X_eng.pdf
5. *Reproductive Health in refugee situations: an inter-agency field manual*. Interagency Working Group on Reproductive Health in Crisis, Genève 2010. http://www.iawg.net/resources/field_manual.html
6. *Minimum Initial Service Package for Reproductive Health in Crisis Situations* advocacy sheet. Interagency Working Group on Reproductive Health in Crisis, Genève 2009. <http://iawg.net/resources/MISP%20Advocacy%20Sheet%20-%20IAWG%20FINAL%20Nov09.pdf>
7. *Interagency Reproductive Health Kits for Crisis Situations*. Interagency Working Group on Reproductive Health in Crisis, Genève 2011. <http://www.iawg.net/resources/rhkits.html>
8. *Integrated Management of Pregnancy and Childbirth: WHO Recommended. Interventions for Improving Maternal and Newborn Health*. 2^{ème} édition OMS, Genève 2009. http://whqlibdoc.who.int/hq/2007/WHO_MPS_07.05_eng.pdf
9. *Guidelines for HIV/AIDS interventions in emergency settings*. ONUSIDA, Genève 2010. http://data.unaids.org/Publications/External-Documents/IASC_Guidelines-Emergency-Settings_en.pdf
10. *Tuberculosis care and control in refugee and displaced populations: an interagency field manual*. 2^{ème} édition OMS, Genève 2007. http://whqlibdoc.who.int/publications/2007/9789241595421_eng.pdf
11. *Reducing excess mortality from common illnesses during an influenza pandemic: WHO guidelines for emergency health interventions in community settings*. OMS, Genève 2009. http://www.who.int/diseasecontrol_emergencies/common_illnesses2008_6.pdf
12. WHO integrated disease surveillance programme. OMS, Genève. consulté en 2012. <http://www.who.int/csr/labepidemiology/projects/surveillance/en/index.html>
13. *IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings*. IASC, 2007. <http://www.icva.ch/doc00002621.pdf>
14. *Behaviour Change Communication in Emergencies: A Toolkit*. UNICEF, Népal 2006. http://www.unicef.org/ceecis/BCC_full_pdf.pdf
15. Regulations governing the procurement of pharmaceuticals using USAID funds. USAID, Washington DC, consulté en 2012. <http://www.usaid.gov/policy/ads/300/312.pdf>
16. *The Interagency Emergency Health Kit: Medicines and medical devices for 10,000 people for approximately 2 months*. OMS, Genève 2006.
17. *The WHO Model Lists of Essential Medicines*. OMS, Genève 2011. <http://www.who.int/medicines/publications/essentialmedicines/en/index.html>
18. *International Health Regulations (IHR)*. OMS, Genève 2005. <http://www.who.int/ihr/9789241596664/en/index.html>
19. *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities*. ENCAP/USAID, Washington DC 2007. <http://www.encapafrika.org/eqssaa.htm>

4. Coordination humanitaire et gestion de l'information

Contexte

Dans les interventions consécutives aux crises humanitaires, une bonne coordination permet de sauver des vies. La gestion de l'information est l'une des principales composantes d'une coordination efficace. La coordination et la gestion de l'information sont essentielles à une réussite harmonieuse de l'aide humanitaire.

Pour ces raisons, tous les programmes doivent intégrer la question de la coordination au niveau du programme et des secteurs (cf. coordination au niveau des secteurs à la page 31 **Error! Bookmark not defined.**). Par ailleurs, les propositions de projet qui comportent des activités liées à la coordination ou à la gestion de l'information doivent suivre les instructions fournies dans ce chapitre.

L'USAID/OFDA encourage une coordination avec les gouvernements du pays concerné, les organes de coordination des ONG et une coordination avec et par les agences de coordination de l'ONU.

Réduction des risques de catastrophes

Si un volet RRC est proposé dans ce secteur, fournir les informations suivantes:

1. Indiquer quelles activités dans le secteur sont liées à la RRC et pourquoi ces activités contribuent à réduire les risques ou atténuer l'impact d'un danger ou d'un événement.
2. Expliquer les actions prioritaires HFA sur lesquelles les activités sont alignées et pourquoi.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent démontrer l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire au niveau de la description technique:

1. Décrire les plans visant à intégrer les questions de protection dans les informations à recueillir, analyser et diffuser. Existe-t-il un moyen sûr par lequel les populations peuvent signaler les cas de préjudice, de maltraitance ou d'exploitation?
2. Décrire les mesures visant à diffuser des informations exactes et fiables à toutes les populations sinistrées. Si l'information doit être recueillie ou diffusée par des groupes communautaires, ces derniers sont-ils représentatifs? Quelles mesures seront appliquées pour veiller à ce qu'elle ne soit pas biaisée?
3. Décrire comment bien coder et protéger les informations sensibles, telles que les informations d'identification personnelle afin de les protéger contre toute utilisation abusive.
4. Décrire par quels moyens sensibiliser les populations touchées sur leur droit à bénéficier d'aide et le code de déontologie appliqué pour prévenir l'exploitation sexuelle et la maltraitance.

Sous-secteurs disponibles et des exemples d'activités

La coordination :

- des activités qui améliorent la liaison avec les mécanismes de coordination de l'ONU
- des activités du secteur ou de groupe
- des activités de sécurité

Gestion de l'information

- Coordination des informations générales.
- Systèmes en ligne ou autres systèmes qui permettent d'appuyer la planification et l'échange d'information au niveau des organisations.

- Services de gestion de l'information pour assurer ou améliorer la coordination au sein des différents secteurs ou groupes.
- Les informations fournies aux populations afin de les sensibiliser aux questions et/ou des ressources humanitaires.

Sous-secteur: Coordination

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire les éléments suivants :

1. Systèmes de coordination actuels (par exemple quels types de réunions se tiennent, comment sont-elles organisées, qui sont les organisateurs et les participants) ?
2. Carences du système de coordination actuel, résultats des efforts actuels et pourquoi sont-ils insuffisants ?
3. La coordination actuelle au niveau national ou régional entre les acteurs de l'humanitaire.
4. Coordination entre l'ensemble des ONG ou agences afin de cibler des questions particulières importantes.
5. Comment les carences relevées dans les systèmes de coordination actuels entravent-elles la réussite de l'aide humanitaire?
6. Système de coordination proposé et comment peut-il combler ces lacunes?
7. Résultats attendus de l'intervention proposée.
8. Impacts positifs et négatifs de l'intervention au niveau mondial, régional ou national, le cas échéant.

Conception Technique

1. Expliquer comment l'intervention proposée permettra de fournir aussi largement que possible des services au sein de la communauté humanitaire, avec des détails sur les efforts pour la réussite d'un accès équitable des genres.
2. Comment le programme renforcera-t-il les mécanismes actuels de coordination internationale et du gouvernement-hôte?
3. Démontrer que les activités proposées ne doivent pas être redondantes par rapport aux efforts entrepris par d'autres organismes, y compris le gouvernement-hôte et les autres organisations locales et internationales.
4. Décrire les bénéficiaires directs et indirects de l'activité proposée, comment ils seront ciblés et comment chaque groupe en tirera profit.
5. Expliquer comment l'intervention proposée permettra d'assister les populations victimes de la catastrophe, y compris des détails sur les efforts qui seront fournis pour venir en aide aux hommes, femmes, garçons et filles de façon équitable en fonction de leurs besoins spécifiques.

Indicateurs

1. Nombre d'organisations humanitaires qui coordonnent activement;
2. Nombre d'organisations humanitaires qui participent activement aux mécanismes de coordination inter-agences (par exemple, l'équipe humanitaire du pays, les groupes, etc.);
3. Nombre et pourcentage d'organisations humanitaires qui participent à des programmes conjoints des évaluations inter-agences et
4. Nombre d'autres principaux acteurs humanitaires (par exemple, le secteur privé, militaire) qui participent activement aux mécanismes de coordination humanitaire.

Sous-secteur: Gestion de l'information

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Fournir une description et indiquer l'objectif des systèmes d'information actuels, des outils et des services connexes utilisés par toute organisation y compris les organisations bénéficiant de l'appui.
2. Expliquer comment les carences relevées dans les systèmes d'information actuels entravent la réussite des interventions humanitaires.
3. Décrire le système de coordination de l'information proposé : comment il comblera ces lacunes.
4. Fournir les résultats attendus de l'intervention proposée.
5. Expliquer comment l'activité proposée permettra d'appuyer :
 - a. le suivi des besoins et des activités humanitaires par site afin de satisfaire lesdits besoins ;
 - b. la planification et les comptes rendus
 - c. la collecte, le traitement et l'analyse de données
6. Expliquer comment les résultats obtenus seront diffusés au sein de la communauté humanitaire à des fins de coordination.
7. Expliquer les impacts positifs et négatifs de l'intervention au niveau mondial, régional ou national, le cas échéant.
8. Discuter de la viabilité de l'activité proposée, y compris l'utilisation continue du système ou du service et le transfert à un gouvernement ou une autre organisation, le cas échéant.

Conception technique

1. Expliquer comment la formation et le renforcement des capacités seront intégrés dans le programme proposé.
2. Expliquer comment les données et les informations seront échangées aussi largement que possible au sein de la communauté humanitaire.
3. Décrire comment seront conçus les systèmes de collecte de données et d'information qui prendront en compte des informations sur des questions et les besoins ventilés par sexe ainsi que les changements environnementaux résultant de la catastrophe et/ou de l'intervention, lorsque cela est possible.
4. Démontrer que les activités proposées ne doivent pas être redondantes par rapport aux efforts entrepris par d'autres organismes, y compris le gouvernement hôte et les autres organisations locales et internationales.
5. Décrire les bénéficiaires directs et indirects de l'activité proposée et comment ils seront ciblés et comment chaque groupe en tirera profit, avec des détails sur les efforts pour la réussite d'un accès équitable des genres.
6. Expliquer comment l'intervention permettra d'assister les populations sinistrées.
7. Décrire comment les organisations et populations sinistrées auront accès à des services de programmes et de produits.

Indicateurs

1. Nombre et pourcentage d'organisations humanitaires utilisant les services de gestion de l'information
2. Nombre et pourcentage d'organisations humanitaires qui contribuent directement à des produits d'information (par exemple, rapports de situation, 3W/4W, outils numériques)
3. Nombre de produits mis à la disposition des clients par les services de gestion de l'information et effectivement accessibles aux clients

Ressources d'information

1. *Making humanitarian relief networks more effective: operational coordination, trust, and sense making* par Max Stephenson. *Disasters* 29 (4):337-350, 2005. <http://www.odi.org.uk/hpg/papers/ochacoordination.pdf><http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.0361-3666.2005.00296.x/abstract>
2. *Humanitarian Coordination: Lessons from Recent Field Experience* par Nicola Reindorp and Peter Wiles. 2001. ODI. <http://www.odi.org.uk/resources/docs/4186.pdf>
3. *The Application of Geographic Information Systems and Global Positioning Systems in Humanitarian Emergencies: Lesson Learned, Programme Implications and Future Research* par Kaiser, et al. *Disasters* 27(2):127-140, 2003. <http://www3.interscience.wiley.com/journal/118841153/abstract?CRETRY=1&SRTRY=0> or <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-7717.00224/abstract>
4. *An Evaluation of Humanitarian Information Centers, including Case Studies of HICs for Iraq, Afghanistan, and Liberia* par Lewis Sida and Chris Szpak. 2004. Financé par l'USAID/OFDA et la coopération britannique pour le Développement International (DFID). <http://reliefweb.int/report/world/evaluation-humanitarian-information-centers-including-case-studies-hics-iraq>

5. Études, analyses ou applications humanitaires

Aperçu

Les études appliquées, la recherche et l'analyse ont joué un rôle prépondérant dans la préparation aux interventions, la réduction des impacts des catastrophes, les interventions d'urgence et la coordination dans le domaine de l'humanitaire. L'USAID/OFDA envisage de financer des activités appropriées qui ont pour ambition de remplir cette mission.

Ce secteur est destiné à la recherche humanitaire au niveau mondial, régional ou local ou aux activités touchant à un domaine plus large et ne se focalisant pas particulièrement sur d'autres secteurs techniques. Les activités proposées doivent :

- combler une lacune existante
- revaloriser considérablement le domaine de l'assistance humanitaire
- avoir des implications concrètes pour les activités de planification de la gestion de la catastrophe, d'exécution du programme, et/ou de suivi et d'évaluation

L'USAID/OFDA n'examinera pas les activités de recherche ou celles qui ne peuvent démontrer ni cette applicabilité ni l'opportunité en la matière.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent démontrer l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire au niveau de la description technique.

1. Décrire comment intégrer les préoccupations de protection dans la conception de l'étude, de l'analyse ou de l'intervention. Traiter la question de savoir si le programme aboutira à une meilleure protection des personnes et/ou des communautés.
2. Expliquer si le programme répond aux besoins et aux priorités des personnes concernées). Expliquer si la conception du programme et sa mise en œuvre ont traité les problèmes spécifiques de protection communes applicables à ce contexte particulier.
3. Expliquer si les populations concernées ont été consultées et ont participé à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme. Expliquer si le programme a contribué au renforcement des capacités locales et encouragé l'appropriation locale.
4. Décrire si le programme avait pour objectif la lutte contre les discriminations et, par ailleurs, l'inégalité par le renforcement de la capacité de certains individus et de groupes comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et/ou des minorités.

Sous-secteurs disponibles et des exemples d'activités

Études appliquées, analyses ou applications

- Études politiques, y compris les tendances ou des impacts humanitaires
- Développement de données métriques (par ex indicateurs, indices, mesure de la réussite ou de l'impact)
- Méthodes de suivi
- Méthodes d'évaluation
- Intégration des bonnes pratiques et des leçons d'expérience
- Résultats des initiatives de droit humanitaire, de droits de l'homme ou de justice
- Études ou activités dans le domaine de la sécurité
- Intégration de la résolution des conflits ou de la consolidation de la paix dans la planification et l'exécution des interventions consécutives aux catastrophes
- Transition et gestion de la phase de redressement
- Autres travaux de recherche et analyse au niveau mondial, local, thématique ou des questions d'actualité

Sous-secteur: Études appliquées, analyses ou applications

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Décrire la nécessité (exprimée par les bénéficiaires, les bailleurs de fonds ou les partenaires à la mise en œuvre) des activités proposées et leur valeur éthique, pratique et/ou scientifique.
2. Expliquer comment la nécessité du travail proposé a été exprimée ou démontrée au niveau de la communauté humanitaire.
3. Fournir un bref aperçu et une analyse des travaux antérieurs dans ce domaine.

Conception technique

1. Fournir des détails sur la conception (par exemple, les objectifs, la méthodologie, l'approche, le calendrier) de l'étude, l'analyse, ou des applications.
2. Selon le programme, les bénéficiaires peuvent être des personnes sinistrées, mais aussi les organisations et institutions chargées de la mise œuvre. Identifier les bénéficiaires qui profiteront des activités proposées aussi bien directement qu'indirectement et comment ils en profiteront. Expliquer la pertinence des activités proposées eu égard aux différents besoins des hommes, femmes, garçons et filles dans les zones ciblées.
3. Décrire les ressources d'information pertinentes et des études de cas.

Indicateurs

1. Les propositions comprennent des indicateurs de résultats et d'impacts spécifiques pour les activités proposées. (Oui/Non).
2. Nombre d'études spéciales, d'évaluations de programmes, d'activités de recherche appliquée (développement ou la recherche de base), d'évaluations sectorielles ou d'études de faisabilité réalisées et diffusées auprès des parties prenantes.
3. Nombre d'études, d'évaluations de programmes, d'activités de recherche appliquée, d'évaluations sectorielles ou d'études de faisabilité utilisées pour éclairer ou orienter une programmation améliorée.

6. Soutien logistique et produits de première nécessité

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Il convient d'appliquer ces normes à toutes les activités proposées et indicateurs connexes. Dans les contextes où il est impossible de les appliquer, s'efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

La fourniture de provisions de secours et de soutien logistique est une composante importante de l'intervention humanitaire. Les types et méthodes de mise à disposition des provisions et de soutien logistique doivent être adaptés au contexte de la catastrophe afin d'éviter les tensions, la perte de ressources ou la redondance d'efforts qui pourraient en résulter. Prière de noter que les contributions en espèce à la place des distributions de produits non alimentaires (PNA) sont encouragées lorsque les marchés locaux et le profil des bénéficiaires sont jugés appropriés. Pour des instructions supplémentaires, se référer à la section afférente au mot-clé « argent liquide et bons » à la page 179 **Error! Bookmark not defined.**

Chaque fois qu'un type de «kit» est inclus dans une proposition, il faut fournir une liste détaillée complète du contenu avec des spécifications, des quantités et des coûts en USD. Veiller à ce que les produits faisant l'objet de mesures de restriction dont les MILD, les SRO, les produits pharmaceutiques ou les pesticides, ne soient pas inclus dans ces kits. Il est nécessaire d'inclure le coût des kits dans un poste budgétaire séparé dans le budget de financement de la proposition.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent démontrer l'intégration de la protection au niveau de la description technique.

1. Décrire comment il a été procédé à l'évaluation des besoins en produits de secours des groupes vulnérables et comment ils seront ciblés. Par exemple, a-t-il été tenu compte des besoins spéciaux des femmes et jeunes filles pendant le processus de détermination du lot de denrées de secours ?
2. Décrire comment la distribution sera planifiée afin de garantir l'accès des personnes ayant des besoins spéciaux, comme les ménages ayant à leur tête des femmes, des enfants, des personnes âgées ou handicapées. Ces ménages et personnes bénéficieront-ils de distributions séparées ou d'un traitement préférentiel au cours d'une distribution générale?
3. Indiquer s'il est possible pour les personnes de corriger les erreurs sur les listes d'inscription pour les distributions. Les informations sur ce processus sont-elles largement disponibles?
4. Tenir compte de toutes les considérations de sécurité pour les bénéficiaires d'une distribution. Indiquer l'heure et le site de distribution afin de réduire les préoccupations de sécurité.
5. Décrire les mesures préventives de lutte contre l'exploitation sexuelle et la maltraitance au cours de la sélection des bénéficiaires ou des distributions.
6. Décrire la méthode de diffusion des informations relatives à la distribution aux populations sinistrées, y compris leur droit à l'assistance et le code de conduite à appliquer pour garantir la prévention de l'exploitation sexuelle et de la maltraitance.
7. Expliquer s'il existe un mécanisme de gestion de conflits potentiels entre les bénéficiaires et non-bénéficiaires.

L'USAID/OFDA ne finance pas les activités RRC de ce secteur.

Sous-secteurs disponibles et des exemples d'activités

Articles Non Alimentaires

Acquisition, distribution et stockage de PNA

Transport (aérien/terrestre/maritime)

Transport aérien, maritime ou terrestre de PNA et/ou de personnel

Sous-secteur: Produits non alimentaires

Aperçu

Les propositions doivent fournir une justification du choix porté sur des produits non alimentaires dans le secteur « Appui logistique et produits de première nécessité » plutôt que d'être une partie de l'approche plus complète à la programmation dans d'autres secteurs. Tous les articles non alimentaires qui appuient l'agriculture et la sécurité alimentaire, la relance économique et des systèmes commerciaux, ou la nutrition doivent être inclus dans les propositions des critères sectoriels spécifiques et non dans le secteur afférent à l'Appui Logistique et Provisions des Secours.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire :

1. Les produits nécessaires et raisons.
2. Le nombre total de personnes ayant besoin d'aide, selon le sexe.
3. La convenance du nombre et des compétences de la main d'œuvre potentielle pour la gestion et le stockage des denrées.
4. Les facteurs influant sur la capacité des bénéficiaires potentiels à accéder aux marchés locaux pour les produits, à savoir:
 - a. si les marchés fonctionnent généralement
 - b. si les éléments nécessaires sont, ou seront, disponibles
 - c. la proximité du bénéficiaire et sa familiarité avec les marchés locaux, y compris les questions liées au genre (l'accès restreint pour les femmes, etc.)
5. Les facteurs qui déterminent le choix de la méthode de distribution (par exemple, la distribution directe de produits importés, distribution d'articles de fabrication locale, la distribution d'argent liquide et de bons):
 - a. la rapidité relative et coût des différentes méthodes de distribution
 - b. la sûreté et sécurité relatives des différents modes de distribution
 - c. les préoccupations de contrôle de la qualité des produits locaux ou l'utilisation de produits réglementés

Conception technique

1. Indiquer si les PNA appuieront l'un des secteurs suivants: « santé », « abris et établissements humains » ou « WASH ».
2. Fournir des détails sur les produits qui seront distribués:
 - a. Pour les produits importés, si l'importation de ces produits est régulière, si les importations proposées rivaliseront avec les produits de fabrication locale; l'acceptabilité culturelle des produits proposés; les dispositions prises afin d'éviter toute perturbation de l'économie et des marchés locaux; les conséquences prévues sur l'emploi des hommes et des femmes; les réglementations et restrictions gouvernementales pertinentes relatives à l'importation des produits de base; tous les produits similaires qui peuvent être fabriqués au niveau local ; l'analyse des coûts de fabrication locale contre importation plus transport des produits; s'il est possible de les reconstituer localement ou par des réseaux d'importation réguliers à la fin de l'intervention et si ces provisions peuvent être substituées à d'autres produits à un coût raisonnable.
 - b. Pour les distributions d'argent liquide, le ravitaillement en produits qui sont susceptibles d'être achetés et les préoccupations liées à l'inflation, le montant et la justification du bon, le mode de transfert d'argent, les questions de sûreté et sécurité et la responsabilisation (voir les mots clés « argent liquide et bons à la page 179 **Error! Bookmark not defined.**).
 - c. Pour les bons, le type de bon d'achat (par exemple, argent ou produits de base), les restrictions sur les articles, le montant et la justification du bon, les pratiques en matière de responsabilisation.
 - d. Pour les produits de fabrication locale, comment les capacités existantes dans le pays peuvent-elles permettre la gestion de la quantité de produits nécessaires sans épuiser les stocks requis pour une utilisation normale, les

- répercussions prévues sur l'offre et la demande et la possibilité de flambée des prix à des niveaux inaccessibles pour les habitants locaux.
3. Fournir un plan détaillé de distribution pour les produits de base, en expliquant combien de produits seront distribués et qui en seront les bénéficiaires.
 4. Si les produits proposés et la méthode de distribution choisie sont adaptés et accessibles pour les hommes et les femmes; expliquer comment a été demandé l'avis des hommes et des femmes quant à la nature et la quantité des produits dont ils ont besoin et la méthode de distribution de leur choix.
 5. Si les produits proposés sont culturellement acceptables et respectent ou non les normes du pays. S'ils sont étrangers aux populations cibles, expliquer comment la sensibilisation des gens sur leur utilisation et avantages se fera.
 6. Les dispositions seront prises par les organisations partenaires à la mise en œuvre afin d'assurer l'utilisation à bonne escient des produits.
 7. Décrire les mesures prises par les organisations partenaires à la mise en œuvre pour la réduction des risques de corruption et de fraude dans les efforts de distribution.
 8. Décrire toute autre alternative considérée comme pouvant satisfaire les besoins à des coûts plus avantageux, ayant un impact moins important sur la zone sinistrée, utilisant la main d'œuvre locale de manière plus efficace, injectant des fonds dans l'économie locale ou étant plus durable. Expliquer pourquoi ces alternatives ont été écartées.
 9. S'il existe des alternatives respectueuses de l'environnement (par exemple, les produits biodégradables et les sources d'énergie économes et durables), fournir une justification détaillée au cas où l'option n'est pas faite pour ces alternatives.
 10. Indiquer le niveau de disponibilité de moyen de transport des marchandises vers les sites de distribution.
 11. Montrer la capacité des personnes à transporter en toute sécurité des produits à partir de sites de distribution aux maisons ou lieux d'utilisation.
 12. S'assurer de l'adéquation des installations de stockage et des capacités, y compris la méthode de stockage sécurisé des produits jusqu'à leur distribution.
 13. Appliquer les normes Sphères, ou toute autre norme proposée, qui pour mesurer les quantités.
 14. Définir des stratégies de coordination pour éviter le chevauchement des distributions effectuées par d'autres ONG ou partenaires.
 15. Si la fourniture de vêtements est envisagée, décrire en détail le type, indiquer qui sont les bénéficiaires et pourquoi ?
 16. Si la distribution de bâches et/ou tentes en plastique sont à l'étude, fournir les spécifications détaillées, et confirmer définitivement que les spécifications sont équivalentes ou supérieures aux spécifications des bâches en plastique de l'USAID/OFDA (voir Comparaison des bâches en plastique, Annexe A logistique (*Plastic Sheeting Comparison—Logistics Annex A*), disponible à l'adresse <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>).
 17. Si des bâches et/ou tentes en plastique sont à l'étude, fournir une analyse détaillée de leur mode d'utilisation dans l'intervention et comment elles permettront de créer suffisamment d'espace de résidence couvert conformément aux directives Sphère, y compris les préférences et besoins culturels et spécifiques au genre. Identifier les matériaux de charpente (par exemple, le bambou, le bois, le métal, le plastique, la corde, etc.) nécessaires à la création de suffisamment d'espace de résidence couvert, au besoin, et expliquer si du matériel d'encadrement sera fourni dans le cadre des actions proposées, s'il le sera, sous forme de contribution en nature, par d'autres entités, bénéficiaires ou une combinaison des deux. Si les matériaux de charpente doivent être fournis par les bénéficiaires, indiquer s'ils sont disponibles gratuitement ou doivent être achetés. Dans tel cas, identifier le prix de vente locale par les bénéficiaires et l'impact qu'il pourrait avoir sur les revenus des ménages bénéficiaires. S'assurer que ces derniers ont les compétences professionnelles suffisantes pour l'utilisation efficace des bâches. Fournir une liste des matériaux pour la charpente ainsi que des croquis ou schémas assez détaillés accompagnés de dimensions précises pour permettre une compréhension claire et non équivoque des actions proposées.

18. Pour les provisions de nature technique et qui nécessitent un entretien, indiquer la disponibilité des pièces et du personnel d'assistance à court et à long terme.
19. Les plans opérationnels doivent également comporter le mode de destruction des produits consommables et /ou de leur emballage et les partenaires doivent décrire les efforts visant réduire les déchets à éliminer. Les plans opérationnels doivent également inclure :
 - a. Le nombre de personnes, ventilé par sexe et les communautés qui seront ciblées, y compris les critères de sélection et les méthodes d'utilisation.
 - b. Comment les populations sont-elles supposées utiliser les produits non alimentaires proposés et quelles orientations seront fournies à temps opportun pour garantir leur utilisation à bon escient.
 - c. La preuve de l'adoption par les populations-cibles des produits non alimentaires sélectionnés.
 - d. Si les distributions ne seront que partielles, comment gérer les tensions potentielles entre les bénéficiaires et non-bénéficiaires de PNA ?
 - e. Si un produit importé est introduit, comment les potentielles contraintes sociales et culturelles ou leurs ramifications seront atténuées ?

Indicateurs

1. Nombre total d'articles non alimentaires distribués et coût unitaire en USD, par type (par exemple, bâches en plastique, tentes, couvertures, trousse hygiéniques, ustensiles de cuisine, récipients d'eau, autres).
2. Montant total d'argent/de bons distribués et coût unitaire en USD au titre des articles non alimentaires, par type (par exemple, bâches en plastique, tente, couvertures, kits d'hygiène, ustensiles de cuisine, récipients pour eau, autres).
3. Nombre total de bénéficiaires de produits non alimentaires (PNA), par sexe et par type (par exemple, bâches en plastique, tentes, couvertures, trousse hygiéniques, ustensiles de cuisine, récipients d'eau, autres).

Sous-secteur : Transport (aérien/terrestre/maritime)

Aperçu

Les demandes de transport nécessitent une explication détaillée des besoins et de l'utilisation des services de transport. Si l'organisation est fonctionnelle et sollicite un appui supplémentaire pour ces opérations de transport, l'USAID/OFDA exige une justification pertinente pour toute nouvelle demande ou requête d'aide supplémentaire.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Décrire les besoins en transport pour les provisions, le personnel ou les deux et pourquoi ces besoins ne sont-ils pas satisfaits actuellement?
2. Indiquer les modes de transport, distances et personnel nécessaires. Si la demande porte sur le transport aérien, expliquer pourquoi des moyens de transports terrestres ou maritimes moins onéreux ne peuvent pas être utilisés à la place.

Conception technique

1. Identifier les modes de transport, distances et personnel proposés.
2. Identifier les provisions et/ou personnel à transporter. Fournir des indications prouvant que l'ensemble du personnel et des provisions doit être transporté à des fins humanitaires.
3. Indiquer si toutes les provisions ont un destinataire désigné aux ports d'arrivée ou seront transportées dans des installations de stockage sécurisées.
4. Expliquer la sûreté et sécurité du mode de transport du personnel et normes appliquées.
5. Indiquer si un partage des coûts a été convenu et comment il sera géré.
 - a. Qui bénéficiera du transport des provisions ou du personnel (informations ventilées par sexe)? Critères de sélection.

- b. Comment les priorités de transport de provisions ou de personnel seront-elles définies en cas de demande concurrentielle de services de transport ?
- c. Protocoles, procédés, ou normes pour l'accès du personnel au transport

Indicateurs

- 1. Coût total du transport par type (provisions ou personnel)
- 2. Nombre total de vols/déplacements assurés pour le transport de provisions/du personnel
- 3. Nombre de personnes ayant été transportés (par voie terrestre, maritime, aérienne)
- 4. Kilogrammes total de marchandises transportées par type de transport (par ex maritime, terrestre, aérien)

Ressources d'information

- 1. *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*. USAID/OFDA le service des forêts du département américain de l'agriculture. (U.S. Department of Agriculture's Forest Service), 2005. <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
- 2. *The Sphere Project: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response* handbook. Genève, 2011. <http://www.sphereproject.org>
- 3. *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* by Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006. <http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>
- 4. *Cash and Vouchers in Emergencies* by Paul Harvey. Rapport HPG 4. ODI HPN, Londres, 2007.

7. Aléas naturels et technologiques

Notez que, pour les activités qui rentrent clairement dans le cadre d'un autre secteur technique, ce secteur doit être utilisé plutôt que les aléas naturels et technologiques. Par exemple, catégorisez une proposition qui permet aux agriculteurs de mieux supporter les sécheresses et les inondations dans le cadre du secteur afférent à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et non pas aux aléas naturels et technologiques.

Aperçu

La seule cause principale des pertes humaines et autres accidents et pertes économiques, dus aux catastrophes naturelles, est sans doute la vulnérabilité des habitants des zones à risques. La croissance démographique, l'occupation croissante des terres marginales, la dégradation environnementale et l'instabilité des conditions socioéconomiques entraînent une vulnérabilité extrême des populations aux impacts des catastrophes naturelles. Les progrès technologiques et le développement des infrastructures modernes accentuent l'impact économique des catastrophes tout en exposant les populations à des dangers supplémentaires. L'identification, la réduction et la gestion du risque sont essentielles pour renforcer la résilience des populations vulnérables aux catastrophes potentielles et, éventuellement, garantir un développement durable.

Dans le cadre de sa mission, qui est de sauver des vies, alléger les souffrances des populations et réduire les impacts économiques des catastrophes, la stratégie de l'USAID/OFDA consiste à appuyer l'adoption de mesures de réduction d'impact dans les pays où les risques de catastrophes naturelles et d'origine humaine sont plus importants. Elle fournit un appui à la préparation aux catastrophes et aux activités de réduction de leur impact à travers le monde, en mettant en œuvre divers programmes dans les domaines de la réduction des risques naturels, la préparation, la prévention et l'atténuation des impacts des catastrophes technologiques ainsi que la préparation aux catastrophes qui présentent plusieurs risques et leur gestion. L'USAID/OFDA remplit sa mission en travaillant en synergie avec plusieurs services gouvernementaux, organisations internationales et régionales, ONG et communautés locales. En favorisant des liens multisectoriels qui améliorent la compréhension et la gestion des dangers, elle œuvre pour réduire la vulnérabilité des hommes, des femmes et des enfants aux catastrophes potentielles (cf. Secteur des règles et pratiques de gestion des risques à la page 151).

Réduction des risques de catastrophes

L'USAID/OFDA n'envisagera que les activités liées à la réduction des risques de catastrophes pour le sous-secteur « aléas géologiques et hydrométéorologiques ». Si un volet RCC est proposé, fournir les informations suivantes:

1. Indiquer les activités qui comprennent un volet RCC et expliquez pourquoi elles réduisent le risque de réduction de l'impact du danger ou de l'incident
2. Expliquer la ou les actions HFA prioritaires sur lesquelles les activités sont alignées et pourquoi.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent justifier l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire dans la partie afférente à la description technique.

1. Décrire les mesures qui permettent de garantir que l'accès aux informations et aux alertes soit accordé à tous les groupes et que la formation et les autres opportunités connexes soient basées sur le mérite, sans discrimination d'âge, de sexe, de handicap, de religion, d'ethnie et d'affiliation politique.
2. Décrire les mesures qui permettent de renforcer les capacités de protection pendant les situations de catastrophes telles que la prévention de la séparation familiale, la compréhension des normes de protection et la réponse aux besoins des populations vulnérables si nécessaire.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Aléas géologiques

1. Activités communautaires de préparation aux catastrophes et de réduction des impacts des catastrophes géologiques tels que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les glissements de terrain.
2. Formation technique en préparation et réduction des risques.
3. Diffusion d'informations et alertes aux populations à risques.
4. Systèmes d'alerte rapide au niveau mondial, régional, national ou communautaire.

Aléas hydrométéorologiques

1. Préparation aux catastrophes au niveau communautaire et activités d'atténuation des impacts des incidents hydrométéorologiques tels que les inondations, les sécheresses, les tsunamis, les cyclones, les avalanches et les autres dangers environnementaux et climatiques extrêmes.
2. Renforcement des capacités dans plusieurs aspects de la réduction complète (intégrée) des risques de catastrophe hydrométéorologiques.
3. Diffusion d'informations et d'alertes aux populations situées dans les zones reculées.
4. Projets de gestion des bassins versants et des ressources naturelles afin de réduire l'impact des catastrophes hydrométéorologiques.
5. Systèmes d'alerte rapide au niveau mondial, régional, national et/ou communautaire.

Aléas technologiques

1. Préparation aux catastrophes technologiques pouvant entraîner la mort.
2. Activités communautaires d'intervention d'urgence en cas de catastrophes technologiques tels que des accidents industriels, chimiques ou nucléaire.
3. Activités de sensibilisation aux aléas technologiques et à leurs impacts potentiels.

Sous-secteur : Aléas géologiques

Aperçu

Les aléas géologiques, à savoir les éruptions volcaniques et les glissements de terrain, menacent des millions de personnes à travers le monde dont la majorité vit dans des grandes métropoles urbaines des pays en voie de développement à forte densité démographique. En plus des secousses sévères, les tremblements de terre peuvent causer des glissements de terrain, des tsunamis et des incendies. Les éruptions volcaniques peuvent entraîner des menaces aux zones peuplées telles que les coulées de cendres, les réactions chimiques dangereuses, les glissements de terrains, les tsunamis et les coulées de boue. Les aléas géologiques peuvent détruire des communautés en quelques secondes, endommageant ainsi des maisons, entraînant des pénuries d'eau et de nourriture, ayant des conséquences néfastes sur la santé et perturbant les biens de subsistance. Malgré l'impossibilité d'éviter les aléas géologiques, les efforts adaptés de réduction de risques et de préparation peuvent minimiser les conséquences des catastrophes, en sauvant potentiellement des vies et réduisant les conséquences économiques de la crise géologique. L'USAID/OFDA appuie les programmes RRC axés sur les aléas géologiques qui privilégient l'approche « intégrale » mettant l'accent sur l'identification des besoins dans les systèmes existants et sur le renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes géologiques à travers un renforcement ciblé des capacités.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Décrire les autres interventions en cours de mise en œuvre par des gouvernements nationaux et collectivités locales, des communautés, des organisations internationales et régionales, des ONG ou des groupes communautaires.
2. Enumérer les besoins non satisfaits et lacunes existantes.
3. Décrire les systèmes, capacités, outils, données et ressources actuellement mis à la disposition des populations cibles dans la zone d'intervention proposée. Prendre en compte les vulnérabilités physiques, sociales, environnementales et économiques.

Conception technique

1. Expliquer comment les activités proposées sont dans les prérogatives de l'USAID/OFDA.
2. Expliquer comment l'intervention proposée permettra d'améliorer les systèmes, capacités, outils, ressources et données disponibles actuellement.
3. Expliquer comment les activités permettront de réduire la vulnérabilité aux aléas géologiques et d'améliorer la résilience des populations à risque face aux crises.
4. Expliquer comment les objectifs de réduction des impacts de la catastrophe seront atteints à court, moyen et long terme.
5. Décrire l'implication des organes, communautés, organisations et collectivités locales dans l'élaboration et l'exécution du programme.
6. Expliquer comment les activités proposées pourront être coordonnées avec d'autres programmes au niveau national, régional et international.
7. Décrire comment les données et informations historiques seront en temps réel échangées au niveau national, régional et international.
8. Décrire l'efficacité de l'intervention proposée en termes de coûts.
9. Décrire comment les activités pourront continuer au-delà de la période d'exécution du programme.
10. Expliquer comment l'intervention proposée répondra aux besoins spécifiques aux genres identifiés.
11. Expliquer pourquoi il est impossible de pallier à ces risques et vulnérabilités sans aide extérieure.
12. Expliquer pourquoi les interventions RCC spécifiques sont nécessaires pour la zone cible.
13. Décrire la population cible et comment elle a été sélectionnée. Mettre l'accent sur la participation équilibrée des sexes.
14. Décrire les autres activités de réduction des catastrophes géologiques dans lesquelles les populations sont impliquées.
15. Expliquer la compréhension et/ ou la perception, par les bénéficiaires, de la catastrophe qui nécessite une intervention.
16. Décrire les aléas géologiques qui ont entraîné la vulnérabilité de la population cible aux catastrophes géologiques et à tout autre risque naturel dangereux.
17. Expliquer comment vous entendez concevoir les projets, produits ou informations proposés auxquels la population cible aura accès et comment les lui transférer.
18. Expliquer comment les interventions permettront aux populations de se prendre en charge et de renforcer leurs capacités à maintenir ou améliorer leurs conditions de vie.

Indicateurs

1. Nombre de personnes bénéficiant d'activités liées aux catastrophes géologiques, ventilé par sexe
2. Nombre de règles ou procédures géologiques modifiées à la suite de ces activités en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes géologiques.
3. Nombre de personnes selon le genre ayant été formées à la réduction de l'impact des catastrophes géologiques.

Sous-secteur: Aléas hydrométéorologiques

Aperçu

Les catastrophes climatiques, environnementales et hydrauliques tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones, les tsunamis et la variabilité climatique représentent la majorité des catastrophes naturelles et touchent plus de personnes que n'importe quelle autre catastrophe naturelle. Les programmes RCC de l'USAID/OFDA mettent l'accent sur l'approche « intégrale » qui identifie les besoins dans les systèmes existants et renforcent ainsi la résilience des populations face aux catastrophes climatiques à travers un renforcement ciblé des capacités. L'identification, le suivi, l'analyse et la prévision des aléas hydrométéorologiques sont des étapes essentielles

dans l'élaboration de stratégies et politiques et également dans l'application de mesures de réduction des risques.

L'USAID/OFDA travaille en synergie avec les communautés vulnérables, les gouvernements nationaux et collectivités locales, les organisations internationales et régionales ainsi que les ONG afin de réduire la vulnérabilité aux catastrophes climatiques et environnementales. Les activités RCC hydrométéorologiques sont également fortement liées à la gestion des ressources naturelles, renforçant ainsi la résilience face aux catastrophes en tant qu'appui au développement durable.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Systèmes, capacités, outils, données et ressources des populations cibles dans la zone d'intervention proposée et vulnérabilités physiques, sociales (y compris celles spécifiques au sexe), environnementales et économiques.
2. Capacités locales, nationales, internationales et régionales d'alerte rapide, de prévision ou autres applications pertinentes.
3. Autres interventions en cours de mise en œuvre par des gouvernements nationaux et collectivités locales, des communautés, des organes internationaux et régionaux ou ONG.
4. Besoins non satisfaits et lacunes existants.

Conception technique

1. Expliquer comment les activités proposées sont dans les prérogatives de l'USAID/OFDA.
2. Expliquer comment les activités proposées permettront de satisfaire les besoins et de combler les lacunes identifiées en tenant compte des questions spécifiques liées au genre.
3. Expliquer comment l'intervention proposée permettra d'améliorer les systèmes, capacités, outils, ressources et données actuellement disponibles.
4. Expliquer comment les activités permettront de réduire la vulnérabilité aux aléas hydrométéorologiques et de renforcer la résilience des populations à risque face aux crises.
5. Décrire comment les objectifs de réduction des impacts de catastrophes seront atteints à court, moyen et long terme.
6. Décrire l'implication des organes locaux, communautés, organisations régionales et internationales et des différents organes gouvernementaux dans l'élaboration du programme proposé.
7. Décrire comment une approche intégrée sera appliquée en tenant compte des répercussions en amont et en aval des activités proposées et des mesures destinées à garantir l'équité sociale afin de prévenir tout conflit portant sur les ressources naturelles :
 - a. Indiquer les conséquences potentielles sur les secteurs concernés tels que l'agriculture, l'élevage, la gestion des ressources naturelles, la santé, l'aménagement d'établissements humains, l'énergie et le tourisme. Décrire comment les activités proposées seront coordonnées avec des secteurs pertinents afin d'optimiser les bénéfices et de réduire l'impact négatif.
 - b. Décrire comment l'intervention pourra être reliée avec des programmes existants au niveau local, national, régional et international. Tenir compte des impacts potentiels, à la fois positifs et négatifs, du programme sur les systèmes et capacités actuels.
 - c. Tenir compte des impacts négatifs environnementaux et (orographiques) des mesures structurelles proposées sur les bassins versants. Décrire les avantages comparatifs des activités planifiées sur des méthodes naturelles ou favorables à l'environnement telles que la gestion des bassins versants
8. Décrire comment vous échangerez les données et informations passées et actuelles au niveau national, régional et international.
9. Décrire la rentabilité des activités proposées.

10. Expliquer comment les systèmes élaborés seront transférés aux communautés et autorités locales, nationales ou régionales afin d'assurer la durabilité après l'achèvement du programme, en mettant l'accent sur la participation équitable des hommes et des femmes.
11. Expliquer pourquoi il est impossible de pallier à ces risques et vulnérabilités sans aide extérieure.
12. Expliquer pourquoi les interventions RCC spécifiques sont nécessaires pour la zone cible.
13. Décrire comment l'intervention proposée comprendra ou améliorera les processus et capacités de prise de décision en touchant les populations les plus défavorisées. (L'USAID/OFDA appuie les interventions qui reflètent les dynamiques de prise de décision des populations-cibles et encouragent la participation à tous les niveaux et celle impliquant les hommes et les femmes dans l'élaboration de stratégies et l'amélioration des processus de prise de décision).
14. Expliquer comment les interventions permettront aux populations de se prendre en charge et de renforcer leurs capacités à maintenir ou améliorer leurs conditions de vie.
15. Expliquer comment le programme résoudra les questions d'équité sociale et d'égalité des genres et permettra la prévention des conflits liés aux ressources.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes qui bénéficieront des activités hydrométéorologiques proposées.
2. Nombre de mesures/procédures hydrométéorologiques modifiées à la suite des activités en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes hydrométéorologiques.
3. Nombre et pourcentage, ventilé par sexe, de personnes formées en hydrométéorologie disposant de connaissances deux mois après la formation.

Sous-secteur : Aléas technologiques

L'USAID/OFDA ne finance pas les activités RCC de ce sous-secteur.

Aperçu

Des catastrophes peuvent être causées par des conditions technologiques ou industrielles y compris les accidents, les procédures dangereuses ou les activités humaines spécifiques pouvant entraîner la mort, des blessures ou des maladies. On peut citer comme exemples de catastrophes technologiques la radiation nucléaire, les déchets toxiques, les déversements de produits chimiques. Les catastrophes naturelles peuvent également entraîner des aléas technologiques directs ou indirects. L'USAID/OFDA n'appuie que les activités d'intervention dans ce sous-secteur lorsqu'il y a une menace directe sur la vie humaine.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire :

1. La zone et le nombre de personnes affectées
2. L'origine de la catastrophe
3. Les impacts potentiels, à court, moyen et long terme, sur la santé humaine et environnementale et ceux spécifiques au genre
4. Les conditions environnementales actuelles
5. La capacité locale et nationale de gestion de la situation
6. L'intervention des collectivités locales et gouvernements nationaux, ONG et organes internationaux
7. Les mesures immédiates à prendre pour informer les populations des impacts actuels et potentiels et protéger celles qui sont à risque
8. Les autres besoins immédiats

Conception technique

1. Expliquer comment l'intervention proposée répondra aux besoins immédiats, en mettant l'accent sur les vulnérabilités et les capacités spécifiques au genre.
2. Décrire l'efficacité des activités proposées en termes de coûts.
3. Décrire les interventions alternatives et raisons pour lesquelles elles n'ont pas été sélectionnées.
4. Expliquer comment les activités proposées sont dans les prérogatives de l'USAID/OFDA.
5. Expliquer comment la sécurité et la protection immédiate des populations affectées seront traitées.
6. Expliquer comment la sécurité physique et la protection du personnel d'intervention seront gérées.
7. Expliquer comment les questions d'équité sociale et d'égalité des genres seront traitées.
8. Expliquer comment assurer la prévention de tout conflit potentiel relatif aux ressources.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes bénéficiant des activités liées aux catastrophes technologiques.
2. Nombre de mesures/procédures relatives aux catastrophes technologiques ayant été modifiées afin de réduire les risques de catastrophes technologiques.
3. Nombre, ventilé par sexe, de personnes formées à l'intervention et à la prévention des catastrophes technologiques.

Ressources d'information

1. Site internet des programmes RRC de l'USAID/OFDA :
http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/publications/prep_mit/index.html ou <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>

8. Nutrition

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Il convient d'appliquer ces normes à toutes les activités proposées et indicateurs connexes. Dans les contextes où il est impossible de les appliquer, s'efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

L'USAID/OFDA soutient les programmes de nutrition axés sur la prévention, le traitement de la malnutrition aigüe modérée (MAM), la malnutrition aigüe sévère (MAS) et les déficiences en micronutriments dans les interventions d'urgence humanitaires. Les programmes doivent appliquer des méthodes, telle que la prise en charge communautaire de la malnutrition aigüe modérée (CMAM), ayant fait ses preuves dans la réduction de la morbidité et de la mortalité causée par la malnutrition, facteur d'aggravation des déficiences en micronutriments et de l'état de santé

L'USAID/OFDA soutient les interventions en matière de nutrition qui intègrent les systèmes de santé et renforcent les capacités desdits systèmes pour le traitement durable de la malnutrition aigüe, et cela dans des situations de non urgence, en mettant l'accent sur l'appui au MDS national à tous les niveaux ainsi qu'aux communautés dans leurs efforts visant à pallier à la crise de malnutrition. L'USAID/OFDA privilégie les approches communautaires par rapport aux approches initiées par les centres de santé.

L'éducation nutritionnelle et l'appui à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF) font partie intégrante de la prévention et du traitement de la malnutrition dans les situations d'urgence. L'USAID/OFDA financera la prévention et la gestion des déficiences en micronutriments en tant que composantes d'une intervention axée sur le traitement de la MAM et/ou de la MAS. Ces programmes doivent garantir aux bénéficiaires l'accès aux aliments enrichis en micronutriments. Vous devez intégrer les services SSP et ne pas proposer de programmes individuels lorsque vous administrez des micronutriments comme compléments alimentaires à une population dont le risque de déficience en micronutriments est plus élevé ou en cas d'administration de micronutriments particuliers à une population affectée. C'est le cas du scorbut, de la pellagre, du bérubéri et de l'ariboflavinose.

Afin de simplifier la procédure de présentation de comptes-rendus ou rapports, l'USAID/OFDA exige le traitement des indicateurs fournis dans chaque sous-secteur. En outre, elle exige des taux de prévalence de la malnutrition aigüe et de la mortalité (MAG) pour chaque sous-secteur de la nutrition. Vous devez également communiquer les indicateurs de programme et d'impact de qualité, notamment pour les programmes axés sur la gestion de la malnutrition aigüe modérée et sévère. Ces indicateurs peuvent comprendre :

- les taux de guérison,
- les taux d'abandon du programme,
- les taux de décès,
- les taux de non réaction au traitement ventilés selon les substitutions au traitement par alimentation thérapeutique,
- les échecs de traitement,
- le taux de couverture,
- la durée de participation au programme.

Pour chaque indicateur fourni dans la proposition de projet, des objectifs doivent être définis afin de mesurer l'impact. Ces objectifs doivent respecter des normes universelles telles que les normes Sphère (voir ressources d'information). Des informations détaillées sont fournies pour chaque description de sous-secteur ci-après.

Réduction des risques de catastrophes

Pour ce secteur, les activités liées à la RRC ne seront considérées que pour les sous-secteurs suivants: l'IYCF et le changement de comportement, la gestion de la MAM, les systèmes nutritionnels. Les programmes axés sur la nutrition mettent l'accent sur l'amélioration de la résilience à long terme des populations face aux catastrophes. Ils doivent viser à améliorer les pratiques nutritionnelles communautaires et améliorer les systèmes nutritionnels. Si vous proposez un volet RRC dans ce secteur, fournir les informations suivantes :

1. Indiquer les activités du secteur qui sont liées au RRC et pourquoi elles réduisent les risques ou l'impact de la catastrophe ou de l'incident.
2. Expliquer l'action ou les actions HFA prioritaires sur lesquelles les activités sont alignées ainsi que les raisons.
3. Sélectionner les bons indicateurs pour les activités RRC parmi ceux qui ont été fournis à la fin des instructions sur le secteur.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent justifier l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire dans la partie afférente à la description technique.

1. Décrire les mesures que vous prendrez afin de garantir que les centres de services nutritionnels ainsi que le personnel expert en nutrition soient accessibles à l'ensemble des populations affectées, en toute sécurité. Par exemple, les centres sont-ils situés dans des zones sécurisées. Y a-t-il un équilibre des genres et des ethnies parmi les experts de la nutrition afin de faciliter l'accès à une population diversifiée ?
2. Décrire comment les experts de la nutrition seront formés en connaissances et compétences liées à la gestion des enfants au niveau des centres. Par exemple, comment les experts en nutrition répondent-ils aux besoins des enfants qui peuvent être séparés de leurs parents ou qui sont victimes d'exploitation ou de maltraitance ?
3. Décrire comment vous rendrez les services nutritionnels accessibles aux personnes handicapées y compris les activités de communication qui peuvent cibler ce groupe.
4. Décrire toutes les mesures mises en place pour prévenir l'exploitation et les violences sexuelles sur les personnes en quête de services nutritionnels.

Modèles d'activités et de sous-secteurs disponibles

Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF) et changement de comportement

- Interventions dans le domaine de l'alimentation des nourrissons et des initiatives complémentaires proposées pour l'alimentation des enfants
- Promotion de l'allaitement maternel
- Pour les interventions d'éducation nutritionnelle dont la durée dépasse un an, appliquer des enquêtes KAP (Connaissances, attitudes pratiques) pour évaluer l'impact.

Gestion de la malnutrition aiguë modérée (MAM)

- Programmes d'alimentation complémentaire ciblés.
- Programmes de distribution d'aliments thérapeutiques complémentaires de type « *blanket feeding* ».
- Action sociale de proximité et intégration des systèmes SSP.

Gestion de la malnutrition aiguë sévère (MAS)

- Utilisation de méthodes de prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë (CMAM).
- Formation des experts en nutrition, des travailleurs sociaux et/ou des membres de la communauté y compris les docteurs traditionnels et chefs religieux.
- Elaboration ou reproduction de brochures IEC axés sur la prévention et le traitement de la malnutrition.

Systemes nutritionnels

- Renforcement des capacités nationales, régionales, locales et communautaires pour une prévention et un traitement de la malnutrition aigüe.
- Mise en place, amélioration et extension du système d'information nutritionnelle, y compris l'alerte rapide et la surveillance.
- Création ou renforcement des systèmes d'approvisionnement en produits nutritionnels tels que par des moyens de fournir des produits nutritionnels aux structures de santé.
- Réalisation de travaux de recherche opérationnelle visant à proposer de meilleures pratiques de prévention et de traitement de la malnutrition.

Sous-secteur : Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et changement de comportements

Aperçu

L'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF) et le changement de comportement font partie intégrante de la prévention et du traitement de la malnutrition dans les interventions d'urgence. L'appui à l'allaitement maternel et à l'alimentation complémentaire protègent les plus jeunes et les plus vulnérables de la malnutrition et des maladies en temps de crise. L'USAID/OFDA reconnaît que le changement de comportement essentiel doit se faire au niveau des populations et de leurs communautés afin d'améliorer les pratiques IYCF de manière adéquate. D'autres activités de changement de comportement visent à obtenir des modifications tangibles dans le comportement de la population aussi bien pour la prévention que pour le traitement de la malnutrition.

Compte tenu des prérogatives de l'USAID/OFDA qui consistent à privilégier les interventions spécifiques aux crises humanitaires et sur la base des instructions globales, des meilleures pratiques et données factuelles globales, les considérations spéciales pour ces interventions doivent comprendre les éléments suivants :

- L'USAID/OFDA préfère que tous les programmes nutritionnels, même ceux axés sur le volet thérapeutique, proposent une activité dans le sous-secteur « IYCF ».
- L'USAID/OFDA appuie le rôle des travailleurs sociaux dans leurs initiatives de sensibilisation multisectorielle à l'éducation. Si des travailleurs sociaux sont utilisés, décrire les activités (santé, nutrition, WASH) et la fréquence des messages de sensibilisation afin d'éviter les actions redondantes.
- L'USAID/OFDA encourage les agences disposant de capacités appropriées et pertinentes à proposer des projets de recherche opérationnelle de terrain afin de contribuer à améliorer la réponse humanitaire dans le secteur de la nutrition. Les études proposées peuvent ou non être intégrées dans des activités supplémentaires. Les priorités de recherche dans le domaine de l'IYCF comprennent la validation des méthodes et la livraison de mécanismes qui favorisent un changement de comportement efficace dans un contexte culturel ou régional. Des financements supplémentaires pour ces travaux de recherche peuvent être disponibles (cf. Études, analyses ou applications humanitaires à la page 114);
- Le compte-rendu sur le changement de comportement, effectué sur la base d'indicateurs (y compris l'allaitement exclusif) et contribuant à un meilleur statut, doit initialement se faire dans un délai de six mois à partir du lancement du programme. Vous devez effectuer cette évaluation en appliquant une enquête KAP et inclure comme annexe, toutes les méthodologies du rapport. Vous devez fournir des informations de base indiquant le contexte.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Pour des informations détaillées sur l'identification des besoins pour ce sous-secteur, prière de vous référer au document intitulé : « *Infant and Young Child Feeding in Emergencies (pages 8-9): Operational Guidance for Emergency Relief Staff and Program Managers* » à l'adresse suivante :

<http://www.enonline.net/pool/files/ife/cfe-review-enn-&ife-core-group-oct-2009.pdf>

Vous devez fonder l'intervention du secteur de la nutrition, proposée sur des besoins déterminés par le biais d'une enquête sur la nutrition et la mortalité, si possible, y compris une analyse causale de la malnutrition ou à travers des évaluations, des données d'observation et une analyse détaillée des facteurs qui accentuent la situation nutritionnelle des populations-cibles. Les propositions doivent utiliser des données claires sur la mortalité et une description des méthodes de collecte des données. Toutes les données doivent être sexospécifiques au besoin. Vous devez notamment fournir des informations pour l'ensemble des programmes du secteur de la nutrition.

1. Les données de base obtenues à travers les enquêtes doivent comprendre:
 - a. Les estimations de prévalence de la MAG et de la MAS basée sur le rapport poids/taille en Z-score.
 - b. La prévalence de la malnutrition chronique et de sous-poids.
 - c. La circonférence de la partie supérieure du bras (MUAC) pour obtenir une estimation de la masse musculaire.
 - d. Les intervalles de confiance.
2. Des informations détaillées sur les méthodologies appliquées ou envisagées pour toutes les évaluations et enquêtes
3. Toutes les activités proposées dans les zones, caractérisées par des crises de malnutrition chronique et/ou des crises humanitaires prolongées, doivent fournir une analyse détaillée de la racine de la malnutrition.

Exemples de questions à intégrer dans les programmes IYCF:

1. Les données de base sur la nutrition, stratifiées par âge de 0 à 6 mois, 6 à 12 mois, et 12 à 24 mois.
2. Les pratiques alimentaires prédominantes, y compris l'initiation précoce à l'allaitement, l'allaitement exclusif.
3. L'allaitement, les techniques d'alimentation et pratiques hygiéniques et l'efficacité de l'alimentation complémentaire.
4. Les principales questions culturelles et religieuses qui cadrent avec les pratiques locales IYCF et d'allaitement maternel.
5. L'existence d'une politique nationale en matière d'IYCF et la question de savoir si elle est conforme aux normes d'urgence d'alimentation des jeunes enfants.
6. Les problèmes rencontrés dans l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, notamment les facteurs qui perturbent l'allaitement maternel et le faible accès aux aliments complémentaires appropriés pour les nourrissons et les jeunes enfants.
7. Les conditions de sécurité, la charge de travail et l'état psychosocial des mères et comment ces facteurs peuvent affecter l'alimentation et les pratiques de prise en charge des nourrissons et jeunes enfants. Ceci est particulièrement important si le candidat prévoit également de mettre en œuvre des programmes CFW qui ont pour cible les femmes.
8. La disponibilité manifeste de substituts au lait maternel, de produits laitiers, de bouteilles et de tétines et les modèles actuels d'utilisation par les populations bénéficiaires.
9. Les données disponibles sur le niveau des comportements attendus dans la communauté, par exemple l'allaitement exclusif.
10. Le rôle du MDS, du service de la nutrition et d'autres ministères dans l'éducation nutritionnelle et le changement de comportement.
11. Les ressources humaines disponibles pour garantir une éducation nutritionnelle au niveau communautaire et diffuser des messages de changement de comportement. Décrire le niveau d'équilibre des sexes au niveau de cette ressource et le type de professionnels de la santé d'experts en nutrition et de bénévoles, stratifié par sexe.
12. La formation que les experts et volontaires ont reçue. Indiquer la date, la durée et le type.
13. Les messages de nutrition qui ont été communiqués à la communauté, y compris les méthodes de livraison, les périodes et sites tels que les centres de santé, les marchés, les écoles, les réunions communautaires et comment ils ont été accueillis.
14. Les brochures IEC disponibles et nécessaires.
15. Les obstacles potentiellement rencontrés par les mères dans l'application des comportements recommandés et comment le programme proposé pourrait les aider à les surmonter.

Conception technique

Décrire comment l'intervention proposée:

1. Formera le personnel humanitaire afin qu'il puisse aider les mères et éducateurs à bien nourrir leurs enfants pendant la crise grâce à l'éducation et à l'aider à la relaxation.
2. Contrôlera les pratiques alimentaires des nourrissons. Pour ce qui est notamment de l'allaitement maternel, aborder comment le programme envisage d'assurer le suivi des changements de comportements chez les femmes enceintes et qui allaitent et comment ce progrès peut être mesuré.
3. Garantira que les services de santé accordent, pendant les situations de crise humanitaire, une importance aux soins des nourrissons et encouragent l'allaitement maternel optimal dès la naissance, à savoir exclusif pendant six mois et continu pendant deux ans ou plus. Décrire comment le programme complètera les programmes de santé existants.
4. Intégrera la promotion de l'allaitement maternel dans les programmes des partenaires.
5. Améliorera l'accès aux aliments riches en nutriments appropriés et fera la promotion de leur consommation chez les enfants âgés de 6 à 24 mois.
6. Ciblera les femmes qui prévoient d'avoir un enfant et les femmes allaitant pour la distribution d'aliments nutritifs.
7. Contrôlera les distributions de substituts au lait maternel, d'autres produits laitiers, de bouteilles et de tétines.
8. S'assurera du respect du *Code international de commercialisation des substituts du lait* (cf. Sources d'informations sur la nutrition ci-dessous).
9. Réalisera une collecte de données démographiques et sur le programme à des fins de suivi, d'évaluation et de planification qui seront stratifiées par groupes d'âge: 0 à 6 mois, 6 à 12 mois, et 12 à 24 mois) et par sexe, au besoin.
10. Assistera le MDS dans l'élaboration, la mise en place et la diffusion de règles sur les IYCF pour les situations de crises, le cas échéant.
11. Impliquera les responsables communautaires, les associations d'hommes et de femmes, les grand-mères/belles-mères, les tradipraticiens, les chefs religieux et les hommes dans la protection de l'allaitement maternel et la mise en œuvre de pratiques d'alimentation complémentaires et de soins pendant la durée de la crise humanitaire.
12. Organisera des sessions de sensibilisation détaillée à la nutrition. Indiquer comment elles seront organisées, où, par qui et les thèmes à traiter.
13. Appliquera des règles et lignes directrices, y compris les brochures IEC, pour la formation en éducation nutritionnelle et changement de comportement et la mise en œuvre d'activités dans ce domaine. Justifier avec pertinence si ces méthodes diffèrent des normes et protocoles gouvernementaux.
14. Reliera ou intégrera les initiatives d'éducation sanitaire et d'éducation à l'hygiène.
15. travaillera en synergie avec des programmes de développement dans la zone de déploiement et, si possible, comment le programme proposé sera relié à ces derniers et envisagera une transition vers ceux-ci.
16. Indiquera les nombres de bénéficiaires directs par type (par ex les mères, hommes, communautés).
17. Indiquera les nombres de bénéficiaires indirects stratifiés par groupe d'âge: 0 à 6 mois, 6 à 12 mois, et 12 à 24 mois).
18. Fournira les critères de sélection des bénéficiaires

Indicateurs

Pour chaque indicateur utilisé dans la proposition, vous devez fixer des cibles à mesurer. Les cibles doivent respecter les normes internationalement reconnues telles que les normes Sphère (voir ressources d'informations ci-dessous).

1. Nombre et pourcentage de nourrissons âgés de 0 à 6 mois qui sont allaités exclusivement au lait maternel.
2. Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 6 à 24 mois qui consomment des aliments appartenant à 4 des groupes d'aliments ou plus (afin de garantir un niveau minimum d'équilibre diététique).
3. Nombre de personnes bénéficiaires d'interventions de changement de comportement stratifié par sexe et groupe d'âge (0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans, et plus de 60 ans).

Sous-secteur : Gestion de la malnutrition aigüe modérée (MAM)

Aperçu

L'USAID/OFDA recommande vivement l'utilisation de protocoles nutritionnels nationaux est pour la gestion de la MAM. Si les protocoles nationaux ne sont pas disponibles ou sont caducs, des protocoles internationalement reconnus doivent être appliqués. Prière de joindre, en annexe, le protocole à suivre pour les interventions proposées ou fournir un lien Internet. Les interventions doivent tenir compte des éléments suivants :

- Les programmes CMAM sont les interventions préférées pour toucher le maximum de personnes et sensibiliser les populations à la nutrition au niveau des ménages.
- Les programmes MAM doivent non seulement utiliser les indicateurs de l'USAID/OFDA mais également les indicateurs de performance de programme tels que les normes Sphère.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Fournir des données sur la nutrition et la mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans provenant d'enquêtes réalisées dans les trois ou six derniers mois. Vous devez, dans la mesure du possible, baser l'intervention proposée dans le secteur de la nutrition sur les besoins évalués à travers une enquête de mortalité y compris une analyse des causes de la malnutrition, ou des évaluations, données de suivi et une analyse détaillée des facteurs aggravant le statut nutritionnel de la population. Les propositions doivent inclure des données claires sur la mortalité et la malnutrition ainsi qu'une description de la méthode de collecte de données. Toutes ces données doivent être sexospécifiques, au besoin. Les informations suivantes doivent être fournies pour tous les programmes de nutrition :

1. Les données de base obtenues à travers des enquêtes et comprenant :
 - a. Les estimations de prévalence de la MAG et de la MAS basée sur le rapport poids/taille en Z-score.
 - b. La prévalence de la malnutrition chronique et du sous-poids.
 - c. La circonférence de la partie supérieure du bras (MUAC) pour obtenir une estimation de la masse musculaire.
 - d. Les intervalles de confiance
2. Des informations détaillées sur les méthodologies appliquées ou envisagées pour toutes les évaluations et enquêtes.
3. Toutes les activités proposées dans les zones, caractérisées par des crises de malnutrition chronique et/ou des crises humanitaires prolongées, à même de permettre une analyse détaillée de la racine de la malnutrition.

Des exemples de questions spécifiques à la MAM comprennent les éléments suivants :

1. Les informations sur la morbidité des maladies courantes comme la rougeole, la diarrhée, les infections, le paludisme, le VIH/SIDA et la santé maternelle.
2. La synthèse de la situation WASH et comment elle affecte la situation nutritionnelle.
3. Les programmes de nutrition en cours, par type d'intervention, agence chargée de l'exécution, nombre d'enfants, de femmes enceintes et allaitant traitées, les changements dans les effectifs d'admission et leurs causes, le type, la taille et la fréquence des rations et les systèmes d'orientation vers des spécialistes appliqués dans le cadre des programmes.
4. Le système de santé, y compris l'existence de structures de santé opérationnelles, la disponibilité d'un personnel formé, la capacité du système de santé à fournir les soins de base essentiels pour le pays et à gérer le nombre d'enfants mal nourris dans la communauté.
5. La sécurité alimentaire des foyers et de la communauté, y compris les changements dans les comportements alimentaires tels que la qualité, la variété, la quantité et la fréquence des repas ; la dernière et la prochaine récolte, la disponibilité des aliments sur les marchés locaux et la capacité financière de la population cible à satisfaire ses besoins alimentaires.
6. La disponibilité de l'aide alimentaire, les types d'aliments, les quantités fournies, la fréquence des distributions et la sélection des bénéficiaires. Fournir des indications sur les systèmes disponibles pour intégrer, dans les programmes d'aide alimentaire, les familles d'enfants souffrant de malnutrition modérée.
7. La disponibilité des produits nutritionnels à utiliser dans le programme proposé, par type, qualité, acceptabilité et quantité disponible dans le pays;
8. Les données sur la malnutrition des femmes en âge de procréer.

Conception technique

La conception technique doit comprendre les informations suivantes :

1. Le nombre de bénéficiaires directs âgés de moins de 5 ans stratifiés par groupe d'âge : de 0 à 6 mois, 6 à 12 mois, 12 à 24 mois et 24 à 60 mois.
2. Le nombre de bénéficiaires directs qui sont enceintes ou qui allaitent.
3. Le pourcentage, ventilé par sexe, d'enfants qui ont réellement besoin d'assistance et bénéficient de cette intervention.
4. La description des bénéficiaires et les critères de sélection.
5. Le nombre et sites d'alimentation complémentaire et activités spécifiques par site
6. La composition de la ration à fournir et la quantité et les personnes qui y ont droit par couche cible.
7. Les critères d'admission et de sortie de programme.
8. La distinction dans les admissions et les sorties entre les bénéficiaires souffrant de malnutrition modérée admis au programme et les bénéficiaires admis pour suivi après traitement par alimentation thérapeutique.
9. Le suivi des groupes sortants suivants en pourcentage et nombre total des sorties : personnes rétablies, personnes ayant abandonné le programme, personnes décédées et pour lesquelles le traitement n'a pas eu d'effets (échec du traitement et admission à l'hôpital pour un examen plus poussé). Informations supplémentaires : admission en consultation interne pour traitement de MAS (en raison de la détérioration de l'état de santé) et rechute.
10. La mobilisation communautaire et la sélection.
11. Le plan de formation y compris les formations qui seront dispensées ; où, comment et qui en seront les bénéficiaires y compris une remarque sur le niveau possible d'intégration des membres de la famille ou des prestataires de soins de santé des deux sexes.
12. Une indication si la ration alimentaire générale sera fournie à la famille du patient atteint de malnutrition modérée ainsi que la justification pour le soutien en rations alimentaires.
13. La méthode d'élaboration du programme afin de réduire les impacts négatifs, c'est-à-dire, de limiter les coûts d'opportunité des familles d'enfants mal nourris et des femmes enceintes et allaitant ou de ne pas entraîner les déplacements de populations ou une augmentation de la charge de travail des mères.
14. Comment le programme utilisera ou élaborera des systèmes d'orientation vers des spécialistes entre les programmes d'alimentation complémentaire et d'alimentation thérapeutique et entre les programmes d'alimentation complémentaire, de distribution d'aliments et d'IYCF ?
15. Comment ce programme sera relié aux interventions dans le développement nutritionnel ou évoluera, si possible, vers ce genre d'activités ?
16. Comment les activités proposées permettront-elles de renforcer la résilience de la population cible face aux catastrophes et d'améliorer leur bien-être.

Indicateurs

Pour chaque indicateur utilisé dans la proposition, vous devez fixer des cibles à mesurer. Les cibles doivent respecter les normes internationalement reconnues telles que les normes Sphère (voir ressources d'informations ci-dessous).

1. Nombre de sites qui gèrent la MAM.
2. Nombre de personnes admises dans les services MAM stratifié par sexe et groupe d'âge (0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans et plus de 60 ans).
3. Nombre, ventilé par sexe, de professionnels de la santé et de bénévoles formés en prévention et gestion de la MAM.

Sous-secteur : Gestion de la malnutrition aigüe et sévère

Aperçu

L'USAID/OFDA qui recommande l'utilisation de protocoles nutritionnels nationaux est vivement pour la gestion de la MAS. Si les protocoles nationaux ne sont pas disponibles ou sont caducs, des protocoles internationalement reconnus doivent être appliqués.

Prière de joindre, en annexe, le protocole à suivre pour les interventions proposées ou fournir un lien Internet. Compte tenu des prérogatives de l'USAID/OFDA qui consiste à mettre l'accent sur les interventions spécifiques aux crises, des considérations spéciales pour ces interventions doivent tenir compte des éléments suivants :

- Les programmes CMAM sont préférables pour toucher le maximum de personnes et sensibiliser les populations à la nutrition au niveau des ménages.
- L'USAID/OFDA préfère que les programmes MAS opèrent comme une partie essentielle du système général d'orientation vers les services de nutrition. Les propositions doivent décrire en détail comment ces systèmes d'orientation vers les spécialistes opèrent dans la zone-cible et comment le programme renforcera ou élaborera ces systèmes de manière durable.
- Les programmes MAS doivent non seulement utiliser les indicateurs de l'USAID/OFDA mais également les indicateurs de performance de programme tels que les normes Sphère. Ces indicateurs y compris le taux de rétablissement, d'échec, de mortalité et de rechute, doivent être communiqués en précisant les données de base pertinentes.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Vous devez prendre comme base de l'intervention proposée dans le secteur de la nutrition les besoins évalués à travers une enquête de mortalité, si possible, y compris une analyse des causes de la malnutrition, ou des évaluations, données de suivi et une analyse détaillée des facteurs aggravant le statut nutritionnel de la population. Les propositions doivent inclure des données claires sur la mortalité et la malnutrition ainsi qu'une description de la méthode de collecte de données. Toutes ces données doivent être sexospécifiques au besoin. Les informations suivantes doivent être fournies pour tous les programmes de nutrition :

1. L'Edema et le rapport poids/taille en Z-score avec des estimations de prévalence de la MAG et de la MAS.
2. La MUAC pour obtenir une estimation de la masse musculaire et des intervalles de confiance.
3. Les précisions sur les méthodes appliquées ou prévues, c'est-à-dire les « Initial Rapid Assessment » préparés par les groupes suivants: IASC Health Cluster, Nutrition Cluster, et WASH Cluster; la méthode « Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (SMART) »; le cluster 30x30; Lot Quality Assurance Sampling (LQAS).
4. Toutes les activités des zones, caractérisées par des crises de malnutrition chronique et/ou des crises humanitaires prolongées, doivent fournir une analyse détaillée de la racine de la malnutrition. Cette analyse décrit des informations supplémentaires tels que la santé, le secteur WASH, les modèles de déplacement, les conflits, les maladies et l'analyse de sécurité alimentaire.
5. Les questions spécifiques à inclure dans les programmes MAS.
6. Données sur la nutrition et la mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans, provenant d'enquêtes réalisées dans les 6 derniers mois. Les données sur les facteurs aggravants qui, s'ils sont négligés, pourraient entraîner une détérioration de la situation nutritionnelle.
7. Les informations sur la morbidité des maladies courantes comme la rougeole, la diarrhée, les infections, le paludisme et le VIH/SIDA.
8. La synthèse de la situation WASH et comment elle affecte la situation nutritionnelle.
9. Les programmes de nutrition en cours, par type d'intervention :
 - a. agence chargée de l'exécution
 - b. nombre d'enfants et d'adultes traités
 - c. changements dans les nombres d'admission et les causes
 - d. systèmes d'orientation vers des spécialistes dans les programmes

- e. type, taille et fréquence des rations
10. Les systèmes de santé y compris l'existence de structures de santé opérationnelles, la disponibilité du personnel formé, la capacité du système de santé à fournir un service essentiel de soins de base nationaux et traiter les enfants souffrant de malnutrition sévère, la capacité du MDS à financer les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) et le suivi et la supervision des interventions dans le secteur de la nutrition.
 11. La sécurité alimentaire des foyers et de la communauté, y compris les changements dans les comportements alimentaires tels que la qualité, la variété, la quantité et la fréquence des repas, la dernière et la prochaine récolte, la disponibilité des aliments sur les marchés locaux et la capacité de la population cible à se payer des aliments et les tabous alimentaires potentiellement dangereux.
 12. La disponibilité de l'aide alimentaire, types d'aliments, les quantités fournies, la fréquence des distributions, la sélection des bénéficiaires, indications sur les systèmes disponibles pour l'intégration des familles d'enfants souffrant de malnutrition modérée dans des programmes d'aide alimentaire.
 13. La disponibilité des produits nutritionnels à utiliser dans le programme proposé, par type, qualité, acceptabilité et quantités disponibles dans le pays.

Conception technique

1. Nombre et emplacement proposés des sites de centres de soins internes et externes.
2. Ventilation des informations selon les groupes d'âge ciblés (moins de six mois, âgés de 6 à 12 mois, 12 à 24 mois, 24 à 60 mois).
3. Critères d'admission et de sortie du programme.
4. Distinction, au niveau des admissions et des sorties, entre les bénéficiaires souffrant de malnutrition modérée admis au programme et les bénéficiaires admis pour suivi après alimentation thérapeutique.
5. Suivi des groupes sortant suivants en pourcentage et nombre total des sorties : personnes rétablies, personnes ayant abandonné le programme, personnes décédées et pour lesquelles le traitement n'a pas eu d'effet (échec du traitement et admission à l'hôpital pour un examen plus poussé) et rechute.
6. Mobilisation communautaire et sélection en utilisant les méthodologies CMAM adaptées.
7. Plan de formation y compris les types de formation dispensée, les sites, les méthodes de formation et les personnes qui seront formées ainsi que le niveau d'équilibre des sexes recherché.
8. Indiquer si la ration alimentaire générale sera fournie à la famille du patient atteint de malnutrition sévère.
9. Informations détaillées indiquant comment le programme sera élaboré afin de réduire les impacts négatifs, c'est-à-dire, afin de ne pas augmenter les coûts d'opportunité des familles des enfants mal nourris ni d'entraîner des déplacements de populations ni d'augmenter la charge des mères.
10. Les détails qui indiquent comment le programme utilisera ou élaborera des systèmes d'orientation vers des spécialistes entre les programmes d'alimentation thérapeutiques et d'alimentation complémentaire, entre les soins en consultation interne et les soins à domicile et entre les programmes d'alimentation thérapeutique et les hôpitaux.
11. Zones dans lesquelles des activités sont menées dans le cadre de programmes de développement dans le secteur de la nutrition et comment l'intervention proposée sera reliée à ces dernières ou évoluera, si possible, vers ce genre d'activités.
12. Pour les soins internes, le nombre de bénéficiaires directs âgés de moins de cinq ans, stratifié par groupe d'âge : 0 à 6 mois, 6 à 12 mois, 12 à 24 mois, 24 à 60 mois.
13. Pour les soins externes, le nombre de bénéficiaires directs âgés de moins de cinq ans, par groupe d'âge : 6 à 12 mois, 12 à 24 mois, 24 à 60 mois.
14. La description des bénéficiaires et les critères de sélection.
15. Le pourcentage d'enfants qui ont réellement besoin d'assistance et bénéficient de cette intervention.

Indicateurs

Pour chaque indicateur utilisé dans la proposition, vous devez fixer des cibles à mesurer. Les cibles doivent respecter les normes internationalement reconnues telles que les normes Sphère (voir ressources d'informations ci-dessous).

4. Nombre de professionnels de la santé et de bénévoles formés en prévention et gestion de la SAM, stratifié par sexe et groupe d'âge*.
 5. Nombre de sites aménagés/réhabilités pour des soins internes et externes.
 6. Nombre de personnes traitées, stratifié par sexe et groupe d'âge*.
 7. Taux d'admission, de désistement, de mortalité, de guérison, de rechute, de transfert pour non-réponse au traitement et durée d'hospitalisation
- * 0-11 mois, 1-4 ans, 5-14 ans, 15-49 ans, 50-60 ans, et plus de 60 ans.

Sous-secteur : Systèmes de nutrition**Aperçu**

L'USAID/OFDA ne perd pas de vue que la mise en œuvre du programme dans le secteur de la nutrition doit compléter et améliorer les systèmes de nutrition afin de renforcer la résilience des populations face aux crises et maximiser l'impact. L'appui aux protagonistes actuels de la nutrition y compris les communautés et les MDS et la coordination entre les différentes entités pertinentes sont la clé de réussite du programme. Afin d'appuyer des programmes élaborés sur la base d'informations factuelles, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Les produits nutritionnels et chaînes d'approvisionnement sont des systèmes essentiels dans l'élaboration et l'exécution des programmes. Les propositions doivent comprendre une évaluation de la réserve, une description du mode d'utilisation et d'amélioration de la réserve et les discussions sur les obstacles du système. Notez que les laits thérapeutiques (F75, F100) et l'ATPE ne sont pas considérés comme des produits pharmaceutiques et ne nécessitent pas d'exonération pour acquisition par des financements de l'USAID/OFDA. Cependant, pour être acquis avec des fonds de l'USAID/OFDA, les médicaments nécessaires au traitement des enfants mal nourris doivent respecter les lois et réglementations indiquées dans le cadre des biens faisant l'objet de mesures de restrictions (cf. sous-secteur des « fournitures médicales » y compris les « produits pharmaceutiques » à la page 107).
- Vous devez, notamment, aborder les principales composantes. Proposer les éléments suivants avec un calendrier approprié:
 - A quelle étape les programmes seront-ils orientés vers le système de santé ?
 - Combien d'employés et quelles catégories spécifiques de personnel seront transférés aux ONG locaux et/ou au MDS ?
 - La description des indices de référence concrets de programme qui marqueront la période de transition vers des stratégies de développement.

Bien que l'USAID/OFDA reconnaisse que les programmes autonomes peuvent ne pas toujours être réalistes, le plaidoyer ne suffit pas à lui seul pour garantir une transition/stratégie de sortie.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire :

1. Les systèmes de nutrition en place au niveau national et dans le cadre de l'intervention proposée y compris le rôle opérationnel, le budget et le rôle politique.
2. Le nombre, le type, la qualité et le site des programmes nutritionnels et des équipements/installations.
3. La quantité et la qualité, ventilées par sexe, des prestataires de soins formés à la prévention et au traitement de la malnutrition, y compris leur niveau, formation.
4. Les types d'aliments thérapeutiques et complémentaires tels que le F75, F100, les ATPE et aliments complémentaires disponibles au niveau local fournis soit par le MDS, l'ONU, l'UNICEF ou les producteurs locaux. Décrire les réglementations et taxes qui pourraient entraver l'importation et l'utilisation de ces produits.

5. Règles, plans, protocoles et directives existants ou nécessaires pour la prévention et le traitement de la malnutrition aigüe.
6. Protocoles nationaux pour les évaluations et les enquêtes.
7. Systèmes ou mécanismes de coordination pour le secteur de la nutrition; indiquer s'il existe une approche par groupe.
8. Systèmes d'information nécessaires dans les domaines de la santé et de la nutrition, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion de données.
9. Présence ou absence d'un système d'alerte rapide. Si un tel système était en place avant la crise actuelle, décrire comment il fonctionnait et comment il pourrait être amélioré.
10. Recherche opérationnelle en cours et nécessaire pour la proposition de meilleures pratiques de prévention et de traitement de la malnutrition.

Conception technique

Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

1. Indiquer si et comment le programme proposé permettra de mettre en place ou de renforcer les systèmes d'approvisionnement et comment le programme évitera les risques d'entraver les programmes à long terme.
2. Toute activité qui permet d'assister le gouvernement dans la mise en place, la révision, la diffusion, le suivi, l'utilisation de lignes directrices et de normes en matière de nutrition et la formation dans ce domaine.
3. Indiquer si et comment le programme permettra de mettre en place, d'améliorer et de développer un système d'information, y compris d'alerte rapide et de surveillance. Indiquer les stratégies d'entretien de ces systèmes à court et à long terme.
4. Toute recherche opérationnelle à mener pour l'adoption de bonnes pratiques dans la prévention et le traitement de la malnutrition.
5. Les programmes de développement dans le domaine de la nutrition et comment l'intervention proposée sera coordonnée avec ces derniers et évoluera éventuellement vers ceux-ci, si possible.
6. Comment les interventions proposées permettront-elles de renforcer les capacités du MDS à réaliser des évaluations et des enquêtes nutritionnelles, à collecter et à analyser les données, à rédiger des rapports, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de nutrition.
7. Les stratégies d'appui du MDS dans l'élaboration, la révision, la diffusion de politiques pour la prévention et le traitement de la malnutrition aigüe et pour la normalisation des méthodes d'évaluation et d'enquête.
8. La formation à la gestion de la malnutrition aigüe, au suivi, au contrôle et à la communication et coordination de programme, à organiser au profit des membres de la communauté affectés et du personnel du MDS au niveau;
9. Comment les activités permettront de renforcer les systèmes nutritionnels communautaires à travers la formation des agents de santé et de nutrition et des bénévoles communautaires.
10. Le nombre de bénéficiaires directs ciblés.
11. Le nombre de bénéficiaires indirects.
12. Les critères de sélection des bénéficiaires.

Indicateurs

Pour chaque indicateur pris en compte dans la proposition, vous devez fixer des résultats à mesurer. Ces résultats doivent respecter les normes internationalement reconnues telles que les normes Sphère (voir ressources d'informations ci-dessous).

1. Nombre et pourcentage, ventilés par sexe, de prestataires de soins/professionnels de la santé formés aux normes/procédures/systèmes de nutrition mis en place ou renforcés pour la prévention et le traitement de la malnutrition aigüe.
2. Les systèmes d'information nutritionnelle ont-ils été mis en place et fonctionnent-ils ? (Oui/Non). Si oui, nombre de systèmes d'information mis en place et qui fonctionnent.

3. Un système d'approvisionnement en produits nutritionnels est-il en place? (Oui/Non).
Si oui, ces systèmes fonctionnent-ils sans interruption ?

Ressources d'information

1. *Harmonized Training Materials Package* addressing nutrition in emergencies. IASC Nutrition Cluster, 2011.
http://www.unscn.org/en/gnc_http/howto-htp.php#howtousehtp
2. *Indicators for Assessing Infant and Young Child Feeding Practices: Conclusions of a consensus meeting held 6-8 November 2007 in Washington D.C., USA*. OMS, 2008.
3. *WHO Child Growth Standards: Methods and development – Length/height-for-age, weight-for-age, weight-for-length, weight-for-height, and body mass index-for-age*. 2006. http://www.who.int/childgrowth/standards/technical_report/en
4. *The Sphere Project: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response* handbook. Genève, 2011. <http://www.sphereproject.org>
5. *Management of severe malnutrition: a manual for physicians and other senior health workers*. OMS, Genève, 1999. <http://whqlibdoc.who.int/hq/1999/a57361.pdf>
6. *Code international de commercialisation des substituts du lait*. OMS, Genève, 1981. http://www.who.int/nutrition/publications/code_english.pdf
7. *Infant and Young Child Feeding in Emergencies: Operational Guidance for Emergency Relief Staff and Programme Managers*. IFE Core Group, Février 2007. <http://www.enonline.net/pool/files/ife/cfe-review-enn-&-ife-core-group-oct-2009.pdf>
8. *OMS, UNICEF, and SCN Informal Consultation on Community-Based Management of Severe Malnutrition in Children* meeting report. Genève, Novembre 2005. <http://whqlibdoc.who.int/hq/2005/a91065.pdf>
9. *Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions: Protocol and Methods*. <http://www.smartindicators.org/protocol.htm>
10. *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*. USAID/OFDA et services forestiers du département américain de l'agriculture, 2005. <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>
11. *Food-security assessments in emergencies: a livelihoods approach* by H. Young, et al. The Overseas Development Institute's Humanitarian Practice Network, Londres, 2001. <http://www.odihpn.org/documents/networkpaper036.pdf>
12. *Toolkit for Addressing Nutrition in Emergency Situations*. IASC Nutrition Cluster, Juin 2008. http://onerresponse.info/GlobalClusters/Nutrition/Documents/Global_Nutrition_Cluster_Nutrition_Emergencies_Toolkit_June_2008.pdf

9. Protection

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Il convient d'appliquer ces normes à toutes les activités proposées et indicateurs connexes. Dans les contextes où il est impossible de les appliquer, s'efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

L'USAID/OFDA finance les activités qui font la promotion de la protection des populations affectées par les catastrophes. L'USAID/OFDA définit la protection comme des activités qui minimisent les risques de blessures, d'exploitation et de maltraitance pour les populations affectées par les catastrophes. L'USAID/OFDA applique deux méthodes d'appui à la protection: l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire dans d'autres programmes d'aide humanitaire et la mise en œuvre de programmes individuels de protection.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Dans cette édition de ses *lignes directrices*, les instructions sur l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire ont été incluses dans l'ensemble des secteurs, et l'USAID/OFDA exige de toutes les propositions qu'elles abordent les questions et préoccupations concernant la protection. Des instructions supplémentaires sont également disponibles sur le site des ressources des partenaires de l'USAID/OFDA à l'adresse suivante : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Les programmes du secteur de la protection

À la différence de l'intégration de la protection dans la réponse humanitaire, l'objectif des programmes du secteur de la protection est de promouvoir la protection des populations affectées par les catastrophes. Vous devez proposer des interventions en matière de protection en vous servant des instructions fournies ici.

Les situations de crise sont souvent caractérisées par une augmentation des risques de blessures, d'exploitation et de violences pour les populations affectées. Les risques sont causés par des *menaces combinées à des vulnérabilités amplifiées* (risque = menace x vulnérabilités). Des menaces peuvent émaner par exemple du non-respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme pendant les conflits armés ou lorsque l'anarchie règne après une catastrophe naturelle. Les vulnérabilités comprennent les caractéristiques telles que la séparation familiale, les inégalités d'âge et de sexe, les handicaps ou l'appartenance à une ethnie. Les menaces combinées aux vulnérabilités intensifient les risques à la vie et au bien-être des personnes, par exemple :

- L'exploitation et la maltraitance des enfants
- Les demandes de faveurs sexuelles en échange de biens ou services
- Le recrutement forcé dans les groupes armés
- Le trafic de personnes
- Les attaques contre les civils par des milices armées ou des criminels
- La destruction ou le vol de propriétés et de ressources
- Le viol et les autres formes de violences sexuelles
- Le déplacement à l'intérieur des territoires nationaux
- L'invisibilité, l'exclusion et le refus d'assistance ou de services

Les gouvernements nationaux ont la responsabilité de garantir la sécurité et le bien-être des populations affectées par le désastre y compris la protection contre les blessures, l'exploitation et la maltraitance. En situation de conflit, toutes les parties au conflit, gouvernementales et non-gouvernementales, ont l'obligation de ne pas s'attaquer à la population civile. Cependant, si les autorités ayant la responsabilité régalienne sont soit incapables soit indisposées à remplir leurs obligations, les acteurs humanitaires peuvent offrir leur assistance et services afin de les aider à minimiser les risques en réduisant les

menaces, les vulnérabilités et les conséquences des blessures, de l'exploitation et de la maltraitance. Dans les domaines possibles, les acteurs humanitaires doivent s'efforcer d'appuyer le gouvernement dans sa responsabilité. Les communautés et individus jouent également un rôle central dans leur propre protection. Si possible, les programmes de protections doivent appliquer une approche communautaire qui s'appuie sur les mécanismes et stratégies d'adaptation existantes et qui engage les communautés dans l'analyse et la résolution des préoccupations liées à la protection auxquelles ils font face.

Les problèmes de protection existent dans plusieurs situations hormis même les cas de catastrophes. Pour bénéficier de l'appui de l'USAID/OFDA dans les activités de protection, les risques auxquels il faut pallier doivent être causés ou aggravés par une catastrophe. Par exemple, une catastrophe naturelle peut causer une séparation familiale, aggravant ainsi la vulnérabilité des enfants, des jeunes et des personnes handicapées et âgées par rapport à la maltraitance et l'exploitation. Un conflit peut entraîner des menaces intensifiées de violences sexuelles ou le recrutement forcé d'hommes et de femmes, de jeunes garçons et jeunes filles. Les propositions qui comprennent un objectif de protection doivent explicitement formuler les risques de protection auxquels il faut pallier et décrire comment la situation de catastrophe aggrave ces risques.

Réduction de risques de catastrophes

Si la proposition comprend un volet RRC pour la protection, fournir les informations suivantes :

1. Indiquer les activités du secteur qui sont liées à la RRC et pourquoi ces activités réduisent les risques ou l'impact de la catastrophe ou crise.
2. Expliquer la ou les actions prioritaires HFA sur lesquelles les activités proposées sont alignées et pourquoi.

Les activités RRC doivent appliquer une approche holistique visant à analyser et pallier à tous les risques possibles selon un contexte donné, y compris par exemple, la violence basée sur le genre (VBG), la protection de l'enfance et les besoins psychosociaux. Par conséquent, les activités RRC doivent être proposées dans le cadre du sous-secteur « Coordination de la protection, plaidoyer et informations ».

Sous-secteurs disponibles

L'USAID/OFDA appuie diverses activités de protection. Les sous-secteurs disponibles sont les suivants :

- Protection de l'enfance
- Prévention de la VBG et intervention
- Appui psychosocial
- Coordination de la protection, plaidoyer et informations

Pour des instructions détaillées sur les types d'activités que l'USAID/OFDA appuiera, se référer à la description du sous-secteur ci-dessous.

Sous-secteur: Protection des enfants

Aperçu

Les enfants, définis comme des personnes de moins de 18 ans, font face à des risques dans des situations de catastrophes en raison de leur âge et de leur phase de croissance. La vulnérabilité des enfants peut s'aggraver dans une situation de catastrophe en raison de perturbations dans les pratiques normales de prestations de soins, de perturbations scolaires ou d'autres facteurs. Les enfants handicapés sont doublement vulnérables et particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance. Les catastrophes peuvent également introduire de nouvelles menaces envers les enfants et

aggraver celles qui existent, par exemple des débris de catastrophes qui peuvent entraîner des blessures ou des risques amplifiés de trafic ou d'exploitation.

L'USAID/OFDA envisagera les financements visant à répondre à des inquiétudes bien définies, liées à la protection des enfants dans des situations de crise. Les propositions doivent articuler clairement les liens entre les risques identifiés, les activités proposées et les impacts attendus. Les programmes doivent également reconnaître que les risques de protection et les stratégies adaptées de prévention, d'intervention et de participation diffèrent selon l'âge des enfants. Par exemple, en cas de catastrophe, les adolescents ont des besoins et des capacités différentes de ceux des plus jeunes enfants et des adultes.

Des exemples d'activités financées par l'USAID/OFDA comprennent, entre autres:

- L'aménagement de sites sécurisés où les enfants peuvent jouer, apprendre et s'épanouir socialement sous la supervision des adultes.
- L'identification, l'enregistrement, le suivi et la réunification des enfants séparés avec leurs parents ou leur tuteur légal pendant la catastrophe.
- Des soins alternatifs pour les enfants non accompagnés qui attendent d'être réunis avec leur famille.
- Les initiatives de protection communautaires en faveur des enfants affectés par les catastrophes y compris les enfants handicapés.
- La formation ou tout autre appui en faveur des parents et des autres éducateurs des enfants vulnérables.
- L'appui en faveur des écoles afin qu'elles puissent redémarrer leurs activités après la catastrophe ou inscrire les enfants déplacés.

L'USAID/OFDA reconnaît que le changement de comportement est un volet important des activités visant à pallier aux inquiétudes liées à la protection de l'enfance et attend des programmes qu'ils comprennent ce volet. Cependant, elle ne financera pas d'activités de changement de comportement mises en œuvre comme activités individuelles.

Synthèse de l'évaluation des besoins

Décrire:

1. Comment le contexte de la catastrophe a créé ou aggravé les risques de protection de l'enfance (par ex, la séparation familiale, l'exploitation et la maltraitance, etc.).
2. Les risques en termes de nature des menaces auxquelles les enfants font face et leur vulnérabilité par rapport à ces menaces conformément au cadre analytique : risque = menace x vulnérabilité.
3. Les enfants les plus vulnérables et les différences potentielles entre les besoins et les vulnérabilités des jeunes garçons et filles.
4. La prévalence du problème spécifique de protection de l'enfance à cibler (s'il est connu). Des références aux niveaux de base qui prévalaient avant la catastrophe sont acceptables.
5. Les ressources qui sont disponibles au niveau local pour la protection de l'enfance (par ex travailleurs sociaux, comités communautaires de protection de l'enfance).
6. Comment vous avez consulté les enfants, les éducateurs et les membres de la communauté pendant l'évaluation des besoins et les domaines qu'ils ont identifiés comme préoccupations majeures.
7. Les enseignements tirés des interventions passées de protection de l'enfance dans un contexte donné, au besoin.
8. Les obstacles potentiels de la mise en œuvre du programme dans la zone affectée y compris les barrières environnementales, physiques, de communication et celles potentiellement liées au comportement qui freinent l'implication des bénéficiaires cibles.

Conception technique

La conception technique doit décrire la nature et l'objectif des activités de protection de l'enfance. Un lien logique et clair doit exister entre les activités proposées et l'objectif en termes de réduction des risques pour les enfants ou d'assistance aux enfants qui ont été victimes de blessures, d'exploitation ou de maltraitance. La proposition doit formuler les résultats attendus pour les jeunes garçons et filles qui bénéficient des activités proposées, s'appuyer sur le principe « ne pas causer de préjudice » et servir les meilleurs intérêts de l'enfant.

Les questions suivantes doivent être abordées dans le cadre de la conception technique.

Description et implication des bénéficiaires

1. Décrire les enfants qui bénéficieront des activités proposées y compris le nombre, l'éventail d'âge, le sexe et le ou les types de vulnérabilité.
2. Décrire comment la population cible, y compris les enfants eux-mêmes ont été ou seront impliqués dans la conception du programme.
3. Décrire le niveau d'exhaustivité des activités proposées pour les enfants handicapés.

Collecte de données et confidentialité

1. Décrire les plans de collecte de données dans le programme proposé y compris les outils à utiliser pour la collecte et l'enregistrement des données.
2. Décrire comment les informations sensibles seront protégées contre toute utilisation abusive y compris l'identité des enfants vulnérables. Comment les attentes en termes de confidentialité seront communiquées aux populations?
3. Indiquer si le programme proposé partagera des informations avec un système de gestion des informations pour la protection de l'enfance (CP IMS). Comment le CP IMS garantira la protection et la confidentialité des données ?

Orientation vers des spécialistes

1. Si les enfants seront orientés vers des prestataires de services dans le programme proposé, décrire les services et les prestataires disponibles.
2. Décrire comment les enfants ayant des besoins en cours seront suivis (par ex les enfants en soins intérimaires).
3. Décrire comment la confidentialité et la protection des données seront garanties au niveau du système d'orientation vers les spécialistes.

Capacités du personnel, de la communauté et du gouvernement

1. Décrire comment le personnel qui travaille avec les enfants sera sélectionné, formé et contrôlé pour garantir la sécurité des enfants participant au programme.
2. Décrire l'implication du gouvernement dans les activités proposées. Le gouvernement ou les communautés continueront-ils les activités proposées après la clôture du programme?
3. Décrire les normes et instructions techniques que vous utiliserez pour informer la conception du programme. (Voir ressources d'informations ci-dessous).
4. Décrire le contenu des programmes de formation à mettre en œuvre ainsi que les stratégies de suivi.
5. Décrire le rôle, s'il existe, que d'autres organisations y compris les ONG, les agences onusiennes ou le gouvernement, joueront dans l'élaboration ou la livraison du contenu de la formation ainsi que les efforts de suivi.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes formées aux questions de protection des enfants.
2. Au moins un indicateur supplémentaire afin de mesurer les résultats en termes de protection des activités proposées. Cet indicateur doit mesurer et établir une baisse de la vulnérabilité des enfants, des menaces et des risques ainsi qu'une amélioration du bien-être des enfants blessés, exploités, maltraités par exemple :
 - a. Pourcentage, ventilé par sexe, d'enfants ciblés ayant signalé une amélioration de leur sentiment de sécurité (numérateur = enfants en phase d'amélioration dans le programme, dénominateur = nombre total d'enfants participants au programme).
 - b. Pourcentage, ventilé par sexe, d'enfants séparés ou non accompagnés réunis avec un parent ou un tuteur à la clôture du programme (numérateur = nombre d'enfants réunis, dénominateur = nombre total d'enfants séparés ou non accompagnés identifiés).

Sous-secteur : Prévention de la violence basée sur le genre (VBG) et intervention

Aperçu

La recherche indique que les niveaux de violences domestiques et sexuelles augmentent après plusieurs catastrophes naturelles. En outre, la violence basée sur le genre (VBG) est un problème persistant dans les contextes de conflit. Les populations vulnérables font souvent face à des risques amplifiés en raison de la présence d'agents armés ainsi que de l'anarchie généralisée ou de la perturbation des infrastructures de protection communautaires et nationales. Les personnes handicapées peuvent être particulièrement vulnérables étant donné qu'elles peuvent être incapables de fuir ou de demander de l'aide. Les personnes souffrant de déficiences intellectuelles, de handicaps sensoriels et de déficiences mentales peuvent ne pas prendre conscience d'une situation anormale. L'USAID/OFDA envisagera des financements visant à régler les problèmes de VBG dans des situations de catastrophes. Les propositions doivent articuler les liens clairs entre les problèmes identifiés, les activités proposées et les impacts attendus. Les programmes doivent être axés sur les problèmes de VBG qui se posent ou ont été aggravés comme résultat de la catastrophe. La vulnérabilité d'une population par rapport à la VBG doit s'aggraver ou la menace de VBG changer ou augmenter.

Dans ces instructions, la VBG fait référence à toute forme de violence ou de maltraitance qui cible les personnes ou groupes sur la base de leur sexe et qui entraînent des blessures physiques, sexuelles ou psychologiques aux hommes, femmes ou enfants (définis comme des personnes âgées de moins de 18 ans). Les femmes et jeunes filles sont souvent les principales victimes. L'inégalité des rapports de force entre hommes et femmes contribuent considérablement à la VBG qui vise souvent à maintenir des inégalités entre les genres ou renforcer les rôles traditionnels des sexes pour les hommes, femmes ou enfants. Les actes de violence et de maltraitance peuvent comprendre le viol et les autres formes de violence sexuelle, d'exploitation sexuelle, de violence domestique et autres formes de maltraitance physique et psychologique.

Les activités VBG peuvent comprendre entre autres:

1. L'appui ou les services psychosociaux, médicaux ou économiques en faveur des survivants de la VBG.
2. Le renforcement des capacités des acteurs locaux ou des groupes communautaires avec un rôle à jouer dans la prévention et l'intervention dans le domaine de la VBG
3. Les activités de prévention qui devront être efficaces dans le cadre proposé et ciblés sur des aspects des menaces ou vulnérabilités par rapport à la VBG liée aux catastrophes en garantissant, par exemple, l'accès sécurisé aux sources d'énergie pour la cuisson et en mettant en place un système de surveillance communautaire et des mécanismes d'accompagnement dans un camp de réfugié.

Les populations cibles peuvent comprendre des hommes et des jeunes garçons ainsi que des femmes et jeunes filles, des responsables communautaires, des agents des services sanitaires et sociaux, des responsables publics ou autres acteurs pertinents.

L'USAID/OFDA reconnaît que le changement de comportement est un volet important des activités visant la VBG et attend des programmes axés dans ce secteur qu'ils intègrent ce volet. Cependant, l'USAID/OFDA ne financera pas les activités VBG mises en œuvre comme activités individuelles.

Synthèse de l'évaluation des besoins

L'évaluation des besoins et la justification de l'intervention doivent discuter comment le contexte de la catastrophe a créé ou aggravé les menaces ou vulnérabilités par rapport à la VBG. Discuter des questions suivantes:

1. La nature des problèmes VBG (par ex, la violence et l'exploitation sexuelle, les violences domestiques, etc.)
2. Les risques en termes de nature des menaces et vulnérabilité par rapport à ces dernières en respectant le cadre analytique suivant: risque = menace x vulnérabilité
3. Quelles sont les personnes les plus vulnérables à la VBG et quels sont les principaux auteurs ?
4. La prévalence du problème de la VBG à cibler (s'il est connu). Les références aux niveaux de bases qui prélevaient avant la catastrophe sont-ils acceptables ?
5. Les ressources qui sont déjà disponibles au niveau local ou celles destinées à la prévention ou l'intervention en cas de VBG sont-elles suffisantes ?
6. Les enseignements des interventions passées qui ont pallié à la VBG dans un contexte donné, si nécessaire.
7. Les obstacles possibles à la mise en œuvre du programme dans la zone affectée y compris les barrières environnementales, physiques, de communication et celles potentiellement liées au comportement et qui freinent l'implication des bénéficiaires cibles.

Conception technique

La conception technique doit décrire la nature et l'objectif des activités VBG. Un lien clair et logique doit exister entre les activités proposées et l'objectif en termes de réduction des menaces et de la vulnérabilité par rapport à la VBG ou de solutions aux conséquences de la VBG. Toutes les interventions proposées doivent respecter les meilleures pratiques identifiées par les lignes directrices de l'IASC (*IASC Guidelines for Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Settings (2005)*) (voir ressources d'information ci-dessous).

Les questions suivantes doivent être traitées dans la conception technique.

Description et implication des bénéficiaires

1. Décrire les personnes ou populations qui bénéficieront des activités proposées y compris le nombre, l'éventail d'âge, le sexe et le ou les types de vulnérabilité.
2. Décrire comment vous avez impliqué ou envisagé d'impliquer la population cible dans la conception du programme.
3. Décrire le niveau d'exhaustivité des activités proposées pour les personnes handicapées.

Collecte de données et confidentialité

1. Décrire les plans de collecte de données dans le programme proposé y compris les outils à utiliser pour la collecte et l'enregistrement des données.
2. Décrire comment vous protégerez les informations sensibles contre l'utilisation abusive y compris l'identité des enfants vulnérables. Comment communiquerez-vous aux personnes les attentes en termes de confidentialité ?
3. Indiquer si le programme proposé partagera des informations avec un système de gestion des informations sur la VBG.

Orientation vers des spécialistes

1. Si les rescapés de la VBG seront orientés vers des prestataires de services dans le programme proposé, décrire les services et prestataires disponibles, y compris la qualité de ces services.
2. Décrire comment les enfants ayant des besoins actuels seront suivis (par ex les enfants en soins intérimaires).
3. Décrire comment la confidentialité et la protection des données seront garanties au niveau du système d'orientation vers les spécialistes.

Capacités du personnel, de la communauté et de l'Etat

1. Décrire les normes et instructions techniques que vous utiliserez pour informer la conception du programme. (Voir ressources d'informations ci-dessous).
2. Décrire l'implication du gouvernement ou des groupes communautaires dans les activités proposées. Le gouvernement ou les communautés continueront-ils les activités proposées après la clôture du programme?
3. Décrire le contenu des programmes de formation à mettre en œuvre ainsi que les stratégies de suivi.
4. Décrire le rôle, s'il existe, que d'autres organisations y compris les ONG, les agences onusiennes ou le gouvernement, joueront dans l'élaboration ou la livraison du contenu de la formation ainsi que les efforts de suivi.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes bénéficiant des services de VBG.
2. Nombre, ventilé par sexe, de personnes formées en prévention ou intervention dans le domaine de la VBG.

Sous-secteur : Services psychosociaux

Aperçu

L'USAID/OFDA peut financer les programmes d'appui psychosociaux comme intervention dans le secteur de la protection dans les zones où on s'attend à ce que les services psychosociaux renforcent les systèmes d'appui sociaux. Des exemples d'activités que l'USAID/OFDA peut financer dans le cadre de ce sous-secteur sont entre autres:

- Les activités structurées destinées aux enfants, jeunes, femmes, hommes, personnes âgées ou personnes handicapées afin d'améliorer la stabilité et les réseaux d'appui sociaux.
- La formation des CHW, des enseignants, des prestataires de services ou du personnel humanitaire afin qu'ils puissent reconnaître les compétences en appui au traitement du traumatisme et des troubles psychosociaux.
- Les prestations de soins en faveur des personnes qui ont des besoins spécifiques telles que les personnes handicapées et âgées.

Vous ne pouvez pas proposer de services spécialisés tels que l'assistance sociale ou le traitement individuel dans le cadre du secteur de la « Protection » mais vous pouvez le faire dans le cadre du secteur de la « Santé », étant donné que ces services sont catégorisés comme des interventions dans le domaine de la santé mentale. Vous devez proposer une assistance ou un traitement individuel par un psychologue ou psychiatre comme activité dans le domaine de la santé mentale et non pas comme une activité psychosociale.

Synthèse de l'évaluation des besoins

L'évaluation des besoins et la justification de l'intervention doivent décrire comment vous avez identifié les besoins en appuis psychosociaux et expliquer la nature de ces besoins. Cette section doit également fournir des informations sur les méthodes d'intervention de la communauté locale aux troubles de traumatisme et à la détresse psychosociale. La proposition doit également:

1. Fournir un bref résumé des enseignements des interventions passées dans un contexte donné.
2. Discuter les obstacles de mise en œuvre du programme dans la zone affectée y compris les barrières environnementales, physiques, celles liées à la communication ainsi que les obstacles possibles liés au comportement qui peuvent freiner l'implication des bénéficiaires cibles.

Conception technique

La conception technique doit décrire la nature et l'objectif des activités d'appui psychosocial. Un lien logique et clair doit exister entre les activités proposées et l'objectif en termes d'amélioration du bien-être psychosocial. Toutes les activités doivent être socialement et culturellement fondées, en répondant aux besoins spécifiques liés au genre ou au handicap et en palliant aux vulnérabilités. La conception du programme doit toucher beaucoup de personnes affectées y compris les populations vulnérables et moins visibles. Ceci comprend les groupes ethniques et religieux marginalisés ou les couches sociales et personnes handicapées physiques ou mentales.

Toutes les interventions proposées doivent respecter les meilleures pratiques identifiées par les lignes directrices de l'IASC *Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings (2007)* (voir ressources d'information ci-dessous). Vous devez également traiter les questions suivantes :

Description et implication des bénéficiaires

1. Décrire les personnes ou populations qui bénéficieront des activités proposées y compris le nombre, l'éventail d'âge, le sexe et le ou les types de vulnérabilité.
2. Décrire les critères et le processus de sélection et de ciblage des bénéficiaires.
3. Décrire comment vous avez impliqué la population cible dans la conception du programme.
4. Indiquer comment les souhaits, les choix et la dignité des personnes seront respectés pendant la mise en œuvre du programme.
5. Décrire comment tenir compte des coutumes, croyances locales et stratégies d'adaptation traditionnelles dans la conception des activités proposées.
6. Décrire le niveau d'exhaustivité des activités proposées pour les personnes handicapées (par ex information, accès physique, etc.).

Collecte de données et confidentialité

1. Décrire comment vous protégerez les informations sensibles contre l'utilisation abusive y compris l'identité des enfants vulnérables. Comment communiquerez-vous aux personnes les attentes en termes de confidentialité ?

Orientation vers des spécialistes

1. Si les personnes seront orientées vers des prestataires de services dans le programme proposé, décrire les services disponibles.
2. Décrire comment la confidentialité et la protection des données seront garanties au niveau du système d'orientation vers les spécialistes.

Capacités du personnel, de la communauté et de l'Etat

1. Décrire comment le personnel du programme sera sélectionné, formé et contrôlé.
2. Décrire l'implication du gouvernement ou des groupes communautaires dans les activités proposées. Le gouvernement ou les communautés continueront-ils les activités proposées après la clôture du programme?
3. Décrire les normes et instructions techniques à utiliser pour informer sur la conception du programme. (Voir ressources d'informations ci-dessous).
4. Décrire le contenu des programmes de formation à mettre en œuvre ainsi que les stratégies de suivi.

5. Décrire le rôle, s'il existe, que d'autres organisations y compris les ONG, les agences onusiennes ou le gouvernement, joueront dans l'élaboration ou la livraison du contenu de la formation ainsi que les efforts de suivi.

Indicateurs

1. Nombre, ventilé par sexe, de personnes formées aux questions d'appui psychosocial.
2. Au moins un indicateur supplémentaire afin de mesurer les résultats en termes de protection des activités proposées. Cet indicateur doit mesurer et établir un changement du bien-être psychosocial de la population ciblée (par ex pourcentage des personnes ayant signalé une amélioration de leur situation en terme de sentiment de bien-être et de capacité d'adaptation à la fin du programme, ventilé par sexe (numérateur = nombre de personnes de l'échantillon ayant signalé une amélioration, dénominateur = nombre total de personnes inclus dans l'échantillon).

Sous-secteur: Coordination, plaidoyer et informations en matière de protection

Aperçu

En reconnaissant que les acteurs humanitaires ne puissent pas assurer la protection totale des populations affectées et que la protection relève de la responsabilité des gouvernements nationaux, l'USAID/OFDA appuie les activités de coordination de la protection et de plaidoyer dans ce domaine visant à améliorer le cadre de protection. Ces activités peuvent être conçues pour renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux responsables et autres acteurs humanitaires. Ils peuvent également viser à militer pour une meilleure intervention de la part du gouvernement et d'autres experts de l'assistance humanitaire. Les exemples d'activités pour ce sous-secteur comprennent:

- Le plaidoyer pour des solutions aux problèmes de protection avec les autorités nationales ou locales et autres acteurs.
- Les conseils et la formation en faveur des autres acteurs de l'humanitaire afin qu'ils puissent reconnaître les risques de protection généraux ou spécifiques et y pallier.
- Le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux à s'acquitter de leurs obligations de protection à l'égard des populations affectées par les catastrophes.
- Le partage d'informations sur les mines ou autres déchets explosifs de guerre avec la population affectée ainsi que sur les services de formation/information publique sur les méthodes qui permettent de les éviter.
- Le partage d'informations sur les mines de guerres et autres reliquats explosifs de guerre.
- L'appui aux populations affectées par les catastrophes pour l'accès aux ressources juridiques telles que la documentation et les systèmes judiciaires.
- Le secteur « protection » ou la présence des sous-secteurs et autre appui pour les activités du secteur « Protection ».

Ce sous-secteur est délibérément vaste afin de permettre une flexibilité dans l'élaboration de programmes qui répond aux risques de protection dans plusieurs contextes qui ne rentrent pas facilement dans le cadre des autres sous-secteurs de protection.

Les interventions RRC du domaine de la protection comprennent les activités mises en œuvre, en dehors du contexte de la catastrophe visant à améliorer l'intervention en matière de protection, par les autorités gouvernementales, les acteurs locaux ou autres acteurs humanitaires. Les programmes RRC axés sur la protection doivent adopter une approche holistique de la protection qui permet de faire face à un éventail de risques allant de la protection de l'enfance à la VBG en passant par les besoins psychosociaux et autres risques.

Synthèse de l'évaluation des besoins

L'évaluation des besoins et la justification de l'intervention doivent expliquer comment le contexte de la catastrophe a créé ou aggravé les menaces ou vulnérabilités ayant

entraîné des risques de protection spécifiques. Ces risques doivent être décrits en termes de nature des menaces et vulnérabilités par rapport à celles-ci en respectant le cadre analytique suivant : risque = menace x vulnérabilité. La proposition doit également décrire la couverture actuelle des activités de protection et les acteurs engagés dans le secteur. Expliquer pourquoi les activités/services proposés sont nécessaires dans ce contexte.

Conception technique

La conception technique doit décrire la nature et l'objectif des activités de protection de l'enfance. Un lien logique et clair doit exister entre les activités proposées et l'objectif en termes de réduction des risques décrits dans l'évaluation des besoins. La proposition doit également décrire les résultats attendus des activités proposées, en termes de protection.

Il y'a lieu également d'aborder les questions suivantes dans la conception technique:

Description et implication des bénéficiaires

1. Décrire les personnes ou populations qui bénéficieront des activités proposées. Il peut s'agir d'autres acteurs humanitaires ou de représentants de gouvernement.
2. Décrire les populations affectées par la catastrophe dont la protection sera promue à travers les activités proposées. Ces populations peuvent comprendre les PDI, les femmes, les enfants, les jeunes, les groupes ethniques ou religieux, les réfugiés de retour d'exil et les communautés-hôtes, les personnes handicapées et âgées ou d'autres groupes.

Collecte de données et confidentialité

1. Décrire comment protéger les informations sensibles contre toute utilisation abusive y compris l'identité des enfants vulnérables. Comment communiquer - aux personnes les attentes en termes de confidentialité ?

Orientation vers des spécialistes

1. En cas d'orientation des personnes vers des prestataires de services dans le programme proposé, décrire les services disponibles.
2. Décrire le degré de garantie de confidentialité et de protection des données au niveau du système d'orientation vers les spécialistes.

Capacités du personnel, de la communauté et de l'Etat

1. Décrire les normes et instructions techniques que vous utiliserez pour documenter la conception du programme. (Voir ressources d'informations ci-dessous).
2. Décrire l'implication du gouvernement ou des groupes communautaires dans les activités proposées. Le gouvernement ou les communautés continueront-ils les activités proposées après la clôture du programme?
3. Décrire le contenu des programmes de formation à mettre en œuvre ainsi que les stratégies de suivi.
4. Décrire le rôle, s'il existe, que d'autres organisations y compris les ONG, les agences onusiennes ou le gouvernement, joueront dans l'élaboration ou la livraison du contenu de la formation ainsi que les efforts de suivi.

Indicateurs

1. Nombre de personnes formées aux questions d'appui psychosocial, ventilé par sexe.
2. Au moins un indicateur supplémentaire afin de mesurer les résultats en termes de protection des activités proposées. Cet indicateur doit mesurer et établir un changement de l'environnement protecteur de la population affectée (par ex nombre de règles, procédures ou pratiques qui ont été modifiées selon les principes de protection)

Ressources d'information

Les propositions doivent refléter les normes actuelles de mise en œuvre de programme de protection. La liste suivante identifie certaines ressources clé mais n'est pas définitive et peut ne pas comprendre des publications plus récentes. L'USAID/OFDA encourage les ONG à utiliser un éventail de ressources internes et externes telles que celles indiquées afin de s'informer des développements dans la préparation des propositions et de s'assurer que celles-ci reflètent les meilleures pratiques.

1. Site internet de Global Protection Cluster:
<http://onerresponse.info/GlobalClusters/Protection/Pages/default.aspx>
2. ICRC. *Professional Standards for Protection Work Carried Out by Humanitarian and Human Rights Actors in Armed Conflict and Other Situations of Violence*. 2009.
<http://www.icrc.org/eng/resources/documents/publication/p0999.htm>
3. Global Protection Cluster Working Group. *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*. 2010.
4. <http://onerresponse.info/GlobalClusters/Protection/Pages/Handbook%20for%20the%20Protection%20of%20IDPs.aspx>
5. IASC. *IASC Operational Guidelines on the Protection of Persons in Situations of Natural Disasters Minimum Agency Standards for Incorporating Protection into Humanitarian Response*. 2011.
<http://www2.ohchr.org/english/issues/idp/docs/OperationalGuidelines.pdf>
6. World Vision UK. *Minimum Standards for Protection Mainstreaming (2012)*.
http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_3752.pdf
7. Site Internet de "Global Protection Cluster Child Protection Working Group" :
<http://cpwg.net/>
8. Global Protection Cluster Child Protection Working Group. *Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Response*. (publication en fin 2012). Après publication, un lien Internet de la page afférente aux normes sera publié sur le site suivant : <http://cpwg.net/resource/>
9. Inter-Agency Guiding Principles on Separated and Unaccompanied Children. 2004.
<http://cpwg.net/wp-content/uploads/2011/09/Inter-Agency-Guiding-Principles-on-Separated-and-Unaccompanied-ChildrenENG.pdf>
10. Nations-Unies. *Guidelines for Alternative Care of Children*. 2010.
<http://www.crin.org/docs/Guidelines-English.pdf>
11. Global Education Cluster, CPWG, INEE, and IASC. *Guidelines for Child friendly Spaces in Emergencies (Field Testing Version)*. 2011.
http://www.unicef.org/protection/Child_Friendly_Spaces_Guidelines_for_Field_Testing.pdf
12. Inter-Agency Network for Education in Emergencies. *INEE Standards for Education in Emergencies*. 2010.
http://www.ineesite.org/post/know_updated_inee_minimum_standards_handbook/
13. Inter-Agency Working Group on Separated and Unaccompanied Children. *Alternative Care in Emergencies Toolkit*. 2011.
http://cpwg.net/wp-content/uploads/2011/10/ACE-Toolkit_2011.zip
14. Population Council. *Ethical Approaches to Gathering Information from Children and Adolescents in International Settings: Guidelines and Resources*. 2005.
<http://www.popcouncil.org/pdfs/horizons/childrenethics.pdf>
15. Site Internet de la « Global Protection Cluster Gender-Based Violence Prevention and Response » :
<http://onerresponse.info/GlobalClusters/Protection/GBV/Pages/default.aspx>
16. Comité Inter-agence des Nations-Unies. *IASC Guidelines for Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Settings*. IASC: 2005.
<http://onerresponse.info/GlobalClusters/Protection/GBV/Documents/Guidelines%20for%20Gender-based%20Violence%20Interventions.pdf>

17. Reproductive Health Response in Crises Consortium. *Gender-Based Violence Tools Manual*. RHRC: 2007. http://www.rhrc.org/resources/gbv/gbv_tools/manual_toc.html
18. Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. *Handbook on the Protection of Women & Girls*. 2008. <http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/47cfae612.html>
19. Organisation Mondiale de la santé. *WHO ethical and safety recommendations for research, documenting and monitoring sexual violence in emergencies*. 2007. http://whqlibdoc.who.int/publications/2007/9789241595681_eng.pdf
20. Site Internet de la "IASC Reference Group on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings" : http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsidi-tf_mhps-default
21. Comité inter-agence des Nations-Unies. *IASC Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings*. 2007. <http://www.icva.ch/doc00002621.pdf>
22. Organisation mondiale de la santé. *Psychological First Aid: Guide for Field Workers*. 2011. http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789241548205_eng.pdf

10. Règles et pratiques de gestion des risques

Aperçu

Choisir le secteur des règles et pratiques de gestion des risques (RMPP) seulement pour les programmes qui ne sont pas en rapport avec un secteur technique spécifique. Les activités doivent clairement cadrer avec l'un des sous-secteurs indiqués ci-dessous. Si les programmes comportent des volets techniques qui rentrent dans le cadre d'un autre secteur des critères sectoriels, choisir cet autre secteur et appliquer les instructions spécifiques pour les programmes RRC dudit secteur, y compris les indicateurs appropriés. Vous pouvez même choisir le secteur RMPP en plus de ces autres secteurs si certaines des activités proposées sont plus vastes en termes de champ d'activités et n'appartiennent pas à ces secteurs techniques.

Les investissements dans l'élaboration de programmes RRC visent à réduire les pertes de vies et de biens de subsistance, à protéger les terres et les infrastructures, à renforcer la résilience face aux crises et minimiser les perturbations économiques. Ces investissements sont dans les prérogatives de l'USAID/OFDA. Cet appui peut comprendre des activités qui aident les populations à se préparer aux catastrophes naturelles, à les prévenir et planifier des activités de secours. L'USAID/OFDA collabore avec des partenaires à tous les niveaux du gouvernement, des organisations internationales et régionales, des ONG, des communautés locales et du secteur privé. À travers l'amélioration des liens entre les secteurs et les organisations, une meilleure compréhension et la mise en œuvre de la gestion des catastrophes, l'USAID/OFDA contribuera à réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes probables.

Pour les activités liées uniquement au secteur RMPP qui pourraient impliquer des changements de l'environnement ou de l'écosystème, consulter les nombreuses ressources sur la réduction de l'impact environnemental mises gratuitement à la disposition du public telles que les lignes directrices sur l'environnement intitulées : « *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa* » (cf. ressources d'information ci-dessous) qui présentent les impacts potentiels des programmes typiques de l'USAID ainsi que les stratégies de réduction de ces impacts.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent prouver l'intégration de la protection dans la description technique. Décrire les mesures qui permettent de renforcer les capacités de protection dans les situations de catastrophes telles que la prévention de la séparation familiale, la compréhension des normes de protection et la réponse aux besoins spéciaux des populations vulnérables.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Renforcement de capacités/formation (non liées à des secteurs techniques spécifiques)

- Formation en RRC
- Renforcement des capacités des organisations ou entités communautaires, locales, nationales ou régionales en matière de préparation et d'intervention en cas de catastrophes naturelles

Sensibilisation /mobilisation communautaire

- Campagnes et exercices de sensibilisation
- Communication des politiques et stratégies de réduction des risques aux communautés
- Sensibilisation des communautés aux risques de catastrophes, y compris les activités d'identification et de réduction

Partenariats public/privé

- Renforcement des liens entre le secteur privé et les autres protagonistes de la zone de réduction des risques
- Promotion de l'engagement du secteur privé dans les activités RRC
- Facilitation des investissements privés dans les activités RRC

Politique et planification

- Elaboration et renforcement des stratégies, politiques et plans de réduction des risques
- Elaboration et/ou mise en œuvre de stratégies et plans au niveau communautaire
- Facilitation ou évaluation des stratégies, politiques et plans nationaux d'adaptation au niveau local

Intégration/amélioration des activités RRC dans les programmes d'éducation et de recherche

- La recherche liée aux activités RRC telles que les analyses avantages-coûts
- Les programmes de renforcement des capacités au niveau des institutions
- L'intégration des volets RRC dans la formation universitaire
- L'élaboration de programmes scolaires en RRC dans les cycles primaire, secondaire et/ou supérieur

Plaidoyer et engagement au niveau mondial

- Appui aux entités internationales en matière de sensibilisation et de promotion de la RRC dans les initiatives et programmes pertinents
- Appui aux entités internationales en matière de préparation et d'intervention en cas de catastrophes

Sous-secteur: sensibilisation/mobilisation communautaire

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Expliquer comment l'évaluation des besoins dans la zone d'activités proposée a été faite et comment les informations ont été prises en compte dans l'intervention proposée.
2. Expliquer pourquoi la zone d'intervention proposée nécessite une aide extérieure pour combler les lacunes et répondre aux besoins et comment cette aide améliorera l'engagement local, communautaire, national.
3. Décrire les capacités actuelles et les entités cibles.
4. Expliquer pourquoi le site géographique où réside la communauté cible (ou les sous-groupes spécifiques de cette communauté) a besoin des activités spécifiques proposées.
5. Décrire les vulnérabilités, capacités, ressources et systèmes actuels de la population cible (spécifiques au genre) en rapport avec l'identification et la réduction de la catastrophe ainsi que l'engagement et la mobilisation communautaires.
6. Décrire les programmes pertinents en cours en rapport avec les activités proposées. Indiquer les programmes mis en œuvre à tous les échelons du gouvernement, par les communautés, ONG et entités internationales.
7. Discuter des besoins et lacunes actuels à combler et comment ils ont été déterminés. Si l'activité proposée ne comble pas ces lacunes, expliquer comment celles-ci affecteraient les résultats.

Conception technique

1. Décrire comment vous concevrez le programme, les catastrophes ou vulnérabilités auxquels il apportera une solution.
2. Décrire comment l'intervention proposée contribuera à renforcer les capacités, ressources et systèmes et répondra aux besoins et comblera les lacunes spécifiques au genre qui ont été identifiées.
3. Décrire comment les programmes proposés sensibiliseront davantage et renforceront la compréhension de la préparation aux catastrophes, la réduction de leur impact et leur gestion au niveau régional, national, local ou communautaire.
4. Décrire comment le programme préparera les communautés et entités locales, nationales et régionales à intervenir efficacement en cas d'éventuelles catastrophes dans la zone cible.

5. Décrire comment les agences gouvernementales et humanitaires compétentes seront intégrés dans le programme.
6. Expliquer comment les interventions réussies et leurs enseignements seront communiqués et institutionnalisés dans les programmes de formation à tous les niveaux.
7. Expliquer l'efficacité de la mise en œuvre des activités proposées en termes de coût.
8. Discuter le potentiel de reproduction des interventions au-delà de la période d'exécution du programme.
9. Décrire comment garantir la viabilité du programme à long terme.
10. Expliquer qui participera au programme et pourquoi. Expliquer pourquoi vous tiendrez compte des considérations liées au genre, à l'âge et au handicap dans la sélection des bénéficiaires.
11. Compte tenu du fait que les participants à plusieurs exercices de ce genre doivent faire partie d'un échantillon représentatif de la société, expliquer comment garantir le devoir de partage des connaissances acquises avec la communauté dans son ensemble.
12. Expliquer comment le programme proposé aidera les populations à se prendre en charge et renforcer leurs capacités à maintenir ou améliorer leur mode de vie. Décrire comment consolider vos activités avec les propres stratégies d'adaptation des populations afin de toucher celles qui sont plus dans le besoin et garantir leur participation à l'élaboration des stratégies et au processus de prise de décision.

Indicateurs

1. Nombre de personnes participant à la formation, ventilé par sexe.
2. Pourcentage de personnes formées ayant acquis des connaissances après deux mois.
3. Pourcentage de membres de la communauté locale qui participent aux réunions conjointes de planification.
4. Mise en place d'un système d'alerte rapide dans la communauté cible pour toutes les catastrophes majeures en touchant convenablement les communautés (Oui/Non) ?
5. Pourcentage de membres de la communauté qui ont reçu au moins un message d'alerte rapide en provenance d'au moins une source avant l'apparition de la catastrophe.

Sous-secteur: renforcement des capacités et formation

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Expliquer comment vous avez évalué les besoins dans la zone d'activités proposée et comment les informations ont été prises en compte dans l'intervention proposée.
2. Expliquer pourquoi la zone d'intervention proposée nécessite une aide extérieure en vue de combler les besoins et lacunes et comment cette aide améliorera l'engagement local, communautaire, national.
3. Décrire les capacités actuelles et les entités cibles.
4. Expliquer pourquoi le site géographique où réside la communauté cible (ou les sous-groupes spécifiques de cette communauté) a besoin des activités spécifiques proposées.
5. Décrire les vulnérabilités, capacités, ressources et systèmes actuels de la population cible (spécifiques au genre) en rapport avec les activités RRC et les opérations de secours après la catastrophe. Aborder les différences et questions liées au genre.
6. Décrire les programmes pertinents en cours en rapport avec les activités proposées. Indiquer les programmes mis en œuvre à tous les échelons du gouvernement, par les communautés, ONG et entités internationales.
7. Expliquer les besoins à satisfaire et lacunes actuels à combler et comment vous les avez déterminés. Si l'activité proposée ne comble pas ces lacunes, expliquer comment celles-ci affecteront les résultats.
8. Expliquer comment les activités proposées seront reliées aux stratégies ou plans RRC aux niveaux local et national et les amélioreront.

Conception technique

1. Décrire comment l'intervention proposée aidera à renforcer les capacités, ressources et systèmes et répondra aux besoins et comblera les lacunes identifiées.
2. Décrire comment concevoir le programme de formation/renforcement des capacités, indiquer qui y participera et comment garantir la participation équilibrée des hommes et des femmes. Comment le programme est-il prévu de renforcer la capacité des participants à se préparer aux catastrophes et à intervenir ?
3. Décrire comment les programmes proposés sensibiliseront davantage et renforceront la compréhension de la préparation aux catastrophes, la réduction de leur impact et leur gestion au niveau régional, national, local ou communautaire.
4. Le cas échéant, décrire comment la formation améliorera les capacités organisationnelles et de gestion.
5. Décrire comment le programme, y compris les efforts de reproduction, préparera les communautés et entités locales, nationales et régionales à intervenir efficacement en cas d'éventuelles catastrophes dans la zone cible.
6. Expliquer comment concevoir les projets, produits ou informations proposées afin de les communiquer et les transférer aux populations cibles.
7. Décrire comment intégrer les agences gouvernementales et humanitaires compétentes dans le programme.
8. Expliquer comment communiquer et institutionnaliser les interventions réussies et les leçons d'expérience dans les programmes de formation à tous les niveaux.
9. Expliquer l'efficacité de la mise en œuvre des activités proposées en termes de coût.
10. Discuter du potentiel de reproduction des interventions au-delà de la période d'exécution du programme.
11. Décrire comment garantir la viabilité du programme à long terme.
12. Expliquer qui participera au programme et pourquoi. Expliquer pourquoi tenir compte des considérations liées au genre, à l'âge et au handicap dans la sélection des bénéficiaires.
13. Compte tenu du fait que les participants à plusieurs exercices de ce genre doivent faire partie d'un échantillon représentatif de la société, expliquer comment garantir le devoir de partage des connaissances acquises avec la communauté dans son ensemble.
14. Expliquer comment le programme proposé aidera les populations à améliorer leur état de préparation et la réduction des impacts des catastrophes potentielles. Décrire comment vous consoliderez vos activités avec les propres stratégies d'adaptation des populations afin de toucher celles qui sont plus dans le besoin et garantir leur participation à l'élaboration des stratégies et à au processus de prise de décision.

Indicateurs

1. Nombre de personnes, ventilé par sexe, formées à la préparation aux catastrophes, à la réduction de leurs impacts et à leur gestion.
2. Nombre de formations organisées.
3. Nombre de personnes ventilé par sexe ayant réussi leurs examens ou obtenu leurs certificats.
4. Pourcentage de personnes formées ayant acquis des connaissances après deux mois.

Sous-secteur: plaidoyer et engagement au niveau global

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Décrire le niveau d'engagement international actuel dans la RRC et ce que la proposition tente spécifiquement d'améliorer.
2. Décrire les programmes pertinents en cours en rapport avec les activités proposées. Indiquer les programmes mis en œuvre à tous les échelons du gouvernement, par les communautés, les ONG et les entités internationales.

Conception technique

1. Décrire le programme ou l'initiative pertinente pour laquelle ce programme intervient ou milite.
2. Décrire comment l'intervention proposée contribuera à sensibiliser et/ou promouvoir la RRC dans l'agenda/l'initiative définie.
3. Expliquer comment le programme proposé appuiera les entités internationales dans l'amélioration de la préparation aux catastrophes et aux interventions de secours.
4. Expliquer comment le programme préparera définitivement les communautés et les entités locales, nationales et régionales à s'engager dans la réduction des risques et des vulnérabilités, y compris celles liées au genre.
5. Expliquer comment travailler en synergie avec les autres agences partenaires
6. Expliquer comment ce programme contribuera à renforcer les liens nationaux et régionaux entre les entités de gestion des risques.
7. Expliquer comment intégrer les agences gouvernementales et humanitaires pertinentes dans le programme.
8. Expliquer comment intégrer les activités proposées dans les stratégies et agendas de développement.
9. Expliquer comment sélectionner les entités à engager.
10. Expliquer comment identifier et cibler les décideurs pour garantir leur participation.

Indicateurs

1. Nombre d'événements conjoints organisés.
2. Nombre de participants aux événements conjoints organisés.
3. Nombre de publications conjointes.
4. Nombre de documents, stratégies ou accords modifiés pour intégrer un langage RRC.

Sous-secteur : Intégration/Amélioration des systèmes éducatifs et de la recherche pédagogique

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Expliquer comment évaluer les besoins dans la zone d'activités proposée et comment les informations ont été prises en compte dans l'intervention proposée.
2. Expliquer pourquoi la zone d'intervention proposée nécessite une aide extérieure en vue de répondre aux besoins et combler les lacunes et comment cette aide améliorera l'engagement local, communautaire, national.
3. Décrire les vulnérabilités, capacités, ressources et systèmes actuels de la population cible (spécifiques au genre) en rapport avec le système éducatif actuel.
4. Décrire les programmes pertinents en rapport avec les activités proposées, en cours d'être mis en œuvre au niveau d'autres universités.

5. Discuter des besoins et lacunes actuels à combler et comment ils ont été déterminés. Si l'activité proposée ne comble pas ces lacunes, expliquer comment elles affecteront les résultats.
6. Dans les domaines applicables, décrire les programmes actuels ou les activités de recherche en cours qui comportent un volet RRC.

Conception technique

1. Décrire comment l'intervention proposée permettra de renforcer les capacités, les ressources et les systèmes et de combler les besoins et lacunes identifiés.
2. Expliquer comment élaborer et mettre en œuvre des programmes RRC qui sont spécifiques au genre à tous les niveaux éducatifs proposés.
3. Expliquer comment élaborer et mettre en œuvre des programmes RRC dans les systèmes éducatifs. Expliquer comment poursuivre ces activités après la clôture du programme.
4. Au besoin, décrire comment le programme préparera les communautés et entités locales, nationales et régionales à intervenir efficacement en cas d'éventuelles catastrophes dans la zone cible.
5. Expliquer comment intégrer les agences gouvernementales et humanitaires pertinentes dans le programme y compris leur rôle de conseillers experts en la matière, le cas échéant.
6. Expliquer comment travailler en synergie avec d'autres universités et identifier des opportunités de collaboration potentielle.
7. Expliquer comment communiquer les interventions réussies et les enseignements des interventions passées aux autres universités ou systèmes éducatifs de la zone.
8. Expliquer l'efficacité de la mise en œuvre des activités proposées en termes de coûts.
9. Décrire le potentiel de reproduction des interventions au-delà de la période d'exécution du programme.
10. Dans les domaines applicables, expliquer comment tester la recherche en RRC sur le terrain et la rendre opérationnelle.
11. Expliquer comment sélectionner les participants au programme. Expliquer comment tenir compte des considérations liées au genre, à l'âge et au handicap dans la sélection des bénéficiaires.
12. Dans les domaines applicables, expliquer comment déterminer la participation des universités et des autres systèmes éducatifs.
13. Expliquer comment les bénéficiaires de l'éducation ou des financements auront l'obligation de partager les connaissances acquises avec la population plus vaste ou de rendre compte de l'utilisation appropriée des fonds avec des partenaires de la recherche.

Indicateurs

1. Nombre de programmes scolaires RRC élaborés par niveau éducatif (par ex, cycle primaire, secondaire, postsecondaire).
2. Nombre d'étudiants formés en RRC, ventilé par sexe.
3. Nombre de programmes en rapport avec la RRC mis en œuvre dans des institutions scolaires.

Sous-secteur : Politiques et planification

Synthèse d'évaluation des besoins

1. Expliquer comment évaluer les besoins dans la zone d'activités proposée et comment les informations ont été prises en compte dans l'intervention proposée.
2. Expliquer pourquoi la zone d'intervention proposée nécessite une aide extérieure en vue de combler les besoins et lacunes et comment cette aide améliorera l'engagement local, communautaire, national.

3. Décrire les vulnérabilités, capacités, ressources et systèmes actuels en rapport avec les politiques et stratégies RRC.
4. Décrire les programmes pertinents en rapport avec les activités proposées, en cours. Indiquer les programmes mis en œuvre à tous les niveaux du gouvernement, par les communauté, ONG et entités internationales.
5. Discuter des besoins et lacunes actuels à combler et comment ils ont été déterminés. Si l'activité proposée ne comble pas ces lacunes, expliquer comment ceux-ci affecteront les résultats.

Conception technique

1. Décrire comment l'intervention proposée permettra de renforcer les capacités, les ressources et les systèmes et de combler les besoins et lacunes évalués spécifiques au genre.
2. Expliquer comment ce programme permettra de renforcer les politiques et stratégies de gestion des risques ou engendrer des stratégies de réduction de risques à un certain niveau ou à tous les niveaux.
3. Expliquer comment communiquer les stratégies élaborées au niveau national, régional, local ou communautaire (au besoin).
4. Décrire comment le programme préparera les communautés et entités locales, nationales et régionales à intervenir efficacement en cas d'éventuelles catastrophes dans la zone cible.
5. Expliquer comment intégrer les agences gouvernementales et humanitaires pertinentes dans le programme.
6. Expliquer l'application éventuelle de l'analyse bénéfices-coûts dans l'élaboration du programme.
7. Expliquer le potentiel de reproduction des stratégies et méthodologies au-delà de la période d'exécution du programme et potentiellement dans d'autres pays voisins ou zones avoisinantes.
8. Expliquez comment garantir la participation totale des communautés et des protagonistes dans l'élaboration de politiques, plans et stratégies.
9. Expliquer comment l'adoption de politiques, plans et stratégies se fera.
10. Expliquer comment sélectionner les participants au programme. Expliquer comment tenir compte des considérations liées au genre, à l'âge et au handicap dans la sélection des bénéficiaires.

Indicateurs

1. Nombre de plans, stratégies, politiques, plans de préparation aux catastrophes et plans d'urgence élaborés et appliqués
2. Nombre, ventilé par sexe, de personnes participant aux discussions sur les stratégies nationales de réduction des risques comme résultat du programme,
3. Nombre de communautés et parties prenantes impliquées dans l'élaboration de plans, politiques et stratégies
4. Evaluation des risques au niveau national et local, données sur catastrophes et informations sur la vulnérabilité des zones ciblées (oui/non).

Sous-secteur : Partenariats public-privé

Aperçu

Dans le cadre des objectifs de ce sous-secteur, l'USAID/OFDA définit le « secteur privé » comme les organisations à but lucratif non gouvernementales (à savoir les entreprises). Dans le cadre de ce sous-secteur, l'USAID/OFDA s'intéresse également aux partenariats qui rassemblent les entreprises privées et les organisations publiques (gouvernementales) ainsi que les ONG, les organisations de la société civile, les universitaires, les institutions de recherche et autres organisations compétentes.

L'USAID/OFDA reconnaît que le secteur privé joue un rôle clé dans la réduction et la gestion des risques à travers le monde. En travaillant en synergie avec les organisations locales et la communauté internationale, les entreprises privées et les multinationales peuvent préparer et équiper les communautés où vivent et travaillent leurs employés, clients et fournisseurs. Ceci renforce la bonne poursuite de leurs propres opérations et aide les communautés vulnérables.

L'USAID/OFDA définit un partenariat public-privé (PPP) réussi comme un partenariat qui met à profit les fonds du gouvernement américain, qui génère des profits en faveur de l'ensemble des partenaires, ainsi que les plus vulnérables aux risques de catastrophes, et qui peut continuer à générer des avantages durables à long terme. La mission des PPP doit dépasser la mobilisation de « la responsabilité professionnelle sociale » ou des fonds de soutien en identifiant des initiatives logiques aussi bien pour les communautés vulnérables que pour les compagnies concernées.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Expliquer comment les besoins dans la zone d'activités proposée ont été évalués et les informations prises en compte dans l'intervention proposée.
2. Décrire les vulnérabilités, capacités, ressources et systèmes actuels (spécifiques au genre si possible) en rapport avec la RRC.
3. Décrire le niveau actuel de collaboration entre les secteurs privé et public (organisations de la société civile et multinationales) et les autres organisations au besoin.
4. Décrire le niveau actuel d'engagement du secteur privé dans l'aide humanitaire et/ou la réduction des risques.
5. Décrire les programmes pertinents en rapport avec les activités proposées, en cours. Indiquer les programmes mis en œuvre à tous les niveaux du gouvernement, par les communautés, les ONG, les entreprises privées et les organisations internationales.
6. Discuter des besoins et lacunes actuels à combler et comment ils ont été déterminés. Si l'activité proposée ne comble pas ces lacunes, expliquer comment elles affecteront les résultats.
7. Le cas échéant, décrire largement les capacités actuelles du secteur privé.

Conception technique

1. Décrire les activités proposées pour renforcer les partenariats entre les secteurs privé et public. Expliquer pourquoi ces activités sont importantes pour la RRC dans la zone ou la communauté cible.
2. Décrire comment l'intervention proposée permettra de renforcer les capacités, ressources et systèmes. Expliquer comment les besoins et lacunes identifiés seront comblés.
3. Expliquer comment le programme préparera les organisations du secteur public et privé à intervenir efficacement en cas de catastrophes dans la zone cible.
4. Décrire comment intégrer les agences gouvernementales et humanitaires dans la proposition.
5. Expliquer l'efficacité de la mise en œuvre des activités proposées en termes de coûts.
6. Expliquer le potentiel de reproduction des interventions au-delà de la période d'exécution du programme.
7. Décrire comment garantir le programme s'autofinancera.
8. Décrire comment communiquer les interventions réussies et les leçons d'expériences aux entreprises locales et internationales et aux organisations publiques de la région.
9. Décrire les bénéficiaires directs et indirects des activités proposées. Si elles comprennent un volet appui aux compagnies privées, expliquer pourquoi il générera des résultats en termes de RRC en faveur des plus vulnérables. Tenir compte des considérations liées au genre, à l'âge et au handicap pour le bénéficiaire final.
10. Expliquer si vous avez ciblé des entreprises internationales, nationales ou si les deux ont été ciblées. Expliquer comment garantir leur participation.

11. Expliquer comment les participants des différents niveaux du gouvernement, du secteur privé et/ou de la société civile auront l'obligation de partager les connaissances acquises ou de généraliser les bénéfices de l'intervention aux populations plus vulnérables aux risques de catastrophes (par ex les mandants, les producteurs ou employés, les partenaires, la population dans son ensemble).

Indicateurs

1. Nombre d'entreprises privées engagées dans les activités de secours ou RRC comme résultat du programme.
2. Nombre total ciblé de bénéficiaires indirects des activités RRC de ce programme.
3. Pourcentage d'entreprises appartenant à la catégorie ciblée de la zone de déploiement du programme, prises en compte dans les activités du projet.
4. Pourcentage de plans d'urgence gouvernementaux en matière de catastrophes qui intègrent les volets du secteur privé.

Ressources d'informations

1. Cadre d'action de Hyogo (HFA) 2005-2015: Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters. <http://www.unisdr.org/we/coordinate/hfa>
2. HFA Country Progress Reports (Rapports d'avancement de projets nationaux): <http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2011/en/hfa/reports.html>
3. Prevention Web Net : <http://www.preventionweb.net/english/>
4. Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ISDR): <http://www.unisdr.org/>
5. Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR) Knowledge Center: <http://www.gfdr.org/gfdr/node/57>
6. 2011 Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction: <http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2011/en/home/executive.html>
7. Benson, C. et Twigg J. « Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction. » IFRC/Prevention Consortium: http://www.preventionweb.net/files/1066_toolsformainstreamingDRR.pdf
8. UNISDR, PNUD. "Making Disaster Risk Reduction Gender Sensitive." http://www.preventionweb.net/files/9922_MakingDisasterRiskReductionGenderSe.pdf
9. « Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa. » <http://www.encapafrika.org/egssaa.htm>
10. Emergency Capacity Building Project. « Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation Practitioner's Guide. » <http://www.ecbproject.org/practitioners-guide-to-drr--cca>

11. Abris et établissements urbains

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Vous devez appliquer ces normes à toutes les activités proposées et indicateurs associés. Dans les contextes où il est impossible d'appliquer ces normes, vous devez vous efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

L'objectif de l'aide humanitaire en matière d'abris et d'établissements humains (AEH) est de garantir l'accès à des espaces et camps de résidence sécurisés, habitables et adaptés où les ménages affectés peuvent reprendre leurs activités sociales et moyens de subsistance essentiels. Cette aide facilite un processus de fourniture d'abris qui met l'accent sur la réduction de la vulnérabilité économique, sociale et physique à la fois à court terme et à long terme des ménages affectés par la catastrophe ainsi que de leurs communautés. Parallèlement, l'aide pose les jalons d'un redressement à long terme.

L'aide AEH de qualité a les caractéristiques suivantes:

- **Conformité avec les normes, lignes directrices et principes** : Conformité avec les lignes directrices reconnues telles que le projet Sphère, les principes de Pinheiro, le guide des opérations de l'USAID/OFDA (FOG), les pratiques de construction locales, etc. Les activités AEH comprennent l'aménagement « d'espace de résidence couvert », dans la mesure du possible, par exemple, un espace de résidence couvert d'une superficie minimum de 3,5 m² par habitant et 45 m² par habitant d'espace dans les camps.
- **L'intégration de mesures RRC** : voir la section RRC ci-après.
- **Prise en compte des besoins des bénéficiaires**: La prise en compte des besoins particuliers des ménages affectés, notamment ceux qui ont des besoins propres (par ex, les personnes âgées, handicapées, ménages gérés par des femmes ou des enfants, etc.). Ceci dépend en partie de leur participation au processus de prise de décision et s'applique notamment à ceux qui ne sont pas en mesure de construire leurs propres abris. Il est impératif d'utiliser des matériaux de construction et plans de site qui offrent un espace privé aux habitants et protègent leur dignité. Dans la mesure du possible, appuyer les options des populations affectées avant l'arrivée des acteurs humanitaires. Finalement, l'aménagement de nouveaux établissements (camps) ne doit pas être considéré comme une réponse systématique. Une évaluation du marché de l'immobilier, des dégâts et des besoins est nécessaire avant l'aménagement d'un nouvel établissement. Une fois construits, les camps se trouveront à une distance adaptée par rapport aux zones de conflits, zones écologiquement sensibles et frontières nationales. Les activités proposées dans les établissements, qu'il s'agisse d'un nouvel établissement (camp) ou d'un établissement existant, seront élaborées compte tenu des éléments suivants :
 - Promotion d'un esprit communautaire
 - Aménagement d'espaces de loisirs qui peuvent être utilisés comme contributions aux initiatives RRC ou même des espaces de réunion pendant les catastrophes
 - Adoption de normes d'esthétique acceptable
 - Réduction des impacts économiques et environnementaux dans les établissements voisins
 - Réduction des menaces à la sécurité et sûreté y compris celles provenant des conflits entre tribus, conflits liés au genre et conflits ethniques et religieux.

Réduction des risques de catastrophes

L'approche RRC de l'USAID/OFDA est basée sur les HFA. Le volet RRC des interventions AEH doit suivre toutes les instructions actuelles de ce secteur et des sous-secteurs pertinents. La promotion de la RRC dans les programmes AEG sera principalement axée sur l'adoption d'actions non structurelles pour réduire les risques dont :

1. La gestion des bassins versants.

2. Le nettoyage des voies d'eau pour évacuer les eaux d'inondation.
3. La planification des sites caractérisés par les catastrophes et des établissements.
4. L'identification et la sécurisation des objets dans les maisons et lieux de travail afin de réduire les dégâts et blessures.
5. L'évacuation des bâtiments et établissement pendant les tremblements de terre, tsunamis et autres événements naturels.

Les éléments suivants sont adaptés pour le volet RRC des interventions AEH :

1. L'intégration des mesures structurelles dans les abris afin de réduire les risques de catastrophes identifiées (par ex, tremblement de terre, inondations, vents violents, etc.).
2. L'appui à la formation afin de promouvoir l'adoption de mesures structurelles.
3. La promotion de l'assistance technique et celle d'un rapide renforcement de capacités ciblant les autorités locales qui peuvent être reliées à la planification plus large d'un redressement et les initiatives RRC (par ex au niveau urbain).
4. Les activités inclusives de sensibilisation publique et de renforcement de capacités afin de permettre aux populations d'apprendre à vivre avec les aléas contextuels.

Les activités RRC proposées pour les interventions AEH doivent soit réduire un aléa particulier ou sa fréquence soit renforcer la résilience des hommes, femmes et enfants afin qu'ils puissent supporter les conséquences de cette aléa dans le temps. Expliquer pourquoi l'activité proposée constitue une intervention RRC en faisant référence à l'aléa auquel on doit pallier ou comment garantir et renforcer la résilience de la population face aux catastrophes. Les activités proposées doivent mettre l'accent sur les causes de la vulnérabilité aux risques de catastrophes dans les établissements affectés et/ou le renforcement de la résilience de la population face aux impacts des catastrophes. Concevoir les activités RRC à intégrer dans les programmes à long terme et les faciliter par la suite.

La justification du volet RRC des interventions AEH doit indiquer spécifiquement pourquoi les activités proposées constituent une intervention adaptée aux besoins identifiés et pourquoi la situation demande une aide extérieure. Ceci s'applique particulièrement en cas de recherche de l'aide pour les mêmes activités dans la même zone pendant plusieurs années consécutives.

Si un volet RRC est proposé dans ce secteur, fournir les informations suivantes :

1. Indiquer les activités du secteur qui sont en rapport avec la RRC et comment ces activités peuvent réduire les risques ou atténuer l'impact de l'aléa ou de l'incident.
2. Expliquer les actions prioritaires HFA sur lesquelles les activités sont alignées et pourquoi. L'USAID/OFDA s'attend à ce que la plupart des activités RRC des interventions AEH soient principalement en rapport avec *l'action prioritaire #4 « réduire les risques dans les principaux secteurs »* ou *l'action #2 « améliorer les informations sur le risque et l'alerte rapide »* bien que les actions prioritaires peuvent être envisagées.
3. Utiliser les indicateurs obligatoires provenant du ou des sous-secteurs pertinents. Si ces indicateurs ne sont pas pertinents par rapport aux interventions proposées, vous devez proposer un ou plusieurs autres indicateurs.
4. Catégoriser les activités liées RRC dans le cadre des sous-secteurs AEH.

L'USAID/OFDA envisagera de financer les propositions qui comprennent des évaluations de base essentielles à l'élaboration de programmes AEH (par ex dégâts, catastrophes, besoins, contributions, etc.) comme outil de préparation à la catastrophe ou afin de renseigner les efforts RRC. Les résultats de l'évaluation doivent être communiqués gratuitement et mis à la disposition du public.

Les demandes d'avenant à un programme en cours doit comprendre les éléments suivants :

1. Réalisations à ce jour.
2. Progrès dans le suivi des indicateurs depuis le niveau de départ jusqu'à la clôture d'une subvention en cours.

3. Justification précise de la poursuite du programme.
4. Explication des raisons pour lesquelles les résultats ciblés n'ont pas été atteints.
5. Indiquer si des besoins supplémentaires ont été identifiés dans la zone du programme pendant l'exécution de l'activité.
6. Expliquer comment une prorogation et/ou un financement supplémentaire permettrait d'obtenir les résultats envisagés.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent justifier l'intégration de la protection dans la réponse au niveau de la description technique.

1. Décrire comment répondre aux besoins spécifiques des personnes par le choix de l'emplacement et le plan de l'abri. Par exemple, les abris seront-ils accessibles aux personnes handicapées ? comment garantir la sécurité dans les camps et établissements ?
2. Décrire comment les personnes ayant des besoins particuliers ont été consultées sur le choix de l'emplacement et le plan de l'abri.
3. Expliquer comment la sécurité sera garantie dans les abris.
4. Expliquer si le site de l'abri est considéré comme disposant d'un accès facile et sans risques à l'eau et aux services d'assainissement, de carburant et de structures sociales du type infirmeries, écoles, lieux de culte et d'opportunités d'emploi et de biens de subsistance en faveur des populations défavorisées.
5. Expliquer si des espaces séparés dans les camps et établissements sont disponibles pour des groupes sociaux tels que les femmes seules, les personnes handicapées et les enfants non accompagnés et comment ces espaces sont protégés afin de ne pas être la cible d'actes de maltraitance ou de violences.
6. Décrire les mesures mis en place afin de prévenir l'exploitation sexuelle et la maltraitance des personnes désirant aménager un abri ou se faire assigner une place.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

L'aide humanitaire AEH comprend trois sous-secteurs : plan et gestion des camps, abri d'urgence/de transition et réduction de l'impact des catastrophes dans les AEH.

Plan et gestion des camps

- Systèmes/procédures/activités qui permettront d'améliorer le plan et la fonction du camp
- Systèmes/procédures/activités qui permettront d'améliorer la gestion du camp

Abri d'urgence/temporaire

- Fourniture de matériaux pour abris
- Construction d'abris, de chambres ou de logements de famille

Mesures de sécurité dans les abris

- Formation aux techniques et normes de construction
- Formation à la construction d'édifices résistant aux catastrophes
- Fourniture de matières premières de construction destinées à réduire le risque de catastrophe
- Initiatives de santé environnementale
- Récupération et retrait des gravats occasionnés par la construction d'abris
- Assistance technique dans la planification des établissements afin d'améliorer les capacités locales à promouvoir des plans et programmes basés sur la RCC.

Sous-secteur: plan et gestion du camp

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Les évaluations doivent comprendre une analyse des principales caractéristiques du marché immobilier des zones affectées. Une meilleure compréhension de ce marché avant la catastrophe permettra de déterminer les informations suivantes:
 - a. Le nombre et caractéristiques des personnes vivant dans les zones affectées.
 - b. Les pratiques socio-culturelles, liées au genre et économiques qui influencent leur mode de vie.
 - c. Qui construit son abri ?
 - d. Comment est-il construit ?
 - e. Combien de temps faut-il pour construire une unité ?
 - f. Quels matériaux de construction sont utilisés ?
 - g. La source et la composition de ces matériaux ?
 - h. La disponibilité et le coût des matériaux locaux ?
 - i. Les options disponibles afin de pallier aux préoccupations d'intervention et de réduction des impacts des catastrophes ?
 - j. Les résultats de cette analyse, notamment en ce qui concerne les besoins des camps?
2. Les évaluations doivent comprendre une analyse détaillée des typologies immobilières de la zone cible ainsi que les dégâts occasionnés dans chacune d'elles par la catastrophe.
3. Indiquer les évaluations, enquêtes et discussions utilisées dans le cadre de l'élaboration du programme. Les besoins ne doivent pas être conclus ou supposés sur la base de l'évaluation des dégâts uniquement mais doivent également être déterminés en concertation avec les hommes, femmes et enfants de la zone affectée.
4. Indiquer les principales contraintes et opportunités de la population affectée par la catastrophe pour accéder à l'hébergement sans dépendre de l'aide extérieure.
5. Expliquer la cause des dégâts occasionnés aux maisons et probabilité qu'ils puissent se reproduire dans un futur proche.
6. Définir la zone affectée (par exemple, partie d'une ville, ville ou zone urbaine, plusieurs établissements humains, région). Si possible, indiquer la taille des établissements humains affectés.
7. Indiquer le nombre d'habitants de la zone affectée avant la catastrophe.
8. Indiquer le nombre moyen de personnes dans une unité de logement typique avant la catastrophe. Comment les niveaux de prévention ont-ils pu changer et quelles en sont les raisons?
9. Indiquer les groupes de personnes n'étant pas constitués de ménages typiques ou dont la taille des ménages est atypique, tels que les enfants non accompagnés, les personnes âgées, les personnes handicapées ou des groupes minoritaires particuliers.
10. Indiquer le nombre et le pourcentage de ménages et de personnes dont les maisons ont subi des dégâts.
11. Indiquer le nombre et pourcentage approximatif de maisons privées endommagées ou détruites par type (par ex les maisons individuelles, les maisons mitoyennes, les immeubles et les grandes tours accueillant plusieurs familles). Indiquer les informations par ville, village ou région affecté.
12. Indiquer les caractéristiques des dégâts par catégorie autant que possible, allant des maisons endommagées aux maisons détruites, en appliquant les méthodes de classification des dégâts du Bureau des Nations-Unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ou toute autre méthode reconnue.
13. Indiquer le nombre, l'emplacement des ménages sans abri ou disposant d'un abri inadapté et leur pourcentage.
14. Nombre de maisons endommagées qui sont habitables sans réparations immédiates, habitables seulement après réparations, inhabitables ou devant être détruites.
15. Indiquer si la population déplacée a juste besoin d'un abri temporaire, pour quelques semaines ou si une population déplacée a besoin d'un abri pour une durée indéterminée.
16. Décrire le système de livraison des abris avant la catastrophe et sa pertinence par rapport à l'intervention d'urgence face à la catastrophe.

17. Au besoin, indiquer le niveau de dégât des structures non résidentielles, telles que les boutiques et bureaux, les écoles, les églises, les hôpitaux qui pourraient être utilisées comme logement. Indiquer dans les évaluations, l'accès, dans ces structures, à l'assainissement, à l'eau et à d'autres services de base.
18. Décrire toute activité de soutien aux ménages ou aux moyens de subsistance faisant partie du programme, essentiellement organisée dans et autour des unités de logement, qui pourrait être relancée.
19. Indiquer le pourcentage de logements dont leurs résidents étaient propriétaires, avant la catastrophe.

Conception technique

Expliquer les points suivants:

1. L'appui fourni par le pays hôte et la communauté humanitaire au projet d'aménagement de camps proposé.
2. Les précisions sur les sites du camp proposés et les caractéristiques d'aménagement du camp, y compris la gestion du camp.
3. Comment le programme pourra permettre de garantir l'application de normes humanitaires reconnues dans la réalisation du plan, l'aménagement et la gestion du camp (par ex Sphère et FOG).
4. Les préférences culturelles ou comportements qui méritent attention afin de répondre aux besoins locaux au niveau du camp.
5. Les bénéficiaires et leurs critères de sélection.
6. Comment les évaluations reflètent les besoins des populations les plus vulnérables, c'est-à-dire celles situées sur des terres à risques, les ménages démunis, les occupants illégaux, les locataires, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les personnes déplacées. Comment les hommes et les femmes de ces groupes ont-ils participé à l'élaboration du travail d'enquête, aux évaluations de dégâts et à l'identification des réponses proposées ?
7. Comment introduire et communiquer les activités aux bénéficiaires identifiés, y compris aux plus vulnérables. Si l'accent est mis sur l'auto-assistance, par exemple, comment les personnes qui sont moins en mesure de s'auto-assister bénéficieront-elles d'une aide ?
8. Comment le programme intégrera les activités de survie et mesurera les impacts sur les moyens de subsistance.
9. Toute activité de formation à réaliser en indiquant qui sera impliqué, les critères de sélection, comment la participation équilibrée des sexes sera garantie et comment l'efficacité sera mesurée.
10. Les avantages et contraintes des modèles actuels d'appropriation et d'utilisation des terres, de drainage et d'assainissement et disponibilité de terres vacantes et sous-utilisées.
11. L'un des principaux objectifs de l'intervention AEH est de fournir des abris sécurisés, privés et habitables et d'intégrer de mesures RRC pertinentes. Afin d'y parvenir, il est souvent nécessaire de déployer des efforts concertés et de travailler en synergie avec les bailleurs de fonds, les ONG, les collectivités locales et gouvernements nationaux et les populations affectées. Expliquer comment répondre à ces demandes interconnectées.
12. Comment l'intervention proposée sera coordonnée avec des activités complémentaires en cours d'être mises en œuvre par d'autres bailleurs de fonds et organisations et les activités pertinentes dans d'autres secteurs ?
13. Comment le programme respectera les lignes directrices internationales reconnues (par ex Sphère, FOG).
14. Pour un abri proposé, indiquer une liste détaillée des ressources nécessaires pour répondre aux besoins identifiés y compris un devis de matériaux, un budget détaillé du matériel, les spécifications des matériaux et les plans d'une dimension, quantité et qualité suffisantes pour représenter spécifiquement la proposition faite.
15. Définir les termes importants (par ex maisons, logements, ménages, abris, familles et sans domiciles fixes). Utiliser les clairement et avec constance tout le long du document.

Indicateurs

1. Nombre de ménages dans la zone de déploiement du programme où les camps de réfugiés sont aménagés.
2. Nombre de ménages ayant trouvé refuge dans des camps conformément aux normes Sphères et au guide Field Operations Guide (FOG) de l'USAID/OFDA.
3. Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'une assistance dans les camps de réfugiés, ventilé par sexe.
4. Montant total en dollars américains et pourcentage de budgets de financement de projets autorisés pour la gestion des camps, dépensés dans l'économie locale affectée.

Sous-secteur : Abri d'urgence/temporaire

Aperçu

L'abri temporaire est l'intervention visant à lancer délibérément ou accélérer la reconstruction à long terme. A cet égard, l'abri temporaire pourrait être caractérisé par une dépendance plus importante par rapport aux matériaux de construction permanents et/ou récupérés comme matériaux complémentaires à ceux des abris d'urgence plus classiques tels que les feuilles en plastique. L'USAID/OFDA décourage la déforestation comme moyen de récupérer des matériaux de construction supplémentaires.

« La zone de déploiement du programme » est considérée comme la zone physique d'exécution des activités proposées. Elle pourrait être définie sur le plan administratif, géographique, social ou économique. L'identification de la zone de déploiement du programme a pour but de garantir la couverture des besoins. De préférence, les activités proposées comprendront toutes celles qui devront être appuyées dans une zone de déploiement de programme donné. Si tel n'est pas le cas, expliquer la différence entre les actions proposées et la réponse totale aux besoins identifiés.

Instructions sur l'appui à l'hébergement

Lorsque les catastrophes et crises frappent et lorsque des maisons sont endommagées, les gens n'attendent pas toujours l'aide de leurs gouvernements et agences humanitaires internationales mais comptent souvent sur leurs proches: famille et amis. La fourniture d'assistance aux familles-hôtes et familles déplacées, pour appuyer les efforts d'hébergement, apaisera les tensions dans les relations familiales et les pressions financières. L'hébergement est le plus souvent défini sur le plan social selon les familles, les amis et les voisins et commence avant l'arrivée des acteurs humanitaires dans les zones affectées. Il s'agit d'un moyen rentable et flexible de fournir des abris et permet de gagner du temps avant l'élaboration de solutions à plus long terme; il évolue souvent vers l'abri permanent.

L'aide pourrait comprendre un éventail d'activités y compris la création de nouveaux locaux d'hébergement, l'amélioration des locaux existants, et l'appui aux biens de subsistance. Après l'évaluation au niveau des ménages qui vise à identifier les dispositions d'hébergement, un package théorique d'aide basée sur les besoins peut être élaborée selon le coût des réparations physiques de base ou modernisations du réseau WASH ou sur les besoins en matelas/draps supplémentaires, marmites et ustensiles, nourriture, carburant, etc. Les coûts sont fixés pour l'ensemble du package qui sera appliqué selon les besoins plutôt que selon un format unique pour tous. Pour les communautés-hôtes, les réparations et travaux de modernisation peuvent réduire les impacts liés à l'hébergement sur les écoles, les marchés, les postes de santé, les réseaux hydrauliques et autres services disponibles dans les établissements humains.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Les évaluations doivent comprendre une analyse des principales caractéristiques du marché immobilier des zones affectées. Une meilleure compréhension de ce marché avant la catastrophe permettra de déterminer les informations suivantes:
 - a. Le nombre et caractéristiques des personnes vivant dans les zones affectées.
 - b. Les pratiques socio-culturelles, liées au genre et économiques qui influencent leur mode de vie.
 - c. Qui construit son abri ?

- d. Comment est-il construit ?
 - e. Combien de temps faut-il pour construire une unité ?
 - f. Quels matériaux de constructions sont utilisés ?
 - g. La source et la composition de ces matériaux ?
 - h. La disponibilité et le coût des matériaux locaux ?
 - i. Les options disponibles afin de pallier aux préoccupations d'intervention et de réduction des impacts des catastrophes ?
 - j. Les résultats de cette analyse, notamment en ce qui concerne les besoins des camps?
2. Les évaluations doivent comprendre une analyse détaillée des typologies immobilières de la zone cible ainsi que les dégâts occasionnés dans chacune d'elles par la catastrophe.
 3. Indiquer les évaluations, enquêtes et discussions utilisées dans le cadre de l'élaboration du programme. Les besoins ne doivent pas être conclus ou supposés sur la base de l'évaluation des dégâts uniquement mais doivent également être déterminés en concertation avec les hommes, femmes et enfants de la zone affectée.
 4. Indiquer les principales contraintes et opportunités de la population affectée par la catastrophe pour accéder à l'hébergement sans dépendre de l'aide extérieure.
 5. Expliquer la cause des dégâts occasionnés aux maisons et la probabilité qu'ils puissent se reproduire dans un futur proche.
 6. Définir la zone affectée (par exemple, partie d'une ville, ville ou zone urbaine, plusieurs établissements humains, région). Si possible indiquer la taille des établissements humains affectés.
 7. Indiquer le nombre d'habitants de la zone affectée avant la catastrophe.
 8. Indiquer le nombre moyen de personnes dans une unité de logement typique avant la catastrophe. Comment les niveaux de prévention ont-ils pu changer et quelles en sont les raisons?
 9. Indiquer les groupes de personnes n'étant pas constitués de ménages typiques ou dont la taille des ménages est atypique, tels que les enfants non accompagnés, les personnes âgées, les personnes handicapées ou des groupes minoritaires particuliers.
 10. Indiquer le nombre et le pourcentage de ménages et de personnes dont les maisons ont subi des dégâts.
 11. Indiquer le nombre approximatif et pourcentage de maisons privées endommagées ou détruites par type (par ex les maisons individuelles, les maisons mitoyennes, les immeubles et les grandes tours accueillant plusieurs familles). Indiquer les informations par ville, village ou région affectée.
 12. Indiquer les caractéristiques des dégâts par catégorie autant que possible, allant des maisons endommagées aux maisons détruites, en appliquant les méthodes de classification des dégâts du Bureau des Nations-Unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ou toute autre méthode reconnue.
 13. Indiquer le nombre, l'emplacement des ménages sans abri ou avec un abri inadéquat et leur pourcentage.
 14. Indiquer le nombre de maisons endommagées qui sont habitables sans réparations immédiates, habitables seulement après réparations, inhabitables ou devant être détruites.
 15. Indiquer si la population déplacée a juste besoin d'un abri temporaire, pour quelques semaines ou si une population déplacée a besoin d'un abri pour une durée indéterminée.
 16. Préciser le système de livraison des abris avant la catastrophe et sa pertinence par rapport à l'intervention d'urgence face à la catastrophe.
 17. Au besoin, indiquer le niveau de dégât des structures non résidentielles, telles que les boutiques et bureaux, les écoles, les églises, les hôpitaux qui pourraient être utilisées comme logement. Indiquer dans les évaluations, l'accès, dans ces structures, à l'assainissement, à l'eau et à d'autres services de base.
 18. Toute activité de soutien aux ménages ou aux moyens de subsistance faisant partie du programme, essentiellement organisée dans et autour des unités de logement qui pourrait être relancée.
 19. Fournir le pourcentage de logements dont leurs résidents étaient propriétaires, avant la catastrophe.

Conception technique

Expliquer les éléments suivants:

1. Les abris que le projet proposé prévoit de fournir.
2. Pourcentage de la population totale affectée devant bénéficier d'un abri à travers cette initiative et d'autres programmes humanitaires.
3. Comment les mesures RRC seront-elles intégrées et comment leur efficacité sera-t-elle évaluée?
4. Comment les activités seront-elles facilement intégrées dans les marchés de l'immobilier actuels et les systèmes d'établissements humains ?
5. Toute contrainte posée par les débuts de saison, telle que l'arrivée de l'hiver, ou de la saison de la mousson, nécessitant une intervention rapide.
6. L'appui fourni par le gouvernement au programme proposé et son implication dans l'élaboration du programme.
7. La concertation et coordination des activités, stratégies et plans avec d'autres ONG et agences humanitaires, groupes ou pôles d'organisations et coordination avec ces derniers.
8. Les préférences culturelles ou comportements qui méritent attention pour répondre aux besoins locaux spécifiques à l'abri.
9. Comment les données seront partagées avec d'autres organisations humanitaires à des fins d'analyse et de coordination;
10. La stratégie détaillée de durabilité à long terme. Indiquer si les autorités du pays hôte, les autres donateurs et organisations sont disposés à adopter ce programme une fois que le financement de l'USAID/OFDA arrivera à terme.
11. Comment le programme va pallier à/réduire les préoccupations environnementales. Indiquer les impacts potentiels au niveau des forêts locales et ressources hydrauliques (notamment pour ce qui des de l'extraction abusive et des déchets).

Indicateurs

1. Nombre de ménages dans la zone de déploiement du programme où les camps de réfugiés sont aménagés.
2. Nombre de ménages ayant trouvé refuge dans des camps conformément aux normes Sphères et au guide FOG.
3. Pourcentage de la population totale ayant bénéficié d'une assistance dans les camps de réfugiés, ventilé par sexe.
4. Montant total en dollars américains et pourcentage de budgets de financement de projets autorisés pour la gestion des camps, dépensés dans l'économie locale affectée.

Sous-secteur: Réduction des impacts de catastrophes dans les abris et établissements humains

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Les évaluations doivent être exclusivement axées sur la structure des constructions, mais doivent comprendre une analyse des principales caractéristiques du marché immobilier des zones affectées. Une meilleure compréhension de ce marché avant la catastrophe permettra de déterminer les informations suivantes:
 - a. Le nombre et caractéristiques des personnes vivant dans les zones affectées.
 - b. Les pratiques socio-culturelles, liées au genre et économiques qui influencent leur mode de vie.
 - c. Qui construit son abri ?
 - d. Comment est-il construit ?
 - e. Combien de temps faut-il pour construire une unité typique?
 - f. Quels matériaux de constructions sont utilisés ?
 - g. La source et composition de ces matériaux ?
 - h. La disponibilité et le coût des matériaux locaux ?
 - i. Les options disponibles afin de pallier aux préoccupations d'intervention et de réduction des impacts des catastrophes ?

2. Expliquer les conclusions de cette analyse par rapport, notamment, aux besoins prévus des camps.
3. Les évaluations doivent comprendre une analyse détaillée des typologies immobilières de la zone cible ainsi que les dégâts occasionnés dans chacune d'elles par la catastrophe.
4. Indiquer les évaluations, enquêtes et discussions utilisées dans le cadre de l'élaboration du programme. Les besoins ne doivent pas être conclus ou devinés sur la base de l'évaluation des dégâts uniquement mais doivent également être déterminés en concertation avec les hommes, femmes et enfants de la zone affectée.
5. Indiquer les principales contraintes et opportunités de la population affectée par la catastrophe pour accéder à l'hébergement sans dépendre de l'aide extérieure.
6. Expliquer la cause des dégâts occasionnés aux maisons et la probabilité qu'ils puissent se reproduire dans un avenir proche.
7. Définir la zone affectée (par exemple, partie d'une ville, ville ou zone urbaine, plusieurs établissements humains, région). Si possible indiquer la taille des établissements humains affectés.
8. Identifier le nombre de personnes qui vivent dans la zone proposée (si différente de la zone affectée).
9. Indiquer le nombre moyen de personnes dans une unité de logement typique avant la catastrophe. Comment les niveaux de prévention ont-ils pu changer et quelles en sont les raisons?
10. Indiquer les groupes de personnes n'étant pas constitués de ménages typiques ou dont la taille des ménages est atypique, tels que les enfants non accompagnés, les personnes âgées, les personnes handicapées ou des groupes minoritaires particuliers.
11. Indiquer le nombre et le pourcentage de ménages et de personnes dont les maisons ont subi des dégâts.
12. Indiquer le nombre approximatif et pourcentage de maisons privées endommagées ou détruites par type (par ex les maisons individuelles, les maisons mitoyennes, les immeubles et les grandes tours accueillant plusieurs familles). Indiquer les informations par ville, village ou région affectée.
13. Indiquer les caractéristiques des dégâts par catégorie autant que possible, allant des maisons endommagées aux maisons détruites, en appliquant les méthodes de classification des dégâts du Bureau des Nations-Unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ou toute autre méthode reconnue.
14. Indiquer le nombre, l'emplacement des ménages sans abri ou disposant d'un abri inadapté et leur pourcentage.
15. Nombre de maisons endommagées qui sont habitables sans réparations immédiates, habitables seulement après réparations, inhabitables ou devant être détruites.
16. Indiquer si la population déplacée a juste besoin d'un abri temporaire, pour quelques semaines ou si une population déplacée a besoin d'un abri pour une durée indéterminée.
17. Indiquer le système de livraison des abris avant la catastrophe et la pertinence par rapport à l'intervention d'urgence face à la catastrophe.
18. Au besoin, indiquer le niveau de dégât des structures non résidentielles, telles que les boutiques et bureaux, les écoles, les églises, les hôpitaux qui pourraient être utilisées comme logement. Indiquer dans les évaluations, l'accès, dans ces structures, à l'assainissement, à l'eau et à d'autres services de base.
19. Décrire toute activité de soutien aux ménages ou aux moyens de subsistance faisant partie du programme, essentiellement organisée dans et autour des unités de logement, qui pourrait être relancée.
20. Indiquer le pourcentage de logements dont leurs résidents étaient propriétaires, avant la catastrophe.
21. Les évaluations doivent comprendre une analyse détaillée des catastrophes qui caractérisent la zone cible y compris les conséquences prévues sur l'immobilier et les infrastructures essentielles telles que les écoles, les cliniques, les systèmes hydrauliques et d'assainissement, etc.

Conception technique

Identifier le risque de catastrophe auquel il faut pallier et les mesures spécifiques structurelles et/ou non structurelles visant à réduire le risque identifié à des niveaux raisonnables. Les mesures non structurelles peuvent comprendre la fourniture d'assistance technique et de renforcement des capacités liées à la RRC afin d'inclure les efforts de planification basés sur les établissements humains en vue de réduire les risques de catastrophes identifiées (cf. sous-secteur AEH concernant les abris d'urgence/temporaires).

Indicateurs

1. Nombre d'abris ayant intégré des mesures RRC
2. Nombre d'abris ayant adopté des mesures RRC
3. Nombre et pourcentage de personnes ayant acquis des connaissances RRC dans le domaine de l'abri et des établissements humains après une formation, ventilé par sexe.

Ressources d'informations

1. USAID/OFDA Shelter and Settlement specialists e-mail: ofdasherter@usaid.gov
2. *The Sphere Project: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response* handbook. Genève, 2011. Of particular relevance is chapter titled, « Minimum Standards in Shelter, Settlement, and Non-Food Items. »
<http://www.sphereproject.org/handbook/>
3. *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*. USAID/OFDA et the U.S. Department of Agriculture's Forest Service, 2005. <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>
4. *A Description of Humanitarian Shelter and Settlements Assistance*. USAID/OFDA, 2012.
http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/sectors/shelter.html
5. *The USAID/OFDA Approach to Shelter and Settlements Sector Activities*. USAID/OFDA, 2008.
http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/sectors/files/Approach_Shelter_Settlements_Sector_Activities.pdf
6. *Basic Elements of a Good Shelter Proposal*. USAID/OFDA, 2009.
http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/sectors/files/Basic_Elements_Good_Shelter_Proposal.pdf
7. *Transitional Settlement Displaced Populations* by Tom Corsellis et Antonella Vitale. University of Cambridge Shelter Project, Oxfam, 2005.
<http://www.sheltercentre.org/library/transitional-settlement-displaced-populations-tsdp>
8. *The Economic Impact of Shelter Assistance in Post-Disaster Settings*. CHF International, 2005. Financé par l'USAID/OFDA.
<http://www.chfinternational.org/node/37134>
9. *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* by Charles Kelly. Benfield Hazard Research Center et CARE International, 2005.
http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/ffp/rea_guidelines.pdf
10. *Hosting Support: An Overlooked Humanitarian Shelter Solution*, by Charles A. Setchell, in *Monthly Developments*, Janvier/Février 2012 (Vol. 30, No. 1/2), pp. 17-18, <http://www.monthlydevelopments.org/issue/jan2012>

12. Eau, assainissement et hygiène

L'USAID/OFDA adopte les normes Sphère (www.sphereproject.org). Il convient d'appliquer ces normes à toutes les activités proposées et indicateurs associés. Dans les contextes où il est impossible d'appliquer ces normes, vous devez vous efforcer d'en tenir compte et fournir une brève explication des raisons pour lesquelles elles ne sont pas applicables.

Aperçu

Les interventions dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) ont pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies et aux risques pouvant provenir de mauvaises conditions sanitaires environnementales.

Interventions de secours dans le domaine du WASH

1. Doivent être basées sur les conclusions des évaluations rapides. Indiquer le tableau de synthèse des données d'évaluation dans la proposition comme annexe. Indiquer les dates et sources. Vous pouvez trouver un modèle du tableau de base WASH à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
2. Doivent décrire la crise et pouvoir justifier l'approche de demande de subventions pour la fourniture de service WASH.
3. Comme partie de la justification, doivent comparer les conditions actuelles aux conditions normales de base pour les contextes différents à ceux des camps de réfugiés.
4. Doivent décrire et justifier la durée attendue des services WASH subventionnés.
5. Doivent justifier comment l'approche proposée permettra la stratégie de sortie la plus viable.
6. Doivent être appliquées comme programme intégral devant comprendre la promotion de l'hygiène, l'approvisionnement en eau et l'assainissement ou clairement identifier qui sera en charge de ces volets non inclus dans le projet proposé.
7. Doivent appliquer les « meilleures pratiques » afin de garantir une exécution rapide, et efficace des activités, atteindre les objectifs et pallier aux risques pour la santé publique liés aux mauvaises conditions environnementales sanitaires.
8. Doivent respecter les normes Sphère ou expliquer clairement pourquoi elles ne peuvent pas être respectées.
9. Pour les interventions au niveau des camps, l'organisation exécutante a la responsabilité de garantir la qualité et l'entretien. Par exemple, l'agence exécutrice a l'obligation de garantir l'entretien et la propreté des latrines.
10. Doivent être accompagnées de la participation du pôle d'organisation actif ou de la participation à tout mécanisme de coordination existant.
11. Doivent être considérées comme une première étape vers un redressement accéléré dès que possible et doivent présenter une stratégie de sortie claire et réalisable.

Programmation d'activités RRC et de redressement accéléré

L'approche de l'USAID/OFDA en matière de RRC est basée sur la HFA. Le volet RRC et redressement accéléré des interventions WASH doivent appliquer les instructions existantes pour ce secteur et les sous-secteurs pertinents. Ces interventions :

1. Nécessitent des données de base solides et une analyse des risques. Indiquer un tableau de synthèse des données d'évaluation dans la proposition ou comme annexe. Indiquer les dates et sources. Un modèle de tableau de données de base WASH est disponible à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.
2. Nécessitent une justification plus pertinente que le programme d'intervention de secours.

3. Doivent justifier comment le programme donnera lieu à des améliorations durables et décrire comment les hommes et les femmes seront pris en compte dans tous les aspects du projet, depuis la planification jusqu'à la réalisation.
4. Doivent justifier le choix des technologies et la convenance du contexte y compris une description des marchés existants pour les pièces de rechange et les services de maintenance.
5. Doivent justifier comment les activités seront alignées sur les stratégies nationales du gouvernement du pays-hôte. Si cette approche diffère d'une stratégie nationale normalisée, fournir la justification.
6. Doivent justifier comment la ou les interventions proposées sera intégrée avec d'autres projets et initiatives.
7. Doivent, par définition, être réalisées dans des contextes différents de celles des catastrophes. Par conséquent s'assurer de la fourniture d'une justification suffisante pour l'intervention à proposer. Ne pas se fier uniquement aux normes Sphères. Expliquer pourquoi l'USAID/OFDA est un bailleur de fonds adéquat pour ce projet.
8. Doivent fournir une description claire de toutes les infrastructures WASH actuelles, données concernant l'usage et les données de base, par exemple, fournir une étude du taux d'utilisation de l'eau qui comprend toutes les sources d'eau quelle que soit la distance ou la qualité. Décrire toutes les pratiques actuelles appliquées.
9. Peuvent comprendre un volet innovation. Cependant, les projets pilotes doivent comprendre une évaluation pertinente visant à déterminer la réussite ou l'échec et doivent avoir une durée suffisamment longue pour évaluer la réussite à long terme et la durabilité.
10. S'assurer que les activités de transition et RRC sont bien coordonnées avec les politiques, systèmes et structures des gouvernements du pays-hôte. Justifier les différences.
11. Recommander et fournir une justification pour la durée de projet proposée. La durée proposée doit donner suffisamment de temps pour atteindre les objectifs proposés.
12. Doivent intégrer la durabilité dans toutes les activités.
13. Doivent décrire si le projet proposé rentre dans le cadre d'une stratégie plus large ou sera mis en œuvre comme projet individuel. Identifier les autres activités et sources de financement qui ont pour objectif de compléter ce projet.
14. Doivent contenir un volet « promotion de l'hygiène » et clairement identifier une agence partenaire qui l'appliquera comme volet complémentaire.
15. Doivent clairement identifier les objectifs et indicateurs appropriés et durables dans le contexte plutôt que le strict respect des indicateurs Sphère.
16. Doivent clairement décrire les potentielles conséquences environnementales et sociales néfastes et comment elles seront réduites. Par exemple, indiquer les méfaits potentiels sur le genre, les biens de subsistance, l'inégalité des forces, la destruction des ressources naturelles et les modèles négatifs d'établissements humains.

Instructions sur les stratégies de sortie pour les interventions RRC et de redressement accéléré

Chaque activité WASH doit avoir une stratégie bien définie, et viable. Les stratégies de sortie doivent tenir compte des domaines suivants:

1. La viabilité des coûts d'opération et de maintenance de l'infrastructure.
2. Les mesures prises pour garantir la viabilité des activités/comportements de promotion de l'hygiène.
3. Le potentiel de financement supplémentaire pour la poursuite des activités WASH.
4. Le potentiel de transfert aux acteurs gouvernementaux locaux ou à d'autres organisations pour la poursuite des activités.
5. L'arrêt des services dans les zones nécessaires.

Intégration de la protection dans la réponse humanitaire

Les propositions doivent justifier l'intégration de la protection dans la réponse au niveau de la description technique.

1. Décrire comment concevoir les sources d'eau et les latrines afin de garantir un accès facile aux groupes vulnérables dont les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées. Par exemple, les latrines et douches pour les hommes et les femmes

- doivent être séparées, situées dans des sites sécurisés et disposer de portes qui peuvent être verrouillées.
2. Décrire comment les personnes ayant des besoins particuliers ont été consultées sur le choix de l'emplacement et le plan des toilettes et des salles de bain.
 3. Expliquer si les personnes ayant des besoins spécifiques et les minorités ethniques sont représentées dans les comités d'eau et/ou d'assainissement afin de s'assurer que leurs voix ont été entendues et leurs préoccupations prises en compte.
 4. Expliquer si des espaces séparés sont disponibles aux femmes afin qu'elles puissent se laver, se sécher et se débarrasser des fournitures sanitaires en toute intimité et dans la dignité.
 5. Expliquer comment les messages seront ciblés vers les personnes handicapées y compris les activités de sensibilisation destinées à ce groupe.
 6. Décrire les mesures appliquées afin de prévenir l'exploitation sexuelle et la maltraitance des personnes ayant accès aux structures d'approvisionnement en eau et structures sanitaires.

Sous-secteurs disponibles et exemples d'activités

Santé environnementale

- Participation communautaire
- Nettoyage des débris
- Drainage
- Gestion des déchets d'élevage
- Gestion des déchets solides (communautaire ou municipaux)
- Activités de contrôle environnemental pour les maladies transmises par vecteur

Promotion de l'hygiène

- Lavage des mains
- Entretien et gestion des latrines
- Utilisation des latrines
- Préparation alimentaire
- Entretien des points d'eau
- Transport, stockage et consommation de l'eau
- Traitement de l'eau, point d'utilisation
- Test de la qualité de l'eau, qualité de l'eau potable du ménage

Système d'assainissement

- Douches
- Lave-mains
- Latrines (domestiques, institutionnelles ou publiques)
- Evacuation des excréments
- Gestion des eaux usées
- Gestion des déchets solides (domestiques)

Infrastructures d'approvisionnement en eau

- Systèmes d'eau pluviale
- Systèmes d'eau de surface
- Systèmes de distribution de l'eau
- Dispositifs de pompage de l'eau tels que les pompes à main, les pompes motorisées
- Construction ou réhabilitation de points d'eau
- Systèmes de transport et de stockage de l'eau
- Traitement de l'eau au niveau du point d'eau

- Test de la qualité de l'eau à la source
- Systèmes d'explication de la nappe phréatique tels que les puits, les forages et les sources d'eau naturelles.

Sous-secteur : Santé environnementale

Aperçu

Le sous-secteur « santé environnementale » met l'accent sur les interventions communautaires visant principalement les activités de drainage, de gestion des déchets solides et de contrôle des vecteurs. Les activités proposées doivent être basées sur des informations factuelles et cibler clairement les risques pour la santé publique qui ont été identifiés. Toutes les interventions de secours doivent respecter les normes Sphère alors que les interventions de reprise et RRC doivent appliquer des approches adaptées selon le contexte.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Fournir des évaluations de risques pour la santé publique et des analyses sur le drainage, la gestion des déchets d'élevage et des déchets solides et autres vecteurs de transmission de maladies.
2. Fournir des données sur la morbidité et mortalité liées aux risques identifiés.
3. Fournir des informations sur les pratiques locales appliquées (y compris les comportements liés au genre) et les capacités à réduire ces risques.

Conception technique

1. Dans la programmation d'activités d'intervention de secours, des plans/cartes simples pour chaque activité d'aménagement d'infrastructures sont adéquats. Pour les programmes de redressement ou RRC, l'USAID/OFDA exige des plans techniques plus détaillés.
2. Pour les programmes de redressement et RRC, décrire une stratégie de sortie raisonnable pour faciliter la poursuite des activités de réduction des conséquences qui permettent d'obtenir un impact durable.
3. Expliquer la stratégie qui permet de garantir une implication appropriée des hommes comme des femmes comme principaux acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme. Répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées et âgées.
4. Pour la gestion des déchets, décrire le processus intégral depuis leur production jusqu'à leur destruction.
5. Pour les activités de contrôle des vecteurs de maladies, décrire la modification environnementale, l'utilisation des produits chimiques ou les mesures protectrices personnelles.
6. Décrire les procédures de sécurité pour garantir la protection du personnel humanitaire pendant la mise en œuvre des activités du projet, notamment lorsque des produits chimiques sont proposées.
7. Décrire les caractéristiques démographiques de la population cible, ventilé par sexe si possible.
8. Expliquer les critères de sélection de vos bénéficiaires.
9. Identifier le contexte (par ex camp PDI, communauté-hôte, quartier urbain ou village traditionnel).
10. Indiquer la taille moyenne des ménages.
11. Pour la gestion des déchets, expliquer comment les activités régulières (tels que le ramassage des ordures) continueront après la fin du projet. Noter que l'USAID/OFDA ne finance pas les salaires des personnes (par ex en utilisant les interventions CFW) pour le nettoyage régulier d'espaces publics ou l'enlèvement des ordures sauf dans les camps bénéficiant d'un système de gestion.

Indicateur

1. Nombre de personnes bénéficiant des activités de gestion des déchets solides, de drainage et/ou de contrôle des vecteurs de maladies (en évitant tout double emploi).

L'USAID/OFDA encourage fortement la prise en compte d'indicateurs supplémentaires pour ce sous-secteur. Consulter la section WASH du site internet des ressources des partenaires :

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Sous-secteur : Promotion de l'hygiène

Aperçu

Le sous-secteur « promotion de l'hygiène » met l'accent sur les interventions communautaires visant principalement à réduire la transmission de maladies à travers l'amélioration des comportements hygiéniques personnels et la gestion des infrastructures. Les activités proposées doivent être basées sur des données factuelles et cibler clairement les risques pour la santé publique qui ont été identifiés. Toutes les interventions de secours doivent respecter les normes Sphère alors que les interventions de redressement et RRC doivent appliquer des méthodes de promotion de l'hygiène basées sur des informations factuelles et normes culturellement acceptables.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Fournir une évaluation des risques pour la santé publique et une analyse des pratiques hygiéniques actuelles y compris l'évacuation des selles, le lavage des mains et la gestion sans risques de l'eau.
2. Fournir les données de morbidité et mortalité liées aux risques hygiéniques identifiés.
3. Fournir des informations sur les pratiques locales existantes et l'accès aux produits et matériels hygiéniques tels que le savon, les récipients de stockage de l'eau et les fournitures hygiéniques féminines.
4. Indiquer les capacités de gestion des infrastructures existantes et proposées, y compris la gestion financière, l'opération et l'entretien.
5. Indiquer les conditions actuelles des infrastructures existantes y compris l'analyse des efforts de maintenance passés.

Conception technique

1. Expliquer la stratégie qui permet de garantir une implication appropriée des hommes et des femmes comme principaux acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme. Répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées et âgées.
2. Décrire les institutions existantes telles que les cliniques, les écoles, les églises/mosquées et les associations d'hommes de femmes communautaires qui pourraient être utilisées afin de délivrer des messages sur l'hygiène ou de gérer les infrastructures.
3. Décrire comment la promotion de l'hygiène pour les changements de comportement ou la gestion des infrastructures se fera à long terme pendant la mise en œuvre du projet afin de garantir une adoption adéquate par les populations. Indiquer une description de toutes les approches à appliquer tels que les sessions de groupe, les campagnes de porte à porte, la sensibilisation institutionnelle et/ou les médias de masse.
4. Décrire les activités qui garantissent que les comités communautaires d'entretien des infrastructures soient transparents et capables de rendre compte de leurs actions et d'assurer une bonne gestion financière, une opération et une maintenance.
5. Décrire comment la communauté aura garanti l'accès aux pièces de rechange, à la formation du personnel et l'accès à un haut niveau de service de maintenance en cas de besoin.
6. Décrire les caractéristiques démographiques de la population cible, ventilé par sexe dans la mesure du possible.
7. Expliquer les critères de sélection de vos bénéficiaires.
8. Identifier le contexte (par ex camp PDI, communauté-hôte, quartier urbain ou village traditionnel).

9. Indiquer la taille moyenne des ménages.
10. Décrire si le projet respectera les protocoles actuels de promotion de l'hygiène élaborés par le gouvernement ou par l'organe de coordination du secteur WASH. Si votre approche ne s'appuie pas sur les protocoles existants, fournir une justification pertinente.

Indicateur

1. Nombre de personnes bénéficiant de la promotion directe de l'hygiène (à l'exception des campagnes médiatiques sans compter en double).

L'USAID/OFDA encourage fortement la prise en compte d'indicateurs supplémentaires pour ce sous-secteur. Consulter la section WASH du site Internet sur les ressources des partenaires : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Sous-secteur: Infrastructures d'assainissement

Aperçu

Le sous-secteur des infrastructures d'assainissement est axé sur les infrastructures d'évacuation des excréments humains. Les activités liées à la gestion des infrastructures d'assainissement rentrent dans le cadre du sous-secteur de la promotion de l'hygiène. Tous les projets d'assainissement doivent donc être accompagnés d'un sous-secteur Promotion de l'hygiène. Les activités proposées doivent être basées sur des informations factuelles et clairement cibler les risques pour la santé publique identifiés. Toutes les interventions de secours doivent respecter les normes Sphère alors que les interventions de redressement et RRC doivent appliquer des approches adaptées selon le contexte.

Pour les latrines temporaires et d'urgence, une stratégie de sortie doit clairement décrire si elles sont désaffectées ou seront transférées à la communauté qui se chargera de leur gestion. Pour les latrines temporaires et d'urgences publiques, engager du personnel de surveillance et de nettoyage pour garantir la propreté, l'utilisation et la sécurité des infrastructures d'assainissement.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Fournir des évaluations de risques pour la santé publique et analyses des pratiques actuelles d'évacuation des selles, notamment des éléments indiquant que les personnes font leurs besoins à proximité des sources d'eau, des ménages et des places de réunion publiques.
2. Fournir des données sur la morbidité et la mortalité pouvant être liées aux pratiques d'évacuation actuelles.
3. Fournir des informations sur les pratiques actuelles et passées. Ceci comprend la défécation en plein air, la méthode CAT, les latrines à fosse, les toilettes à chasse, les toilettes à débit, etc. Identifier les comportements pertinents spécifiques au genre.
4. Indiquer les conditions structurelles actuelles des infrastructures existantes.
5. Identifier les méthodes actuelles de gestion des déchets solides et d'évacuation des ordures.

Conception technique

1. Dans la programmation des interventions de secours, les plans/cartes pour les activités d'assainissement proposées sont acceptables. Pour les programmes de redressement et RRC, l'USAID/OFDA exige des plans techniques plus détaillées.
2. Pour les programmes de redressement et RRC, les plans techniques d'assainissement doivent pouvoir être répliqués et à la portée des ménages communautaires moyens.
3. Expliquer votre stratégie pour garantir l'implication appropriée des hommes et des femmes comme principaux acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Répondre aux besoins uniques des personnes handicapées et âgées.

4. Pour les plans qui concernent l'évacuation des eaux usées/boues, décrire le processus intégral depuis leur création jusqu'à leur évacuation finale.
5. Décrire les procédures de sécurité qui permettent de garantir la protection du personnel humanitaire pendant l'exécution des activités.
6. Décrire les efforts destinés à réduire la contamination potentielle de l'environnement ou des sources d'eau potable par les infrastructures d'assainissement proposées.
7. Pour les projets de redressement et RRC, justifier que les objectifs peuvent être réalisés pendant la durée de projet proposée.
8. Décrire les caractéristiques démographiques de la population cible, ventilé par sexe si possible.
9. Expliquer les critères de sélection des bénéficiaires.
10. Identifier le cadre (par ex, camp de PDI, communauté-hôte, quartier urbain ou village traditionnel).
11. Indiquer la taille moyenne du ménage.
12. Fournir une stratégie de sortie claire et réalisable. Décrire si les services seront arrêtés ou transférés à une autre organisation qui s'en occupera.

Indicateur

1. Nombre de personnes bénéficiant directement du programme d'infrastructures sanitaires.

L'USAID/OFDA encourage fortement la prise en compte d'indicateurs supplémentaires pour ce sous-secteur. Consulter la section WASH du site Internet consacrée aux ressources des partenaires : <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Sous-secteur : Infrastructures d'approvisionnement en eau

Aperçu

Le sous-secteur des infrastructures d'approvisionnement en eau met l'accent sur les infrastructures de fourniture d'eau potable destinée à la consommation humaine bien qu'il puisse comprendre les sources d'eau à usage multiple. La promotion de l'hygiène doit accompagner tous les projets d'infrastructures d'approvisionnement en eau. Les activités liées à la gestion de ces infrastructures rentrent dans le cadre du sous-secteur de la promotion de l'hygiène.

Les activités proposées doivent être basées sur des informations factuelles et cibler clairement les risques pour la santé publique identifiés. Les interventions de secours doivent respecter les normes Sphère alors que les interventions de redressement et RRC doivent appliquer des approches adaptées au contexte.

Synthèse de l'évaluation des besoins

1. Fournir des évaluations de risque pour la santé publique et des analyses liées aux pratiques actuelles de gestion de l'eau potable depuis sa source d'approvisionnement jusqu'à sa consommation y compris les comportements spécifiques aux genres.
2. Indiquer les données de morbidité et mortalité qui pourraient être reliées aux pratiques de gestion de l'eau potable (pratiques de gestion depuis l'approvisionnement jusqu'à la consommation).
3. Indiquer les épidémies de maladies hydriques récentes dans la zone.
4. Décrire les efforts de traitement de l'eau appliqué au niveau de la source d'approvisionnement ou des foyers.
5. Décrire toutes les sources d'eau existantes et leur utilisation quelles que soit la distance ou la qualité.

6. Fournir un estimatif des taux d'utilisation quotidienne par la population cible en litres par personne. Ce nombre devrait être représentatif, autant que possible, et être basé sur des enquêtes et interviews effectuées auprès des ménages.
7. Décrire le type de source d'eau de surface ou de nappe phréatique (fluvial, sédiments).
8. Inclure les données pertinentes tirées d'études sur les ressources hydrauliques
9. Identifier la condition structurelle de l'infrastructure existante.
10. Décrire la disponibilité de pièces de rechange et les pratiques antérieures de maintenance.

Conception technique

1. Dans la mise en œuvre de programmes d'urgence, des plans/cartes simples d'activités proposées pour l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau sont acceptables. Pour les programmes de redressement ou RRC, l'USAID/OFDA exige des plans techniques détaillés.
2. Expliquer votre stratégie destinée à garantir l'implication appropriée des femmes et des hommes comme principaux acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme. Répondre aux besoins uniques des personnes handicapées et âgées.
3. Décrire les efforts visant à garantir la protection des sources d'eau développées/réhabilitées contre la contamination.
4. Décrire le programme de contrôle de la qualité de l'eau qui a été proposé y compris les paramètres, les équipements de contrôle, la fréquence et l'emplacement.
5. Justifier l'installation d'appareils mécaniques de pompage de l'eau en termes de viabilité.
6. Indiquer si le programme utilisera des équipements communs ou typiques de la zone et la disponibilité des pièces de rechange (et la distance pour obtenir ces pièces). Si vous n'utilisez pas les équipements communs, expliquer les raisons de ce choix).
7. Fournir le taux de production journalier des sources d'eau développées ou réhabilitées.
8. Le transport de l'eau par des camions doit avoir une justification pertinente basée sur les indicateurs de santé humaine et définir une stratégie de sortie claire et planifiée.
9. Si les infrastructures d'approvisionnement en eau à usage multiple sont proposées, indiquer les paramètres par catégorie (par ex bétail, agriculture, ménage, construction).
10. Décrire les efforts visant à réduire l'exploitation abusive de la nappe phréatique et des ressources hydrauliques rares.
11. Décrire les efforts visant à réduire les méfaits environnementaux et sociaux comme résultat de ce projet. Par exemple, indiquer les conséquences potentiellement néfastes sur le genre, les biens de subsistance, l'inégalité des forces et les modèles d'établissements humains négatifs.
12. Décrire les caractéristiques démographiques de la population cible, ventilés par sexe dans la mesure du possible.
13. Décrire les marchés d'eau existants et les biens de subsistance basés sur le commerce de l'eau dans la zone de déploiement du programme (analyse du marché de l'eau) et les conséquences négatives ou positives du projet sur ces marchés.
14. Décrire les caractéristiques démographiques de la population cible, ventilées par sexe si possible.
15. Expliquer les critères de sélection des bénéficiaires.
16. Identifier le cadre (par ex camp de PDI, communauté-hôte, quartier urbain, village traditionnel)
17. Indiquer la taille moyenne du ménage.
18. Indiquer une stratégie de sortie claire et réalisable. Décrire clairement si les services seront arrêtés ou transférés à une autre organisation qui s'en occupera.
19. Décrire le processus de concertation avec la population bénéficiaire pendant l'évaluation et comment l'intervention proposée intègre leurs observations.

Indicateur

1. Nombre de personnes bénéficiant directement du programme d'infrastructures d'approvisionnement en eau.

L'USAID/OFDA encourage fortement la prise en compte d'indicateurs supplémentaires pour ce sous-secteur. Consulter la section WASH du site Internet des ressources du partenaire à l'adresse suivante: <http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>.

Ressources d'information

1. *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*. USAID/OFDA et le U.S. Department of Agriculture's Forest Service, 2005.
<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>
2. *The Sphere Project: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response handbook, 3rd Edition*. Genève, 2011. <http://www.sphereproject.org/>
3. *WHO Technical Notes for Emergencies*. Water, Engineering and Development Centre, Loughborough University. http://wedc.lboro.ac.uk/knowledge/notes_emergencies.html
4. *Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa* par le Bureau Afrique de l'USAID
<http://www.encapafrika.org/egssaa.htm>
5. *Engineering in Emergencies, 2nd Edition* edited by Jan Davis and Robert Lambert, Practical Action 2002.
6. *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters* par Charles Kelly. Benfield Hazard Research Center et CARE International, 2005.
http://www.preventionweb.net/files/8267_bhrcgen30apr1.pdf
7. *Improving Health through Behavior Change: A Process Guide on Hygiene Promotion*. USAID Environmental Health Project, 2004.
http://www.ehproject.org/PDF/Joint_Publications/JP007-CIMCIPProcessGuideWeb.pdf
8. *Water Safety Plan Manual: Step-by-Step Risk Management for Drinking Water Suppliers* by WHO and the International Water Association
http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241562638_eng.pdf
9. *IASC Guidelines on Gender Based Violence Interventions in Humanitarian Settings*
<http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsidi-f-gender-gbv>
10. *Public Health Guide for Emergencies, 2nd Edition* by Johns Hopkins et IFRC, 2008.
http://www.jhsph.edu/research/centers-and-institutes/center-for-refugee-and-disaster-response/publications_tools/publications/CRDR_ICRC_Public_Health_Guide_Book/Forward.pdf
11. Global WASH Cluster: <http://www.washcluster.info/>
12. Community-led Total Sanitation: www.communityledtotalsanitation.org/

C. Description des mots – clé et instructions

Les demandes **doivent** énumérer chaque mot-clé applicable pour chaque secteur dans le résumé de la proposition. N'indiquer que les mots-clés pertinents. Ces mots-clés sont utilisés pour signaler les questions non spécifiques au secteur à des fins de contrôle et de suivi uniquement; ils n'influencent pas la décision de l'USAID/OFDA quant au mérite technique de la proposition.

Afin de déterminer si un mot-clé est pertinent ou non, examiner la description suivante de chaque mot clé. Si un mot clé est pertinent, indiquer le dans le résumé de la proposition et insérer les instructions ici dans la partie technique de la description de la proposition.

1. Argent liquide et bons

Les interventions proposées impliquant des activités de **distribution d'argent liquide et de bons d'achat** (également connues sous le nom d'interventions de subvention en espèces) fournissent des ressources aux personnes à travers la distribution d'argent liquide, de bons pour l'achat de provisions, les virements bancaires, le transfert d'argent par téléphonie mobile et d'autres moyens. Elles permettent aux personnes d'acheter des articles de secours nécessaires. Lorsqu'elles se déroulent bien, les interventions de subventions en espèces peuvent être bénéfiques aussi bien pour les bénéficiaires directs que les bénéficiaires indirectes en stimulant l'économie et appuyant les marchands locaux.

L'argent liquide et les bons peuvent être utilisés dans plusieurs secteurs de l'USAID/OFDA: des bons pour l'achat de semences pour une activité agricole ou de sécurité alimentaire, des dons en argent pour permettre à certaines personnes d'acheter des articles domestiques qui rentrent dans le cadre du secteur de l'appui logistique ainsi que des denrées alimentaires, des bons pour acheter des fournitures pour abri et camps dans le cadre du secteur AEH ou des dons en espèces pour démarrer une petite entreprise dans le cadre du secteur RESC. Classer les interventions de subventions en espèces dans le secteur qui répond à l'objectif du programme. Les propositions de bons pour l'achat de nourriture ou les dons en espèces visant excessivement à acheter des produits alimentaires ne sont généralement pas financées par l'USAID/OFDA car rentrant dans les prérogatives du bureau des Vivres pour la paix de l'USAID.

Utiliser un outil de réalisation rapide d'une étude de marché afin de déterminer la meilleure forme d'assistance. Les interventions de subventions en espèces sont généralement adaptées lorsque les stocks de denrées nécessaires sont disponibles dans la zone et que les marchés fonctionnent mais les personnes n'ont pas de pouvoir d'achat. Dans tous les cas, les préférences des hommes et des femmes pour l'assistance en espèces par rapport à l'assistance en nature doit constituer un facteur déterminant.

En choisissant entre l'argent liquide et les bons d'achat, tenir compte de l'objectif du programme, du profil du bénéficiaire et du contexte général. Les bons peuvent être préférables à l'argent en espèces lorsque l'objectif du programme dépend, d'une certaine manière, des personnes qui utilisent les fonds, du fait qu'il y ait risque de détournement par une certaine élite ou au niveau même des ménages, que l'inflation ou l'insécurité rendent impossibles les transferts d'argent, que le contrôle de la qualité soit essentiel ou que la visibilité du programme soit une priorité majeure. L'argent liquide est généralement préférable dans d'autres situations afin de maximiser le choix et la flexibilité du bénéficiaire. Si le système de bons est adapté, opter pour les bons en espèce ou les bons d'achat de denrées. Les bons d'achat ont une valeur nominale pouvant être échangée contre plusieurs denrées jusqu'au montant plafond et peut offrir aux gens plus de choix et leur permettre de négocier les prix. Les bons d'achat sont valides pour une quantité fixe de denrées spécifiques et protègent l'acheteur contre les marges de profits déraisonnables et la forte inflation.

Les propositions qui impliquent une distribution d'argent en espèce et de bons d'achat doivent fournir les informations suivantes:

- Une analyse qui permet de déterminer si les marchés, où les bons d'achats en question peuvent être utilisés, fonctionnent et sont accessibles en tenant compte des risques connexes comme l'inflation et les pénuries
- Des preuves de coordination avec d'autres programmes d'intervention de subventions en espèces y compris le CFW, mis en œuvre dans la zone
- Des informations solides qui ciblent les bénéficiaires, étant donné que l'argent en espèce attire tout le monde
- Un plan détaillé qui explique comment l'argent sera distribué de façon pratique et sans engendrer de risques aussi bien aux bénéficiaires qu'au personnel, tout en permettant un bon compte-rendu et répondant aux soucis de rentabilité. Les modalités électroniques de transfert d'argent (par ex les cartes bancaires, le transfert d'argent par téléphonie mobile, les distributions par le biais d'institutions financières) sont encouragés tant qu'elles remplissent ces critères.

Ressources d'informations

1. Cash Learning Partnership: www.cashlearning.org.
2. « Cash Transfer Programming in Emergencies » (Good Practice Review 11) par Paul Harvey and Sarah Bailey, Humanitarian Practice Group, Overseas Development Institute (ODI HPN) Londres, 2011. <http://www.odihpn.org/download/gpr11pdf>
3. *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* by Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006. <http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>
4. *Cash and vouchers in emergencies* par Paul Harvey. HPG report 4. ODI HPN, Londres, 2007.
5. *Emergency Market Mapping and Analysis* par Mike Albu et al. Practical Action Publishing and Oxfam GB, 2010. <http://www.emma-toolkit.org>
6. « A Market Analysis and Decision Tree Tool for Response Analysis: Cash, Local Purchase, and/or Imported Food Aid? The Decision Tree Tool. » Par Christopher B. Barrett, Erin C. Lentz, et Daniel G. Maxwell pour CARE, 2007. <http://www.cashlearning.org/downloads/resources/tools/mifira-decision-tree-tool.pdf>

2. Travail contre rémunération

Les interventions proposant des activités **Travail-contre-rémunération (CFW)** consistent à distribuer de l'argent liquide pour le paiement des services rendus. Les projets d'offres d'emplois peuvent cibler des personnes ou des groupes de personnes. Ceci est différent de l'embauche de main d'œuvre journalière, les projets CFW ciblant les personnes dans le besoin plutôt que les travailleurs qui sont disponibles.

Les programmes CFW ont généralement deux objectifs: fournir aux personnes des sources de revenus à court terme qui leur permettent de gagner de l'argent qui manque cruellement et d'effectuer des travaux qui créent, réparent et améliorent les ressources communautaires. Le CFW doit être axé sur les infrastructures communautaires ou commerciales qui profitent à la communauté entière, tels que les routes, les ponts les canaux, les centres communautaires, etc. **L'USAID/OFDA ne financera pas les activités CFW qui rémunèrent les gens afin qu'ils s'engagent dans des travaux qu'ils auraient réalisés eux-mêmes comme la plantation de leurs cultures et les réparations de leur maison.** (L'USAID/OFDA envisagera occasionnellement le financement de CFW communautaire dans des propriétés privées dans certaines circonstances; cependant il s'agit là d'une exception plutôt que d'une règle générale). L'USAID/OFDA ne financera pas les activités que les communautés doivent gérer toutes seules par ex, l'enlèvement d'ordures sauf dans des situations de camps de réfugiés.

Le CFW peut être utilisé dans plusieurs secteurs et sous-secteurs de l'USAID/OFDA; les demandes doivent toujours utiliser le mot-clé « travail contre rémunération » s'il est

proposé. Les secteurs et sous-secteurs appropriés dépendront de l'objectif primaire du projet. Voici quelques exemples pour illustrer ce point:

- Objectif primaire: améliorer l'irrigation comme intervention agricole. Activité proposée: CFW pour réparer les canaux d'irrigation communautaire. Le CFW serait un mot-clé dans le secteur « Agriculture et sécurité alimentaire » et le sous-secteur « Irrigation »;
- Objectif primaire: Restaurer l'accès entre les villages. Activité proposée: le CFW afin de réhabiliter un pont détruit qui se trouve sur une route commerciale. Le CFW serait un mot-clé dans le secteur « RESC » et le sous-secteur « réhabilitation des infrastructures commerciales »
- Objectif primaire: Améliorer le pouvoir d'achat d'une population affectée afin que les populations puissent satisfaire leurs besoins journaliers. Activité proposée: le CFW afin de nettoyer les débris de la catastrophe. Dans cet exemple, le CFW serait un mot-clé dans le secteur « RESC » et le sous-secteur « travail intérimaire ».

Ressources d'information

1. Critères sectoriels RESC de l'USAID/OFDA, sous-secteur: travail intérimaire, page 92.
2. « Cash Transfer Programming in Emergencies » (Good Practice Review 11) par Paul Harvey et Sarah Bailey, Humanitarian Practice Group, Overseas Development Institute (ODI HPN) Londres, 2011. <http://www.odihpn.org/download/gpr11pdf>
3. *Cash-Transfer Programming in Emergencies: A Practical Guide* par Pantaleo Creti et Susanne Jaspars. Oxfam, 2006. <http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?isbn=0855985631>

3. Climat

Utilisez le mot-clé « **climat** » pour les interventions RRC proposées qui, en plus d'intégrer le volet RCC dans l'adaptation au changement climatique, traitent spécifiquement des impacts des situations climatiques et environnementales extrêmes tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones, les températures extrêmes et les dangers secondaires tels que les tempêtes et glissements de terrains.

Ressources d'information

1. Organisation Météorologique Mondiale des Nations-Unies-Gestion des aléas climatiques: http://www.wmo.int/pages/themes/climate/risk_management.php

4. Système d'alerte rapide

Les interventions proposées, qui comprennent des volets système d'alerte rapide (EWS), appuient la mise en œuvre au niveau communautaire, local, régional et international. L'EWS peut être défini comme un ensemble de capacités nécessaires pour gérer et diffuser d'importantes informations d'alerte rapide à temps opportun qui permettent aux individus, communautés et organisations menacées par une catastrophe de se préparer et de réagir, de manière adéquate et suffisamment à temps, afin de réduire les possibilités de blessures (SPIC, 2009).

Un EWS doit fournir suffisamment de temps pour se préparer aux incidents naturels extrêmes et pour intervenir. Il doit intégrer plusieurs composantes dont :

- L'observation et le suivi,
- La modélisation et la prévision,
- Les conseils aux décideurs,
- La diffusion d'informations aux utilisateurs et populations à risque,
- Les dispositions prises par les utilisateurs et populations à risques afin de réduire l'impact.

Chaque composante de ce processus est essentielle dans la réduction des impacts néfastes des catastrophes et dans l'allocation de temps suffisant pour faciliter la prise de décisions. L'absence d'une de ces composantes entraînerait l'échec de l'objectif général de réduction de risques. Les observations des décideurs, des utilisateurs des secteurs et des communautés dans la collecte de données, la recherche, la modélisation et la prévision sont vitales pour répondre aux besoins des utilisateurs, fournir des informations utiles et réduire la vulnérabilité.

Resource d'informations

1. Terminologie SPIC (ISDR), 2009.

http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyEnglish.pdf

5. Education

Les propositions doivent intégrer comme mot-clé « **l'éducation** » lorsque l'intervention proposée comprend des éléments visant à améliorer l'accès à l'éducation pour les populations affectées par les désastres. L'accès à l'éducation comprend les opportunités d'éducation à la fois formelles et non formelles allant de l'école primaire et secondaire à la formation professionnelle et autres opportunités. Bien que l'USAID/OFDA ne finance pas l'éducation comme secteur, elle ne perd pas de vue l'importance de l'éducation et des écoles pour les populations affectées par les catastrophes et le fait que la sauvegarde et la revalorisation des opportunités éducatives soient des activités stabilisatrices précieuses qui permettent aux communautés de s'adapter aux catastrophes et de s'en remettre. Dans le cadre des opérations de secours et des programmes RRC, l'USAID/OFDA appuie fréquemment les activités d'éducation non formelle et aide les écoles à reprendre leurs activités. Voici quelques exemples de programmes de l'USAID/OFDA en rapport avec l'éducation:

- Aires de jeux pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité et sous surveillance tout en bénéficiant d'un apprentissage informel
- Renforcement des compétences des adolescents, femmes, personnes handicapées et âgées
- Fourniture d'abris temporaires pour permettre aux écoles détruites de reprendre les cours
- Formation et initiatives RRC dans les écoles
- Plaidoyer et appui en matériel en faveur des écoles situées dans les zones de refuge pour qu'elles puissent inscrire les enfants déplacés à l'intérieur des territoires nationaux
- Formation des enseignants à l'appui psychosocial, à la sensibilisation aux dangers des mines et à la protection de l'enfance

Les propositions qui intègrent ces activités et d'autres, qui appuient l'accès à l'éducation, doivent identifier l'éducation comme mot-clé. Les descriptions techniques doivent clairement expliquer comment l'intervention proposée appuiera l'accès à l'éducation.

6. Programmes de sécurité et sûreté humanitaires

Les programmes proposés, qui traitent des volets sécurité et sûreté humanitaires, rentrent typiquement dans le cadre du secteur de la coordination humanitaire et de la gestion des informations et/ou du secteur des études, analyses ou applications humanitaires. Les activités de sécurité et sûreté humanitaires financées par l'USAID/OFDA, en rapport avec la réduction des catastrophes et les opérations de secours, doivent simultanément aborder la question de la sécurité et sûreté du personnel humanitaire et permettre des activités humanitaires. Vous devez notamment avoir connaissance de ce qui suit:

- Les programmes conçus pour améliorer les capacités de la communauté humanitaire à gérer la sécurité doivent, dans la mesure du possible, être transparents et accessibles aux organisations humanitaires. Ces programmes doivent renforcer les capacités des organisations humanitaires à maîtriser leur propre sécurité et non les remplacer.

- Les programmes de formation en sécurité et sûreté doivent identifier et répondre aux besoins du personnel **à la fois** international et national et, si possible, des organisations humanitaires.
- Les études et/ou la recherche doivent s'appuyer sur les bonnes pratiques en cours dans le domaine de la sécurité et sûreté pour les organisations humanitaires locales comme internationales.
- Les études qui tentent de caractériser statistiquement les incidents de sécurité humanitaires doivent être indexées (en utilisant une échelle) plutôt que d'être citées individuellement en termes absolus.

Ressources d'informations

1. InterAction Minimum Operating Security Standards (MOSS). InterAction. 2006. <http://www.eisf.eu/resources/item.asp?d=1612>
2. Guidance for Implementing InterAction's Minimum Operating Security Standards. InterAction 2006. <http://www.interaction.org/document/suggested-guidance-implementing-interaction%E2%80%99s-minimum-operating-security-standards-moss>
3. Saving Lives Together: A Framework for Improving Security Arrangements among IGOs, NGOs, and U.N. in the Field. IASC. 2006. <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-search-fastsearch&query=saving%20lives%20together>
4. *Operational security management in violent environments*; ODI, Humanitarian Practice Network's Good Practice Review 8: Décembre 2010. http://www.odihpn.org/documents%2FGPR_8_revised2.pdf
5. European Interagency Security Forum resources/publications: <http://www.eisf.eu/resources/category.asp?dc=131>

7. Systèmes d'informations/systèmes d'information géographiques

Les interventions proposées, qui comprennent des activités liées aux **systèmes d'information/systèmes d'informations géographiques (SIG)**, utilisent un système ou des données géographiques afin d'évaluer les besoins, planifier, suivre ou rendre compte des activités du programme. Ces données pourraient comprendre les coordonnées GPS, les données géo-référencées ou les images satellites.

Ressources d'informations

1. *The Application of Geographic Information Systems and Global Positioning Systems in Humanitarian Emergencies: Lesson Learned, Programme Implications and Future Research* par Kaiser, et al. *Disasters* 27(2):127-140, 2003. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-7717.00224/abstract>

8. Moyens de subsistance

Les interventions proposées qui comportent des activités de **renforcement des moyens de subsistance** permettent de renforcer les capacités et de valoriser les ressources utilisées par les populations pour accéder aux produits nécessaires à leur survie. En règle générale, une stratégie de développement de moyens de subsistance constitue le mode d'utilisation des ressources par les personnes pour obtenir ce qu'elles veulent. Les cinq types de ressources particulières suivantes, utilisées régulièrement par les personnes pour créer leurs systèmes de subsistance, ont été identifiés :

1. **Ressources physiques** : infrastructures, outils et produits essentiels à la productivité des personnes.
2. **Ressources humaines** : compétences, savoir-faire, santé et infrastructures utilisées par les personnes comme outil de travail.
3. **Ressources sociales** : moyen par lequel les relations et les interactions s'opèrent pour l'acquisition des ressources nécessaires.

4. **Ressources financières** : méthodes d'accès à l'argent liquide, au crédit et aux autres ressources financières.
5. **Ressources environnementales** : façon dont les ressources naturelles sont utilisées

Ces ressources et leur mode d'utilisation et de combinaison par les populations pour répondre à leurs besoins changent souvent pendant et après les catastrophes.

Le mot-clé « moyens de subsistance » doit être utilisé lorsque les candidats proposent des activités qui appuient les stratégies de survie mais ne sont pas classées dans le secteur RESC. Par exemple, les activités visant à aider les gens à gagner de l'argent à travers la production agricole ou l'élevage seraient classées dans le secteur « agriculture et sécurité alimentaire » avec comme mot-clé « moyens de subsistance ». Les stratégies de renforcement de moyens de subsistance doivent être adaptées aux compétences, intérêts et ressources des personnes ainsi qu'aux dynamiques du marché.

Ressources d'information

1. Critères sectoriels RESC de l'USAID/OFDA, page 82.
2. DFID Sustainable Livelihoods resource center: <http://livelihoodsrc.dfid.gov.uk/>
3. Livelihoods Connect: creating sustainable livelihoods to eliminate poverty. Institute of Development Studies. <http://www.livelihoods.org>

9. Bétail

Les interventions proposées qui comportent des activités liées au **bétail** traitent des besoins critiques d'animaux d'élevage destinés à garantir leur bien-être, leur croissance et leur productivité. Le résultat attendu des programmes proposant des interventions liées au bétail est d'aider les animaux à s'adapter à la crise de telle sorte que les cheptels puissent se reproduire une fois que les conditions se seront améliorées.

Une évaluation précoce et complète de la nature et de la sévérité de la catastrophe permettra de déterminer les besoins en compléments alimentaires externes (aliments pour animaux, eau), les besoins liés à la prévention et au traitement des maladies et les besoins en moyens d'élevage (abris pour animaux, soins particuliers, et.). En cas de surnombre des cheptels par rapport aux capacités de charge, certaines interventions ciblées peuvent être orientées vers leur réduction. Ceci peut se faire très tôt pendant la phase de déclenchement de la catastrophe en collaborant avec les fournisseurs commerciaux et, dans les cas de catastrophes complexes ou à déclenchement rapide, avec les programmes d'abattage d'urgence.

Les animaux de compagnie et d'élevage les bêtes sauvages peuvent être des sources de maladies transmissibles entre personnes et animaux (maladies zoonotiques). La vaccination d'urgence ou la réduction de ces cheptels, qui sont sources d'infection, fait partie des bonnes pratiques de santé publique. L'intervention initiale adaptée et les interactions avec le bétail renforceront les biens de subsistance des familles après la crise en garantissant le bon équilibre d'animaux conservés et protégés parmi les cheptels à réduire. Le maintien des principaux cheptels reproducteurs facilitera le redressement général et améliorera la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes.

Ressources d'information

1. « LEGS: Livestock Emergency Guidelines and Standards » donne des instructions sur l'identification des interventions adaptées en matière de réduction de cheptels, de services vétérinaires, de fourniture d'aliments pour animaux, d'eau et d'abris pour bétail et de reconstitution de cheptels. <http://www.livestock-emergency.net/resources/download-legs/>
2. « Emergency Prevention System Global Animal Disease Information System » est un programme en ligne conçu pour fournir aux services vétérinaires des informations mondiales sur les maladies mondiales. <http://empres-i.fao.org/eipws3g/#h=0>

3. « The Merck Veterinary Manual » (Manuel vétérinaire de Merck est une référence électronique exhaustive qui fournit des descriptions de maladies animales et d'informations sur les soins vétérinaires. <http://www.merckvetmanual.com>)
4. Vetvac est une base de données internationale en ligne de vaccins pour bétail. www.vetvac.org

10. Nomades/Éleveurs de bétail

Les nomades/éleveurs sont des pasteurs, bergers et toute autre personne directement et principalement impliquée dans l'élevage animal comme bien de subsistance. Une des principales caractéristiques des nomades/éleveurs est leur transhumance car ils se déplacent avec leur bétail contrairement aux éleveurs plus sédentaires. Les interventions proposées qui comprennent des activités de pastoralisme pourraient inclure l'assistance vétérinaire et sanitaire ainsi que la reconstitution et la réduction des cheptels. Les activités peuvent également comprendre la gestion des bétails ou pâtures ou celle des ressources naturelles afin d'améliorer les terres de pâturage utilisées par les éleveurs. Les activités qui visent les sources d'approvisionnement en eau des nomades doivent être minutieusement envisagées en tenant compte du potentiel de conflit entre les différents usagers des points d'eau et de la séparation hygiénique nécessaire entre les points d'eau destinés à l'abreuvement du bétail et ceux destinés à la consommation humaine. Ces activités doivent être examinées dans leur globalité afin de vérifier leur durabilité et les impacts négatifs potentiels sur les stocks de ressources naturelles.

Ressources d'information

1. Pastoralism: NRI Research, Advisory and Consultancy Projects. Natural Resources Institute. <http://www.nri.org/projects/pastoralism/pastoralism.htm>
2. *Global Drylands Imperative Challenge Paper: Pastoralism and Mobility in Drylands*. http://www.unep.org/training/programmes/Instructor%20Version/Part_2/Activities/Economics_of_Ecosystems/Land/Supplemental/The_Global_Drylands_Imperative.pdf

11. Fourneaux

Les interventions proposées qui comprennent des activités liées à l'utilisation de **fourneaux** énergétiques peuvent avoir des objectifs allant de la lutte contre la déforestation et la désertification à la réduction des risques de violences basées sur le genre auxquels les femmes et les enfants qui ramassent le bois sont confrontés. Ces activités visent à réduire les tensions entre les populations déplacées à l'intérieur des territoires et les communautés-hôtes. Les programmes efficaces d'usage de fourneaux nécessitent un personnel technique bien formé ainsi qu'une sensibilisation et une formation adéquates des fabricants et des utilisateurs de fourneaux. Tous les programmes portant sur l'usage de fourneaux énergétiques doivent faire référence au kit de l'USAID/OFDA sur les programmes de fourneaux énergétiques intitulé : « USAID/OFDA *Fuel-Efficient Stove Programs in Humanitarian Settings: An Implementer's Toolkit* » afin de garantir une bonne élaboration et mise en œuvre techniques (voir ressources d'informations ci-après). Les programmes qui intègrent la distribution de fourneaux doivent également sélectionner le mot-clé « fourneaux ». Le kit d'utilisation fournit des instructions sur les secteurs et sous-secteurs à sélectionner pour les programmes impliquant l'usage de fourneaux.

Ressources d'informations

1. *Fuel Efficient Stove Programs in Humanitarian Settings: An Implementer's Toolkit*. USAID et Academy for Educational Development. USAID, 2010. http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/publications/FES_Toolkit/USAID_FES_Toolkit_July_2010.pdf

X. Glossaire terminologique

Bénéficiaires directs	Membres d'une population affectée qui bénéficient d'une aide humanitaire.
Bénéficiaires indirects	Membres d'une population affectée qui ne bénéficient pas d'une d'assistance directe mais plutôt à travers leurs parents, voisins, amis ou leur communauté.
Cadre d'action de Hyogo	Le cadre d'action de Hyogo (HFA) est un plan de dix ans visant à renforcer la sécurité dans le monde à travers une protection contre les catastrophes naturelles, adopté par 168 Etats membres des Nations Unis en 2005 à la conférence internationale de réduction des catastrophes
Calendrier	Ensemble d'actions prévues depuis le début d'une intervention qui comprend la planification et l'évaluation du projet de la phase préparatoire jusqu'à sa clôture.
Cible de performance	Les cibles de performance mesurent le(s) résultat(s) spécifique(s) prévu(s), à réaliser dans le délai imparti et peuvent être qualitatives ou quantitatives.
Contribution en nature	Contribution non monétaire à un programme, fournie par le candidat/bénéficiaire du financement ou par un tiers non rattaché au gouvernement des États-Unis, y compris les contributions de contrepartie provenant d'institutions du pays hôte. Les contributions en nature peuvent comprendre des locaux, des équipements, des fournitures, des propriétés disponibles et la valeur de biens et services au bénéfice direct d'une organisation capable de l'identifier spécifiquement. cf. 22 CFR 226. 23. Pour de plus amples informations consulter le site suivant, http://ecfr.gpoaccess.gov/cgi/t/text/text-idx?c=ecfr&tpl=/ecfrbrowse/Title22/22cfr226_main_02.tpl .
Danger	Une source de dégât/blessure potentielle.
Déclaration de programme annuelle	Forme de requête utilisée pour générer une concurrence pour l'attribution de nouveaux financements par lesquels l'USAID/OFDA entend appuyer une variété de méthodes proposées par les ONG dans le respect des objectifs de l'OFDA.
Données qualitatives	Observations descriptives souvent exprimées pour faire référence aux comportements, attitudes, croyances et expériences personnelles.
Données quantitatives	Données exprimées numériquement qui peuvent comprendre des informations qualitatives.
Equipe d'intervention en cas de catastrophe (DART)	Equipe des premiers intervenants déployés par l'USAID/OFDA dans une zone sinistrée. En plus du personnel de l'USAID/OFDA, une DART pourrait comprendre des membres du Bureau de l'alimentation pour la paix, du Bureau des initiatives pour une transition, du Bureau des populations, des réfugiés et de la migration du département d'état américain et d'autres bureaux de l'USAID ou agences du gouvernement des États-Unis.
Évaluation	Procédure de détermination de l'impact réel ou potentiel d'une crise ou

(Evaluation des besoins)	d'un événement antérieur, pendant et/ou après une crise ou un événement. L'évaluation, d'une part, détermine la nécessité de mesures d'urgence immédiates afin de sauver des vies, d'assurer la survie des populations victimes et d'alléger leur souffrance et d'autre part, elle mesure les possibilités d'accélérer le retour à la vie normale. La procédure évalue également la capacité des populations locales à s'adapter à la crise. La procédure d'évaluation peut être d'ordre formel et scientifique ou anecdotique et basée sur des impressions et devrait se poursuivre par le biais d'un suivi et d'un ajustement pendant toute la durée du programme.
Gestion du risque	L'approche et la pratique systématique de gestion de l'incertitude afin de minimiser les blessures et pertes potentielles.
Hypothèses critiques	Conditions générales qui échappent au contrôle ou à l'influence d'une organisation mais qui, si elles changeaient, pourraient affecter la capacité de l'organisation à exécuter le programme avec succès.
Indicateur	Méthode de calcul utilisée pour montrer des changements issus d'une intervention particulière. Les indicateurs sont utilisés afin d'assurer le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs de performance.
Mécanismes d'adaptation	Ensemble de comportements ou d'activités par lesquels les personnes s'engagent afin de survivre à une crise, par ex. la consommation d'aliments sauvages ou la vente de ressources comme le bétail, les biens immobiliers, les bijoux, les outils et les meubles de maison.
Mesurable	Décrit un résultat qui peut être déterminé et communiqué de manière quantitative ou qualitative et utilisé comme base de comparaison.
Moyens de subsistance	Moyens par lesquels une personne ou une partie de la société assure sa survie.
Objectif (1)	Finalité du programme dans son ensemble.
Objectif (2)	Sous-ensemble d'objectifs définis qui catégorise plus particulièrement les activités d'un programme sur la base des besoins à satisfaire. Se référer à la liste des objectifs de secteur approuvés par l'OFDA
Norme internationale	Mesure acceptée pour la livraison d'une provision ou d'un service d'assistance humanitaire recommandée par des organisations internationales pertinentes.
Partage des coûts	Dans certains cas, l'USAID pourrait exiger qu'un certain pourcentage du financement d'un programme donné provienne de sources non fédérales. Le partage des coûts pourrait être constitué d'une contribution en argent liquide ou en nature et pourrait provenir des fonds propres du candidat ou de tiers. Pour les types de contributions qui pourraient être envisagées dans le cadre du partage de coûts, voir 22 CFR 226.23, http://ecfr.gpoaccess.gov/cgi/t/text/text-idx?c=ecfr&tpl=/ecfrbrowse/Title22/22cfr226_main_02.tpl and http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html .
Etat de préparation	Les connaissances et capacités développées par les gouvernements, organisations professionnelles d'intervention et de secours, les communautés, les personnes afin d'anticiper, d'intervenir et se

	remettre des impacts des contextes ou cas de catastrophes potentielles, imminentes ou actuelles.
Prévention	Mesures adoptées afin d'éviter qu'un phénomène naturel ou risque potentiel ait des conséquences néfastes.
Population ciblée	Bénéficiaires ciblés et sélectionnés pour recevoir une assistance sur la base de critères anthropométriques ou socioéconomiques.
Projet Sphère	Initiative de collaboration initiée en 1997. Elle a pour objectif de mettre en place des normes minimales communes pour les activités de secours, sur la base de principes humanitaires couvrant les secteurs essentiels « qui permettent de sauver des vies » : la promotion du WASH, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'aide alimentaire, l'abri, l'établissement humain, les provisions de secours et les services de santé. Publication : <i>The Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response</i> handbook. http://www.sphereproject.org
Programmation spécifique au contexte	Méthode de programmation qui reflète une combinaison de variables qui caractérisent le contexte d'une catastrophe donnée, telles que les rôles des sexes, l'environnement et les réseaux sociaux et politiques.
Mesure d'atténuation	Mesures prises afin de réduire les pertes humaines, de moyens de subsistance, de biens immobiliers, en limitant la vulnérabilité.
Réduction des risques de catastrophes	Le concept et la pratique de réduction des risques de catastrophes à travers des efforts d'analyse et de gestion des facteurs de cause des catastrophes, y compris la réduction de l'exposition aux risques de catastrophes, de la vulnérabilité des populations et des biens, la gestion raisonnable des terres et de l'environnement et une meilleure préparation aux conditions néfastes.
Règlementation de l'USAID 26	« Administration des contrats de financements d'assistance pour les organisations non gouvernementales » (Administration of Assistance Awards for U.S. Non-Governmental Organizations.)
Résilience face aux catastrophes	La capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société confrontée à des catastrophes à résister, maîtriser, s'adapter et se remettre des conséquences de cette catastrophe avec rapidité et efficacité, y compris la préservation et la réhabilitation de ses structures et fonctions de base.
Risque	Probabilité qu'une perte puisse avoir lieu comme résultat d'un événement pouvant avoir des conséquences néfastes. Le niveau de risque est un facteur du danger et de la vulnérabilité.
Vulnérabilité	Niveau de risque de catastrophe auquel une communauté est confrontée.

Zone sinistrée (zone touchée par la catastrophe)	L'espace géographique directement touché par la catastrophe ou les zones à forte concentration de dégâts occasionnés. Pour les activités RRC, la zone affectée est la zone de potentiels dangers (par ex les plaines inondables, les zones de tsunamis, etc.). Les zones affectées peuvent et doivent être identifiées par leurs noms, leurs cartes et les unités terrestres géographiques adaptées (par ex kilomètre, hectare, mètre-carré, etc.).
Zone de diagnostic	La zone évaluée par les partenaires potentiels dans la mise en œuvre du projet. Bien que fortement encouragée par l'USAID/OFDA, la zone de diagnostic ne doit pas nécessairement correspondre avec la zone de mise en œuvre du projet (voir ci-après).
Zone de mise en œuvre du programme/projet ou zone ciblée	Zone où les interventions proposées se dérouleront si le projet est approuvé.

Abréviations

AA/DCHA	Assistant Administrator for USAID's Bureau of Democracy, Conflict, and Humanitarian Assistance (Administrateur Assistant du bureau de l'USAID pour la démocratie, la gestion des conflits et l'assistance humanitaire).
ABA	Architectural Barriers Act
ADA	Americans with Disabilities Act
ADS	USAID Automated Directives System
AEH	Abri et établissements humains
AO	Appel d'offres
APDR	Additional Program Description Requirement (Exigence additionnelle de description de programme)
APS	Annual Program Statement (Déclaration de programme annuelle)
AREC	Associations rotatives d'épargne de crédit (Rotating Savings and Credit Association - ROSCA)
ATPE	Produits thérapeutiques prêts à l'emploi (Ready-to-Use Therapeutic Food, RUTF)
CCC	Communication de changement de comportement (Behavior change communications – BCC)
CFW	Cash-for-Work (Travail contre rémunération)
CFR	Code de règlements fédéraux
CHW	Community Health Worker (Agent de santé communautaire)
CTO	Cognizant Technical Officer (responsable technique). Le CTO est un membre du personnel de l'OFDA/W autorisé par le responsable des passations de marché, par une procédure ou une réglementation, à assumer certains aspects de la gestion du contrat ou du financement.
DCHA	USAID's Bureau for Democracy, Conflict, and Humanitarian Assistance (Bureau d'assistance en matière de démocratie, de conflits et de crise humanitaire de l'USAID). Le DCHA était jadis le Bureau d'intervention humanitaire (Bureau for Humanitarian Response (BHR)).
DUNS	Système de numérotation universelle
FAA	Foreign Assistance Act of 1961 (loi sur l'aide américaine étrangère), version modifiée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FDA	U.S. Food and Drug Administration (Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques).

FOG	USAID/OFDA Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response (guide des opérations sur le terrain pour l'évaluation et l'intervention en cas de catastrophe)
GPS	Global positioning system (Système de positionnement global)
IASC	Inter-Agency Standing Committee (Comité permanent inter organisation des Nations Unies)
IEC	Information, éducation, communication
IMF	Institution de micro-finance
IRA	Infection respiratoire aigue
IST	Infections sexuellement transmissibles
ITPS	Bâches en plastique traitées à l'insecticide longue durée
IYCF	Infant and young child feeding (Alimentation de nourrissons et de jeunes enfants)
KAP	Knowledge, Attitude, and Practice (Connaissances, attitudes pratiques)
LQAS	Lot Quality Assurance Sampling (Echantillonnage par lots pour l'assurance de la qualité)
MAM	Malnutrition aigüe modérée
CMAM	Prise en charge communautaire de la malnutrition aigue
MAG	Malnutrition aigüe globale
MAS	Malnutrition aigüe sévère
MDS	Ministère de la santé
MILD	Moustiquaire imprégnée de longue durée
MISP	Minimal Initial Service Package (Service minimum initial)
MNT	Maladies non transmissibles
MTI	Matériaux traités à l'insecticide
MUAC	Circonférence de la partie supérieure du bras
NCAGE	NATO Commercial and Governmental Entity (Entité commerciale et gouvernementale de l'OTAN)
NICRA	Accord de négociation du taux indirect
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU)
OFAC	U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign

	Assets Control (Bureau du Contrôle des avoirs étrangers du département américain du Trésor)
OFDAW	Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (Bureau de l'USAID pour les secours d'urgence en cas de catastrophes à l'étranger) dont le siège est à Washington, D.C.
OMB	U.S. Office of Management and Budget (Bureau américain de gestion du budget)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations-Unies
ORI	Outbreak Response Immunizations (campagne de riposte aux épidémies)
OTAN	Organisation du traité nord atlantique
PAL	Pre-award letter (lettre préalable à la soumission). La PAL communique les termes de l'accord, tels que les dates de lancement de projet, qui pourraient être conclus avec les candidats avant l'attribution du financement.
Par ex.	Par exemple
PCIME	Prise en charge intégrée des maladies infantiles et néonatale
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur des territoires nationaux
PE et TPE	Petites entreprises et très petites entreprises
PEA	USAID Programmatic Environmental Assessment (Evaluation environnementale programmatique de l'USAID)
PEPFAR	The U.S. President's Emergency Plan for AIDS Relief (Plan d'urgence du président pour la lutte contre le SIDA)
PEV	Programme élargi de vaccination
PHC	Primary health care (Soins de santé primaires)
PNA	Produit non alimentaire
PME	Petite et moyenne entreprise
PML	Pre-award letter (Lettre préalable à la modification. La PML communique les accords tels que les dates de démarrage des activités qui peuvent être fixées par le demandeur avant la modification du contrat).
PS	Poste de santé
RESC	Redressement économique et systèmes commerciaux
R&R	Repos et détente

SIA	Supplemental Immunization Activities (Activités de vaccination supplémentaires)
SIG	Système d'information géographique
SPIC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU
SR	Santé reproductive
SRO	Sels de réhydratation orale
CP IMS	Child Protection Information Management System (Système de gestion des informations pour la protection de l'enfance)
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (Suivi et évaluation normalisés des phases des secours et de la transition)
SMIL	Stratégie de marque et utilisation des identités visuelles et logos
SPOG	Senior Policy Operating Group
TB	Tuberculose
TBA	Traditional Birth Attendant (accoucheuse traditionnelle)
TIP	Personnes victimes de trafic
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	U.S. Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international)
USAID/OAA	USAID's Office of Acquisition and Assistance (Bureau des acquisitions et de l'assistance de l'USAID)
USAID/OFDA	USAID's Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (bureau de l'USAID pour les secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger)
USAID/OFDAW	USAID's Office of U.S. Foreign Disaster Assistance headquarters in Washington, DC (bureau de l'USAID pour les secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger), siège de Washington, DC
USD	US dollar (dollar américain)
USG	US Government (gouvernement des Etats-Unis)
VBG	Violence basée sur le genre
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VSL	Association villageoises d'épargne et de crédit
WASH	Water, sanitation and Hygiene (Eau, assainissement et hygiène)

XII. Références générales

USAID/OFDA

Site Internet de l'USAID/OFDA

http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance
<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/responding-times-crisis>

Ressources des partenaires de l'USAID/OFDA

<http://www.usaid.gov/what-we-do/working-crises-and-conflict/crisis-response/resources>

USAID/OFDA *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response* (FOG)

http://transition.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/resources/#fog

Plan de suivi des résultats (PMP) selon les directives de l'USAID

http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnadw107.pdf

AUTRES BUREAUX DE L'USAID ET DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

USAID Policy and Procedures: the Automated Directives System (ADS)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/>

22 CFR 226: (Regulation 26)

<http://www.gpo.gov/fdsys/browse/collectionCfr.action?collectionCode=CFR>
http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr226_06.html

Circulaires du Bureau américain de gestion du budget, Office of Management and Budget (OMB)

<http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/index.html>

Formulaires standards de l'OMB (SF 424, et autres)

http://www.whitehouse.gov/omb/grants/grants_forms.html

Déclarations annuels de programme (Annual program statements, APS)

<http://www.grants.gov/>

Appels d'offres (AO)

<http://www.grants.gov/>

Federal Acquisition Regulation (FAR) (réglementations sur les acquisitions fédérales)

<https://www.acquisition.gov/far/>

USAID Acquisition Regulation (AIDAR) (réglementation sur les acquisitions de l'USAID)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/aidar.pdf>

Bulletins d'information sur les contrats (BIC)/Directives politiques A&A (ADPD)

http://transition.usaid.gov/business/business_opportunities/cib/

22 CFR 228: (Source/Origine/nationalité du fournisseur)

<http://www.gpo.gov/fdsys/browse/collectionCfr.action?collectionCode=CFR>
http://www.access.gpo.gov/nara/cfr/waisidx_06/22cfr228_06.html

Liste des produits éligibles aux financements de l'USAID

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/31251m.pdf>

Produits faisant l'objet de mesures de restriction (ADS-312)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/312.pdf>

Financements/accords de coopération destinés aux ONG (ADS-303)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/303.pdf>

Financements accordés aux organisations internationales publiques « Public International Organization » (PIO) Grants (ADS-308)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/308.pdf>

Guidelines for Financial Audits Contracted By Foreign Recipients (lignes directrices sur les audits commissionnés par des bénéficiaires étrangers)

<http://www.usaid.gov/policy/ads/500/591maa.pdf>

Dispositions générales pour les bénéficiaires américains

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/303maa.pdf>

Dispositions générales pour les bénéficiaires étrangers

<http://www.usaid.gov/policy/ads/300/303mab.pdf>

Tableau des per diem pour les missions domestiques (USA)

<http://www.gsa.gov/portal/category/21287>.

Tableau des per diem pour les missions internationales

http://aoprals.state.gov/content.asp?content_id=184&menu_id=78

Indemnités de mission à l'étranger

http://aoprals.state.gov/Web920/default.asp?menu_id=95

Liste des personnes exclues des programmes fédéraux d'approvisionnement et de non approvisionnement

<https://www.sam.gov/portal/public/SAM/>

Listes des personnes connues sur le plan national et bloquées (OFAC)

<http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>

Base de données centrale des fournisseurs (CCR)

<https://www.sam.gov/portal/public/SAM>

INTERNATIONAL

Les conventions de Genève (Croix rouge internationale et mouvement du croissant rouge)

<http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/html/genevaconventions>

Le projet Sphère : Charte humanitaire et normes minimales dans les interventions lors de catastrophes

<http://www.sphereproject.org>

Disaster Grant-making: A Practical Guide for Foundations and Corporations

http://www.cof.org/files/Documents/International_Programs/disasterguide.pdf

World Watch Institute

<http://www.worldwatch.org/>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

<http://www.unchsh.org/>

Global Economic Prospects and the Developing Countries - World Bank (PovertyNet)

<http://www.worldbank.org/poverty/data/trends/income.htm>

U.S. National Weather Service

<http://www.nws.noaa.gov/>

National Hurricane Center

<http://www.nhc.noaa.gov/>

Joint Typhoon Center

<http://www.usno.navy.mil/JTWC/>

International Research Institute for Climate and Society

<http://iri.columbia.edu/>

Geographic Information Support Team

<http://gist.itos.uga.edu/>

Worldwide Disaster Database - Center for Research on the Epidemiology of Disasters

<http://www.cred.be/>

Climate Information Project

<http://www.climate.gov/#climateWatch>

Famine Early Warning System Network

<http://www.fews.net/>

PUBLICATIONS

Operational Security Management in Violent Environments de Koenraad Van Brabant.
Good Practice Review Number 8, The Overseas Development Institute's Humanitarian Practice Network, Londres, 2000.

Annexe I : Liste de vérification pour la préparation de la stratégie de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos

L'objectif de la liste de vérification suivante est d'aider les ONG à préparer leurs stratégies de marque et l'utilisation des identités visuelles et logos (SMIL) ainsi que les exceptions par inférence et exonérations. Cependant, elle ne doit, en aucun cas, être considérée comme une stratégie de marque ou de demande d'exception par inférence ou d'exonération, et ne saurait non plus se substituer aux procédures et règles de l'USAID concernant la stratégie de marque et d'utilisation d'identités visuelles et logos.

L'identité visuelle de l'USAID (l'identité) représente la marque officielle de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), qui comprend le logo ou le sceau de l'USAID et le nouvel emblème portant un slogan qui indique clairement que l'assistance de l'USAID provient « du peuple américain ». L'identité visuelle de l'USAID, qui est disponible sur le site Internet suivant de l'USAID <http://www.usaid.gov/branding>, a été mise gratuitement à la disposition des ONG bénéficiaires et des sous bénéficiaires de financements de l'USAID sans versement de droits d'auteur, de redevances ou de toute autre commission :

A. Stratégie de marque

Une stratégie qui décrit le titre et le positionnement du projet ou de l'activité ainsi que son plan de promotion et de communication auprès des bénéficiaires et d'autres citoyens des pays hôtes. Elle identifie tous les donateurs et explique comment la reconnaissance de leur contribution sera assurée. La taille et le format de l'identité visuelle ou du logo de l'USAID doivent être identiques ou supérieurs à ceux de l'ONG, de l'autre donateur ou de toute autre tierce partie

Stratégie de marque

√ ou Néant	Contenu
1. Positionnement	
	Identification du nom prévu pour ce programme, projet ou activité. Notez que l'USAID préfère que son identité visuelle soit rattachée au nom du programme ou projet, comme par exemple un « nom de sponsor » si possible. Dans le choix du nom du projet, il est acceptable pour l'USAID d'associer sa marque à celle de l'ONG, à titre de partenaires.
	S'il est prévu que l'identité de l'USAID ne fasse pas partie du nom du programme ou du projet, il convient de justifier les raisons pour lesquelles il est impossible et inapproprié d'apposer « la marque » de l'USAID dans le projet.
	S'il est prévu que l'identité visuelle de l'USAID ne fasse pas partie du nom du programme ou du projet, il convient d'expliquer comment l'ONG compte démontrer la participation de l'USAID dans la promotion du programme ou du projet. Notez que l'USAID, recommande de préférence d'indiquer la mention « réalisé grâce au [ou avec le] soutien du peuple américain » juste à côté de l'identité visuelle de l'USAID afin de mettre en valeur sa contribution plutôt que la mention « financé par ». L'USAID privilégie les traductions en langue locale
	Expliquer si un logo sera créé pour le programme et fera l'objet d'une utilisation constante pour son identification.
	Si un logo de programme est créé et utilisé pour identifier le programme, une copie du logo doit être fournie. Notez que l'USAID finance, de préférence, les projets ne portant pas de logo ou d'identité visuelle pouvant rivaliser avec les siens.
2. Communication du programme et promotion	
	Identification du public principal et secondaire auquel le projet ou programme est destiné. Notez que l'identification des bénéficiaires directs et tout autre groupe particulier ciblé ou « groupes d'influence » (par exemple « Public principal : petites écolières âgées de 8 à 12 ans, public secondaire : enseignants et parents – notamment les mères).

√ ou Néant	Contenu
	Identification des brochures de communication ou du programme à utiliser pour expliquer ou promouvoir le programme auprès des bénéficiaires. Notez que ces documents comprennent le matériel de formation, les affiches, les fascicules, les annonces du service public, les panneaux d'affichage, les sites Internet, etc.
	Identification du ou des principaux messages du programme, (par ex : Vaccinez votre enfant).
	Indiquer si l'ONG compte intégrer le message principal de l'USAID, à savoir que l'assistance provient « du peuple américain », dans les descriptifs des brochures du programme. Notez que cette indication est optionnelle ; cependant, l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID est obligatoire.
	Indiquer si l'ONG fera une publicité ou une promotion du programme ou du projet auprès des citoyens du pays hôte. Notez que l'insertion du message « USAID - du peuple américain » et l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID sont obligatoires.
	Si l'ONG compte faire la publicité et la promotion de ce programme ou du projet auprès des citoyens du pays hôte, indiquer si des activités de communication avec la presse ou promotionnelles sont prévues. Notez que ces activités pourraient comprendre les communiqués et conférences de presse, les activités publiques, etc.
	Présenter des idées supplémentaires sur la méthode de communication du message selon lequel le projet ou le programme bénéficie du soutien du peuple américain. Notez que cette indication est optionnelle. L'un des objectifs de l'USAID est de s'assurer que les bénéficiaires et les citoyens du pays hôte sont conscients que l'assistance de l'USAID provient « du peuple américain ».
3. Mentions	
	Indiquer si un département ministériel du pays hôte sera directement impliqué.
	En cas de participation d'un ou de plusieurs ministères du pays hôte, préciser le nom dudit ou desdits ministères.
	Indiquer si l'ONG reconnaîtra la contribution du ministère comme celle d'un co-sponsor supplémentaire. Notez qu'il est parfaitement acceptable et souvent recommandé que l'USAID associe sa marque avec celle des départements ministériels du pays hôte dans les programmes mis en œuvre.
	Indiquer si l'ONG utilisera les logos ou identités visuelles d'autres groupes sur les brochures du programme et les communications en rapport avec ce dernier. Notez qu'il y a lieu d'indiquer s'il s'agit également de donateurs ou expliquer les raisons pour lesquelles leurs contributions devraient être reconnues et indiquer si les tailles desdits logos seront dans le même format que celui de l'USAID. L'USAID exige généralement un format identique ou inférieur au sien.

B. Utilisation des identités visuelles et des logos

Stratégie qui présente en détail les communications publiques, les provisions, les matériels du programme et autres articles qui porteront l'identité visuelle de l'USAID.

Utilisation des identités visuelles et des logos

✓ ou Néant	Contenu
1. Taille et format de l'identité visuelle de l'USAID et des autres marques/logos	
	Identification de la taille et du format de l'identité visuelle de l'USAID. Notez que la taille et le format de l'identité visuelle ou du logo de l'USAID doivent être identiques ou supérieurs à ceux de l'ONG, de l'autre donateur ou de toute autre tierce partie. Si l'USAID est le donateur principal, examiner la nécessité d'apposer une identité de l'USAID dont la taille et le format sont plus grands.
	Indiquer si la taille ou le format de l'identité visuelle du gouvernement hôte seront supérieurs à ceux de l'USAID. Notez qu'il convient de s'assurer que, compte tenu du public visé, les circonstances justifient les objectifs du programme et l'utilisation des matériels générés.
	Indiquer si l'ONG utilisera sa propre identité visuelle et son logo. Notez que vous devez envisager l'utilisation de l'identité visuelle de l'USAID même si l'ONG opte pour ne pas apposer sa propre identité ou son logo.
2. Description des communications publiques, provisions et matériels de programme qui seront générés dans le cadre de l'accord de financement	
	Fournir une description des sites du programme, du projet ou de l'activité financé par l'USAID, y compris les projets d'infrastructures ou tout autre programme, projet ou activité concret et indiquer s'ils seront soumis aux modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID. Notez que l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée. L'ONG doit installer des panneaux ou enseignes pendant la phase de construction ou d'exécution du programme/projet. À la fin de ladite phase, l'ONG doit installer un panneau, une enseigne ou toute autre indication permanente et résistante.
	Fournir une description de l'assistance technique, des études, rapports, documents, publications, productions audio-visuelles, annonces de service public, sites Internet/activités en ligne et de tout autre produit de promotion, d'information et de communication financé par l'USAID et indiquer s'ils seront soumis aux modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID. Notez que l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée.
	Fournir une description des activités financées par l'USAID telles que les formations, les conférences, les séminaires, les expositions, les foires, les ateliers, les conférences de presse et les autres activités publiques et indiquer s'ils sont soumis aux modalités d'utilisation des identités visuelles et des logos de l'USAID. Notez que l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée. Si l'environnement le permet, les ONG doivent présenter des matériels supplémentaires tels que des panneaux, des banderoles qui porteront l'identité visuelle de l'USAID à moins que cela ne soit interdit. Dans des cas où l'identité de l'USAID ne peut pas être apposée, il est recommandé à l'ONG de faire mention de la contribution de l'USAID et du soutien du peuple américain.

√ ou Néant	Contenu
	Fournir une description de toutes les denrées financées par l'USAID, y compris les denrées ou équipements fournis dans le cadre de l'assistance humanitaire ou de programmes d'intervention lors de catastrophes naturelles et tout autre équipement, fourniture et matériel financés par l'USAID ainsi que leur emballage d'exportation et indiquer s'ils seront soumis aux modalités d'utilisation de l'identité visuelle et du logo de l'USAID. Notez que l'apposition de la marque de l'USAID est obligatoire à moins qu'une exception par inférence ou exonération ne soit autorisée.
3. Examen des matériels avant leur production	
	Indiquer si l'USAID procédera à la vérification des communications et matériels du programme financés par l'USAID avant leur production. A noter que la vérification des communications et matériels de programme financés par l'USAID doit être envisagée avant leur production pour vous assurer qu'ils soient conformes aux modalités d'utilisation de l'identité visuelle et du logo.
4. Communications publiques (telles que définies dans la réglementation 22 CFR 226.2)	
	Indiquer si toutes les communications publiques, financées par l'USAID, présenteront une mention de la contribution de l'USAID ou une clause de non responsabilité. A noter que toute communication publique, dont le contenu n'a pas été approuvé par l'USAID, doit indiquer la mention de contribution et la clause de non responsabilité suivante : « Cette étude/ce rapport/produit audio-visuel/produit d'information/de communication (prière de spécifier) a été réalisé(e) grâce à la contribution généreuse du peuple américain à travers l'Agence américaine pour le développement international (USAID). L'ONG, [indiquer le nom] assume la responsabilité du contenu qui ne reflète point les opinions de l'USAID ni du gouvernement des États-Unis ».
5. Sous-contrats	
	Indiquer si les modalités d'utilisation de l'identité visuelle et du logo s'appliqueront également aux sous bénéficiaires. Remarque : l'ONG doit indiquer la clause suivante dans tout sous-contrat (sub-award) financé par l'USAID : « En tant que condition d'attribution de ce sous-contrat, l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID dont la taille est équivalente ou supérieure à celle du bénéficiaire, du sous bénéficiaire, d'un autre donateur ou d'un tiers, est obligatoire. Dans l'éventualité où le bénéficiaire opterait pour ne pas exiger l'apposition de l'identité ou du logo du sous bénéficiaire, l'USAID se réserve le droit d'exiger du sous-bénéficiaire l'apposition de l'identité visuelle de l'USAID».
6. Tableau indiquant :	
	Les livrables du programme sur lesquels l'ONG apposera l'identité visuelle de l'USAID.
	La méthode utilisée par l'ONG pour apposer l'identité visuelle de l'USAID et les matériels, servant de livrables du programme, qui porteront l'identité visuelle de l'USAID.
	À quel moment de la période d'exécution du programme l'ONG apposera-t-elle la marque sur les livrables du programmes et à quel endroit le travail se fera-t-il?
7. Le cas échéant, un autre tableau spécifiant :	
	Les livrables du programme sur lesquels l'ONG n'apposera pas l'identité visuelle de l'USAID.
	Les raisons pour laquelle ces livrables de programme ne porteront pas l'identité visuelle.

C. Exceptions par inférence

Les ONG peuvent demander l'autorisation d'exceptions par inférence aux modalités d'utilisation des noms et logos. Le représentant de l'USAID en charge du contrat peut approuver ou rejeter l'exception par inférence.

Demande d'exception par inférence

√ ou Néant	Contenu
	Exception par inférence N° 1: le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait compromettre l'indépendance intrinsèque ou la neutralité d'un programme ou des matériels utilisés lorsque l'indépendance ou la neutralité est essentielle au programme et aux matériels, par exemple pendant l'observation électorale ou la supervision d'urnes et en cas d'utilisation de brochures d'information destinées aux électeurs; en cas de soutien à un parti politique ou de défense ou réforme de la politique publique ; en utilisant les médias indépendants tels que les stations de radiotélévision, les articles et les éditoriaux de journaux et les annonces de service public ou sondages et enquêtes d'opinion.
	Identification de l'objectif stratégique, des résultats préliminaires ou de la finalité du programme de l'USAID, dans un souci de neutralité, et explication des raisons pour lesquelles le programme, le projet, l'activité, la provision ou la communication est « intrinsèquement neutre ».
	Identification des matériels du programme par catégorie ou livrables pour lesquels l'ONG demande une exception par inférence.
	Exception par inférence N°2 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait affecter la crédibilité des audits, rapports, analyses, études ou recommandations politiques dont les données ou les résultats sont censés être neutres.
	Identification des données, études ou autres livrables et explication des raisons pour lesquelles ces données, études ou livrables doivent être présentés comme des produits neutres.
	Exception par inférence N°3 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait contrarier la propriété, par les gouvernements des pays-hôtes, les constitutions, textes législatifs, réglementations, politiques, études, évaluations, rapports, publications, enquêtes ou audits, les annonces de service public ou toute autre communication perçus comme étant « initiés par » ou « élaborés par » un département ministériel ou représentant du gouvernement du pays partenaire.
	Identification de ou des articles ou produits destinés aux médias et présentation des raisons pour lesquelles chaque article ou produit, ou catégorie d'article et de produit serait mieux positionné comme produit généré par le pays hôte partenaire.
	Exception par inférence N°4 : le respect des modalités d'utilisation des identités visuelles et logos de l'USAID pourrait affecter le bon fonctionnement d'un article (par ex que l'équipement stérilisé ou les pièces de rechange).
	Identification de l'article ou de la provision ou des catégories d'article ou de provision et explication des raisons pour lesquelles l'utilisation des identités visuelles et des logos pourrait affecter le bon fonctionnement de l'article ou de la provision.
	Exception par inférence N°5 : le respect des modalités d'utilisation des identités et logos de l'USAID peut entraîner des coûts élevés ou faire preuve d'inefficacité, comme par exemple, les articles dont la taille est trop petite ou alors ne pouvant être marqués (par ex les produits alimentaires en vrac).
	Expliquer les raisons pour lesquelles il n'y aurait pas d'avantage à utiliser l'identité visuelle et le logo serait en termes de coûts ou pratiques.
	Exception par inférence N°6 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait heurter les pratiques culturelles ou normes sociales locales ou être considéré comme inapproprié sur certains produits (par ex les préservatifs, les toilettes, les bassins de lit ou tout autre article similaire).

√ ou Néant	Contenu
	Identification de la norme culturelle ou sociale concernée et explication des raisons pour lesquelles l'utilisation de l'identité visuelle et du logo violerait ladite norme et serait donc inappropriée.
Exception par inférence N°7 : le respect des normes d'utilisation des noms et logos de l'USAID pourrait violer le droit international.	
	Identification de la réglementation internationale violée par l'utilisation des identités et logos.

D. Exonérations

Les ONG pourraient demander des exonérations des modalités d'utilisation des identités visuelles et logos présentées dans la stratégie de marque. L'utilisation de l'identité et du logo n'est pas obligatoire lorsqu'une demande d'exonération est en instance. Le Directeur de l'USAID/OFDA peut approuver ou rejeter les demandes d'exonération dans leur intégralité ou en partie.

Les exonérations pourraient être approuvées lorsque l'apposition obligatoire de l'identité de l'USAID pourrait susciter des préoccupations politiques, de sécurité ou de sûreté ou lorsque l'utilisation de la marque ou du logo pourrait avoir un impact négatif dans le pays hôte. Les exonérations pourraient être approuvées pour un programme, un projet, une activité, une communication publique, ou une provision, ou dans des circonstances exceptionnelles, pour une région ou un pays.

Le Directeur de l'USAID/OFDA peut autoriser le retrait des marques de l'USAID déjà apposées, si les circonstances le justifient.

Les exonérations approuvées ne sont pas limitées dans le temps mais peuvent être revues à tout moment par le Directeur de l'USAID/OFDA, en cas de changement de circonstances.

L'ONG peut faire appel de la décision de rejet du Directeur de l'USAID/OFDA auprès de l'AA/DCHA.

Demande d'exonération

√ ou Néant	Contenu
	Expliquer les raisons pour lesquelles l'apposition obligatoire de l'identité et du logo de l'USAID pourrait susciter des préoccupations politiques, de sécurité ou de sûreté ou lorsque l'apposition de l'identité et du logo pourrait avoir un impact négatif dans le pays hôte.
	Préciser les circonstances et fournir une justification pour l'exonération.
	Indiquer les modalités spécifiques ou l'utilisation de l'identité visuelle faisant l'objet de la demande d'exonération.
	Si l'identité visuelle de l'USAID est retirée, présenter une description de la méthode d'apposition des identités visuelles et logos (s'il y a lieu).
	Fournir une justification pour toute utilisation de l'identité/du logo de l'ONG, ou d'un tiers, sur les matériels faisant l'objet de la demande d'exonération.